


SIGILLVM · UNIVERSITAT · CAROL · SEPTENT
LVX
LIBERTAS

ÉDOUARD HARLÉ

LIVRE DE FAMILLE

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR MA FAMILLE

SECONDE PARTIE

FAMILLE DE MA MÈRE

TOME II



BORDEAUX
IMPRIMERIE WETTERWALD FRÈRES
110, cours Saint-Louis, 110

1916-1918

ÉDOUARD HARLÉ

LIVRE DE FAMILLE

RECUEIL DE DOCUMENTS

SUR MA FAMILLE

ÉDOUARD HARLÉ

LIVRE DE FAMILLE

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR MA FAMILLE

SECONDE PARTIE

FAMILLE DE MA MÈRE

TOME II



BORDEAUX
IMPRIMERIE WETTERWALD FRÈRES
110, cours Saint-Louis, 110

1916-1918

PRÉFACE

DU TOME II

En commençant, en 1914, la publication du Recueil de Documents sur ma Famille *que j'ai appelé LIVRE DE FAMILLE, je l'ai dédié à mes trois enfants :* Pierre, André et Jacques. *Peu après, la Grande Guerre a éclaté. Pierre, André et Jacques sont partis, dès le début, au premier rang de nos armées, pour défendre notre pays contre l'envahisseur.*

Et maintenant, après quatre ans et demi de lutte, cette guerre héroïque est gagnée. Nos soldats reviennent vainqueurs. Mais, ni Pierre, ni Jacques ne sont parmi eux : ils ont payé de leur vie le salut de la France.

Pierre, âgé de vingt-neuf ans, était un homme de valeur et, bien que fort jeune, il avait déjà fait des travaux remarqués. Plusieurs Sociétés savantes ont publié sur lui des notices biographiques. J'ai reproduit l'une d'elles à la fin de ce volume et je l'ai fait suivre des Notes de Guerre *qu'il avait rédigées. J'ai ajouté quelques pages sur Jacques. Le lecteur jugera peut-être que ces pièces auraient été mieux placées dans la* Première Partie, Famille de mon Père, *qu'il me reste à publier. Mais la famille de mon*

Père, aussi loin que j'ai pu remonter, est de Péronne et de localités voisines, Heudicourt et Roye. Pour la tirer au clair, il faudrait y fouiller les archives municipales et celles des notaires; or, tout a été anéanti par la fureur de destruction, systématique et monstrueuse, des Allemands. Je ne serai probablement jamais en mesure de publier cette Première Partie.

L'impression du présent Tome II a été commencée en octobre 1915 et, sauf quelques pages, terminée en juillet 1916. L'imprimeur voulant utiliser ses caractères, a fait le tirage, non pas après avoir terminé la composition de la totalité, mais par fractions, au fur et à mesure de la composition de quelques feuilles. Les tableaux généalogiques ont donc été arrêtés à des dates diverses, comprises entre les deux dates ci-dessus. Il était nécessaire de le faire remarquer.

ÉDOUARD HARLÉ

Bordeaux, le 12 décembre 1918.

PLAN

DE CETTE 2me PARTIE

(Reproduit du Tome I)

ORDRE DANS LEQUEL ON DOIT LIRE

En 1819, Mme Campan, dont les Mémoires ont une célébrité universelle, a écrit, en une série de Notices, l'histoire de sa famille. Mme Campan était la sœur d'une arrière-grand'mère de ma mère et ses Notices font ainsi connaître l'histoire de toute la famille de ma mère, sauf cependant celle du groupe des Partiot, ma grand'mère, nièce de Mme Campan, n'ayant épousé M. Partiot qu'en 1824. J'ai donc reproduit ici, tout d'abord, ce remarquable travail.

Les recherches que j'ai faites, guidé surtout par ses renseignements, m'ont donné beaucoup de pièces qui méritent d'être reproduites, beaucoup de faits qui méritent d'être cités. Ceci m'a amené à compléter les Notices de Mme Campan. Comme il ne pouvait être question de refondre un travail qui est l'œuvre d'une femme aussi distinguée et constitue un document de premier ordre, j'ai formé avec mes pièces et renseignements, une série de dossiers — un par groupe de la famille — et je les ai mis à la suite des Notices. Mais, naturellement, je n'ai pas raconté dans chaque dossier, toute l'histoire du groupe qu'il concerne, car ce récit aurait fait double emploi avec

la Notice rédigée sur ce groupe par Mme Campan. Je prie donc le lecteur de vouloir bien, avant de prendre connaissance de ces dossiers, se bien pénétrer des *Notices de Mme Campan sur sa famille.*

Les Partiot n'ayant pas été compris par Mme Campan dans ses Notices, j'ai donné, au début de leur dossier, un aperçu d'ensemble de leur histoire.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

E H..... L'auteur de ce LIVRE: Édouard Harlé.

M M..... Sa mère: Mme Harlé, née Partiot.

G P..... M. Gaëtan Partiot.

L P..... Papiers appartenant à M. Léon Partiot ou, plus exactement, depuis son décès, à ses enfants. (Ces papiers proviennent surtout de Madame Campan, dont la mère de M. Léon Partiot a été légataire universelle, et du général de la Ville.)

P I...... Papiers appartenant à M. Pierre Izarn. (Ces papiers concernent surtout les Gamot.)

M E L... Papiers appartenant à Mme Melchior. (Ce sont des lettres, les unes reçues, les autres écrites, par la Maréchale Ney, qui les a léguées à sa nièce et filleule, Mme de Montarnal, grand'mère de Mme Melchior.)

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE SOMMAIRE

Les Genet, d'Epineuil et Dannemoine, près Tonnerre (Yonne).
↓
Genet, marié à Jeanne du Roch de Béarn.
↓
Edme Jacques Genet, marié à Lise Cardon.

Pierre-François Cardon, marié à Henriette de Quay.
↓
Cardon, capitaine du génie.
↓
Edmond Cardon, Baron de Montigny.
↓
Postérité.

Mme Campan. → Henri Campan.

Mme Rousseau (de Beauplan). → Postérité.

Mme Auguié.

Mme Pannelier. → Postérité.

Edmond Genet. → Postérité aux Etats-Unis.

Antoinette Gamot (en 2es noces, de la Ville).

Églé Ney. → Postérité.

Adèle de Broc.

Clémence Partiot.

Charles Gamot. → Les Izarn, Legrand, Laudet.

Hortense de Montarnal. → Les de Montarnal, Pétiet, Melchior.

Léon Partiot.

Léonie (Henriette) Harlé.

Gaëtan Partiot.

Édouard Harlé (l'auteur de ce livre).

Clémence Malapert.

Henri Harlé.

COMPLÉMENTS

AUX NOTICES DE

MADAME CAMPAN

SUR SA FAMILLE

PAR ÉDOUARD HARLÉ

(Suite)

AUGUIÉ [1]

(1) Prière de vouloir bien d'abord lire, dans les NOTICES de Mme Campan sur sa famille, que j'ai publiées dans le Volume I, le chapitre intitulé : « Famille Auguié. Adélaïde Genet. »

Tableau Généalogique : *voir p. 4, 5.*

I

1708. Faycelles (Arrondissement de Figeac, Lot) :

« Le dix-septième de may 1708 fut batisé par moy soussigné Pierre Caésar Auguié fils légitime et naturel à Pierre Caésar bourgeois et à Roze Marie mariés qui naquit le huit a été parrain Jean Maximilien ioseph Auguié marraine damoiselle Magdeleine de Calmetes de (un mot illisible). . . . . »

Le secrétaire de la mairie de Faycelles, qui m'a fait connaître cet acte, a vainement cherché le mariage des parents bien qu'il ait remonté jusqu'à vingt ans avant cette naissance. La population de cette commune est 906 habitants.

1735. Figeac (Lot), paroisse du Puy :

« L'an mil sept cens trente cinq et le cinquième jour du mois Davril Mre pierre Cezar Auguié adat en parlement fils legitime et naturel au sieur Cezar Auguié Bourge et de Demlle Roze Demaire mariés de la pnte ville et Demoiselle marie De guary fille legitime et naturelle au sieur antoine guary marchand et de feüe Demlle marie De Lacaze aussy mariés de lad. Ville ont recu la Bénédiction nuptiale. . . . . en présence de Mr Baptiste Delaporte clerc tonsuré, françois Guary mar. Jacques ferran aussy marc. et autre jean ferran ecolier signés avec moy En foy de ce. . . . . »

1738. Figeac (Lot), paroisse du Puy :

« Pierre Cesar Auguié fils legitime et naturel à monsieur maitre pierre Cesar Auguié avocat en parlement et a demoiselle marie guary, mariés naquit le vingt et quatrième décembre

(Voir la suite p. 6.)

Pierre César Auguié, à Figeac (Lot).
Épouse Rose Marie ou de Marie.

→

Pierre César Auguié,
né à Faycelles, près Figeac, 8 mai 1708,
† à Figeac 28 juillet 1776.
Avocat en Parlement et Conseiller en la Sénéchaussée de Figeac.
Épouse à Figeac, 5 avril 1735, Marie Guary
ou de Guary.

Antoine Guary.
Marchand.
Épouse Marie de Lacaze
(puis, Avoye Despeyroux).

Avoye (dite Rose),
née 1735.
Épouse à Figeac, en 1753,
Blaise
de Viguier d'Auglanat.

→ Anne de Viguier d'Auglanat.
Épouse, 24 juin 1877,
Benoit Froment,
Avocat à Figeac.
Descendance.

Pierre César,
né à Figeac
24 décembre 1738,
† à Paris 9 septembre 1815.
Épouse, 12 juillet 1779,
Adelaïde Genet.

- Adelaïde Henriette Joséphine
(dite Adèle),
née à Paris 11 janvier 1784,
† tragiquement, à Aix (Savoie),
10 juin 1813.
Épouse 11 avril 1807, le Général
de Broc.
Pas d'enfant.

- Aglaé Louise (dite Églé),
née à Paris 24 mars 1782,
† à Paris, du choléra, 2 juillet 1854.
Épouse le Maréchal Ney.
Descendance.

- ANTOINETTE Louise,
née à Paris 28 avril 1780,
† à Paris, du choléra, 4 avril 1833.
Épouse, en brumaire an VII,
Charles Gamot,
né 2 octobre 1766,
† 20 mars 1820.
Descendance.
ILS SONT MES
ARRIÈRE-GRANDS-PARENTS.
Elle a épousé, en 2es noces,
le Général de la Ville.
Pas d'enfant.

Antoine Benoit de Lascan,
né à Figeac
24 décembre 1740,
† à Jacmel (St Domingue)
28 août 1777.
Pas d'enfant.

L'Abbé Mathurin Auguié,
né à Figeac 4 février 1745.
(Pensionné, en 1817,
comme ex-Bénéficier.)

Suzanne.
Épouse, en 1770,
Antoine Lagane.

→ Descendance nombreuse :
Familles de Bessonies,
de Cantaloube, d'Arnaldi,
Soulié, Poitevin, etc.
Une fille de Suzanne Auguié
et Antoine Lagane a épousé le
Baron de Bessonies, chez qui le
Maréchal Ney s'est réfugié
et a été arrêté en 1815.

LIEN AVEC MON COUSIN CHARLES PARTIOT (petit-fils d'Antoinette Auguié et Charles Gamot) :

- GÉRARD FROMENT. Épouse MARGUERITE LOMBARD.
  - JEAN LOUIS FROMENT. Épouse FRANÇOISE DE GUARY. → BENOIT FROMENT. Épouse ANNE DE VIGUIER D'AUGLANAT.
  - GABRIEL FROMENT. Épouse MARIANNE GUARY. → B. P. GABRIEL FROMENT. Épouse ÉMILIE PONTIÉ. → J. L. AUGUSTE FROMENT. Épouse CLÉMENCE BARASCUD.
    - GABRIEL FROMENT, † 1914. Colonel d'artillerie. Épouse ANNA SALLENTIN. (A son décès, il a laissé 5 enfants et 26 petits enfants, vivants).
      - MARIE. Épouse CHARLES PARTIOT, officier.
      - JEANNE. Épouse Mr LARIVIÈRE, officier.
      - MARGUERITE. Épouse Mr DE RENTY, officier.
      - GABRIELLE. Épouse Mr DE LA GASTINE, officier.
      - PAULE. Épouse Mr LE SUR, officier.
    - CHARLES FROMENT. Pas d'enfant.
    - MARIE FROMENT.

mil sept eents trente huit et fut baptisé le lendemain par moy pretre soussigné le parain fut maitre pierre Cesar Auguié bourgeois et la marraine demoiselle Jeanne audonard épouse du sieur Guary marchand présents messieurs Balthazard Gualieu antoine Guary marchands le parrain la marraine et le père du baptizé signés avec moy. »

1776. Figeae (Lot), paroisse du Puy :

« L'an mil sept cens soixante seize et le vingt neufvieme jour du mois de juillet messire pierre Cesar Auguié conseiller au sénéchal de la présente Ville. . . . . décédé hier sur cette paroisse âgé de soixante huit ans environ a été inhumé dans la présente église. »

Le seerétaire de la mairie de Figeae, qui m'a envoyé ces trois aetes, m'a écrit :

« Le lieu d'origine de cette famille [Auguié] pourrait bien être des environs de Figeac, à Assier, canton de Livernon, où les Auguié sont nombreux. Les Guary sont nombreux à Figeac ou ont été nombreux. Plusieurs membres de cette famille ont occupé des situations importantes, entr'autre Mr Guary Directeur général des mines d'Anzin, décédé il y a quelques années. »

Je trouve, à plusieurs reprises, le nom d'*Auguié* dans *Inventaire sommaire des Archives départementales, Lot, série B* :

Jean Benoit Auguié, meunier à Béduer, en 1769 ;
Géraud Auguié, travailleur, et autres Auguié, à Faycelles, en 1774 ;
Joseph Auguié, cordonnier à Assier, en 1768, 1775 ;
Antoine Auguié, maréchal à Assier, en 1775 ;
Antoine Auguié, marchand à Assier, en 1785.

Figeae, Faycelles, Béduer, Assier, sont des communes limitrophes ou peu s'en faut.

Tout ceci montre que mes aseendants Auguié étaient

du pays, et non pas des immigrés venus d'ailleurs depuis peu.

Un des frères de mon ascendant, Antoine Benoit (né à Figeac le 24 décembre 1740, mort à Jacmel, Saint-Domingue, le 28 août 1777), avait ajouté à son nom *Auguié* le qualificatif *de Lascan*. A ce sujet, le secrétaire de la mairie de Faycelles m'a écrit : « Une partie de la commune de Faycelles — environ 70 hectares — porte le nom de Lascam, et 2 ou 3 hectares s'appellent même Lascam d'Auguié. Voilà peut-être l'origine de la désignation *Auguié de Lascan.* »

Je possède copie (P 1) du Contrat de mariage de Blaise de Viguier d'Auglanat avec Avoye Auguié, 23 février 1753. Ce contrat a été passé par Me Prat, notaire à Figeac, renseignement à noter parce que beaucoup d'actes concernant des Auguié doivent, sans doute, se trouver dans l'étude de son successeur. J'observe que, dans ce contrat, le père de la future est toujours appelé *Auguié* et la future *Dauguié*. De même, sa mère y est appelée *De Guary*, mais son grand-père et ses oncles, *Guary* tout court. J'observe aussi que, pour une partie de la dot qui ne sera payée que dans deux ans, il sera servi « Ljnterest au denier vingt », c'est-à-dire à 5 %.

II

J'ai trouvé aux Archives nationales, Y. 5197, un dossier concernant une fille de Antoine Benoît Auguié. En voici des extraits. L'on y verra avec quelle étrange facilité l'on pouvait attribuer légalement la paternité d'un enfant :

« Antoine benoit auguié Bourgeois de Paris eut un Enfant

avec Madlle Dubuquoy dont elle accoucha très secretement le 20 aout 1772.

« antoine benoit auguié repassa dans les isles avant les couches de Mlle Dubuquoy.

« celle cy se confia au Sr auguié frère et lui fit demander le jour du Baptême de l'enfant les noms du pere.

« Le Sr auguié les Envoya ainsi *antoine benoit auguié fils Pierre cezar auguié père* [1]

« c'est cette mauvaise énonciation qui a causé l'erreur de l'extrait de Baptême cy joint qu'il convient de faire reformer pour rendre hommage à la vérité.

« L'enfant Baptisé le 20 août 1772 est fils d'antoine Benoit et non de pierre cezar. »

« Extrait du Registre des Batêmes de l'Eglise Paroissiale de Saint-Sauveur de Paris, pour l'année mil sept cent soixante douze.

« Le jeudi vingtieme du mois d'aoust de l'année mil sept cent soixante Douze est née et a Eté Baptisée Marie adelaide, fille De pierre Cesar auguier Bourgeois De paris et de Marie nicole Dubuquoy Rue Beaurepaire; parein. . . . . Le pere absent. . . . . »

Voici quelques passages de la supplique :

«. . . . . La suppliante rue de Rohan Et le suppliant rue neuve Luxembourg. . . .

. . . . . Les noms de baptéme de la suppliante sont exacts mais ceux du Pere ne le sont pas — puisqu'ils sont antoine benoit auguier décédé aux isle et cotes St Domingue Le vingt huit aoust mil sept cent soixante dix sept ainsy que le tout resulte de l'extrait des registres des sepultures de la paroisse ou il a été inhumé.

« Ces faits et quelques dispositions particulières que le S antoine benoit auguie avoit faits pour sa fille sont a la connaissance particuliere de son oncle qui a suivi son veu en suivant aus. son éducation . . . .

[Signé] « M N Dubuquoy   Auguié »

---

[1] On a vu que le père de Antoine Benoit et de son frère Pierre César s'appelait aussi Pierre César.

« 7. Xbre 1790.

« Reformation d'acte de Baptême Auguié

« Vu par nous Claude Dupont cons du Roy. . . . . son acte de sepulture En datte du vingt huit aoust 1777 tire des Registes de la psse S Jacques et S Philippe de Jacmel Isle Et Cote St Domingue. . . . . Nous disons que l'acte de Baptesme De la ditte Marie adelaide Auguié sera. . . . . reformé. . . . .

« Ce sept Décembre mil sept cent quatre vingt dix. »

J'ai trouvé au Ministère des Colonies, à Paris, l'acte d'inhumation de Benoît Auguié :

Jacmel, St Domingue, 1777, Folio 321. — « Au jour du 28 aout a ete inhumé dans la cimetiere de cette paroisse Mr Antoine Benoit Auguie de Lascan natif de figeac en quercy fils de messire Pierre Cezar Auguié conseiller du Roy au presidial de Figeac et de Made Marie du garry demt au dit Figeac ses pere et mere Conseiller du Roy et son procureur au siege de l'amirauté de cette ville de Jacmel décédé aujourd'hui en son hotel agé d'environ trente cinq ans. »

III

« Contrat de Mariage Auguié-Genet, du 4 Juillet 1779. Me Momet, Notaire à Paris [Son successeur actuel, 1906, est Me Amédée Lefebvre, 8 Rue de l'Échelle].

« Pardevant Les Conseillers du Roy Notaires au chatelet de Paris soussignés

« furent présens S Pierre-César-Auguié Regisseur Général des Vivres du Royaume demt à Paris rue de Grammont paroisse Saint Roch, Majeur fils de deffunt Mre Pierre Cesar Auguié Conseiller en la Seneehaussée de Vigeac en Quercy et de De Marie Guary son Epouse, a present sa veuve, ses père et mère ; de laquelle De. sa mere il a déclaré avoir le consentement. . . . . d'Une part

« Me Edme Jacques Genet chef de bureau des Interpretes des affaires étrangères, et De marie anne Louise Cardon son epouse. . . . . . demeurants a Versailles paroisse St Louis, stipulants ici tant en leurs noms que pour Dlle Adelaide henriette Genet, leur fille mineure, l'une des femmes de chambre de la Reine, demeurante avec les dits S et De ses pere et mere pour ce presents et de son consentement d'autre part.

« . . . .

« En la presence et de l'agrement de la Reine de Madame la Princesse de Lamballe de Madame la Princesse de Chimay Et de leurs parents et amis cyapres nommés scavoir de la part de la Dlle future Epouse du S augustin Bernard Louis Rousseau Ecuyer Mtre des Exercisses des Enfans de france maitre d'hotel de madame la Comtesse d'Artois et de De Julie francoise Genet son Epouse Remueuse des Enfans de france Elle sœure de la future.

« De henriette Louise Genet Epouse de M Pierre Dominique Bertholet de Campan Mtre de la garderobbe de made la Comtesse Dartois sœur.

« Dlle anne glafiere sophie Genet aussy sœur. De antoinette Gonet Epouse de M Pierre Dominique Bertholet de Campan Secretaire du Cabinet de la Reine. Louis francois Lechevin premier commis de la maison du Roy cousin. Mre francois Baron de tott Brigadier des armées du Roy chevalier de St Louis amy. De adelaide jeanne albertine Blin de Grandcours Epouse de M Girard Controlleur de la maison du Roy aussy amy. Et de M charles francois Esmangart de Bournonville amy

« Et de la part dud futur Epoux

« de Me Guillaume Louis Marie av au Parlemt cons. du Roy Banquier Expeditionnaire en Cour de Rome son petit cousin. Et de M Charles Louis Cardon chevalier de L'ordre Royal Et militaire de St Louis et major de la ville d'arras oncle de la future Epouse

« Premièrement Lesd S et Dlle futurs Epoux seront communs en tous biens meubles et Conquets Immeubles suivant la Coutume de Paris. . . . . . . »

Il est clair que la Dlle Genet est peu fortunée, mais les Genet ont obtenu que M. Auguié sera nommé à un poste

de finance avantageux, en guise de dot. Ainsi, plus tard, sous Napoléon Ier, Mlle Rousseau a épousé dans de semblables conditions, M. de St-Edme et, sous Napoléon III, Mlle Poniatowska a épousé Prosper de Montarnal.

« le S futur Epoux entend se marier avec les biens et droits qui lui appartiennent et qui concistent

« 1o dans les biens qui doivent lui revenir de la succession de M son pere comme son heritier universel Institué à Charge d'Usufruit réservé à Mde sa mere et de la Legitime envers ses puisnés [c'est-à-dire du minimum que, en pays de droit écrit, le père était obligé de laisser à chaque enfant], Telle qu'elle est fixée par le Testament du père Commun

« 2o dans [l'héritage de son frère décédé à St-Domingue]

« 3o dans son Interet dans la regie generalle des Vivres du Royaume

« 4o Et enfin dans une gratiffication annuelle de Quatre mille Livres que le Roy a bien voulu lui accorder en faveur du futur mariage avec Mlle Genet en attendant qu'on puisse lui donner une place ou Interet de finance Convenable suivant le bon de Sa Majesté dont Ampliation signée Necker a été deja remise aud S futur Epoux

« En faveur du futur Mariage Les d S et De Genet ont Constitué en dot en avancement d'hoirie de leurs successions futures a lad Dlle future Epouse leur fille, la Somme de seize mille Livres, en un trousseau d'habits Linges dentelles et autres effets a l'usage de sa personne, et en differentes sommes a recevoir pour trois années d'appointements dus a la d Dlle future Epouse, en raison de sa place de femme de chambre de la Reine, et qui appartiennent aux d S et De Genet qui en ont fait annuellement l'avance a la d Dlle leur fille ainsi qu'elle le reconnoit et dont le s futur Epoux est content.

« . . . .

« fait et passé a Versailles a Legard de La Reine, de Madame la Princesse de Lamballe de la Princesse de Chimay au chateau de Versailles

« a legard du Prince de Monbarré et de Mr de Vergennes chacun en sa demeure

« Et a Legard des parties Contractantes Leurs parens et amis cy dessus nommés en la maison et demeure des S et De Genet cy devant désignée

« Lan mil sept cens soixante Dix neuf le quatre Juillet avant midy

« Et ont signés [Suivent les signatures] »

Je crois intéressant d'ajouter quelques observations sur plusieurs des personnes qui ont signé :

La Reine, Marie-Antoinette. Guillotinée le 16 octobre 1793.

M. L. T. de Savoye. C'est la Princesse de Lamballe. Elle a signé Marie-Louise-Thérèse de Savoye. Elle était Chef du Conseil et Surintendante de la Maison de la Reine. Massacrée à Paris, à la prison de la Force, en septembre 1792, avec détails de hideuse bestialité.

La *Princesse de Chimay* était attachée à la Maison de la Reine comme Dame d'Honneur.

Le *Prince de Montbarrey* et *Mr de Vergennes* étaient l'un Ministre de la guerre, l'autre des affaires étrangères. *Genet*, le père de la future, était « chargé du Bureau des Interprètes » dans le premier ministère — « chef du Bureau des Interprètes » dans le second. Il était d'ailleurs aussi « Secrétaire-Interprète » au Ministère des Finances, dont le « Directeur Général », c'est-à-dire Ministre, était Necker. Et aussi « Secrétaire interprète » dans le « Conseil de la Maison et Finances de Monseigneur Comte d'Artois ». (*Almanach Royal*, 1780). Il avait su mettre à profit sa connaissance de l'allemand et de l'anglais !

Le Prince de Montbarrey est mort en émigration, en Suisse. Mr de Vergennes a eu l'heureuse chance de mourir avant la Révolution.

Le *Baron de Tott* est mort en émigration, en Hongrie.

Augustin-Bernard-Louis-Rousseau a été guillotiné le 25 messidor an II.

La *D^lle Genet*, la mariée, s'est tuée le 8 thermidor an II, pour n'être pas guillotinée.

Heureusement que la mère de la mariée, *Marie-Anne-Louise Cardon,* l'ancienne lingère, épousée malgré l'opposition acharnée du père Genet, ne prévoyait pas tout cela. Sa joie eut été bien troublée !

1779. Mariage de Mr Auguié avec Adélaïde Henriette Genet, paroisse St Louis, Versailles (Mairie de Versailles).

« L'an mil sept cent soixante dix neuf, le douze juillet...... Nous soussigné. . . . . avons fiancé et uni en légitime mariage de leur mutuel consentement et de celui de leurs parents : Mr Pierre César Auguié, Regisseur général des vivres du Royaume, âgé de quarante ans et sept mois, natif de la paroisse de Notre Dame Dupuy de la ville de Figeac, diocèse de Caors, demeurant en la paroisse Saint Roch de Paris, rue de Gramont, fils de deffunt Mr Pierre Cesar Auguié, Conseiller en la Senechaussée de Figeac en Quercy, et de Marie Guary d'une part, et dlle Adelaïde Henriette Genet, femme de chambre de la Reine, native de cette paroisse agée de vingt ans et dix mois, fille de Mr Edme Jacques Genet, Chef du Bureau des interprêtes des affaires étrangères, et de Marie Anne Louise Cardon de fait et de droit domicilié en cette paroisse pavillon Barthellon rue Royale, d'autre part, en présence du côté de l'époux de Mr Guillaume Louis Marie Avocat en parlement Conseiller du Roy Banquier expéditionnaire en cour de Rome, son cousin, rue Taranne, paroisse St Sulpice à Paris et de Mr Jean Jauberthon, Médecin inoculateur du Roy [1] rue St Pierre, paroisse St Eustache à Paris, et du côté de l'épouse de ses père et mère, de Mr René Girard controlleur de la

---

[1] La vaccine n'a été découverte, par Jenner, qu'en 1796 et introduite en France qu'en 1800. Avant, l'on « inoculait » le pus d'un bouton de petite vérole, en choisissant une épidémie bénigne, dans une saison douce, ce qui donnait la petite vérole dans des conditions favorables. L'on évitait, de la sorte, pour l'avenir, cette terrible maladie. Louis XVI, aussitôt devenu roi, en juin 1774, s'est fait inoculer ainsi que sa famille.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1893, I, 167, reproduit une lettre du 28 avril 1789 sur l'inoculation projetée de la petite vérole au Dauphin, opération que prépare « M. Jauberton, inoculateur des Enfants de France » en recherchant un virus convenable : « L'inoculation prochaine de M. le Dauphin, exigeant les plus grandes précautions sur le choix du germe. . . . . . . »

maison du Roy, au grand commun, de Mr Augustin Bernard Louis Rousseau, écuyer Maître d'hotel de Madame la Comtesse d'Artois au chateau, et autres lesquels. . . . . ont signé avec nous. »

1784. Baptême d'Antoinette Auguié (*Madame Gamot, mon arrière-grand-mère*), paroisse Notre-Dame, à Versailles (Mairie de Versailles). Elle était née à Paris le 28 avril 1780. *Les mots de cet acte que j'ai reproduits en italiques ont été barrés pendant la Révolution.*

« L'an mil sept cent quatre vingt quatre, le Cinq May, Antoinette Louise, née à Paris rüe du Temple, Paroisse St Nicolas des Champs, le vingt huit avril, de l'année mil sept cent quatre vingt et Ondoyée le même jour par permission de feü *Mgr* l'Archevêque de Paris, par Mr le Vicaire de la ditte paroisse St Nicolas des Champs, fille de Messire Pierre César Auguié, Ecuyer Conseiller Receveur Général des finances des Duchés de Lorraine et de Bar Demeurant Présentement à Paris, Rüe neuve du Luxembourg, Paroisse St Roch, et de Dme Adélaïde henriette Genet, son épouse, l'une des femmes de Chambre de la Reine, a reçue aujourdhuy dans la Chapelle *du Roi*, le Supplément des Cérémonies du Baptême de *Mr* l'Abbé de Castellane, Aumonier *de Sa Majesté*, en présence de nous Soussigné, Curé, le parrain a été *Très haut, Très Puissant et Très Excellent Prince* Louis Auguste, *Roi de france et de Navarre*, et la marraine, *Très haute, Très Puissante et Très Excellente Princesse* Marie Antoinette, *Archiduchesse d'Autriche, Reine de france et de Navarre* qui ont bien voulu signer.

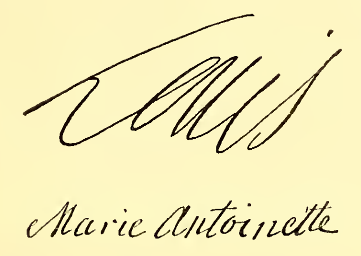
[Signé] « LOUIS MARIE ANTOINETTE AUGUIÉ GENET AUGUIÉ L'abbé DE CASTELLANE aumonier du roi BROCQUEVIELLE Curé »

La baptisée avait plus de quatre ans ! Elle aurait pu signer aussi ([1]).

Ses prénoms, Antoinette et Louise, sont ceux de sa marraine et de son parrain, la Reine et le Roi.

([1]) J'ai lu que le roi Louis-Philippe, a été tenu sur les fonts de baptême, *à l'âge de douze ans,* par Louis XVI et Marie-Antoinette.

Voici la signature de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette que j'ai copiées, avec grand soin, sur cet acte de baptême :



La signature de Louis XVI diffère beaucoup de son écriture, qui est fort menue. Elle est semblable à celle de ses prédécesseurs, Louis XV et Louis XIV : c'est la signature de la fonction.

La signature de Marie-Antoinette, examinée suivant les règles de la graphologie, indique bien plus d'imagination que de raisonnement (lettres, et même parties de lettres, non liées) (1).

J'ai consulté, aux Archives nationales, A E II. 1281. 1er vol., l'insignifiant journal personnel qu'a tenu Louis XVI. J'y ai trouvé : « 1784 — Mois de May — Mercredy — 5 — Rien. Baptesme de la petite Auguié dans la Chappelle N. D. » C'est de la main de Louis XVI, comme tout ce journal.

1782. Baptême d'Aglaé Louise (Eglé) Auguié (La Maréchale Ney). (Archives de la Seine).

---

(1) La signature de Marie-Antoinette sur le contrat de mariage Auguié-Genet présente également ce caractère — et aussi la signature, sur ce même contrat, de la Princesse de Lamballe, sa meilleure amie.

« Extrait des Registres baptistaires de la Paroisse Saint Nicolas-des-Champs, à Paris. Le Lundy vingt cinq Mars mil sept cent quatrevingt deux a été baptisée Aglaé Louise fille de Mre Pierre César Auguié Conseiller receveur général des finances de la Province de Loraine et du Barrois et de dlle Adelaide henriette Genet son épouse l'une des femmes de Chambre de la Reine demeurante rue du temple, le Parein Mre Mathurin Auguié Vicaire général du diocèse de Vence demeurant susdite rue. La Mareine Marie Anne Louise Cardon Ve de Edme Jacques Genet premier commis des affaires Etrangères dmt à Versailles prse St Louis et ont signé avec nous.

« Collationné, et délivré par nous, vicaire de ladite Paroisse, soussigné. A Paris le neuf mars de l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq. Granet. »

Le jour de sa naissance n'est pas indiqué. Mais l'Extrait de son acte de naissance annexé à son acte de mariage (elle s'est mariée à Thiverval, Seine-et-Oise), porte : « L'an Mil sept cent quatre vingt deux, le lundi Vingt cinq Mars, A été nommée Aglaé Louise, née hier...... »

1784. Naissance de Adelaïde Henriette Joséphine (Adèle) Auguié (Madame de Broc). (P I).

« Municipalité de Paris — Naissance — Adelaide henriette Josephine Auguié —

« Extrait du registre des naissances de la ci-devant Paroisse Roch.

« L'an mil sept cent quatrevingt quatre, le treize Janvier, a été nommée *henriette Josephine*, née avant-hier, fille de pierre-César *Auguié* et de Adélaide henriette *Genet*, son Epouse.

« Les témoins ont été Joseph-françois-Marie *Marie* et Louise henriette *Genet*.

« Collationné par moi Secrétaire-Greffier-Adjoint. »

L'acte dont ceci est un extrait, était certainement un acte de baptême. Mais cet extrait ayant été délivré sous Révolution, on a eu soin d'y omettre toute mention de ce sacrement.

Les trois demoiselles Auguié, dont je viens de reproduire les actes de Baptême ou de Naissance, ont suivi des carrières bien diverses, mais elles ont été réunies dans la mort : elles sont ensevelies, toutes les trois, dans l'Église de Saint-Leu (Seine-et-Oise).

IV

An II, 1794. Décès de Mme Auguié (*mère de mon arrière-grand-mère Gamot*) (P I et Archives de la Seine).

« Municipalité de Paris.

« Extrait des registres de Décès du neuf thermidor, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible. Acte de décès de Adélaïde Henriette Genet, du jour d'hier, neuf heures du matin, agée de trente cinq ans, native de ——— domiciliée à Paris rue du faubourg Poissonnière N° 31, mariée à Pierre Cézar Auguié et décédée rue de la loi N° 273, section de Lepelletier.

« Sur la déclaration faite par les témoins dénommés aux registres qui ont signé avec l'officier public.

« Collationné par moi, officier public de l'Etat Civil nommé par le Comité de Salut public. »

Voici l'histoire de la mort de Mme Auguié :

On lit dans la « *Gazette Nationale* ou le *Moniteur universel*, Le 30 du 1er mois L'an IIe de la République Française » (1) :

---

(1) Le *1er mois* n'a été appelé *vendémiaire* que quelque temps après. Le Calendrier Républicain a été créé et modifié par plusieurs décrets de la Convention, pris successivement.

J'ai vu une pièce ainsi datée :

« Bordeaux le 2d jour de la 2de décade du 2d mois de la 2de année de la République française, une et indivisible » (Archives municipales de Bordeaux, Fonds Aurélien Vivie, T. 10).

« Tribunal Criminel Révolutionnaire.

« Suite du procès de Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, veuve Capet.

« Du 23 du premier mois, l'an 2 de la République.

« . . . .

« *Le président à l'accusée* — N'avez-vous pas ce jour-là (1) étant à l'Assemblée législative dans la loge du Logographe (2), reçu de l'argent de ceux qui vous entouraient ?

« *L'accusée* — Ce ne fut pas dans la loge du Logographe, mais bien pendant les trois jours que nous avons demeuré aux Feuillans, que, nous trouvant sans argent, attendu que nous n'en avions pas emporté, nous avons accepté celui qui nous a été offert.

« *Le président* — Combien avez-vous reçu ?

« *L'accusée* — Vingt-cinq louis d'or simples ; ce sont les mêmes qui ont été trouvés dans mes poches, lorsque j'ai été conduite du Temple à la Conciergerie ; regardant cette dette comme sacrée, je les avais conservés intacts, afin de les redonner à la personne qui me les avait remis, si je l'avais vue.

« *Le président* — Comment nommez-vous cette personne ?

« *L'accusée* — C'est la femme Auguel.

« . . . . »

J'ai cherché, aux Archives nationales, dans le dossier même du Procès de Marie-Antoinette (W. 290, N° 179, dans A E[1]. 5). Je n'y ai pas trouvé l'interrogatoire, mais, mieux que cela peut-être, les notes prises, par Fouquier-Tinville, de sa main, au cours de l'audience. Dans ces notes j'ai trouvé le passage que voici :

« La femme hogué a remis de l'argent à Marie Antoinette suivant son aveu » — c'est-à-dire suivant l'aveu de Marie-Antoinette.

Fouquier-Tinville a écrit *hogué* pour *Auguié*, de même que, dans ces notes, il a écrit *Destin* pour *d'Estaing*.

---

(1) Le 10 août 1792.

(2) Sorte de sténographe.

On voit que Auguié se prononce en supprimant l'i; Marie-Antoinette le prononce ainsi et Fouquier-Tinville l'écrit sous sa dictée ([1]).

Au bout de plusieurs mois, l'on découvrit, paraît-il, que « la femme Auguel » n'était autre que Mme Auguié. Au moment d'être arrêtée, Mme Auguié s'enfuit et, ainsi que Mme Campan nous le raconte dans ses NOTICES, elle fut se cacher dans un hôtel garni d'où bientôt, *la veille même de la chute de Robespierre,* elle se précipita par la fenêtre. Si elle s'était laissé prendre, elle aurait presque certainement échappé à la mort. Le nombre des personnes incarcérées dans les prisons de Paris était alors d'au moins 10 000 ([2]). La plupart ne passaient donc pas, avant longtemps, au Tribunal révolutionnaire.

On trouvera plus loin de très intéressants documents sur la mort tragique de Mme Auguié, que j'ai découverts aux Archives nationales, où ils étaient inconnus parceque le nom de *Auguié* y avait été mal écrit.

La rue de la Loi est celle dénommée actuellement rue de Richelieu. A quel numéro actuel correspond le N° 273, révolutionnaire, où est morte Mme Auguié ? M. Lazard, sous-archiviste des Archives de la Seine, a traité cette question, devant moi, comme suit :

D'après le Sommier des Biens nationaux, ans V et VI, la portion de la Bibliothèque nationale, située contre la rue Colbert, portait le N° 280 et l'hôtel Talaru, situé de

---

([1]) Ma sœur, Mme Malapert, possède un joli carnet sur lequel est une chanson composée en 1812, pour la fête de M. Auguié, la Saint-Pierre. Le mot *Auguié* figure à chaque couplet, en fin de vers, et rime avec *aimé, prôné, gaîté, beauté, entouré, fêté,.....*

([2]) *Moniteur universel* du 25 messidor an II (c'est-à-dire 13 jours avant) : « *Etat des prisons.* Le bulletin de la police porte le nombre des prisonniers à 7.502. » Mais l'on admet qu'il était, en réalité, bien plus considérable.

l'autre côté de cette rue, aux Nos 62 et 64 actuels, portait les Nos 279 et 278 (tous les numéros se suivaient alors d'un même côté de la rue sans avoir égard à aucune distinction entre les pairs et les impairs) [1]. En admettant, ce qui doit être à peu près vrai, qu'à chaque numéro révolutionnaire correspond un numéro actuel, on a la concordance :

279 révolutionnaire	————————	62 actuel.
278 —	————————	64 —
277 —	————————	66 —
. . . .	. . . .	. . . . . .
273 révolutionnaire	————————	74 actuel.

Le 273, où est morte Mme Auguié, serait donc le 74 actuel. C'est une maison située à l'angle de la rue du Quatre-Septembre, dans le pâté qui s'étend jusqu'à la rue de la Bourse. Cette maison est fort étroite (8m), mais profonde (16m). Elle a été entamée par le percement de la rue du Quatre-Septembre, qui a enlevé, en totalité, les Nos 70 et 72.

D'après M. Lazard, cette indication n'est pas certaine, mais elle ne peut être inexacte que d'une maison ou deux.

Cette indication a été précisée et rectifiée de la manière suivante :

J'ai consulté, chez l'éditeur Didot, 54 rue Jacob, les annuaires d'adresses qu'il a publiés et qui forment une série continue depuis l'annuaire de 1800, ou *Almanach du Commerce de Paris pour l'an VIII*. J'ai trouvé dans celui pour l'an XIII, 1805 : « Viel (Me) (Hôtel de Dublin) R. de la Loi, 273 — Lepelletier » — et, dans celui pour 1806, la

---

(1) Et, en outre, les maisons étaient alors numérotées *par quartier*, et non *par rue*, ce qui explique les numéros très élevés que présentent des maisons, même dans des rues très courtes. Avant et après, le numérotage était *par rues*. (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1894, II, 460 — et M. Lazard.)

même indication, mais, comme pour toutes les maisons de cette rue, avec changement de numéro : le nouveau numéro qui y remplace le 273 est le 68. J'ai constaté cette nouvelle indication dans les annuaires suivants jusqu'à celui de 1809, où j'ai arrêté mes recherches : le numéro y est le 68, mais le nom de la rue est devenu rue de Richelieu.

M. Lazard, auquel j'ai communiqué ce résultat, a eu l'extrême obligeance de faire des recherches dans les Sommiers fonciers de l'Enregistrement, qui sont conservés au siège de cette Administration. Les sommiers de 1805, qui ont suivi immédiatement le changement du numérotage, ont malheureusement été détruits parce qu'on les trouvait trop encombrants. Les sommiers que l'on a conservés commencent en 1810. Ils ont permis à M. Lazard de constater que le N° 68 est devenu plus tard, par changement du numérotage, le N° 70; — qu'il a été occupé par le locataire principal Viel jusqu'en 1842; — qu'il a été acheté par la Ville de Paris le 28 mars 1867, et a disparu pour faire place à la rue du Quatre-Septembre, primitivement nommée rue du Dix-Décembre. *L'emplacement de la maison où est morte Mme Auguié est représenté par une partie de la chaussée qui s'étend devant le N° 3 de la rue du Quatre-Septembre.* J'ajoute que l'immeuble voisin, le 68 actuel, fait pendant au 74, de l'autre côté de la rue du Quatre-Septembre, et que, sur cette rue, il porte le N° 3.

Les Sommiers fonciers ont permis aussi à M. Lazard de reconnaître que le N° 31, révolutionnaire, de la rue du faubourg Poissonnière, domicile de M. et Mme Auguié, porte actuellement le N° 52. Les ferrures d'appui des fenêtres de la façade sur la rue montrent que cette partie de l'immeuble, tout au moins, date de la fin du règne de Louis XV, est donc la même que du temps de M. et Mme Auguié. L'Almanach pour l'an VIII, 1800, m'a

appris que M. Auguié y demeurait encore à cette époque. Mais les Almanachs suivants montrent qu'il a été habiter rue Saint-Lazare peu après.

V

« Du 26 Thermidor an 3e
« Inventaire après le décès de la Cne Genet fe Auguié »

Cet inventaire a été dressé par Me Maine, notaire à Paris.

La famille s'adressait précédemment à une autre étude. Mais le titulaire, Me Dufouleur, ayant été guillotiné, le 15 prairial an II, fut remplacé d'office par le gouvernement, sans présentation, par quelqu'un de son choix, le 27 thermidor suivant [1]. A la suite de ces événements, M. Auguié s'est adressé à une étude différente, celle de Me Maine, qui a conservé, jusqu'à maintenant, la clientèle de notre famille, à Paris. Le titulaire actuel est Me Delapalme, rue Montalivet 11.

« . . . . A la requête de Pierre Cezar Auguié Citoyen francais dem. à Paris rue du fauxbourg et section poissonniere No 31... tuteur de Antoinette Louise Auguié agé de quinze

---

[1] Plusieurs mois après la nomination du remplaçant, les papiers de l'étude Dufouleur étaient encore sous le séquestre de la Nation : « Aux Citoyens administrateur Composans le Bureau du Domaine National du Département de Paris. Pierre Michel Genet Cn francois demeurant à Villeneuve la Montagne. Vous demande Citoyens la Remise des papiers qui lui appartiennent Etans chés Dufouleur notaire condamné et qui sont relatifs a L'acquisition qu'il a faite du Domaine du Moulin Darnac.... [signé] Delamarre par procuration. » Il a fallu produire 5 pièces, sur le vu desquelles, le Bureau en question a rendu, le 5 germinal an III, un arrêté, longuement motivé, enjoignant au « chef de ses archives » de faire cette remise. (Archives nationales, T. 1675, 901). L'État ne lâche pas facilement ce qu'il a une fois saisi !

ans passés, d'aglaé Louise Auguié agée de Treize ans et d'adelaide henriette Josephine Auguié agée de unze ans passés. les enfans de lad. deffunte son Epouse.... étant dans les lieux composant l'apartement qu'il occupe au premier Etage d'une maison sise sud^e rüe poissonniere N° 31 avec lad^e D^e son Epouse qui est décédée rüe de la loi N° 273 section Le Pelletier le huit thermidor dernier

« Premierement Expedition en parchemin du Contrat de mariage dud Pierre Cezar Auguié et de lad. deffunte adelaide henriette Genet, passé devant Momet . . le quatre juillet mil sept cent soixante dix neuf » [Je l'ai analysé plus haut.]

Je n'ai pu tirer au clair si les prisées de cet inventaire sont évaluées en numéraire, ou bien en assignats, qui n'étaient alors reçus que pour un trentième de leur valeur nominale. En effet, d'une part, le métal argent de l'argenterie est évalué sur une base qui ne diffère pas (ou très peu) de celle de 1 franc pour 5 grammes, comme pour nos monnaies actuelles; — d'autre part, certaines évaluations, celles de livres de la bibliothèque par exemple, semblent excessives.

« . . . .

« Dans une garde robe. Une seringue d'Etain........

« Dans..... environ Cent coquillages de différentes formes sous leur cage en verre..... [A la fin du XVIIIe siècle, il était de mode, pour les gens de bon ton, de posséder beaucoup de belles coquilles.]

« Dans les armoires et commodes.

« Item un habit et veste de drap rayé verd et gris, un autre habit de drap noisette brodé en or, un autre habit de drap verd, deux habits de drap noir usé, prisés Ensemble .... 700 L.

[Nombre immense de livres, détaillés ouvrage par ouvrage :]

« Item. Le Papillon d'europe trois volumes in 4°, prisés mille livres cy.................. 1 000 L.

« Item. anacharsis en sept volumes in 8° prisés six cent livres avec sa carte cy............ 600 L.

« Item l'encyclopédie en trente cinq volumes in folio prisés six mille livres................. 6 000 L.

« Item la maison rustique en deux volumes in 4° prisés cent cinquante livres cy........ 150 L.
« Item Jean Jacques Rousseau en trente trois volumes in 8° prisés quinze cent livres cy...... 1 500 L.
« Item voltaire en soixante sept volumes prisés huit cent livres cy .... 800 L.
« Item Buffon en cinquante sept volumes in 12 prisés quinze cent livres cy... .... 1 500 L.
« . . . .
« Item une cuiller à potage, quatre cuillers à ragout seize couverts et six cuillers à Caffé, le tout a filet en argent poincon de paris pesant ensemble seize marcs Deux onces, fixés à juste valeur et sans crue à raison de Cinquante livres Treize sol six deniers le marc, revenant lad. quantité à md prix à la somme de............ 823 L. 17 S. 4 D. »

Le marc (se divisant en 8 onces ou en 192 deniers) pesait 245 grammes environ.

Des objets énumérés dans cet inventaire, j'ai retrouvé : l' « anacharsis en sept volumes... », que je possède (est-ce le même ?) et le « portrait du citoyen Auguié peint à l'huile dans son cadre ovale de bois doré », dont à hérité mon frère, qui a bien voulu me le remettre.

Analyse de nombreuses pièces concernant « une habitation établie en sucrerie située au Camp de Louise », au Cap, à Saint-Domingue. Antoine Benoît Auguié de Lascan, frère de mondit Auguié, étant à Saint-Domingue, en a fait acquisition, le 30 mai 1773 (l'usufruit au profit d'un tiers, sa vie durant, étant toutefois réservé par le vendeur), pour 300 000 Livres, dont 50 000 ont été payées comptant. — Testament dudit antoine Benoit Auguié, en lad. ville du Cap, le 28 janvier 1777. — Acte de mise en possession de lad. habitation, en datte du 28 avril 1789 à la requête de Pierre jean Grunier négotiant au cap stipulant pour « Pierre Cesar auguié receveur général des finances des duchés de lorraine et de Bar legataire universel de antoine Benoit auguié de Lascan son

frere ». — « Le d s auguié » expose « que cette habitation a été vendue par son fondé de procuration à M. Dufour Derian imprimeur au Cap par contrat passé devant Campigny notaire en lad ville du Cap » le 25 may 1789, moyennant 300 000 Livres payables par sixième d'année en année. (1)

« Actions de la Caisse depargnes et de bienfaisance.... pour en jouir led. auguié et adelaide henriette genet sa femme et après le décès du survivant d'eux par antoinette Louise auguié, leur fille, née le » 28 avril 1780, « aglaé Louise auguié, leur fille, née le » 24 mars 1782 et « adelaide henriette josephine auguié, leur fille, née le » 11 janvier 1784. Il y a deux séries de ces actions : la première, en date du 31 mars 1792, la seconde du 30 septembre 1793. Elles ne sont pas évaluées.

Analyse de nombreuses pièces concernant l'acquisition du domaine et moulin d'Arnac, district de Brives, département de la Corrèze. J'ai trouvé, d'autre part, qu'il est dans la commune de Puy-d'Arnac. Ce bien a été acheté, par Pierre Michel Genet, du fondé de pouvoir spécial de François de Ferrière de Sauvebœuf, le 27 septembre 1793 (Dufouleur, Nre à Paris), au prix de 250 000 Livres, dont 102 600 ont été payées comptant... aux créanciers, fort nombreux, du dit Sauvebœuf. —

---

(1) Tous les Français ayant été brutalement dépossédés par l'insurrection des nègres, le gouvernement français a obtenu, longtemps après, du gouvernement nègre, une somme à répartir en indemnités entre les anciens propriétaires.

J'ai trouvé la fin de cette affaire :

Bibliothèque nationale L f. 158.41. *État Détaillé des Liquidations de l'Indemnité de St-Domingue*, T. VI : 1re section. — Juridiction du Cap. — Paroisse de l'Acul. Sucrerie au Camp de Louise. Anciens propriétaires : Dufour de Rians (Charles Louis) et Auguié de Lascan (Antoine Benoit). Les ayants droit sont 7 Dufour et les 2 Auguié que voici : Auguié Aglaé Louise, veuve de Michel Ney, et Auguié Antoinette Louise, comtesse de Laville. Décision du 11 mai 1833. Montant alloué 31 200 francs, à partager pour toutes indemnités, entre les 9 !

« Expédition..... d'un acte sous signature privée déposé à deloche notaire à Paris par acte du vingt neuf Messidor d^{er} contenant declaration de Command dud domaine et Moulin d'arnac par led genet au profit dud. Pierre Cesar auguié », c'est-à-dire vente à Auguié qui se réserve de faire connaître le véritable acheteur. — Exploit d'huissier, du 22 prairial d^{er}, d'offres réelles faites par Genet aud. de Sauvebœuf de 118 429 Livres, montant de ce qui lui restait dû en principal et intérêts. Jugement du 17 messidor d^{er}, donnant acte. — Led. Auguié déclare, dans le présent inventaire « qu'il doit encore sur l'acquisition du domaine et Moulin d'arnac la somme de cent vingt mille livres ».

Le présent inventaire comprend :

« Item une pièce qui est unc reconnaissance sous signature privée de la somme de vingt deux mille livres en assignats donnée à lad deffunte par la C^{ne} Genet, f^{e} Bertholet Campan le premier thermidor dernier, payable à volonté. [Mme Campan a donc emprunté cette somme à sa sœur, Mme Auguié, quelques jours avant la fuite et la mort de cette infortunée — à moins que ce soit, chose improbable, justement le contraire.]

« Et procedant led C. auguié a déclaré que le douze thermidor de Lan deux ses enfans lui remirent de La part de feue leur mere une sommc de vingt quatre Mille livres en especes d'or provenant de plus forte somme remise à laditte deffunte par le C Vincent en qualité d'Exécuteur du testament de feu le C Julien receveur général des finances auquel ledit Comparant avoit remis en mil sept cent quatre vingt onze des fonds pour les lui placer. [Ce passage semble montrer que M. Auguié est sorti de prison, au plus tard, le 12 thermidor an II : aussitôt après la chute de Robespierre. Cependant, le mandat de mise en liberté n'est que du 17, ainsi qu'on le verra plus loin.]

« [Déclare] qu'il avoit remis une somme de Douze mille livres aussi en espèces d'or depuis trois ans à une personne de Confiance qui s'en est dessaisie par peur ou tout autre motif et qu'il n'a pas jusqu'à ce moment recupere cette somme en même espèces.

« Déclare en outre quil a lespoir de recevoir de la tresorerie nationale une somme d'environ Deux cent mille livres en suscriptions sur le Grand livre de la dette publique, si l'on exécute à son égard le decret de la Convention nationale qui rend aux Comptables les vingt cinq pour cent qu'ils ont payé en vue de leur debet. »

Cet inventaire m'a donné l'impression que le ménage Auguié-Genet était riche et l'avait été bien davantage.

M. Auguié a possédé le Château et domaine de Grignon, où est maintenant installée l'École nationale d'Agriculture. J'ai eu de nombreux renseignements à ce sujet par M. Risch, instituteur à Thiverval (Seine-et-Oise), la commune où est Grignon.

Les sept enfants d'Alexandre-Guillaume de Galard de Béarn de Brassac, comte de Brassac, avaient hérité, en 1792, du magnifique Château et Domaine de Grignon, propriété de leur mère. Mais deux de ces enfants étant Chevaliers de Malte et se trouvant, pour ce motif, hors de France, avaient été considérés comme émigrés, d'où mise sous séquestre de Grignon et sa confiscation pour deux septièmes. Après diverses péripéties, les cinq autres enfants avaient racheté à la Nation ces deux septièmes.

Grignon était dans un état déplorable : Les meubles avaient été vendus, la grêle du 17 juillet 1793 avait cassé 1 900 carreaux, la toiture avait beaucoup souffert, le parc était dévasté, etc.....

Devenus seuls propriétaires, les cinq enfants de Brassac vendirent Grignon à M. Auguié, par acte sous-seing privé du 8 thermidor an IV, pour 78 115 francs, payés le même jour, en pièces d'argent « ci devant monnoie dites écus de six livres ». Je trouve que ce payement pesait 400 kilos !

M. Auguié dépensa aussitôt 10 000 francs pour mettre en état sa nouvelle acquisition. Mais la vente du 8 thermidor an IV ayant été considérée comme nulle,

parce que la Nation avait encore certains droits, Grignon fut mis en adjudication, le 15 floréal an VI, et, cette fois, M. Auguié en devint propriétaire sans conteste. Prix 78 200 francs. Il y fit beaucoup d'améliorations.

Le 17 thermidor an X eut lieu à Grignon le mariage de la seconde fille de M. Auguié avec le général — depuis Maréchal — Ney.

M. Auguié vendit Grignon au général — depuis Maréchal — Bessières, le 29 thermidor an XI (acte devant Me Guenoux, notaire à Paris), moyennant 260 000 francs, dont 60 000 payés comptant. Je remarque que c'était trois fois le prix d'achat.

Je possède une curieuse lettre de ma grand'mère Clémence Gamot, du 6 août 1821, où elle raconte longuement la visite que sa tante la Maréchale Ney, qu'elle accompagnait, vient de faire à Grignon : Grignon est resté comme jadis, à peu de changements près, émotion de la Maréchale, etc. J'en ai donné copie à M. Risch pour l'ouvrage qu'il prépare sur Grignon. Je l'ai reproduite plus loin, dans la partie de ce Livre consacrée aux Ney.

La sœur cadette de la Maréchale Ney, Mme de Broc, était revenue à Grignon dans des circonstances bien différentes et elle y avait assisté à un curieux spectacle, ainsi que l'a raconté Baudus, aide de camp du Maréchal Bessières, dans ses *Études sur Napoléon*, T. I, p. 242 :

« Napoléon [quelque temps après son divorce] arriva à Grignon dans la matinée. Sa suite était nombreuse. Le roi de Bavière l'accompagnait ainsi que les reines de Naples et de Hollande, ... les maréchaux Moncey et Davoust, ... les duchesses de Bassano et de Cassano, Mme de Broc, ... En descendant de voiture, il se mit à chasser . . . . . . Dans la soirée. . . on dansa. Tout le monde prit part bon gré mal gré à ce genre de divertissement, même le roi de Bavière auquel l'empereur dit assez brusquement : « Roi de Bavière, dansez. » Et ce monarque, alors âgé de 55 ans, d'une rotondité qui

devait lui rendre cet exercice pénible, s'empressa de prendre pourtant une danseuse et de se placer à un des quadrilles .... Le héros d'Auerstaedt et d'Eckmuhl, qui n'avait ni dans la tournure, ni dans les manières, rien de bien favorable pour se livrer à ce genre de plaisir, fut également obligé d'y prendre part. Il n'y eut pas jusqu'à la vieille duchesse de Cassano, dame d'honneur de la reine de Naples, qui protesta vainement au danseur que Napoléon lui envoya, qu'il y avait 30 ans qu'elle avait renoncé à la danse ; il fallut qu'elle figurât dans un quadrille. L'empereur le voulait ainsi . . . .

« Le lendemain à huit heures du matin (on était alors en hiver) on annonça à l'improviste que l'empereur partait pour Rambouillet. Toutes les dames qui étaient du voyage furent obligées de se jeter en voiture, ayant eu à peine le temps de passer une robe. Ce brusque réveil, cette absence de toilette ne leur furent pas favorables, il n'y en eut parmi elles que quelques-unes dont la beauté, déjà fatiguée par des veilles trop nombreuses, triompha pourtant de cette rude épreuve. Nous citerons la reine de Naples, madame de Broc et la princesse Aldobrandini. »

VI

M. Auguié fut l'un des deux « Receveurs généraux des finances » pour la « Lorraine », de 1781 jusqu'à la Révolution, en 1791 (*Almanach Royal* de 1782 à 1791. — Son adresse, dans les dernières années, est « rue Neuve de Luxembourg, impair », le mot « impair » s'appliquant aux Exercices financiers dont il était chargé). Il fut l'un des cinq « Administrateurs généraux de la Loterie Royale » (*Almanach Royal*, 1792 — son adresse : fauxbourg Poissonnière), puis « Nationale » (*Almanach National*, 1793).

Divers actes de 1779 et 1781 nous le montrent « Régisseur général des vivres du royaume ». Nous

savons, par Mme Campan, qu'après la Terreur, il fut Administrateur des vivres à l'armée du Rhin. Un acte notarié du 9 ventose an III (27 février 1795) le qualifie : « L'un des agens généraux des subsistances militaires » (Archives nationales T. 1675, 901).

Enfin, M. Auguié fut « Administrateur général des Postes aux lettres », depuis les dernières années de la Révolution jusqu'à sa mort (survenue au début de la seconde Restauration), ainsi que je l'ai constaté sur les Almanachs de Paris de l'an VIII et années suivantes et dans le *Moniteur universel* du 26 septembre 1815. Ces mêmes Almanachs m'ont appris que l'Administration des Postes aux lettres avait, à sa tête, un Directeur général, sous les ordres immédiats duquel étaient 5, puis 7, Administrateurs généraux, dont M. Auguié. La situation de M. Auguié était donc celle qu'a maintenant un Chef de Division de Ministère. M. Auguié n'en était pas satisfait : « Voyez combien, malgré l'appui de sa fille, mon oncle a souffert d'être administrateur », écrit Henri Campan à sa mère, le 17 février 1813 (L P).

J'ai trouvé, aux Archives de la Seine, l'acte de décès de M. Auguié :

« Acte de décès du dix septembre mil huit cent quinze, à dix heures du matin. — Le jour d'hier à huit heures du soir est décédé en son hotel, rue de Bourbon N° 76,......, Pierre César Auguié, agé de soixante seize ans et demi, administrateur général des Postes, né à Figeac, département du Lot, veuf de Adelaide henriette Genet..... » [Les témoins sont ses domestiques.]

Il avait 76 ans et demi et il était encore en service ! L'on n'avait pas encore imaginé la limite d'âge pour les fonctionnaires.

La rue de Bourbon est la rue de Lille. M. Lazard m'a dit que le N° 76 était sans doute à l'emplacement occupé actuellement par la rue de Solférino.

Le croquis de M. Auguié, tracé par M[me] Campan, est amusant (M E L) :

« Paris 30 Juillet 1808. Mon Eglé [La Maréchale Ney] .. ton père est toujours dans le *suprême bon ton* dans les gallantes et misterieuses manierres partant pour Bag. en poste en ne le disant qu'à son valet de chambre intime laissant ses amis et même sa famille dans l'incertitude sur le lieu ou il a porté ses graces et ses soupirs. »

DOCUMENTS

SUR

M^R & MME AUGUIÉ

avant et pendant la Terreur.

I

(Bibliothèque nationale. Le 29. 980.)

« PROCÉDURE CRIMINELLE

INSTRUITE AU CHATELET DE PARIS, SUR LA DÉNONCIATION DES FAITS ARRIVÉS A VERSAILLES DANS LA JOURNÉE DU 6 OCTOBRE 1789. »

p. 149 - 150.

« Du même jour neuf mars mil sept cent quatre-vingt-dix, en l'une des salles du Châtelet, quatre heures de relevée, en présence desdits sieurs Brion et Boucher-Durmont, notables adjoints.

« Demoiselle Henriette-Adélaïde Genet, agée de trente-un ans environ, femme-de-chambre de la reine, épouse de M. Pierre-César Augué, receveur-général des finances de la reine, demeurant á Paris, rue neuve de Luxembourg, paroisse de la Madeleine de la Ville-l'evéque, Nº 15; laquelle, aprés serment par elle fait de dire et déposer vérité; qu'elle nous a représenté copie de l'assignation á elle donnée hier par le dit Fayel, huissier : lecture á elle faite des arrêté et réquisitoire susénoncés et de l'ordonnance susdatée, a déclaré n'être parente, alliée, servante ni domestique des parties.

« Dépose que le 5 octobre dernier et jours suivants, elle étoit de service près de la reine; que ce jour elle n'a pas quitté les appartemens et n'a rien vu de ce qui s'est passé à Versailles; que la reine se coucha trés-tranquillement, mais elle déposante et madame Thibault ne se couchèrent pas; que le mardi 6 octobre á six heures et un quart, elles entendirent un bruit occasionné par des femmes qui passoient sous les fenêtres de l'appartement de la reine, mais que ce bruit ne les inquiéta pas; mais qu'un quart d'heure environ aprés, ayant entendu un bruit considérable du côté de la salle des gardes de la reine, elles ouvrirent la porte, et elle vit un garde du roi, qu'elle a appris depuis être le sieur de Miomandre, qui barroit la porte avec son mousqueton á des gens qui vouloient passer;

qu'il se tourna vers elle et dit : « Madame, sauvez la reine : ses jours sont en danger ». Elle déposante ferma la porte au verrou ; après quoi, de concert avec madame Thibault, elle entra chez la reine, lui passèrent un jupon et des bas et la conduisirent chez le roi, par un petit passage, qu'on apelle le *passage du roi;* qu'arrivée chez le roi, elle déposante n'est pas sortie des appartemens, et n'a rien vu de ce qui s'est passé ce jour-là à Versailles, qui est tout ce qu'elle déposante a dit savoir : lecture à elle faite de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, n'a requis salaire et a signé avec nous le greffier et les dits sieurs adjoints, à pareil endroit et au bas des pages de la présente déposition. Ainsi signé, Genet, Brion, Durmont, Ollivier, Olive de la Gastine et de Nouvillers. »

p. 139 - 140.

« Du neuf mars mil sept cent quatre-vingt-dix,. . . . . . .

« Demoiselle Marie-Elisabeth Nolle, agée de soixante-un ans, veuve de sieur Pierre Thibault, première femme-de-chambre de la reine, demeurante à Paris, rue des Petits-Augustins, N° 16;. . . . .

« Dépose que le 5 octobre dernier elle étoit de service près la reine; qu'elle n'a pas quitté ce jour l'appartement de sa majesté, et ne sait que par ouï-dires ce qui s'est passé à Versailles dans cette journée; que sa majesté couchée, elle déposante s'est jetée sur son lit dans un cabinet qui précède la chambre à coucher de la reine; que le mardi 6 octobre, sur les six heures un quart du matin, elle a entendu beaucoup de bruit; qu'elle s'est levée pour savoir d'où partoit ce bruit, et ce qui l'occasionnoit; qu'elle vit que c'étoit des femmes du peuple qui étoient sur la terrasse; que la reine, dans ce moment, ayant sonné, elle déposante entra dans la chambre à coucher; que la reine lui ayant demandé qu'est-ce que c'étoit que ce bruit, elle lui répondit que c'étoit ces femmes de Paris, qui vraisemblablement n'ayant pas trouvé à coucher, se promenoient; que cette réponse parut tranquilliser la reine; et elle déposante se retira; qu'environ un quart-d'heure après elle entendit un bruit bien plus grand qui partoit de la salle des gardes; qu'elle déposante, et madame Augué, autre femme-de-chambre de la reine ouvroient la porte de la pièce ou elles étoient, et virent que des brigands vouloient forcer les gardes pour entrer, et que ces derniers

empêchoient, en formant une barrière avec leurs fusils qu'ils plaçoient en travers la porte; qu'elle déposante, effrayée, entra précipitamment dans la chambre où la reine étoit couchée; qu'elle l'a fait lever, lui a passé un jupon et des bas, et par un passage dérobé elle l'a avec ladite Augué, conduite chez le roi . . . . »

p. 38 - 42.

« Du 19 décembre 1789. . . . .

« François-Aimé de Miomandre de Sainte-Marie, agé de trente-trois ans, garde-du-corps du roi, ...

« Dépose que le 5 octobre dernier, à l'arrivée du peuple à Versailles, vers six heures de l'après dîner, le roi ordonna à M. le comte de Luxembourg, capitaine de ses gardes, de ne point opposer la force à la force, et de s'exposer plutôt au plus grand danger : . . . .

« que le 6 dudit mois d'octobre, vers six heures du matin, lui déposant étant sur le balcon de la salle du roi, a vu entrer par la cour des princes, une multitude de gens armés de piques, de bâtons et autres armes, qui se portoient vers la voûte qui va à la chapelle. . . . .

« Alors lui déposant et ses camarades se renfoncèrent chacun dans leur salle; qu'au même instant ces gens enfoncèrent les portes et les forcèrent à quitter les salles; que lui déposant se trouva en face des fenêtres de la dite grande salle, et vit prendre la sentinelle de la salle de la reine, l'entrainer sur l'escalier. Alors, voyant le danger que couroit sa souveraine, lui déposant vola dans sa salle. En y entrant, il aperçut le sieur du Repaire, son camarade, renversé sur le dos, un homme lui tenant une pique sur l'estomac; lui déposant parvint à le dégager de son assassin. Le dit sieur du Repaire ne quitta pas la pique, et l'entraina avec lui, entendant les propos qu'on tenoit contre sa souveraine, ces malheureux disant : *Nous voulons couper sa tête, son cœur et fricasser ses foies, et cela ne finira pas là.* Lui déposant vole à l'appartement de la reine, ouvre la porte, et crie à une dame qu'il aperçut au bout d'une autre pièce : *Madame, sauvez la reine : on en veut à sa vie; je suis seul contre deux mille tigres; mes camarades ont été forcés de quitter leur salle.* Alors lui déposant ferma la porte sur lui, et après quelques minutes de combat, un homme lui a porté un coup de pique, qu'il eut le bonheur de parer; le

même homme prenant sa pique du côté du fer, et lui lança un coup qu'il ne put parer, duquel coup lui déposant fut terrassé. Alors le milicien que lui déposant a précédemment signalé, dit à ces malheureux : *Reculez-vous*, et prend mesure de la tête de lui déposant avec son fusil, et lui en a appliqué un coup du côté du chien, qui est entré dans le cerveau de lui déposant; alors le voyant baignant dans son sang, ils le crurent mort, ... »

II

(*Moniteur* du 5 frimaire an 2 — 25 novembre 1793, V. S.)

Séance de la Convention du 4 frimaire.

« Un membre du comité des finances propose un projet de décret relatif au compte des fermiers généraux.

« *Bourdon de l'Oise.* Voilà la centième fois que l'on parle des comptes des fermiers généraux. Je demande que ces sangsues publiques soient arrêtées et que si leurs comptes ne sont pas rendus dans un mois, la Convention les livre au glaive de la loi.

« Cette proposition est décrétée et étendue aux régisseurs généraux, intendans des finances et administrateurs des domaines nationaux. »

(Archives de la Préfecture de Police, Paris.)

« Documents à consulter pour l'histoire de la Révolution française..... Catalogue..... par Léon Labat. »

[Les documents en question ont presque tous péri dans l'incendie de la Préfecture de Police par le gouvernement insurrectionnel de la Commune, en 1871; mais, dans ce catalogue, je trouve :]

« Auguié (Pierre César), Receveur général des Finances.

« S'est constitué lui même prisonnier en vertu du décret.

« Incarcération : Port Royal, 6 frimaire an 2.

« Conduit chez lui, 25 pluviôse an 2. »

(Archives de la Préfecture de Police, Paris.)

« Département de Police.

« Commune de Paris.

« Le Concierge de la Maison de Suspition recevra le nommé Pierre Cezar Auguié Receveur g^al des finances Qui s'est Rendu de lui Meme à la Mairie au terme du Decret

« qui lui est envoyé de la Mairie, et il le gardera jusqu'à nouvel ordre.

« Fait au Département de Police, Hôtel de la Mairie, le 6 frimaire de l'an 2e de la République.

« Les Administrateurs de Police

[Signé] « HEUSSÉE MENNESSIER »

Mme Campan raconte, dans ses NOTICES, que M. Auguié se rencontra, en prison, avec un grand nombre de financiers. Les pièces ci-dessus en donnent l'explication. J'observe que M. Auguié était non seulement Receveur général des finances, mais aussi — d'après divers actes de 1779 et 1781 — « Régisseur général des vivres du Royaume », situation visée explicitement par le décret précité.

(Mairie de St Remy-lez-Chevreuse, Seine-et-Oise.)

« La nation Et La loi.
« Liberté Egalité.
« Nous navons
que la Loi
pour Guide.
« République françoise une Et indivisible
« Municipalité de Saint Rémy Lez Chevreuse

« Registre des délibérations prises au Conseil général de la Commune de Saint Rémy Lez Chevreuse, Canton de Chevreuse, district de Versailles département de Seine-et-Oise »

---

p. 24.

« Lan deusien de La Republique Le dix uit floreale La

municipalite de St Remy Les chevreuse faisant Les fonction de Comite de Surveillanee en vertue dune Letre anous adressée par Lagent nationale du district de Versaille en date du dix huit dudit mois portant de metre Tous Les vins quelle que soit Leur qualité et audevie sur Requisition qui se trouve dans Les maisons des deTenu nous sommes Transporte à Coubertin au domicille de La citoyene auegué ou etant arivée avons Requis La dit Citoyne de nous faire Louverture de Sa cave apres avoir donné Lecture de La dit Letre a susdit Citoyen Auegué laquelle de fait à L instant elle nous a exposé que Le eitoyen auguee nest point compris Dans La classe des Des Tenu quil a Sa Liberté quil na des garde que comme contable ne eroiyant pas pouver nous en Reporte a ses observation nous avons Cru quil étoit de notre prudence D'apposé Les Cellée sur Ladit Cave provisoirement De Dresser proces verballe qui la Renvoyer sur Les Champs au eitoyen agent nationale pour y faire droit.

« fait et arete en La maison de La Citoyen Augue et avons Consetitué La dit Citoyen auegué pour gardué des dit Cellé et a acxepté et a signée avee nous Les jours et an que de sus.

[Signé] « GENET femme AUGUIÈ
BOUCHÈ CHANOINE Maire
BEGUIEN off. HÉLY S. greff. »

III

(Archives nationales. A. F. x. II 255.)

Registre des Mandats du 5 messidor (folio 816).

« *Dates des Mandats* — Du 4 thermidor.

« *Nombre des pièces* — 2.

« *Nom des personnes désignées dons les Ordres* — Auguel.

« *Copies des Mandats et Ordres* — Vu les renseignemens produits Le Comité arrête que le nommé Auguel demeurant à Paris rue f. b. Poissonnière N° 31 et sa femme partout où elle sera rencontrée, seront saisis et traduits dans la maison de détention dite Lazare à Paris que les scellés seront apposés sur leurs papiers et effets et que ceux de leurs papiers qui

seront trouvés suspects dans la perquisition qui en sera faite, seront distraits et apportés au Comité.

« Charge le C^en^ Bonnard de mettre le présent à exécution et de requérir au besoin la foree armée signé Louis (d. b. r.), Amar, Voulland et Dubarran.

« *Dates de la remise des ordres* — Le 4 Thermidor.

« *Noms des chargés de l'exécution des Ordres* — Bonnard.

« *Compte Rendu de l'exécution ou motifs de non-exécution* — Exécuté d. Jour. Incarcéré à la maison d'arret du Mont-blanc, rapporté un Procès Verbal et une lettre. plus deux autres procès verbaux dont un prouv que la femme Auguel s'est jetté par une fenêtre. »

Ce Comité est le Comité de Sûreté générale de la Convention.

Louis (d. b. r.) est désigné ailleurs, en toutes lettres : Louis (du Bas-Rhin).

(Archives Nationales. F 7. 4582.)

« Auguet (femme)

« CONVENTION NATIONALE.

« COMITÉ
DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE
DE LA CONVENTION NATIONALE.

« Du Dix thermidor l'an second de la République Française, une et indivisible, je Benoit Bonnard secretaire agent Du comité De suretė generalle De la Convention Resident a paris Certifie que en Consequence des ordres du Comité de Sureté Generalle En datte du quatre du present signés des Representants du peuple Louis Dubasrhin, Dubarrand, Amar et Voulant portant que la femme Auguiée serait saisy et traduite Dans La maison De Detention dite Lazard partout ou Elle serait trouvée et que les scellés seront aposés sur les papiers et Effets et sur l'avis a moy donnée que laditte auguiée Etoit actuellement à Coubertin prés chevreuse distance de huit Lieu je n'y seroit Rendue En poste accompagné de Louis Bonnefond gendarme ou Etant arrivée je me serait Rendue aupres du

Cn chanoine maire de berny les chevreuse dept de senne et Loize district de Versaille a l'effet devant donner les Renseignements convenables sur la demeure de la de auguiée qui Rezide avec la fme Bertholet (1) ainsi que pour par Luy apozer les scelles conformement aux désordres nous Etant Rendue avec le d Bonnefond Le d Cn chanoine maire et helly Sre greffier au domle de la de auguiée nous avions apris apres avoir fait la plus Exacte Recherche et perquisition de sa personne dans toutes les dependances de son domlle quelle netoit point dans La presente Commune de Chevreuse mais au Contraire quelle sen Etoit Evadé depuis deux jours pour se rendre a paris ce que [abréviations illisibles, signifient peut-être : vu ne saurais] me divertir a autre acte par L'avis que sa demeure a paris Etoit sur La Section Lepelletier apres avoir fait apozer les scellés dans le domle de la de auguié par Lade Municipalité de chevreuse dont Elle a Redigé procès verbal séparé du present je me seroit ainsy que le dit Bonnefond Rendue sur La de section pelletier ou apres nombres informations javez apris que laditte auguiée s'Etoit tuée Le 8 du present Dans La Cour de la maison No 273 dite de bordeau Rue de la Loy ou Elle s Etoit Refugiée En chambre garnie sous le nom déguizée D'henriette *pichette* Laganne (2) ainsy quil Resulte du verbal dressé par le Cn Dellorme comissaire de Laditte section Lepelletier — dont il Ma fourny Expedition qui serat anexé au presents que jay Redige pour savoir ee que de raison que j ay signé non led gendarme pour ne le scavoir ainsy qu'il La declare Ce jourdhuy onzieme thermidor a onze heure du matin du Lendemain de notre depart Dont acte

[Signé] « Bonnard
Secretaire agent du Comité de sureté generalle. »

(Archives nationales. F 7. 4582.)

« Genet fe Auguié

« L'an deuxieme de la Republique francaise une Et Indivisible, Le huit Thermidor sept heures du matin pardevant

---

(1) Madame Campan.

(2) *Lagane* était le nom d'une sœur de son mari : Suzanne Auguié, épouse Antoine Lagane.

Nous Jean antoine delorme commissaire de police de la section Lepelletier Est comparu le Citoyen Nommé Jean Baptiste Marchand, fruittier demeurant rue de la loy N° 269, lequel a dit qu'une Citoyenne Venait de Tomber d'une Gallerie au Cinquieme Etage dans la cour d'une maison N^{ée} 273 dite de Bordeau Rue de la loy Tenüe En garny par la citoyenne Marillac, que ladite citoyenne nestait pas morte, Requerant Notre Transport, sur quoy Nous aurions fait aussy Tot appeler les officiers de santé les plus proches dudit lieu, où nous Nous sommes a l'Instant Rendus avec le citoyen Girou secretaire greffier, et y Etant Nous y avons Trouvé dans la susditte cour auprès de la loge du portier dont un des vollets de la fenetre ouvrant En dehors Etait Enlevé Et Entièrement Brisé, une femme vetüe d'une chemise Et d'un Jupon Blanc, des Bas de coton Blanc, des souliers Noirs, et un fichu et Nue Tete, Etendue sur un Mattrelas, paraissant avoir le Bras droit cassé ayant du sang dans ses cheveux, sur le visage Et sur le col du coté droit, se plaignant et ne Repondant point a nos questions, son Esprit Battant la campaigne. Les officiers de santé Etant arrivés les ayant Invités a donner Tous Leurs soins Et secours de leur ministere a cette citoyenne Et de Nous En faire Ensuite Raport, Et Etant Entre leurs Mains, Nous aurio̅ns procédé aux Informations.

« Et de suite Est Comparu la citoyenne agatte Marillac Martin Tenant en garny la maison où Nous sommes, laquelle Interpellée de nous dire les Noms Et qualités de la personne que nous Voyons dans la cour Et ce qui peut Estre a sa connaissance relatif a l'évenement de sa chute, a dit que cette citoyenne était Entrée la veille dans sa Maison Vers les deux heures de relevée sous le nom de Veuve henriette pichette lagane agée de Trente huit ans [1] Etant avec sa fille, marie anne heron, agée de vingt cinq ans venant a paris pour affaires ainsi quil Est Inscrit sur son livre de police par laditte Lagane Et heron En datte du *25 Thermidor* laditte datte correspondant pour le 25 Juillet an *sept Thermidor*, quelle Etait logée au sixieme Etage, ayant vüe sur la cour, que cette chambre avait Eté arretée le matin par une Jeune personne qui a dit Etre sa fille, a qui elle a montré une chambre au premier qu elle a

---

[1] En réalité, elle n'avait pas tout à fait 36 ans (née en septembre 1758).

Trouvé Trop petite quelle Estait allé le dire a sa mere, qu'Etant revenue Elle luy en aurait proposé une plus grande En luy observant quelle Etait au plus haut de la maison a quoy elle avait Repondu que cestait Egal pourvu qu'on peut y metre un second lit et lavait arretée; que ce matin Vers les sept heures, elle a Entendu de son Lit des cris dans la maison, que sestant levée elle a Vue Ladite personne cy avant Nommée Etendue dans La cour etant suivant Le raport qui luy en a Eté fait Tombée d'une gallerie attenante à la chambre quelle habitait au sixieme Etage, qu'en Tombant Elle a frappé sur un des Volets de la fenetre du portier souvrant En dehors, quelle a Emporté Et Brisé en Morceaux, que pendant ce Temps la Jeune personne quelle appelait sa fille Etait sortie de la maison pour aller chercher du chocolat, de sorte quelle Estait venue dans sa chambre lorsquelle est Tombée de ladite galerie dans la cour, ou quelle s'y est Jettée ayant Eloigné a cet effet la Jeune personne quelle avait avec elle, qui est Tout ce quelle a dit savoir n'ayant pu Tiré aucune parolle de Ladite lagane depuis sa chute ajoutant que ses voisins pourront peutestre Nous donner dautres Renseignemens et a signé ainsi signée agathe marillac Martin.

« Est Ensuite Comparu la citoyenne marie Toué femme du citoyen Gouy perruquier demeurant dans La maison ou Nous sommes, y occupant un logement au sixième Etage, ayant Veue sur la cour, sur la fenetre de la chambre occupée par la susdite Laganne, a Elle demandé ce qui peut estre a sa connaissance sur la chutte de cette derniere, a dit que Estant dans son logement a se coiffer laditte Lagane ouvrit sa croisée de fenetre par Laquelle Elle a passé une chese sur la gallerie contigue Et au dehors de Ladite chambre, et de niveau avec son parquet, de sorte que par le moyen d'une chese Egalement dans la chambre elle la vue Enjamber de l'une sur lautre Et au moment où elle se disposait a dessendre de cette derniere cheze sur la gallerie, la declarante occupée a attacher une cocarde sur sa Tete a Entendu un Bruit Effroyable occasionné par la chute de cette personne Et le Brisement du Volet de fenetre garny de carreaux de Vitres sur lequel Elle Est Tombée, ajoutant que sur le mouvement quelle luy a Veu faire pour dessendre de la seconde cheze sur la gallerie, elle ne pense pas quelle se soit volontairement Jettée de Ladite gallerie En Bas, Et que sa chute est Leffet d'une mal adresse ou d'un Etourdissement Et na signé ayant déclaré ne le savoir, ainsi signé delorme Et Giroux.

« Et pendant que Nous opperions sont comparus Les citoyens antoine Ruffin, demeurant rue des piques N° 936. antoine le Gras rue marivaux N° 3, ferdinant Bretaux rue Et maison des filles Thomas Et françois Laget demeurant rue de la loy N° 277 marie anne poisson dem^t rue neuve mare N° 10, duchanoy demeurant Rue mare N° 14, couecou meme demeure Et N° Tous officiers de santé, lesquels Nous ont fait les Raports suivants, quayant visité la Citoyenne cy avant Nommée pour constater son Etat Maladif, Nous luy avons Trouvé premierement une playe machée, située sur la partie Ecailleuse du pariétal accompagnée de Lambeaux Et penetrante Jusques a l'os, laditte playe longue d'Environ deux pouces sur un demy pouce de largeur, ayant Rendu Beaucoup de sang. 2° une fracture a la partie Inferieure de Lhumerus droit près de son articulation avec Lavant Bras, 3° une playe située Transversalement a la partie superieure et anterieure a la Jambe Gauche, longue d'Environ Trois pouces sur un demy pouce de Largeur, En plusieurs lambeaux, penetrante Jusques au Tibia, 4° Enfin une fracture complete des deux os de la Jambe située a la partie Inferieure située pres de son articulation avec les os du pied, Tous desordres que nous attribuons a une chute d'un lieu Tres ellevé sur des corps durs Contondant, Tel que le pavé ou autre corps quelle a Rencontré dans le Trajet de sa chute, d'après cet accident, Nous avons procedé a Etablir des appareils propres a maintenir les fractures Et penser Les playes, mais le poulx affaibli Insensiblement Les spassmes Et mouvement Convulsifs se sont manifestés ce qui nous a donné les signes que la commotion Et Lebranlement avoit Ete porté a son dernier degré, d'où Il suit quelle a Expiré en notre présence après Environ deux heures de souffrance, Et ont signé les Jour Et an que dessus neuf heures Et demy du matin, ainsi signés Ruffin, lage, legras, Bertaux, poisson, Couccou et Giroux.

« Est ensuite comparu la citoyenne marie anne heron, laquelle est Venue loger avec la susdite laganne dans la maison ou nous sommes, Interpellée de nous declarer si elle est sa fille, a dit quelle allait Nous declarer la vérité, que la citoyenne dont est question qui s'est Inscrite sur le registre de police, sous le nom de Veuve henriette puichette Laganne agée de Trente huit ans Et venant a paris pour affaires, ne sapelle point ainsi que ses Noms sont adelaide Genet femme du citoyen augué Cy devant receveur General des finances, que

laditte Genet son Epouse Etant a la campagne a coubertin pres chevreuse y ayant appris que son Mary Venait detre Transferé dans une maison darret, ayant formé le projet de se rendre a paris, pour avoir plus souvent de ses Nouvelles, Et ne voulant pas habiter son logement rue du faux Bourg poissonniere N° 31 l'avait chargée elle déclarante de chercher une chambre dans une maison Garnie Et de la prendre au Meilleur Marché possible, attendu quelle ne comptait pas Lhabiter Mais seulement y Venir de Temps a autre dans la Journée En y laissant habituellement elle declarante, pour la facilliter a recevoir des Nouvelles de son Mary, Et pourvoir a ses Besoins, quelle devoit retourner aujourdhuy a la campagne auprès de ses Enfans, quelle y a laissé, que ce matin vers les sept hures elle a dit a Elle declarante quelle se sentait malade de Bezoin n'ayant rien pris hier, Nayant Rien Voulu prendre de la Journée, d'aller chercher une Tasse de chocolat pour elle une Tasse de caffé pour la declarante, quelle luy a dit de fermer a clef la chambre et d'en Emporter la clef affin quelle ne fut point obligée de se derranger pour ouvrir a son Retour, se sentant Extrèmément faible, quen Effet avant de sortir la declarante la Vue Essayer de se Lever et etre obligée de sappuyer ne pouvant se Tenir sur ses Jambes, elle la laissée assise sur son fauteuil, qu'a son Retour elle a Trouvé le malheureux Evenement a Notre Connaissance, chaqunn luy disant que sa mere setait Jettée par la fenetre quelle nest point sa fille, que la citoyenne genet avoit Jugé a propos de luy donner cette qualité pour Eviter Toute suspiction a son Egard, et quelle fut considérée sous les Rapports d'honneteté qui luy conviennent, Et qui auraient pu Etre altérés dans le projet quelle avait de ly laisser souvent seule, quelle Etait auprès delle En qualité de Couturicre pour les objets a son uzage Et a celluy de ses Enfans, que cest Elle declarante qui a loüé la chambre dans la maison ou nous sommes, a Elle demandé si elle luy a prescrit l'étage a dit que non, quelle aurait loué au premier si la chambre qui y Etait Vaccante avait Eté assés Grande pour y ajouter un lit de sangle, quelle En avait fait part a la citoyenne Genet, qui luy avoit simplement repondu n'importe Letage, il vaut Mieux que la chambre soit un peu plus grande pour quil puisse y avoir deux lits, Je ne me porte pas assés Bien pour que nous puissions coucher Ensemble, lorsque Je seray obligée de passer la Nuit a paris a elle demandé si ladite Lagane a des Effets dans sa chambre

Tant En hardes linges Bigeoux argent ou assignats et papier, a dit que navait Ny argent Ny papier d'aucune Espece ny Bigeoux autres quun petit aneau dor emaillé En Verd; Trois chemises qui ont Eté coupées pour Etre Employées a son Traitement et un deshabillé d'Indienne dont Elle Etait hier Couverte, Examen fait dans ladite chambre il ne sy Est Effectivement Trouvé que les susdits objets a Lexception des Trois chemises coupées, et a laditte heron signé avec nous lesdits Jour Et an que dessus ainsi signes M. A. hairon Giroux et Delorme.

« Est aussy Comparu le citoyen françois Gouy perruquier demeurant En la maison ou Nous sommes au sixieme Etage, lequel sur l'Invitation que nous luy avons fait sur ce qui est a sa connaissance relativement a La citoyenne lagane, a dit quetant ce matin vers les sept heures a coiffer le citoyen Tessier a l'Entre sol de la susdite maison auprès dune fenetre donnant sur La cour, il a Entendu un Bruit comme une decharge de mousquetrie Et a aussi Tot mis la Tete a la fenetre Et Voyant une femme Etendue dans la cour, il en a Eté Tellement Effrayé frappé de l'Idée que ce pouvait Etre La sienne qui aurait eu Le malheur de se laisser Tomber quil aurait luy meme passé par la fenetre pour aller a son secours sil navait Eté Retenu par Ledit citoyen Tessier, quils sont aussy Tot dessendus Lun Et Lautre et quil a Trouvé une femme ausy Etrangere qui avait Emporté En Tombant du haut de la maison un des Volets de la fenetre de la loge du portier, que cette citoyenne paraissant Encore pleine de vie Nentendait point ce quon luy disait, ne Repondait a aucune questions, paraissant dans le delire, que les seulles parolles quil luy ait Entendu proferer ne layant point quittée Jusques au moment de son decès sur les questions reiterées quil luy a fait Comment Vous Trouvés Vous, a dit En sanglotant mauvais Exemple, et a signé ainsi signé Gouy et Giroux.

« Et par le citoyen Bertaux lun des officiers de santé cy avant Nommé a été dit quil ignoroit le nom sous lequel la Cit^e^ auguiee étoit entré dans la maison où nous sommes mais que la declaration de la citoyenne heron etoit de toute verité a l'egard de ses noms et qualités qu il reconnaissait parfaitement la citoyenne decedée pour Etre une des filles genet ayant Epouzé étant actuellement femme du citoyen auguié cy devant Employé En chef a la lotterie Nationale et ancien Receveur general des finances pour lavoir veue dans sa famille lorsquil

y a Eté appellé pour les fonctions de son Etat Et a signé ainsi signé Bertaux.

« Sur quoi Nous commissaire susdit Et soussigné Vû ce quil resulte du present procès Verbal dans le cours de notre opperation que la personne qui la Necessité sy Trouve designée sous des noms differens, que par les declaration de la citoyenne heron et du citoyen Bretaux il parait constant que ladite personne décédée est la citoyenne Genet femme auguié, et que les noms sous Lesquels Elle setait presentée chés la citoyenne Marillac Etaint des noms supposés pour Etre Inconnu dans ce domicille disons Neanmoins quil sera en outre Ecrit au citoyen portier de la maison N° 31 rue poissonniere, ou demeure ledit augué de se transporter sur les lieux pour la Reconnaitre, la citoyenne heron ne pouvant Nous donner dautre Indication, ne connaissant aucuns de ses parens Et amis dans ce moment a paris, disons Encore quil sera a l'Instant fait rapport de cet Evenement a Ladministration de police et ainsi signé delorme.

« Et le neuf dudit mois Et au sept hures du matin Est Comparu sur notre Invitation le citoyen Gille françois Mahé portier de la maison N° 31 rue poissonniere, où est le domicille des Citoyen Et citoyenne auguié au premier Etage sur le deriere. Par nous condui sus dite maison Rue de la loi. Ledit Mahé sestant approché du corps de la susdite Citoyenne s'est Ecrié quil ny avait aucun doute que cestait Bien la citoyenne genet femme du citoyen auguié ancien Receveur General des finances demeurant depuis Environ deux ans dans la maison susdite rue faubourg poissonniere N° 31 dont il est portier, quil reconnait parfaitement la deffunte que nous luy Representons dans une chambre de la maison où Nous sommes rue de la loy N° 273 pour Etre l'epouse du citoyen auguié cy avant Nommé Et qualiffié, quil reconnait Egalement la chemise dont elle Etait recouverte et que nous luy avons represente marquée *A. G* pour etre sienne et etre la marque du linge de ladite auguié Reconnaissant Egalement la citoyenne marie anne heron pour Etre Employée en qualité de couturière dans la maison des citoyen Et citoyenne auguié, et pour Etre parfaitement honnete et a signé En la maison susdite avec le citoyen Voisin demeurant dans la maison ou nous sommes present a ladite reconnaissance, et ont signé ainsi signés Mahé Voisin, Texier et delorme.

« Et le dit jour dix heures du matin en notre demeure est

aussi comparu le citoyen Jean Mallarmé cidevant homme de Confiance auprès des dit Anguiée cidevant nommé et de present gardien des scellés apposés dans leur maison Rüe du fauxbourg poissonniere N° 31 auquel nous aurions demandé s'il connoissait la Cit^e auguié ? a dit la connoître et nous l'ayant désignée telle quelle nous est apparue, nous lui aurions demandé s'il connoit son linge a dit que oui, qu'il étoit marqué d'un *a* et d'un *g*. et lui ayant représenté la chemise dont Elle Etait converte au moment de sa Chute, a dit reconnaitre La marque pour Estre celle de son Linge Et a signé ainsi signé Malarmé et delorme.

« Sur quoy Nous Commissaire de police susdit Et soussigné attendu que par Toutes les declarations contenues au present, il demeure constant, que la citoyenne adelaide Genet femme Auguié Est Tombée ou s'est volontairement Jetté dune Gallerie au sixieme etage dans la cour N^oée 273 rue de la loy Tenue En garny par la citoyenne Marrillac, décédée hier apres Trois heures de souffrance, disons que rien ne soppose a ce quelle soit Inhumée en la manière accoutumée Et que lextrait de decès fait hier et par nous retenû Jusques aux Informations et reconnaissances cy dessus Et de ce Jour sera delivré.

« que la citoyenne heron se faira Reclamer par un citoyen domicillié Entre les mains duquel Elle sera Remise pour la Representer si le cas y Echoit Et quexpeditions seront faites du present Et Envoyées au commité de sureté generalle de la convention, et au département de police Ensemble la chemise y mentionnée.

« En notre demeure a paris le Neuf dudit mois Et an dix heures du matin signé delorme.

« Et le Neuf dudit mois et an Est comparu Le Citoyen Nicolas Jean henrion Employé a la commission d'agriculture Et des arts Etablie rue dominique faux Bourg Germain, maison cy devant Molé, luy demeurant meme Rue N° 1023, lequel a dit que sur l'avis quil avait reçu que la citoyenne Genet Epouze du citoyen auguié aupres de Laquelle Etait la citoyenne marie anne heron sa belle sœur En qualité de Couturiere Etait deeedée par suite d'un Evenement malheureux il se presentait pour laider Lassister dans cette circonstance et La Reclamer connaissant sa sensibilité Et Nous assurant de son honneteté probité Et Bonnes Mœurs dont Tous ceux qui la connaissent Nous donneront Le meme Temoignage offrant Et se soumetant en outre de la representer quand Et chaque fois elle ou luy

En seront Requis si Le cas y Echoit, se rendant caution de sa personne Et a signé ainsi signé henrion.

« Sur quoy Nous Commissaire susdit Et soussigné avons Remis Ladite marie anne heron Entre les Mains dudit henrion, a la charge par Elle de se Representer dans Tous les cas qui pourraint l'exiger par les circonstances Relatives a Tout que cy avant et aux offres Et soumissions dudit henrion, lesquels ont signé avec Nous les Jour Et an que dessus, ainsi signés henrion, heron Et delorme.

« quinze mots rayés nuls.

« Certifié conforme a la minute restée en nos mains

[Signé] « DELORME »

Ce très remarquable Rapport de police conduit à de nombreuses observations. Ainsi, par exemple :

Même à la fin de la Terreur, même à Paris, le peuple comptait encore suivant les anciens mois, auxquels cependant il donnait les nouveaux noms : en effet, il est exposé dans ce Rapport que le livre de police porte *25 thermidor* dans le sens de *25 juillet*, pour le *7 thermidor*.

Même à la fin de la Terreur, même à Paris, l'habitude de tutoyer n'était pas générale : en effet, le perruquier dit à l'inconnue tombée dans la cour : « Comment vous trouvez-vous ? ». Le 10 brumaire an II, 31 octobre 1793, la Convention avait approuvé le tutoiement, mais sans le rendre obligatoire.

La citoyenne Toué, femme Gouy, dit qu'elle était occupée à attacher une cocarde sur sa tête : le 21 septembre 1793, la Convention avait décrété que toutes les femmes devraient porter la cocarde tricolore.

IV

(Archives nationales. A F. x II. 255.)

« *Dates des Mandats* — 17 thermidor.
« *Nombre des pièces* — 4
« *Nom des personnes désignées dans les ordres* — Anguier.
« *Copie des Mandats et Ordres* — Le Comité Arrête que le Cen Auguier détenu à La Maison du Drenen Sera mis sur Le Champ En Liberté, Charge le Porteur de l'Exécution du présent arrêté. Signé Merlin, Elie la coste, Vadier, Dubarran, Goupilleau, Dumont et Le Gendre. »

L'hôtel particulier du Dreneuc, rue de Provence, au droit de la rue Le Peletier, avait été confisqué sur son propriétaire émigré, et transformé en maison d'arrêt payante, pour les détenus riches, sous la dénomination de Maison de Santé et de Sûreté. (Voir notamment : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1901, p. 516.)

(Mairie de St-Remy-lez-Chevreuse, Seine-et-Oise.)

« . . . . Registre des délibérations prises au Conseil général de la commune de Saint Rémy Lez chevreuse. . . . . »
p. 40.

« Convention nationale Comité de sureté générale et de surveillance de La convention nationale.

« Du dix huit Thermidor Lan Segond de La Republique francaise une et indivisible

« Le Comité de Sureté générale arrete que les Scelles apposé Chez Le Citoyen auguiée mis en Liberté par arreté De hiere, Seront Levés par La municipalité de Remy District de Versailles et que Les effets pris chez lui Lor de son arrestation

Lui seronts rendus; Les Representant du peuple membre du Comité de Sureté generale Signé Merlin, Amar Bernard, Louis Dubarin Dumont et nous representé par Les Citoyen Auguie en Datte Du vingt Trois Thermidor Lan deuxien de La Republique une et indivisible aprouve un mot Reyé Connule.

[Je note, en passant, que j'ai trouvé l'arrété ci-dessus, aux Archives nationales, A F. x II. 255. fol. 976.]

« Sur Les meme instant nous maire et officier de La commune de Remy Les Chevreuse nous some Transporté au domicile du Citoyen auguié a Coubertin heure de midy apres avoir une Conaissance de Larreté cy dessus et avons procedée a Levée Des Cellés a posé sur ses papier et effets par ordre du comité de sureté génerale et de surveillance en datte du quatre Thermidor et a posé par La municipalité Le neuf meme Mois Laquelle avons Remis Les papier et effets à La disposition due Citoyen augué et Les Cleffs de tous les appartement clos et arrete au domicille dudit citoyen augué a Coubertin le vingt Trois Thermidor Lan deuxienne de La Republique une et indivisible et a Le Citoyen augué Signé avec nous

[Signé] « AUGUIÉ — CHANOINE maire
BEGUIEN off — BOUCHÉ
HÉLY S. Greff »

Dans l'Inventaire après décès de Mme Auguié « Le C^en^ auguié a déclaré que le douze thermidor de L'an deux ses enfans lui remirent de La part de feue leur mere une somme de vingt quatre Mille livres en especes d'or. »

Et cependant, le mandat de mise en liberté est seulement du 17. Peut-être faut-il en conclure que M. Auguié est revenu à son domicile dès le 12 et que le mandat du 17 n'a été que pour la régularisation ?

GAMOT [1]

(1) Prière de vouloir bien lire d'abord, dans les NOTICES de Mme Campan, que j'ai publiées dans le Volume I, le chapitre intitulé : « Antoinette Auguié, fille de Adelaide Genet et de Pierre-César Auguié. »

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

de la descendance de mon arrière-grand-père

GAMOT

(surtout d'après mon cousin Pierre Izarn)

et

ANNEXE sur les PÉTIET

Charles Guillaume Gamot, né 1766, † 1820.
Épouse, brumaire an VII (novembre 1798), Antoinette Louise Auguié.

Antoinette Aglaé Mathilde Hortense,
née à Paris 21 juin 1806,
† à Perpignan 13 avril 1858.
Épouse, juin 1829,
Eugène de Guirard,
Comte de Montarnal,
né à Figeac 20 juin 1803,
Receveur général des finances.

- Prosper, né 17 octobre 1833, † à Neuilly 3 janvier
  Épouse, 28 février 1859,
  Marie Thérèse Princesse Poniatowska
  (petite-fille du célèbre Prince Poniatowski qui pé
  dans l'Elster, à la bataille de Leipzig, en 1813),
  laquelle lui porte en dot
  une place de Receveur des finanees,
  née en 1835, † à Neuilly 11 janvier 1895.

- Mathilde, née à Paris 11 mai 1830,
  † à Paris 24 janvier 1908.
  Épouse, 15 avril 1853,
  le Baron Charles Pétiet,
  né à Paris 2 octobre 1825, † à Lorient 12 octobre 19
  Général de Brigade.
  (Pour l'origine des Pétiet, voir Annexe ci-après.)

Adélaïde Isaure,
née à Paris
9 ventose an XII
(29 février 1804),
† 22 vendémiaire an XIII.

Charles Henry,
né à Paris 22 novembre 1800,
† à Paris 11 février 1877.
Receveur général des finances à Marseille.
Épouse, à Paris, 5 septembre 1833,
Louise Elisabeth
Lanchère de Laglandière
(Veuve de Mr Van der Marq),
née 1806, † 1859.

- Thérèse Charlotte,
  née à Évreux 7 septembre 1841,
  † au Coqucrel (Manche) 5 novembre 1899.
  Épouse, à Paris, en 1860,
  Arthur Legrand, né 1833,
  Député (de la Manche).

- Antoinette Louise Joséphine,
  née à Paris 16 octobre 1835, † à Évreux 5 décembre 1
  Épouse, à Paris, 25 janvier 1854,
  Pierre Eugène Izarn,
  né à Rouen 25 mai 1814,
  † à St-Martin-aux-Arbres (Seine-Infre)
  30 décembre 1896.

Adélaïde Louise Clémence,
née à Paris 28 octobre 1799,
† à Toulouse 16 juin 1848.
Épouse, 1er juin 1824,
Jean-Baptiste Joseph
Partiot,
Ingénieur en chef
des Ponts-et-Chaussées.

- Gaëtan →
- Léonie (dite Henriette) →
  MA MÈRE
- Léon →

Voir suite aux PARTIOT.

VALENTINE, née 1869, † 1914.
LÉONIE, née 1866.
MAURICE, né 1866, † 1898.
MARCELLE, née 1864, † 1904.
ROBERT, né 1862. Capitaine de cavalerie.
ÉTIENNE, né 1862, † 1910. Capitaine de cavalerie.
ALICE, née 1860.

HORTENSE PÉTIET, née 1860, † 30 décembre 1881.

MARGUERITE (dite Daisy) PÉTIET, née 1857.
Épouse, 12 novembre 1884, JULES MELCHIOR, né 8 avril 1844, † à Paris 25 janvier 1908, Vice-Amiral.

GEORGES PÉTIET, né à Perpignan 14 décembre 1853, Baron de l'Empire. Commandant de cavalerie en retraite, Industriel. Épouse à Tours, juin 1887, MARIE LIEVEN. Pas d'enfant.

- CHARLES, né 1898, † 1901.
- HENRI, né 15 février 1892. Enseigne de vaisseau. Épouse, 28 septembre 1915, MARGUERITE BAËHME.
- MAURICE, né 6 décembre 1886. Enseigne de vaisseau, démissionn^re^, Industriel. Épouse, 30 mai 1911, LOUISE PARTIOT (voir aux PARTIOT).
  - JACQUELINE, née 24 mars 1912.
- RENÉ, né 10 septembre 1885. Lieutenant de cavalerie. Épouse, 7 janvier 1914, MADELEINE MONTAUDON.
  - MONIQUE, née novembre 1914.

EMMANUEL MARIE ARTHUR LEGRAND, né à Paris, 6 août 1873. Ingénieur-électricien. Épouse, 20 mai 1901, MADELEINE LEULLIER.

- SUZANNE, née 21 mai 1908.
- JACQUES, né 31 mai 1902.

ÉLISABETH LEGRAND, née 2 novembre 1861. Épouse, 11 juillet 1884, RENÉ LAUDET.

- MARIE-THÉRÈSE JOSEPH JACQUELINE, née à Eauze, 21 mars 1894.
- ROSE MARIE CHARLOTTE, née à Eauze (Gers) 27 mai 1892.
- JULIEN PAUL ARTHUR, né à Buc (Seine-et-Oise), 3 octobre 1887.
- MARGUERITE MARIE ANNA, née au Coquerel (Manche) 25 juillet 1885. Épouse, à Paris, 21 février 1906, le Baron JACQUES DE REDON.

PIERRE HENRY IZARN, né à Évreux 13 septembre 1862. Épouse, à Paris, 29 octobre 1891, MARIE ADELAÏDE GENEVIÈVE LAURENS DE WARU.

- LOUIS ANTOINE ÉTIENNE MARIE IGNACE, né à Évreux, 28 juillet 1905.
- MARIE ANTOINETTE LOUISE GERMAINE, née à Évreux 28 octobre 1901.
- ÉTIENNE MARIE EMMANUEL, né à Évreux 3 octobre 1898, † à Évreux 6 mars 1903.
- PIERRE JEAN, né à Évreux 31 mars 1893.

LOUIS FRANÇOIS IZARN, né à Évreux 19 septembre 1856. Epouse, à Paris, 8 avril 1896, CATHERINE RICHARD.

- Pas d'enfant.

Annexe au Tableau Généalogique ci-dessus.

PÉTIET

D'après l'*Armorial du premier Empire*, par le Vicomte A. Réverend, 1894-1897 :

CLAUDE LOUIS PÉTIET

Conseiller Secrétaire du Roi....., Ministre de la guerre (8 fevrier 1796) et Sénateur de l'Empire (19 mai 1806), † à Paris 25 mai 1806. Épouse : Anne Françoise Guillemette Le Liepvre du Bois de Pacé.

D'où deux fils :

1° L'aîné : Pierre François Charles Alexandre Claude Pétiet, Baron de l'Empire par lettres patentes du 12 novembre 1811, Auditeur au Conseil d'État, Préfet, né à Rennes le 26 février 1782, † 9 novembre 1835.

L'héritier actuel du titre est son petit-fils, Inspecteur aux chemins de fer du Nord, né en 1853. Il a lui-même un fils.

2° Le cadet : Augustin Louis Pétiet, Baron de l'Empire par décret impérial du 17 janvier 1814, confirmé par ordonnance royale et lettres patentes du 11 novembre 1814, Maréchal de Camp (1814), Député de la Nièvre (1852-1858), né à Rennes le 19 juillet 1784, † à Paris le 1er août 1858.

Il a eu deux fils dont l'aîné n'a laissé que des filles et dont le second est Charles Armand Pétiet, Général de Brigade, né à Paris le 2 octobre 1825, marié le 15 avril 1853 à Antoinette Léopoldine Mathilde de Guiraud de Montarnal.

Claude Louis Pétiet, Ministre de la guerre et Sénateur, a été enterré au Panthéon.

J'ajoute qu'une branche des Pétiet (pas celle qui me touche) a supprimé l'accent et adopté ainsi l'orthographe *Petiet.*

I

Mon cousin Pierre Izarn m'a donné, sur les anciens Gamot, les renseignements suivants qui résultent, pour la plupart, d'actes en sa possession.

I. Jean Gamot épouse Françoise Le Carpentier, d'où, entre autres enfants, *Charles Gamot*, qui suit.

II. Charles Gamot, Greffier en l'amirauté du Havre, né à Montivilliers, près du Havre, mort, au Havre, le 14 février 1728. Épouse, au Havre, le 23 mai 1700, Marie Thérèse Biscare, ou Bocare. (Cette différence semble provenir de ce que, avec certaines écritures, très mauvaises, *is* peut se lire *o*.)

De ce mariage :

1° Jean Charles, né au Havre le 1er mars 1701, mort en bas âge;

2° Bernard Charles, né au Havre le 16 mars 1702, mort le 10 septembre 1703, au Havre;

3° Marie Thérèse, née au Havre le 16 février 1703, morte le 5 octobre 1764, mariée au Havre le 9 février 1734 à Charles Cornet (né au Havre en 1701), d'où descendance;

4° Marie Catherine, née au Havre le 16 février 1705, morte le 3 octobre 1739;

5° *Charles Guillaume*, qui suit.

III. Charles Guillaume Gamot, Sergent en l'amirauté du Havre, né au Havre le 10 février 1707, mort au Havre

le 16 août 1750. Épouse, au Havre, le 5 février 1731, Marie Marguerite Véronique Le Villain.

De ce mariage :

1° Charles Étienne, né au Havre le 2 avril 1732, mort le 27 septembre 1734 ;

2° Étienne Ambroise, né au Havre le 13 janvier 1736, Négociant et Capitaine des milices à St-Pierre-de-la-Martinique, mort à Gonfreville l'Orcher le 8 novembre 1815. De son 3e mariage, en 1781, à la Martinique, avec Élisabeth Cartier (née en 1761 à St-Pierre-de-la-Martinique, morte le 11 juin 1837 à Gonfreville l'Orcher), y a eu descendance ;

3° *Charles Guillaume Augustin*, qui suit, frère jumeau du précédent ;

4° Marie Marguerite Catherine Gamot, épouse de M. Le Prévost.

IV. Charles Guillaume Augustin Gamot, Capitaine de navire, né au Havre le 13 janvier 1736, péri en mer. Épouse, le 9 janvier 1766, Marie Anne Françoise Duval, née le 13 avril 1743 à Guerbaville, morte au Havre le 1er octobre 1782.

De ce mariage :

1° *Charles Guillaume*, qui suit ;

2° Étienne Pierre Michel, né au Havre le 29 juin 1769, épouse dlle Auzou, d'où Hippolyte, mort sans enfants — et — Caroline, née 1799, mariée en 1816 à M. Rajot, demeurant à La-Guerche-de-Bretagne, d'où 7 enfants (dont une fille qui a épousé François Le Gay et en a eu Jeanne Le Gay, épouse de Maurice Jeannel, Professeur à la Faculté de Toulouse) ;

3° Françoise Michelle Catherine, née au Havre

le 21 octobre 1771, morte en décembre 1772, au Havre;

4° Suzanne Flore Marguerite, née au Havre le 6 octobre 1773, épouse à Caudebec, en septembre 1792, Augustin le Sannier, Homme de Loi à Caudebec, morte le 25 juillet 1851 à Caudebec (d'où 2 filles, Mmes Louis Carel et Mathieu Sabès, qui ont eu postérité);

5° Thérèse Sophie, née au Havre le 18 décembre 1775.

V. Charles Guillaume Gamot, *mon arrière-grand-père*, né au Havre le 21 octobre 1766, mort à Paris le 20 mars 1820, marié, en brumaire an VII, à Antoinette Louise Anguié (qui s'est remariée, en 1823, au Général de la Ville), morte à Paris, du choléra, le 4 (ou le 3) avril 1833. Leur descendance est donnée par le Tableau généalogique ci-dessus, *p. 56-57*.

Les cinq derniers Gamot, jusqu'à mon arrière-grand-père et à son fils, mon oncle Charles Gamot, forment une série ayant tous le prénom de Charles.

Le nom de Gamot n'est pas spécial à la région du Havre, car j'ai trouvé, en 1739, un Jacques Gamot, travailleur, et la veuve d'un Géraud Gamot, tous de Lamative (Lot). (*Inventaire des Archives départementales, Insinuations.*)

Le musée du château de Blois possède en médaillon en terre cuite, un portrait, avec l'exergue : « Hugues Joseph Gamot graveur du Roy 1766. »

La mairie du Havre m'a envoyé les copies suivantes des actes de l'État civil de ceux des anciens Gamot qui sont mes ascendants, sauf la 1re et la 3e copies, dont je n'ai pu

obtenir le texte complet qu'au greffe du Tribunal civil. Ces pièces sont toutes du Havre. Elles confirment les renseignements de mon cousin Pierre Izarn.

(Paroisse Notre-Dame. Mariage 23 mai 1700.)

« L'an de grace mil sept cents le vingt trois de may Charles, fils de Jean Gamot et de Françoise Le Carpantier ses père et mère âgé de vingt cinq ans, originaire du Havre et y demeurant commis au greffe de Lamirauté dud. lieu a esté marié par nous Anthoine diacre p[le] vicaire avec marie Thérèse Biscare fille de feu Pierre Biscarre et de feue anne Devé ses père et mère originaire du Havre et y demeurant âgé de vingt cinq ans, après leurs baons faits les 9e 16e et 20 may sans empêchement controllez par Leudit le 22e dud. mois et fiançailles faites du jour d'hier en présence de Jean Gamot père dud. Jacques Le Carpantier oncle dud. Pierre Gamot frère dud et de Bernard Devé Lesquels après leur avoir fait entendre les ord[ces] de l'église et les édits du roy nous ont attesté Laage qualité profession et domicille desd[es] parties et ont signé avec nous fait double au Havre l'an et jour que dessus. [Signé] GAMOT, Marie Thérèse BISCARE, LE CARPENTIER, GAMOT, GAMOT, DEVEY, LEDIOUR. »

D'après l'intitulé d'une autre expédition de cet acte, délivrée par la mairie du Havre, le marié, Charles Gamot, est né à Montivilliers, gros bourg situé près du Havre : « 23 mai 1700, mariage de Charles Gamot..... né à Montivilliers..... avec Marie Thérèse Labiscare. » Les recherches faites à Montivilliers n'ont rien donné, mais les registres de cette époque reculée y manquent pour la plupart.

(Reg. 44. f° 33. Paroisse Notre-Dame.)

« Baptême du 10 février 1707 de Charles Guillaume Gamot fils de Charles et de Marie Thérèse Bocare né d'Aujourdhui nommé par Jean Périer Lieutenant général de l'amirauté de cette Ville et Marie Jeanne Tournion Le Prévost a été baptisé par nous Jacques Le düay prestre vicaire de cette paroisse N. D. du Havre. »

(Paroisse Notre-Dame.)

« Le 14 février 1728. Charles Gamot grelfier en lamirauté de cette ville âgé de viron cinquante trois ans, muny de tous les sacrements décédé d'hier a esté inhumé dans le cimetière en la présence des Srs Ambroise Deglos et de Guillaume Paineault huissiers en lamirauté de eette ville. »

(Reg. 237, fo 5. Paroisse St-François.)

« Le jour du 5 fevrier 1731. Mariage. Charles guillaume Gamot, fils de feu Charles et de Marie Thérèse Bocare, présente, ses père et mère, agé de vingt quatre ans, natif de cette ville et y demeurant a esté marié du consentement et par permission de monsieur le curé par discrete personne Maître Louis Le Roux, prestre choriste en cette église, avec Marie Marguerite Veronique Le Villain, fille de feu Estienne et de Jeanne Sardine, presente, ses pere et mère agée de dix huit ans native de eette ville et y demeurant, après la publication des trois bans faits en cette Eglise St François, et en l'Eglise N. Dame de cette ville sans aucun empechements, le trente et un decembre de l'année derniere, le premier et six Janvier de cette année les fiançailles faittes du jour d'hier.

« Ledit mariage contracté en presence de Pierre et Jacques Gamot oncles dudit, Etienne le Villain pere de laditte gabriel nicolas Lamoisse et guillaume Augustin Le Brument, beau frère de laditte, et autres témoins soussignés et domiciliés en cette Ville, qui aux termes des Ordonnances ont assisté audit Mariage, et atteste l'âge, le domicile de fait et de droit et la liberté desdittes parties contractantes et ont signés. »

(Reg. 104, fo 6.)

« Baptème du 14 Janvier 1736, de Charles Guillaume Augustin Gamot fils de Charles guillaume gamot et de Marie Marguerite Veronique le Villain, né d hier dans et de légitime mariage, nommé par guillaume augustin le Brument et par marie Thérèse gamot a esté baptisé par nous vicaire. »

(Reg. 118, fo 57. Paroisse Notre-Dame.)

« Décès du 16 août 1750, de Charles guillaume Gamot, sergent en lamirauté de cette ville, mary de Marguerite le Villain, agé de 43 ans décédé davant hier subittement a esté

inhumé dans le cimetière de la croix de cette annexe, en la presence de Jacques gamot, son oncle et de Ambroise Deglos son beau père. »

(Reg. 134, f° 3. Paroisse Notre-Dame.)

« Mariage 9 Janvier 1766 de Charles guillaume Augustin Gamot fils de feu Charles guillaume et de Marie Marguerite Véronique le Villain, ses père et mère, natif de cette paroisse et y demeurant agé de trente ans, a été de la permission de Mr le Curé, marié par nous Maitre Pierre Duval, prestre bachelier en Théologie et professeur de Philosophie, frère de la contractante avec Marie Anne Françoise Duval, fille de feu Robert et de feue Jeanne Bréard, ses père et mère inhumés en la paroisse de Blictuit de ce diocesse, agée de vingt ans native de la paroisse de guerbaville de ce diocesse et demeurant en icelle-ci depuis son enfance, après que la contractante nous a remis le consentement de son frère ainé, donné par devant Nottaire à Paris, le deux de ce mois, après aussi un ban publié en cette église. . . . . les fiançailles faittes d'hier, le dit mariage fait et contracté en présence et du consentement de la mère dudit, en présence de Pierre Michel Duvrac, beau frère de la ditte, de Mlle Francois Robert Laurent Saint aubin témoins soussignés, lesquels conformement aux ordonnances de l Eglise et aux Edits du Roi nous ont attesté âge domicile et liberté des contractants et ont signés lecture faitte. »

(Reg. 134, f° 95)

« Le mardi 21 octobre 1766. Baptême de Charles guillaume Gamot fils de Charles Guillaume Augustin et de Marie anne Françoise Duval son épouse né d'Aujourdhui de légitime mariage, nommé par Augustin Despond, et par Marie Marguerite Veronique Le Villain veuve de Charles gamot son ayeulle paternelle, a été baptisé par nous Prestre Vicaire, le père absent. »

J'ai trouvé, aux Archives de la Seine, l'acte de décès du susdit Charles Guillaume Gamot, mon arrière-grand-père : il est mort à Paris le 20 mars 1820.

II

J'ai trouvé la Note suivante dans les papiers de ma Mère, qui l'avait probablement rédigée d'après ses souvenirs. Elle contient des erreurs, ainsi qu'on le verra plus loin, mais elle m'a été précieuse comme vue d'ensemble et pour guider mes recherches.

« Vers 1760, Monsieur Gamot, armateur au Havre, expédiait au loin de nombreux navires et faisait souvent lui-même de grands voyages. Dans une de ces expéditions, il fit la découverte d'une île très fertile et dans un admirable climat. De retour au Havre, il réunit un assez grand nombre de gens qu'il décida à venir la coloniser. Il partit avec eux ayant chargé son navire de tout ce qui pouvait favoriser et assurer une installation dans un pays nouveau et sauvage, annonçant son retour pour une époque déterminée. Sa femme restée au Havre avec trois enfants, deux fils et une fille, vit s'écouler le temps annoncé pour le retour de son mari et plusieurs années encore sans ramener le voyageur ni lui en apporter aucune nouvelle. Quand son fils aîné Charles eût l'âge de 20 ans, il résolut de partir à la recherche de son père. Il s'informa dans tous les ports où le navire avait dû s'arrêter et arriva ainsi à St Domingue où son père avait un frère très riche planteur. Là il apprit que son père était arrivé après un heureux voyage, rempli des plus belles espérances et qu'il en était reparti donnant des indications qui ont fait supposer que son île faisait partie d'une des îles nombreuses de l'archipel océanique où Cook et Lapeyrouse faisaient alors tant de découvertes pour y laisser ensuite la vie. Peu après le départ du navire, une violente tempête s'était déclarée causant de terribles naufrages. Supposant que le navire de Mr Gamot père avait dû sombrer en pleine mer sans laisser de traces de son désastre, Charles Gamot voulut cependant continuer ses recherches, mais après une longue et inutile navigation, il revint à St Domingue auprès de son oncle, qui, n'étant pas marié et n'ayant pas d'enfants,

l'adopta et lui laissa toute sa fortune. Charles Gamot resta à St Domingue jusqu'à la révolution qui dévasta ce pays et le mit entre les mains des Nègres, enlevant cette belle colonie à la France. Il échappa à une mort certaine après bien des aventures affreuses, grâce au dévouement d'une vieille négresse qui le cacha dans sa cabane au fond des bois jusqu'à ce qu'il put, à travers les plus grand dangers, se sauver sur un navire qui se rendait à New-York. Là, il remit à un de ses amis un tonneau dans lequel il avait caché des papiers précieux, entre autres certains titres de sa propriété de St Domingue. Plus tard, lors du réglement des indemnités accordées aux anciens propriétaires de cette colonie, il réclama le précieux tonneau à son ami qui répondit l'avoir perdu dans un déménagement. Il perdit ainsi une grande partie de l'indemnité à laquelle il avait droit. Heureusement il avait conservé avec lui quelques titres qu'il fit valoir. Il rentra en France où il trouva sa sœur et son frère ruinés et malheureux. Il se mit courageusement à l'œuvre et se refit une belle fortune dans le commerce tout en venant au secours de sa famille. Il maria sa sœur à Monsieur Le Sannier, propriétaire à Caudebec, et se maria lui-même à Antoinette Auguié. Il avait plusieurs navires en mer au moment de la rupture de la paix d'Amiens. Ses navires furent tous capturés par les Anglais, amenant sa ruine à peu près compléte. Par la protection de Mme Campan il obtint la Préfecture de Mende, puis celle d'Auxerre, rentra dans la vie privée en 1815 et mourut de douleur après l'exécution du maréchal Ney. »

Mon cousin Pierre Izarn m'a communiqué le contrat de mariage Gamot-Auguié :

« Mariage Entre Cn Charles Guillaume Gamot
Et Cne Antoinette Louise Auguié
Le 19 Brumaire an 7e. Devant Maine Nre »

« . . . . Sont comparus Charles Guillaume Gamot, négociant patenté à paris y demeurant rue lazare No 449 section de la Place Vendome per arrondissement

« fils majeur de défuns Charles Guillaume augustin Gamot, capitaine au havre et marie anne françoise Duval, sa veuve. . .

« Et Pierre Cesar Auguié, propriétaire demeurant à Paris rue du faubourg Poissonniere N° 31 section Poissonniere.

« Stipulant pour antoinette Louise Auguié, sa fille mineure, issue de lui et de feue adelaide henriette Genet, son épouse...

« Et laditte Cenne Antoinette Louise Auguié. . .

« Lesquels en vue du mariage qui sera incessament prononcé Entre le Cen Gamot et la Cenne Auguié, en ont arrêté les Conditions Civiles ainsi qu'il suit; en présence de Jeanne Louise Henriette Genet, épouse du Cen Campan, Tante.

« Jeanne françoise Genet, épouse d'antoine Lucien Pannelier et ledit Cen Pannelier, Tante et oncle.

« marie Louise isabelle Deloyen Vve Cardon, grande tante.

« Aglaé Louise Auguié, sœur de la future. »

Voici les clauses intéressantes de ce contrat. J'observe que plusieurs sont maintenant interdites par le Code civil, promulgué plus tard.

« Il n'y aura aucune Communauté de biens entre les futurs Epoux, nonobstant toutes loix à ce Contraires auxquelles ils dérogent. Cependant les futurs époux se réservent de Contracter entr'eux, pendant Le mariage, une Communauté de biens, ou une société avec telles stipulations qu'il leur Conviendra. »

« Chacun des futurs époux jouira séparément des biens et droits qui peuvent ou pourront lui appartenir à l'effet de quoi le futur époux autorise irrévocablement la future épouse, à gérer et administrer ses biens et droits. » Suit la liste des pouvoirs ainsi donnés à la future qui comprend tous les pouvoirs imaginables pour « tout ce que la future épouse jugera convenable, relativement à L'administration de ses Immeubles et à la disposition de ses biens et droits mobiliers; sans qu'a Cet Egard, elle ait besoin, en aucun cas, de L'autorisation particuliere du futur Epoux. »

[Le futur déclare que ses biens consistent en deux immeubles, l'un à St Nicolas-de-Bliquetuit, Seine-Inférieure, et l'autre à Paris, évalués vingt mille francs chacun — la somme de vingt mille francs, montant de ses droits et fonds dans sa Société avec le Cen Guehreux — et — vingt mille francs de meubles meublans, hardes et deniers Comptans.]

« Le Cen Auguié constitue en dot à la future épouse » : « Le quart d'une habitation incendiée, à lui appartenante, à

St Domingue au quartier du Camp de Louise, canton du Cap », non évaluée; — 30 000 fr en argent comptant; — 20 000 fr en argent, qu'il versera dans six ans; — « un nécessaire en argent dans sa boëte d'acajou, évalué à douze cent Livres » — et — un trousseau évalué à 12 000 fr. « Au moyen de Cette Constitution Dotale, les futurs époux renoncent à demander au Cen Anguié aucun Compte ni partage de la succession de la mère de la future épouse », dont inventaire a été fait par ledit Maine le 26 Thermidor an III.

« Le futur époux aura la Jouissance pendant le Cours du mariage » des 30 000 fr et des 20 000 fr susénoncés.

« La future épouse sera Tenue de contribuer pour moitié, jusqu'à Concurrence de ses revenus . . . au payement. . . . de Toutes. . . dépenses Communes aux futurs époux, soit pour eux, soit pour L'entretien et l'éducation des enfans..... Pour cette Contribution aux dépenses de la part de la future épouse, les Parties évaluent à la somme annuelle de deux mille francs net et sans déduction de retenue, la Jouissance cy dessus donnée au futur époux de la somme de Cinquante mille francs. »

« . . . .

« fait et Passé à paris en la demeure susdésignée du Cen Auguié le dix neuf brumaire an septième de la république française. »

« Enregistré à Paris le vingt neuf Brumaire an sept de la république française. »

Le mariage a donc eu lieu entre le 19 et le 29 brumaire an VII.

J'ai trouvé dans *Almanach du Commerce de Paris pour l'an VIII* : « Banquiers. . . . Gamot (Ch.) et Comp., R. Lazare 449 ». Ce Ch. Gamot est bien mon arrière-grand-père; en effet, une lettre à « ma bonne Antoinette » (mon arrière-grand-mère, sa femme), des papiers de mon oncle Léon Partiot, est adressée : « A la citoyenne Gamot rue St Lazare No 449 vis à vis Tivoli à Paris ». Le frère de mon arrière-grand-père lui était peut-être associé, car dans l'acte de mariage du Maréchal (alors Général)

Ney, 17 thermidor an X, figure comme témoin : « Etienne Michel Gamot, commerçant, âgé de trente quatre ans, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 449. »

La Banque « Gamot (Ch.) et Comp. » figure encore dans l'*Almanach* de 1810, mais avec l'adresse rue du Faubourg Poissonnière 58. Elle ne figure plus dans celui de 1813.

Lorsque l'Administration des Droits Réunis (maintenant Contributions indirectes) fut créée, en l'an XII, M. Gamot y fut nommé l'un des 5 (plus tard 6) « Administrateurs », mis à sa tête sous les ordres de son « Directeur » (Arrêté du 6 germinal an XII, dans le *Moniteur* du 25). D'après l'*Almanach* de l'an XIII-XIV, son adresse est : rue Saint-Lazare 449, chaussée d'Antin. Depuis le début jusqu'en 1809 (c'est-à-dire jusqu'à l'*Almanach* de 1810), il a été chargé de la 5e division, celle des « Tabacs ». A cette époque, il a passé à la 1re division, formée par : « Les droits « ou octrois de navigation intérieure; le droit sur les « voitures publiques, sur les cartes à la fabrication; celui « de garantie sur les matières d'or et d'argent; et la « recette des droits sur les bacs, bateaux et canaux de « navigation. » *(Almanachs.)* Il a conservé la 1re division jusqu'en 1813. Cet emploi, en outre des appointements, procurait une « gratification » lorsque les « produits de la Régie » étaient jugés satisfaisants : « Votre Majesté a bien voulu accorder pour l'année 1809 une gratification de soixante mille francs à Mr le Directeur général des Droits réunis, six mille francs à chacun des Administrateurs. . . . . » et de même pour 1810 (Archives nationales A F IV. 4514, N° 18).

Il était peu satisfait de sa carrière : « Voyez le désespoir de Gamot », écrit Henri Campan à sa mère, le 17 février 1813 (L P).

Le 12 mars 1813, M. Gamot fut nommé Préfet de la Lozère par décret Impérial. Puis, par Ordonnance Royale du 10 juin 1814 (*Moniteur* du 22), le « Sieur » Gamot

devint Préfet de l'Yonne. L'*Almanach Royal pour les années 1814 et 1815* le désigne « Mr le Chevalier Gamot, Préfet, à Auxerre ». Il est qualifié « Chevalier » parce que S. M. Louis XVIII, par ordonnance du 27 juillet 1814 (*Moniteur* du 10 août 1814), l'avait nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Au retour de l'Ile d'Elbe, il se rallia de suite à Napoléon :

« A Auxerre où l'Empereur arriva le 17 mars, écrit M. Jacques Régnier [1], il fut reçu officiellement aux portes de la ville par le préfet entouré des autorités et d'un grand concours de population. Pour la première fois depuis son débarquement, il descendit à la préfecture. Sur la cheminée du premier salon, il aperçut les bustes de l'impératrice et de son fils et, dans le salon suivant, son propre portrait avec les insignes impériaux. Cette délicate attention était due au préfet de l'Yonne, « le bon et sensible Gamot », qui avait fait redescendre le matin même les images impériales du grenier où il les avait reléguées et où gisait maintenant dans la poussière l'effigie de Louis XVIII. »

C'est là, et en présence de M. Gamot, qu'eut lieu la première entrevue du Maréchal Ney avec Napoléon. Rien d'étonnant que le « sieur » Gamot ait été « confirmé » dans sa place par décret impérial du 6 avril 1815 (*Moniteur* du 12).

Mais bientôt, au retour de Louis XVIII, M. Gamot se rallia de nouveau, et avec la plus grande énergie, à ce souverain, comme on le verra par la proclamation suivante (P I) :

« Préfecture de l'Yonne.

« Proclamation.

« Habitans du Département de l'Yonne.

« Après 25 ans d'orages et de tourmentes, nous étions arrivés au port; un Roi bon et sage tenait les rênes de l'Etat; une

---

[1] JACQUES RÉGNIER. *Les Préfets du Consulat et de l'Empire.* 3e édition, 1913, p. 196.

Charte constitutionnelle garantissait nos personnes et nos propriétés.

« A peine étions-nous dans le calme et la sécurité dont on jouit sous la protection de l'honneur et de la vertu, que l'homme qui nous avait fait tant de mal apparaît dans le Midi comme un météore sinistre; Il s'avance à pas de géant; Il entraine tout après lui; Il dit que l'armée est avilie, et nos braves frères d'armes trompés l'écoutent et se pressent de le suivre. Il se reproche son despotisme, il promet de ne plus régner que par le peuple et pour son bonheur; et une grande partie de ce peuple, séduite par ses promesses fallacieuses, le reçoit et l'élève sur le pavois. Cependant la grande famille Européenne, tant de fois ébranlée par lui, tant de fois dupe de ses paroles, ne veut plus qu'il gouverne les Français; elle fait avancer ses armées, et au premier choc, cet homme que l'on croyait si grand, dont on attendait tant de choses, tombe, fuit, et cherche à rentrer précipitamment dans l'obscurité dont il n'aurait pas dû sortir.

« A quels malheurs ne devrions nous pas nous attendre dans cette circonstance, si notre auguste Roi qui, l'année dernière, a relevé la France sur le point de succomber, n'était venu pour la deuxième fois lui porter son secourable appui ! Il reparaît au-milieu de nous accompagné de la clémence et de l'oubli du passé, il plaint nos erreurs, il n'en accuse que l'humaine faiblesse.

« Nous ne serons pas sourds à sa voix; nous l'écouterons avec confiance, ce bon Roi dont nous avons apprécié les vertus et dont les intérêts se confondent avec les nôtres. Repoussons ces bruits mensongers de rétablissement de dimes et d'annulations de ventes de domaines nationaux, bruits avec lesquels les ennemis de l'Ordre public cherchent à nous alarmer; abandonnons la politique et ses discussions dangereuses; livrons nous paisiblement à nos occupations habituelles; et sous le gouvernement paternel du meilleur des Souverains, faisons en sorte de rendre heureuse autant que possible cette courte portion d'existence que la nature nous a départie.

« Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !

« Auxerre, en l'hôtel de la Préfecture.

« le 10 juillet 1815

« Le Préfet du département de l'Yonne

« Gamot »

Malgré cette preuve de dévouement (qui contient aussi une demande de pardon), M. Gamot fut « remplacé » quatre jours après, le 14 juillet 1815 (*Moniteur* du 16), malheur d'autant plus fâcheux que, la Restauration ayant duré ensuite de longues années, il n'aurait plus eu sans doute d'incident pénible dans sa carrière. Et cependant, le *Moniteur* du 13 avait constaté son zèle pour la cause du Roi : « Le 10 juillet, publiait-il, les fonctionnaires publics, civils et militaires du département de l'Yonne, convoqués par le préfet, ont authentiquement protesté, entre les mains de ce magistrat, de leur soumission, de leur obéissance et de leur fidélité à la personne de S. M. Louis XVIII. »

J'ai vu, aux Archives nationales, son dossier de Préfet († † A F^{1B} I) : Deux tableaux, de 1813 et 1814, portent qu'il a été « voyageur pendant dix ans dans Les deux amériques, occupé pendant sept ans à Paris d'opérations de Commerce maritime. . . . . » Ils apprennent que sa « Fortune évaluée en revenus » était, en 1804, de 30 000 fr. ; — en 1813, de 20 000 fr. ; — en 1814, de 15 000 à 20 000 fr. Son « traitement » comme Préfet de la Lozère, était de 20 000 fr. (A F IV. 6204, N° 9).

M. Gamot a vainement demandé à être replacé comme Préfet, notamment par lettre de 1819 (son dossier), mais il a été nommé Officier de la Légion d'honneur, par Louis XVIII, (P I — et — son acte de décès).

Il est mort le 20 mars 1820. Sa veuve s'est remariée au Général de la Ville, le 25 mai 1823.

Il m'avait semblé comprendre que M. Gamot n'était pas bien vu par la famille, mais j'ignorais pour quelle raison. Je ne comprenais pas, non plus, pourquoi, malgré ses très hautes protections, il n'avait obtenu que fort tard d'être nommé Préfet, et, encore, dans la dernière Préfecture de

France. Pourquoi l'Empereur ne l'avait-il pas créé Comte ou Baron ? J'en ai eu l'explication par plusieurs lettres de Madame Campan à la Maréchale Ney (M E L). Voici des extraits de deux de ces lettres :

« ce 9 messidor an 12 [28 juin 1804]. bien chère Eglé..... Je l'ai laissée [Antoinette Gamot] á Draveil bien affligée du différent qui s'est élevé entre son mari et le tien. J'espere chere amie que ton bon Esprit et celui du cher maréchal trouveront des moyens d'effacer jusqu'á la plus légere teinte de froideur entre les deux beaux freres. . . . . Gamot à la vérité a conservé un ton de marin des Etats unis d'amérique tout à fait déplacé dans un sallon de Paris, il est facile de l'en faire revenir par quelques avis sinceres mais réellement en passant pardessus son Extérieur ses qualités essentielles sont très estimables et Auguié s'exagère quelquefois ses torts avec sa femme puisqu'Elle n'en souffre nullement et qu'il est aisé de voir que sa tendresse pour lui est extrême et que les soins qu'il lui rend la touchent infiniment. quant á la tenue et á la réserve que l'on doit observer á raison d'un rang Eminent, le titre Et ce qui l'environne sont un assés grand motif de consideration, et j'ai pensé qu'á ce sujet ton papa avoit dit beaucoup trop de choses infiniment exagérées en fait de bon ton, et avoit pesé sur des nuances audessous du mérite réel et si éminent du Maréchal ney. . . . . malheureusement la leçon donnée à Gamot a été trop tardive il y a longtemps que le Maréchal auroit du fraternellement lui en dire son sentiment on n'auroit pas cru y remarquer le désir d'aucune distance á observer entre parens aussi rapprochés . . . . »

J'ajoute qu'il résulte de nombreuses lettres qu'on s'est vite réconcilié et que M. Gamot a constamment rendu grand service au Maréchal en s'occupant de ses intérêts (M E L).

« Mantes ce 3 avril 1820 [quelques jours après le décés de M. Gamot]. ma chère Eglé. . . . ce pauvre Gamot avoit des formes souvent repoussantes, mais plus qu'une autre dans la famille j'apprecióis son Energie, un homme qui avoit porté son industrie dans l'un et l'autre hemisphere, qui réunissoit de grandes lumieres, qui pouvoit etre utile. . . . . etoit un parent

préeieux et regrettable — Gamot n'estimoit que l'action, ne prisoit que l'Energie utile — cette disposition rend tout à fait insensible à ce qui est aimable doux, intéressant, il avoit de l'amitié pour moi pareequ'il savoit les efforts que je fis pour me relever après 1789. . . . . »

Mme Campan n'avait eu, au contraire, que des éloges, et des plus grands, pour M. Gamot quand il demandait la main d'Antoinette Auguié. Dans les trois grandes lettres qu'elle a écrites alors à Antoinette (M E L), je lis :

« Ce qui concerne le projet que nous t'avons communiqué. . . va se déeider aujourd'hui . . . . je te vois la Compagne d'un homme partout estimé et considéré, car il mérite de l'être et pour ses principes et pour son Esprit. J'ai eu une longue conversation avec lui hier j'en ai été enehantée, ee sera l'ami de ton père . . . . tu ne peux t'imaginer eombien il ressemble à Genet. . . . . allons ma petite un peu de courage et tu déeides le bonheur de ta vie. »

« . . . . . je garde une lettre de lui [M. Auguié] où il me dit, le ton, les manières et l'intelligenee de M. G. me plaisent beaucoup *tache je t'en prie de terminer cette affaire. . . . .* songe que M. G. fixe l'opinion de tout le monde à son avantage et cet *avantage* est immense, il a laissé à St Domingue et au havre la meilleure opinion. »

« ma petite — ton père a remis M. G. a demain pour la dernière entrevue. . . . . reçois le bien, e'est mon amitié qui te le conseille, tu fais l'acquisition bien rare d'un homme de mérite et d'un homme d'honneur. . . . . j'ai été comme à l'ordinaire charmée de sa raison et de son esprit. . . . . Me Ch. . . m'a dit si mon ainée avoit 4 ans de plus il seroit mon gendre, et je me soumets avee regret à ee que la disproportion de l'âge me fait perdre, ear je ne trouverai jamais son segond. . . . . adieu. sois bien raisonable, tu fixes ton bonheur. »

Antoinette a conservé ces lettres. Elle a dû les relire souvent, plus tard.

M. Gamot avait eu, en Amérique, d'une Mme Bonvoisin,

une fille, Mme Limare, qu'il a fait élever et qui a été comme adoptée par notre famille. Mme Limare n'a pas eu d'enfant. Elle a laissé de précieux objets à mes oncles Léon et Gaëtan Partiot et à ma mère. J'ai, venant d'elle, une boîte à ouvrage viennoise ornée de clous en marcassite, qui, d'après une tradition de famille, avait été donnée par Marie-Antoinette à Mme Campan.

« Extrait des registres des actes de l'État-Civil de la ville de Caen.

« Aujourd'hui quatre juillet mil huit cent soixante quinze.... sont comparus.... lesquels nous ont déclaré que hier soir à cinq heures Louise Caroline Bonvoisin, propriétaire, agée de quatre vingt un ans deux mois, née à Philadelphie (Amérique) veuve de Jacques Limare, entreposeur des tabacs, fille de feu — Bonvoisin et de feue Louise Beauvernet, est décédée dans son domicile, en cette ville, rue St Jean, numéro quatre vingt six ...... »

Mme Limare a donc vu le jour à Philadelphie (États-Unis), à la fin d'avril ou au commencement de mai 1794. L'on remarquera plus loin, dans les Notes de voyage de M. Gamot, qu'il se trouvait à Philadelphie précisément à cette époque : en fuyant de Saint-Domingue, cinq mois avant, le 5 décembre 1793, il avait sans doute emporté ce souvenir, à peu près contemporain de la « Capitulation de Jérémie » par laquelle débutent ses Notes.

III

Les pièces qui suivent constituent, en quelque sorte, un Appendice aux renseignements que je viens de donner et, particulièrement, à la Note de ma mère qu'elles expliquent et rectifient. Ces pièces m'ont été commu-

niquées par mon cousin Pierre Izarn, qui possède tant de papiers précieux de nos ascendants Gamot. L'une d'elles seulement, que je signalerai, a une autre origine : le Service de l'Inscription maritime, au Havre.

(Contrat de Mariage) (1766)

« Pour parvenir au Mariage qui sera fait et Celebrer en fasse de notre mere Ste Eglise Catolique apostolique et Romaine entre Charles G^me Aug^n Gamot Cap^ne de Navire fils de feu Ch^es G^me Gamot et Marie Marguerite Le Villain demeurant au havre de grace dune part et Marieanne Francoise Duval fille de feu Robert Duval et de feu Janne Breard demeurante en Laditte Ville du havre originaire de La Paroisse de Guerbaville de la Mailleraye d'autre part après que le dit Ch^es G^me Aug^n Gamot afidé et la ditte marie anne francoise Duval afidée se sont promis Epouser en Légitime Mariage Les Seremonie de LEglise duement observée presence et du Consentement, Le dit Gamot de La Dame sa mere Laditte Daval de celuy de ses freres et des autres parents et amis de part et Dautres a la premiere requisition de L'un deux. ont été faits les accord et pactions dudit future mariage ainsy qu'il suit. Savoir, par le dit Gamot afidé a été des appresent gagé Douaire coutumier a laditte D^elle Duval afidée sur tous ses biens presents et avenir pour avoir Lieu le Cas Echéant sans quelle soit obligée d'en faire demande en Justice ou autrement et de la part de la ditte marie anne francoise Duval affidée a été promis, donner et apporter audit affidé la somme de Mille Livre En argent, qui luy seront payée par Me Pierre Duval frère de Laffidée la veille de leur Esperé Mariage la ditte Marie anne francoise Duval apportera aussy et Livrera la veille des dittes Epousaille au dit Gamot ses meubles Consistant en armoire Lit Lainge a son usage et de Table avec ses habits les dits meubles et Effets Estimée entre les partie a la somme de mille Livres et provenant ainsy que La susditte somme de La succession de Robert Duval defun Pere de L'affidée Le tout Etant reconnu par laditte D^elle Duval, comme plus que suffisant pour luy tenir lieu de la Legitime quelle pouvoit prétendre sur la succession mobilliaire et Immobiliaire de feu son Pere au moyen de quoy elle renonce a tout et a y rien pretendre en outre, de chargeant

lesdits sieurs Daval et tout autres, stipulé des mille Livres D'argent cy dessus mentionnée il y en a deux Cents vingt six Livres des deniers dudit sieur Pierre Duval son frère, étant aussy Expressement Convenu et stipulé que tous les Objets sy dessus Estimée et Evaluée entre les partie montant compris Largent a la somme de deux mille Livres il y en aura mille Livres pour Tenir nature de Dotte Cotté et Ligne de laditte affidée Laquelle somme le dit sieur Gamot du consentement de laditte Dame sa mere a des appresant comme Lors de La reception constitué remplacer et Consigné sur tous ses biens presents et avenir Les autre mille Livres étant pour dont mobile sous la stipulation neanmoins quaucas de predeces dudit affidée la ditte affidée remportera par previlège et en Exemption de toute dete laditte somme de mille livres ou tous les meubles cy dessus mentionnée qui se trouveront a son usage ainsy que sa chambre garnie Bague et Joyaux Letout sans prejudice de ses autres droits qui luy sont acquis par La coutume et usage de cette province, promet de plus laditte Marie anne Francoise Duval faire apport la veille dudit Mariage audit affidé ses hardes et meubles et de fille a son usage provenant des Liberalités de feu Jn Ble Duval son oncle et D'ame haquet sa Tante Estimée et Evaluée à La Somme de mille Livres de Laditte somme moitié sera converty en Dotte et Lautre moitié en dons mobille ai cy desus mentionné — charges. Sans toute lesquelles Clauses et Conditions que les parties ont promis Executer le present N'aurait été fait. arreté Double ce huit Janvier mil sept cent soixante six.

[Signé] « Veuve GAMOT Ch. GAMOT DUVRAC [DUVAL ?] Marie Anne Françoise DUVAL Catherine GAMOT F U

« Jay recu les meubles mentionné au present contrat et Les mille Livres y mentionée Savoir : cent vingt Livres en Especes et huit cents quatre vingt Livres en une Lettre de change a une usance sur Monsieur Gonfray du havre au dit Lieu ce huit Janvier mil sept [cent] soixante six

[Signé] « Ches GAMOT

« Je soussigné Charles Gamot et Declarer donner a marie anne francoise Duval mon Epouse future La quantité de six Cuiller et six fourchettes, deux Cuiller a Ragouts et

une Cuiller a Souppe Le tout D'argent et a fillet pour luy Tenir Lieu de Bijoux, au havre le huit Janvier mil sept cent soixante et six

[Signé] « Ch^{es} GAMOT »

C'est la pièce originale et je l'ai entièrement copiée. Ce contrat de mariage est sous seing privé, sur papier non-timbré et n'a pas été enregistré. C'était permis dans quelques provinces.

« (Maîtrise) (1766)

« 31 J^{e} 1766 S Gamot
Linger

« L'AN DE GRACE MIL SEPT CENT SOIXANTE SIX.

« Le vendredy matin Trente un celui jour de janvier, au havre de grace au greffe du siege de Bailliage dud Lieu Devant nous francois Pierre haize Conseiller du Roy Lieutenant Général Civil et criminel. . . . . . Reconnoistre fils de Maistre du mettier de Linger et Lingere en Cette ville La personne de Charles Guillaume augustin Gamot originaire de cette ville agé denviron Trente ans fils de deffunt Charles ambroise Gamot maistre dudit mettier admis a la ditte Maitrise par acte Exercé En ce siege Le quinze de juin mil sept Cent vingt huit duement En forme Lequel a Leffet que dessus auroit Convoqué et fait Comparoir devant nous La veuve Carrel et La femme du sieur houssaye gardes en Exercice dudit mettier et autres Maistresses en nombre suffisant dudit mettier Lesquelles estant Comparües ont déclaré Consentir que le dit Gamot soit Recü et admis a la ditte Maitrise Comme fils de Maistre Ce quelles ont signé au Registre du greffe de ce siege, Vu Lequel Consentement nous avons de Celuy du Procureur du Roy recu et admis Ledit Gamot a la maitrise comme fils de Maistre dudit mettier de Lingere en Cette ville pour Par Lui en faire et Exercer Laditte profession a Boutique ouverte ou autrement Tout et ainsy que les autres Maistres et Maitresses dud mettier a la Charge par Lui de garder et observer Les statuts dud mettier, arrests de la Cour, ordonnances et Reglements de ce siege, Ce qu'il a promis faire dont il a fait et presté Le serment. . . . . »

(Etat et Liquidation) (1767)

« Etat des Immeubles en Caux Et Bourgage, Et meubles provenants de La succession de feu Mtre Charles Guillaume Gamot sergeant royal En l'amirauté du havre, dressé entre Les sieurs Charles Etienne Ambroise Gamot negotiant a St Pierre de la Martinique, Et Charles Guillaume Augustin Gamot capitaine de navires marchands, fils et heritiers dudit Mre Charles Guillaume Gamot d'une part, Et de Lautre part entre Dlle Marie Margueritte Catherine Gamot fille dudt Mtre Charles Guillaume Gamot et non reservée a sa succession pour etre vertu dudit état procédé a la liquidation de la Legitime de la dite Dlle Gamot. . . . . .

« . . . . . . Les dits Srs Gamot freres stipulés Et representes savoir le Sr Charles Etienne ambroise Gamot par dame Marie Margueritte Veronique Le Villain veuve du dit feu Mre Gamot, sa mere, et le Sr Charles Guillaume Augustin Gamot, par Dame Marie-Anne françoise Duval son Epouse, en vertu de leur Procurations passée devant Les nottaires de cette ville Les 13 7bre 1766 et 12 Janvier 1767. . . . . .

« Immeubles en Caux

« Un heritage sis en la paroisse de Saineville contenant tant en cour, masure batiments que terre Labourables le nombre d'une acre de terre. . . . . . [La mesure de superficie, l'*acre* est actuellement celle usitée en Angleterre. Elle a été autrefois en usage dans le nord de la France. Sa contenance a beaucoup varié.]. . . . . reste pour la terre nue vingt Livres de rente valant de Capital au denier vingt — 400L

[Dans cet État, l'intérêt de l'argent est toujours évalué à 5 %]. . . . .

« Un autre heritage sics en ladite paroisse de Sainneville contenant tant en cour, masure que Clos en terre labourable le nombre d'une demie acre de terre . . . . . affermée. . . . trente six livres par an valant de capital au denier vingt. 720L

1120L

« Les dits immeubles sont chargés

« 1o Envers les Srs Cornet fils et heritiers de feu Marie Theresse Gamot leur mere sœur dudt feu Mre Gamot de. . . . .

« 2o. . . . .

« Reste net. 725L 18S 1D

« Ce qui fait pour un quart formant la Legitime de la D^{lle} Gamot.......	181^{L} 9^{S} 6^{D}
« qui réparties au marc la livre le preciput en doit de Capital.........................	52^{L} 11^{S} 8^{D}
« Lainé pour ses deux tiers..................	85-18-10-
« Et le Cadet pour son tiers...	42-18-11-
De capital	181^{L} 9^{S} 5^{D}
« Immeubles En Bourgage	
« Un corps de logis sçis rüe des ramparts Loüé a differents particuliers a lannée et sans bail quatrevingt six Livres valant de capital au denier vingt......................	1720^{L}
« Un autre corps de logis sçis rue St Julien....	1740^{L}
« Un Troisième corps de logis sçis aussi En cette ville rue dannebauts paroisse St Francois	2200^{L}
« Une Charge de Sergeant Royal en Lamirauté du havre Estimée entre les Srs Gamot et la D^{lle} leur sœur a....................	1500^{L}
	7160^{L}
« Les dits Immeubles sont chargés...........	
« Dont le capital est de......................	2182^{L} 4^{S} 1^{D}
« Reste net..................................	4977^{L} 15^{S} 11^{D}
« Dont le tiers apartenant à la dite D^{lle} Gamot pour sa Legitime est de	1659^{L} 5^{S} 4^{D}
« Qui répartis moitié par moitié entre les dits Srs Gamot freres........................	
« Les biens meubles restés après le deceds du feu Mre Gamot ont été Estimé suivant le proces verbal de Torquet en date du 10. 7bre 1750 à..........................	355^{L}
« Dont le Tiers attribué à la D^{me} Vve par la Coutume est de	118^{L} 6^{S} 8^{D}
«	
« Recapitulation	
« La Legitime de la D^{lle} Gamot tant sur Le Caux que sur les biens de Bourgage Est de......	92^{L} 0^{S} 7^{D}
« de Rente au Capital de	1840^{L} 14^{S} 9^{D}

[Gamot l'aîné participe : En ce qui concerne En Caux, pour son préciput et ses 2/3 — et Bourgage, 1/2. Gamot cadet : En Caux, 1/3 — et Bourgage, 1/2.]

« . . . .

« la D[lle] Gamot n'acquerra La proprietté que Lors de son mariage. . . . .

[Puis vient le Doüaire de la D[me] V[e] Gamot, que payeront, chaque année, les S[rs] Gamot Lainé et Cadet, à cause de leurs biens de Caux et de Bourgage, et la D[lle] Gamot à cause de sa Legitime.]

« . . . . »

« fait triple au havre Le 20 May 1767

[Signé] « Veuve Gamot femme Gamot
Catherine Gamot »

(Partage) (1769)

Cette pièce concerne la division, en deux lots des Biens Immeubles En Bourgage, c'est-à-dire : 1[er] lot, Corps de logis rue Saint-Julien et 2[e] lot, celui rue des Etoupieres, « Laissez par Maitre Charles guillaume Gamot En son vivant sergent Royal en Lamirauté du havre de grace et thereze Biscare son epouse ». Et leur attribution : le second à Ch. G. A. Gamot, capitaine de navires, représenté par M. A. F. Duval, son épouse, et, le premier à Ch. E. A. Gamot, negotiant à Saint-Pierre, Isle de la Martinique, représenté par C. Cornet. Je remarque que les mots « et thereze Biscare son epouse » ont été ajoutés en marge, d'une autre main, et paraissent erronés. Dans cet acte je note seulement :

« . . . .

« Charges du second Lot. faira et continuera Ledit second Lot de payer aux sieurs Cornet Marchands Drapiérs drapiers Merciers demeurants En cette ville, fils et heritiers de feue Demoiselle Marie thereze Gamot Leur mere sœur dudit feu Maitre Gamot Le nombre de vingt Deux Livres de Rente hipotecque Racquitable touttes fois et quantes au denier vingt.

« sera en outre chargé de payer à La demoiselle Gamot Epouse du Sieur Le prevost Le nombre de quatre vingt Douze Livres sept deniers de Rente quelle a droit de pretendre pour sa Legitime. . . . .

« On observera que les Copartageants sont Encor proprietaires dune charge de sergent Royal En Lamirauté de cette ville que le sieur Deglos Exerce a moitié profit comme de sa nature Elle nes pas Divisible, Et que Dailleurs sa valleur nest pas Exactement connüe Les Copartageants En demeureront Ensemblement propriétaires chacun pour moitié. . . . .

« . . . .

« fait Double au havre le Vingt cinq de mars mil sept cents soixante neuf. . . . . »

Les renseignements que j'intercale ici m'ont été fournis par le service de l'Inscription maritime, au Havre :

« M. Gamot, Charles Guillaume Auguste, né au Havre, le 30 janvier 1736, fils de Charles Guillaume, huissier et de Levillain, Marguerite, marié à Duval, marie françoise.

« Capitaine reçu à l'Amirauté le 12 novembre 1761.

« A commandé de 1771 à 1775 « *La Tamise* », navire de 300^T^ et 10 canons, pris aux Anglais.

« Parti du Havre, le 5 avril 1775, à destination des côtes de St Domingue, arrivé au Cap Français le 16 mai et reparti, le 27 décembre pour St Domingue. Sans nouvelles depuis. Navire présumé péri en mer avec tout son équipage et désarmé pour mémoire en 1777. »

Je reprends, maintenant, les papiers Pierre Izarn.

(Inventaire) (1782)

« NOUS Jean Charles marie Costé avocat notaire du Roy, au havre de grace soussigné,

« L'an mil sept cent quatre vingt deux ce Jour mercredy après midy deuxieme Jour Doctobre. . . . .

« Sur l'avis qui lui a été donné du décès arrivé La nuit

Derniere à Dem^elle marie anne Francoise Duval Epouse du sieur charles guillaume Augustin Gamot cap^ne de navire en cette ville Presumé pery en mer Lors de sa traversée d'amerique en Europe, en retour du Voyage qu'il avoit entrépris sur Le navire Latamise qu'il commandoit ny ayant Eu aucunes nouvelles dud. navire Et de son Equipage depuis plus de [en blanc].

« A cause de Laminorité des enfants de la ditte Dame Gamot Pour leur Interest Et de qu'il appartiendra,

« Nous sommes Transportés en son Domicille qui consiste en un Corps de Logis en cette ditte ville parroisse nôtre Dame rue D'albanie. »

Suivent 24 pages d'énumération de meubles, linge, etc..., sans évaluations — et 12 pages d'inventaire des papiers — et 3 pages de déclarations diverses. Ces opérations ont duré plusieurs jours dont le dernier a été le 28 octobre 1782. Je me borne à quelques extraits ou résumés :

« De la réquisition du sieur Charles guillaume Despond cap^ne de navire Demeurant en cette ville du havre au nom et Comme fondé de procuration généralle Et specialle de messire P^re Duval ancien recteur de L'université de Paris Proviseur et principal du College D'harcourt en la ditte université demeurant à Paris au susd College p^sse saint hilaire. . . . . mon dit Sr Duval oncle maternel et Tuteur principal institué par acte Exercé au Bailliage du havre Le huit de ce mois, de charles guillaume, Pierre-michel Etienne, Et margueritte Suzanne flore Gamot enfants mineurs du sieur charles Guillaume augustin Gamot. . . . . Et de D^elle marie anne francoise Duval Décédée en cette ville Le premier de ce mois. . . . . .

[Plus loin cedit Duval est qualifié « Abbé Duval ». Quant au dit Despond, une autre pièce le qualifie de « Parent Paternel », étant « Cousin issu de germain. . . . . comme ayant Epouzé demoiselle Marie Therese Marguerite Cornet ».]

« Dans Le haut et tiroir en Bois D'acajou. . . . .

« Un Sac contenant Dix huit cent Livres en Ecus de six Livres,

« un autre contenant mille quatre vingt douze Livres en Ecus de six Livres

« Et huit Louis D'or formant cent quatre vingt douze Livres

« Un Autre sac dans Lequel la somme de Deux mille sept

cent quatre vingt quatre Livres en Louis D'or de Vingt quatre Et quarante huit Livres.

« Toutes Lesquelles Especes avec Les dix huit Livres trouvés ce matin ont été presentement remise audit sieur Despond . .

« une Basse, un violoncelle avec son Etuy. . . . .

« . . . . Copie du testament passé Devant notaire a la martinique Le six Juillet mil sept cent quatre vingt Par Madame marie Eugenie héricher fille Dadrien et Danne Elisabeth Larade Epouse du sieur Etienne Ambroise Gamot Capitaine de navire contenant Diverses Dispositions,. . . . . .

« Un Contrat passé notaire au ponteaudemerd pour Le Siege de Vatteville [le 5 octobre 1778] de vente par. . . au sieur Charles guillaume Augustin Gamot a la stipulation de lad Dame marie anne francoise Duval son Epouse, fondée de sa procuration d'une ferme en La Psse de Blicquetuit de contenance de [27 acres et 31 perches] — [affermée à la Veuve Valtier].

[Le corps de logis occupé par la dite Dame Gamot et où elle est décédée, rue Dalbanie, ne leur appartient pas, elle l'avait loué 450 Livres par an.]

« Liasse. . . . . Contenant huit pièces qui sont Conventions Entre MM. Veuve foaché Et fils armateurs du navire *La Tamise*, Et M charles Gamot Capne de navire

« Recus de MM. foaché relatifs a L'interest dudit sieur Capitaine audit navire et Cargaison

Un Billet de M. foache frères à Londre de M. charles Guillaume Augustin Gamot de Trente mille Livres causé valleur recüe Comptant Dattée du vingt deux avril Dernier payable Le vingt may prochain.

« Trois pièces. . . . . Qui sont comptes du sieur Vatinel relatives a divers pacotilles quittance pour solde Generalle dattée du vingt un aoust mil sept cent quatre vingt un,. . . .

« . . . .

« Une Liasse desd. Ecritures en papier contenant deux cent quarante une pieces

« Qui sont Lettres missives et pieces Concernant Les affaires du sieur Gamot Lainé de la Merique que Geroit La ditte Dame Gamot.

« . . . .

« Les Meubles et éffets sus Descrits et mentionnés [vont être vendus]. . . . . »

(Etat) (1783)

« Etat des forces, et Charges de La succession mobilliaire et Immobilliaire du sieur Charles Guillaume Augustin Gamot Capitaine de navire présumé péri En mer, Lors de sa traversée de L'amerique en Europe. en Lannée

« que fait faire, et dresser Monsieur pierre Duval ancien recteur de L'université de Paris. proviseur et principal du Collége D'harcourt demt a paris tuteur principal de Charles Guillaume... Pierre Michel Etienne; et Marguerite Suzanne flore Gamot Enfants mineurs dudit S[t] Gamot et de feû Dame marie anne françoise Duval . . ..

[Suivent 55 articles comprenant tout l'actif et tout le passif, y compris d'infimes détails. Je ne noterai que ce qui est important ou pittoresque :]

« au f° 18 V° [de l'Inventaire] Il est fait mention qu'il a esté trouvé dans Les poches de La ditte Dame Gamot une somme de .... 18 L

« au f° 22 V°, et 23 recto, il est écrit qu'il a été trouvé la somme de............. .... 5 868 L

« au f° 34 V° Il a été D'Ecrit un billet de La somme de trente mil Livres; du fait de MM. foaches freres. datté au havre Le 22. avril 1782. et Payable Le 20. mai 1783. Comme Le Billet n'est point Echû il sera Tiré au present pour. Mémoire.

[Billet de 1 184 Livres .... Mémoire.]

[Lettres de change du S[r] Gamot ainé, demeurant à St Pierre, martinique, qu'il a fait passer à la Dame Gamot et qui, lors de l'inventaire, avaient été envoyées à l'acceptation. L'une, de 3 000 L a été payée............... .... 3 000 L

L'autre, de 4 635 L, a été protestée.]

« Il a été Procedé a La vente Des meubles, en differents Jours, elle s'Eleve à la Somme de.. . ... 5 608 L

« Le Banc qu'occupoit La ditte dame Gamot. dans l'Eglize de notre Dame a été subhasté, au S[r] Bruneaux fils, qui a Payé neuf Livres. au S[r] Despond, pour la valleur de ce banc cy............. .. .. 9 L

«Le dit Jour [18 octobre 1782 — payé] a La Servante Pour six mois de ses Gâges trente Livres — cy........... 30 L

[Il n'est question, dans cette pièce, que d'une seule servante. Trente francs de gages par semestre, ce n'est vraiment pas cher !]

[Tout balancement fait des divers Effets que le S[r] Gamot

avoit fait passer aux mains de M[d] Gamot, dont Elle étoit eomptable, la Dame Gamot doit à son beau frère, au 25 novembre 1782 .... 9 513 L]

« Il est du a La dem[elle] Gamot V[e] Le Prevost une Partie de 92[L] -[s] 7[D] de rente pour sa Legitime . . . .

« forecs Immobiliaire

« Une ferme située à St Nieolas proche La maillerays affermée a la V[e] Vatier, et son fils. pour le prix de neuf cents Livres par an — cy.................................... 900 L

[De nombreux détails des baux montrent que eette ferme n'est autre que celle désignée dans l'Inventaire eomme située dans la paroisse de Blicquetuit.]

« La sueeession est encore propriettaire, pour moitié, d'une Charge de Sergent a L'amirauté du havre Loüée a Le Bron pour Le Prix de deux cents Livres par an, dont moitié 100 L Cy.. 100 L

« arreté au havre le dix janvier mil sept eent quatre vingt trois

[Signé] « DESPOND »

Je conclus de cette pièce que la succession des dits conjoints Gamot-Duval, se liquidait par un actif d'environ 60 000 Livres, dont 30 000 en un billet à toucher quelques mois plus tard.

(Bail de l'office de Sergent de l'amirauté) (1788)

« Pardevant Jean Baptiste Dorey et Jean Charles Marie Costé Notaires Gardenotes du Roy au havre de Graee soussignés

« Furent presents S[r] Charles françois Cornet Bourgeois demeurant au havre parr[sse] notre dame grande rue St Miehel au nom et eomme fondé de procuration du S[r] Etienne Gamot Neg[t] demeurant a La Martinique. . . . .

« Et sieur Charles Guillaume Despond aneien Capitaine de Navire . . . . . eomme fondé de procuration de M[re] pierre Duval. . . . . Tuteur principal des Enfant mineurs du sieur Charles.Augustin Gamot Cap[n] de Navire. . . . .

« Lesdits sieurs Etienne Gamot et Enfants mineur Charles Augustin Gamot proprietaires et Titulaires de L'office de sergent priseur et visiteur au siege de L'amirauté du havre

dont étoit precedemment pourvu sieur Jean Adrien happedey sur La procuration ad resignandum de la Ve Le Brou comme tutrice principale de ses enfans mineurs . ...

« Lesquels Comparents auxd noms ont par ces presentes fait Bail a titre de Loyer et prix d'argent a Sr Nicolas Louis Lefebvre commis Juré a L'exercice du greffe de L'amirauté de cette ville y demeurant rue d'Estimauville. . . . . pour neuf années entieres et consécutives commencées du premier de ce mois. . . . . dud. office de sergent priseur et visiteur audit siege de L'amirauté.

« A charge par Le pren. d'obtenir incessamt Les provisions dud. office en son nom. . . . . a L'expiration duquel [bail] il [le preneur] sera tenu ou lorsqu'il quittera Ledit Exercice, de passer procuration ad resignandum sous le nom quy luy sera indiqué par Lesd Srs Gamot, et au cas de deceds du preneur pendant ce Bail ses heritiers seront tenus de presenter autre homme au Roy et d'observer toutes les formalités pour Le faire recevoir.

« Ce Bail fait aux Conditions susd. et en outre moyennant la somme de Deux Cents Livres par an payable le trente un Decembre de chaque année ....

« fait et passé au havre de grace en L'Etude Le Cinq Janvier Mil sept cent quatre vingt huit. .... »

(Acte de naissance d'Isaure Gamot) (An 12)

« Extrait du Registre des Actes de Naissance du 1er Arrondissement de Paris.

« Du dix Ventose an douze de la Republique a une heure du soir.

« Acte de Naissance de adalaïde Isaure née hyer a Cinq heures du soir rue St Lazare No 449 division de la Place Vendôme.

« fille de Charles guillaume Gamot, négotiant agé de trente sept ans et de marie antoinette Louise Auguié agée près de vingt quatre ans même demeure, mariés au troisième arrondissement de Paris.

« Le sexe de Lenfant a été reconnu être feminin

« Premier témoin michel Ney général commandant en chef le camp de montreuil sur mer agé de trente cinq ans demeurant susdite rue St Lazare No 59, oncle maternel de

L'enfant — Second temoin Jean Louis Lagier, employé, agé de trente six ans demeurant rue lhiroux [? peu lisible] N° 658 division de la place Vendome.

« = sur la declaration à nous faite par ledit charles guillaume Camot pere de L'enfant qui a signé avec nous et les temoins après lecture faite et aussi en presence de demoiselle adelaïde henriette josephine auguié tante maternelle de L'enfant demeurant susdite rue St Lazare N° 448, qui a aussi signé avec nous.

[Collationné et délivré le 12 Ventose an 12. Vu pour la légalisation, même jour.]

[Au bas de la feuille on a ajouté :]

« décédée le 22 V^re^ an 13. »

[Un petit paquet, contenant des cheveux très fins, couleur blond filasse, est épinglé a cet acte. Il porte :]

« cheveux de ma bonne Isaure. »

(Pétition) (1815)

« Auxerre ce 16 Juillet 1815

« Monseigneur

« Je vous remercie beaucoup de l'Extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu recevoir ma femme. — Je n'ai point quitté mon poste parce que cela étoit inutile au Roy et qu'au contraire il étoit fort utile à mes ad^tres^ et surtout à ses sujets fidèles que j'y restasse. — J'ai été à 4 lieues au devant de Bonaparte parce que c'étoit l'ordre appuyé de plusieurs régimens. — on a mis mon nom au bas de quelques imprimés. — Je consens que l'on me coupe le poing si l'on y trouve ma signature. — Je n'ai pas même signé l'acte additionnel. — J'ai fait plier mon opinion devant l'orage pour la faire reparoître aussitôt que le tems la permis — mon Dep^t^ a été si tranquille, que sans les gazettes on ne se seroit point apperçu du changement de Gouv^t^ — J'ai fait un des premiers arborer le pavillon blanc; ma proclamation est franche et Loyale. —

« qu'ai-je gagné à tout Cela ? ai-je eu des distinctions, des récompenses ? J'ai perdu au contraire le petit ruban que le roi m'avoit donné. —

« Personne n'ignore au Ministère que l'on m'a offert les plus

belles Préfectures pour me retirer de celle-ci. Je les ai refusées pour ne pas quitter les braves qui ont Confiance en moi. C'est encore par Ce même sentiment d'attachement que J'y reste aujourd'hui au milieu de l'Armée Autrichienne. — vous ne vous figurez pas, Monseigneur, ce que C'est que le métier infernal que Je fais. —

« . . . . »

« Au Citoyen Charles Gamot
« Au havre. »

« Newyork Le 10. 9bre 1795 (v. s.)
« L'an 4eme de la R^que françoise

« La seule et unique Lettre que j'ai reçue de Vous, Mon Cher Gamot, est celle à laquelle je répons; elle est du 10. Juin 95 (v. s.). . . . .

« . . . . . dans 15 jours sans faute, je pars p^r hamburg : mais il me faudra revenir bon gré mal gré. . . . .

« Vos papiers ont couru tous, sans en excepter un seul, une très mauvaise bordée. Pendant plus d'un mois je les ai crus perdus. Le Na^e sur Lequel Ils avoient été chargés a fait naufrage sur la côte de la Caroline du Nord. Mais graces à la précaution que j'avois prise j'espère que nous en serons quittes p^r la peur. Vous savez qu'ils étoient dans des malles; hé bien ! je les en avois fait sortir, p^r les mettre dans un boucaut à Rum, bien étanche. C'est Billard qui a fait la besogne, et il m'a assuré s'en être acquitté avec un tel soin, que quand même le boucaut auroit été à la traîne pendant 3 jours, les papiers n'auroient pu être attaqués. Or Le Boucaut est sauvé et même à terre, et sur cela je ne puis avoir de doutes. Le Cap^ne que j'ai vu ces jours d^ers me l'a dit lui même, et qui plus est m'a fait payer les droits de sauvetage. Il ne me reste plus qu'à les faire venir à Newyork. C'est ce dont je m'occupe sérieusement. Je les ai envoyé chercher par un exprès qui prendra soin en même de mes prétentions sur ce qui parmi mes effets aura encore quelque valeur. Vous serez instruit du suivi.

« . . . .

« Tout à vous
[Signé] « Delavigne

« Il n'y a pas long tems que j'ai fait à Philadelphie un voyage dans lequel j'ai eu occasion de voir Lise et sa petite fille. L'une et l'autre sont bien. Sans doute elles seroient mieux si l'un de vos bons amis et des miens revenoit auprès d'elles.

[Signé] « Ledit

« Le Citoyen Delavigne est parti Dimanche 6 C^{t} vieux stile pour hambourg sur la navire le *fair american*. Vos papiers sont arrivés icy en bon état. il pouroit se faire cependant qu'il y en ait quelqu'uns manquants le boucaud qui les renfermoit ayant été ouvert sur le rivage a l'endroit ou le navire s'est perdu. c'est un négociant de la ville prochaine qui apprenant cela a pris soin de les faire remettre dans le boucaud. Si je puis vous être utile écrivez moi chez le Citoyen Delavigne Greenvich street N 137. Newyork.

« le 17 X^{bre} 1795. v. s.
« Tout à vous
[Signé] « L. GARNIER »

« A Monsieur
« Monsieur Charles Gamot
« Chez Messrs Moisson Devaux et Cie
« Rue de Chabrol N° 15
« Paris »

« Edgefield C. H^{se}. Caroline du Sud.
« Le 28 Juillet 1826.
« Monsieur

« Je suis honoré presqu'en même temps de votre lettre du 15 may dernier et de son Duplicata du 23 du même mois. — Je m'empresse d'y répondre autant que les distances le permettent, car vous saurez que je demeure dans l'intérieur des terres a 170 miles de Charleston — Je regrette infiniment qu'il ne soit pas en mon pouvoir de vous donner des renseignements plus satisfaisants que ceux qui suivent : au sujet du Boucaud que vous réclamez. Je n'ai malheureusement rien a vous en dire, si ce n'est que je n'en ai pas le moindre souvenir. Il parait par l'extrait que vous me donnez de la lettre de Mr Garnier, mon commis, que ce Boucaud, si jamais il est venu à New-York, y serait arrivé après mon départ p^{r} Hambourgh

en 95. Je fus alors absent pendant 10 mois. . . . .
Depuis lors, je déménageai plusieurs fois et occupai différentes maisons à New York. . . . . . Lorsqu'en 1802 je quittai New York pr aller fixer ma résidence dans l'isle de Cube, je suis certain de n'en avoir rien apperçu. . . . . . .

« Pour ce qui est de la maison du Port au Prince, et de la caffétrie dans les hauteurs de Leoganne, mes souvenirs vous sont plus favorables. Je me rappelle très distinctement la première. J'y ai souvent visité Monsr Votre père, et je n'hésite pas a déclarer que souvent il m'a dit que cette maison lui appartenait. . . . . . . Voilà ce que je sais de la maison du Port-au Prince, qui en effet était située Rue du Conseil, à peu près au centre — Je ne puis vous dire que peu de chose de son habitation dans les hauteurs de Léoganne. Je me rappelle simplement le fait qu'il m'a dit en posseder une dans ce quartier. Comme nous étions très liés, si nous ne sommes pas allés la visiter ensemble, je pense que nous en aurons été empêchés par les troubles de ces temps malheureux. Je suppose que cette habitation lui venait de Mr Prudhome ....

« . . . . Je sais en outre qu'il possédait en ville au moins une douzaine de nègres et négresses, dont j'ai moi-même eu quelques uns à loyer.

« . . . .

[Signé] « DELAVIGNE »

« Vu la demande en Indemnité et Enregistrée sous le No 12952 d'ordre Général ;

« Concernant 1o une maison située au Port au Prince, rue des Carmes ;

« 2o une habitation dite Prudhomme, située dans les hauteurs de Léogane, sans désignation de contenance et de culture ;

« La dite demande formée ;

« Par 1o La Dame Antoinette-Louise Auguié, Veuve en premières Noces du Sr Charles Guillaume Gamot. . . . . . ;

« 2o La demoiselle adelaïde Louise-Clémence Gamot. . . . . ;

« 3o Le sieur Charles-henri Gamot ;

« 4o La demoiselle antoinette Aglaé Mathilde hortense Gamot.

. . . .

« 1ent à L'égard de la maison située au Port au Prince, rue des Carmes (arte 1er) ;

« Attendu que les réclamants n'ont produit aucun titre relatif à cet immeuble, et que les recherches faites d'office aux archives de St Domingue, n'en ont fait découvrir aucun ; qu'il n'y avait point au Port au Prince de rue des Carmes ; . . . . . .

« 2ment à L'Egard de L'habitation Prud'homme, située dans les hauteurs de Léogane (arte 2) ;

« Attendu que les réclamans ne produisent aucune pièce offrant le moindre commencement de preuve des droits du Sr Gamot leur mari et Pere, à la propriété d'une habiton, díte Prudhomme, ou autre ;

« Attendu qu'une habiton Prud'homme figure bien sur les Etats de la Paroisse de Leogane, savoir. . . . .

« Mais que cette habitation établie en sucrerie située en plaine et appartenant encore en l'an 11 aux héritiers Prudhomme. . . . . ne peut être L'habitation réclamée désignée dans les hauteurs de Leogane ; et qu'au surplus, rien ne prouverait que Gamot avait acheté de Prudhomme ;

« Attendu que les recherches faites d'office aux archives de St Domingue n'ont fait découvrir aucun acte au nom de Gamot et que ce nom ne se trouve point sur les Etats de Léogane que la Commission possède ;

« Attendu enfin que le dépouillement général des dossiers de la Paroisse de Léogane ne fournit absolument aucun renseignement relatif à des biens Gamot ;

« Par ces motifs

« Nous Commissaire du Roi, Concluons à ce que la demande No 12952 soit rejetée.

« Paris le 22 Novembre 1831

« signé : Labienvenue /. »

J'ai constaté que M. Gamot ne figure, ni par lui-même, ni par ses héritiers, dans l'*Etat détaillé des Liquidations de l'Indemnité de St Domingue*, ouvrage que j'ai consulté à la Bibliothèque nationale.

•

Le 1er décembre 1817, l'État a poursuivi M. Gamot comme débiteur d'une somme de 108 530 fr. 22, pour réglement de comptes d'une entreprise faite par lui en l'an X. Mon

cousin Pierre Izarn m'a prêté de nombreux papiers au sujet de cette affaire et notamment une « Requête au Roi en son Conseil d'État Pour les héritiers Gamot ». Cette requête expose ainsi les faits :

« En l'an 10, et dans un moment où la capitale, ainsi que les départemens, étaient menacés d'une disette, le gouvernement acheta des grains à l'étranger, et en fit, par ce moyen, arriver dans nos ports en grande abondance.

« En exécution de cette mesure, il fut obligé d'employer différens agens, soit pour le transport de ces grains, soit pour leur emmagasinement, soit pour leur conversion en farine : en un mot, pour toutes les opérations nécessaires à l'approvisionnement.

« Le sieur Gamot fut chargé de la première de ces opérations. c'est-à-dire de faire transporter les blés dans différens lieux où ils pouvaient manquer, et particulièrement sur la capitale. »

M. Gamot avait été choisi parce que il avait consenti un prix moindre que ses concurrents et parce que sa maison, au Havre, était habituée à ce genre d'opérations. L'article 1er de son marché, signé le 15 prairial an X, en définissait ainsi l'objet : le Sr Gamot « s'engage à transporter des ports du havre et de Rouen dans les ports de Pontoise, St Denis et Paris à la volonté du Ministre de l'Intérieur, les bleds et farines qui appartiennent au gouvernement ». Le prix alloué à M. Gamot était 2 francs par quintal. Ce marché a été appliqué à 640 000 quintaux.

Le Ministre d'alors, Comte Chaptal, écrivait plus tard, en 1819 :

« Il a fallu faire descendre à grands frais tous les bateaux de la Marne, de l'Oise et de la Haute-Seine pour amener à Paris tous les blés qui s'accumulaient au Havre par les envois de la Tamise et du Nord. . . . . Ce service difficile a été si bien exécuté, que Paris n'a jamais manqué de pain pendant les six mois de disette qu'on l'a approvisionné ; et si le chef du

gouvernement ne s'était pas obstiné à fournir constamment le pain de quatre livres à 4 sous audessous du prix marchand, hors des barrières, il y aurait eu peu de perte. »

Tout le transport pour Paris avait été exécuté par M. Gamot.

Le Ministre a encore chargé M. Gamot, le 22 thermidor an X, de transporter du Havre à Rouen et du Havre et de Dunkerque sur Dieppe et Saint-Valery, une quantité indéterminée de grains, et ce marché a été exécuté.

La poursuite contre M. Gamot a été basée sur un arrêté du « Chef du Gouvernement » (c'est ainsi qu'on désignait l'Empereur, sous Louis XVIII), en date du 14 février 1806, sanctionnant une délibération d'une Commission : Dans l'affaire de l'approvisionnement de la France, en l'an X, le poids des grains livrés par les acheteurs ayant été comparé au poids consommé, on a reconnu un déficit de 50 000 quintaux qu'on a voulu répartir entre les agents des transports, les garde-magasins et les meuniers. L'on a voulu imputer ainsi à M. Gamot 6 980 quintaux, évalués à 108 539 fr. 22.

En février 1822, cette affaire paraissait près de sa fin et il semblait que l'État renoncerait à sa prétention.

J'observe que l'intervention de l'autorité pour acheter, transporter, moudre et vendre le blé, était fréquente peu avant, au XVIIIe siècle.

NOTES DE VOYAGE

EN AMÉRIQUE

de mon arrière-grand-père

Mr GAMOT

1793-1794

INTRODUCTION

Mon cousin Pierre Izarn m'a confié un gros carnet sur lequel notre arrière-grand-père, M. Gamot, a écrit ses NOTES DE VOYAGE quand il a quitté Saint-Domingue pour la France, en 1793-1794. Il y est souvent question des très graves événements qui se déroulaient alors dans cette colonie. Aussi, me paraît-il nécessaire, avant de reproduire ces NOTES, de donner quelques renseignements préliminaires :

Vers la fin du XVIII[e] siècle, la colonie française de Saint-Domingue avait atteint une prospérité inouïe. La valeur des exportations annuelles s'élevait à 200 millions de francs; celle des importations, à 300 millions. Plus de 1 600 navires assuraient ce mouvement commercial. Les propriétés foncières valaient 1 milliard de francs.

La population se composait de 500 à 600 000 nègres esclaves, 30 à 40 000 « hommes de couleur » libres et 30 à 40 000 blancs. Tout le pouvoir était aux blancs.

En 1789, les « hommes de couleur », n'ayant aucun droit, voulurent jouir de ceux qu'on proclamait, en France, être l'attribut de tous les hommes. Les blancs s'y opposèrent avec violence. Dès qu'on fut informé à Paris de ces désordres, l'Assemblée nationale, craignant que la colonie ne se séparât de la France, déclara, le 8 mars 1790, qu'elle n'avait jamais entendu comprendre les colonies dans la Constitution « et les assujettir à des lois qui pourraient être incompatibles avec leurs convenances ». Les troubles continuèrent. L'Assemblée nationale crut les apaiser en décrétant, le 15 mai 1791, que tous les gens de couleur

nés de parents libres auraient les droits des citoyens français. Ce décret produisit à Saint-Domingue, un embrasement général et la colonie fut ravagée par le fer et l'incendie. Un « Concordat » passé entre les deux partis, le 11 septembre 1791, établit momentanément un calme relatif, mais l'Assemblée nationale ayant annulé son décret du 15 mai, les hommes de couleur et les nègres révoltés recommencèrent les hostilités avec une énergie et une cruauté sauvages. Cependant, l'Assemblée législative, par décret du 18 mars 1792, reconnaissant que les hommes de couleur devaient jouir, comme les blancs, de l'égalité des droits politiques, envoya, de France, des commissaires pour faire exécuter ses ordres. Ils devaient avoir à lutter aussi contre une autre difficulté.

Depuis la révolte des esclaves, un grand nombre de colons blancs avaient émigré dans les îles voisines ou sur le continent de l'Amérique. Plusieurs s'étaient même retirés en Angleterre et demandaient à ce pays de prendre possession de Saint-Domingue. La France avait déclaré la guerre à l'Angleterre le 1er Février 1793. Le gouvernement anglais donna ordre au gouverneur de la Jamaïque d'occuper les places de Saint-Domingue qui viendraient à se rendre. Les commissaires envoyés de France, les citoyens Sonthonax et Polverel, voulant augmenter, de tous les nègres, leurs troupes de France, proclamèrent l'entière abolition de l'esclavage. Les événements leur furent contraires : en 1794, les troupes britanniques assiégèrent et prirent la capitale, Port-au-Prince, et bientôt les positions les plus importantes étaient au pouvoir de leurs armes ou de celles des « hommes de couleur » et des anciens esclaves. Les Anglais furent cependant chassés entièrement en 1798, mais Saint-Domingue était dans un état de semi-indépendance et gouverné par des nègres. C'est alors que, la paix avec l'Angleterre ayant rendu à la France la liberté des mers,

Bonaparte, premier consul, entreprit, en 1802, l'expédition de Saint-Domingue qui devait soumettre cette île et y rétablir l'esclavage. Nos troupes succombèrent à la fièvre jaune, qui n'a aucune prise sur la race nègre. Les derniers soldats français se rembarquèrent en 1809 et la merveilleuse colonie de Saint-Domingue fut à jamais perdue pour la France. Il semble que peu d'affaires ont été conduites avec une aussi grande absence de bon sens que celle de Saint-Domingue, depuis son début, en 1789, jusqu'à sa fin déplorable.

C'est après la déclaration de guerre de la France à l'Angleterre, mais avant les attaques des forces anglaises contre Saint-Domingue, que M. Gamot a commencé ses NOTES. Je crois, avant de les donner, devoir reproduire une pièce qui fait partie aussi des papiers de mon cousin Pierre Izarn.

« NOUS SOUSSIGNÉS Colons propriétaires de St Domingue, actuellement demeurant à Paris, certifions et déclarons, sous la foi du serment et de l'honneur, qu'il est à notre parfaite et entière connaissance qu'après l'incendie de la ville du Port-au-Prince, 21 Novembre 1791, Mr Charles Guillaume Gamot, alors habitant de cette ville et aujourd'hui Officier de la Légion d'honneur, ex-Préfet, fut promu au Grade de Major d'infanterie des Gardes Nationales, où il servait déjà; et que ce n'est qu'en Décembre 1793. qu'il obtint un congé pour quitter St Domingue, devenu inhabitable pour les blancs, persécutés par les Commissres civils Santonnax et Polverel.

« Attestons et déclarons également, comme un hommage dû à la vérité, que l'état d'une guerre continuelle dans lequel était St Domingue dès les premiers symptômes de la révolution, a souvent fourni à Mr Gamot l'occasion de se distinguer par plusieurs actions de valeur, entr'autre celle d'avoir, à la tête d'un détachement de soixante hommes, traversé un rassemblement de dix mille Nègres armés, pour porter un avis d'où dépendait le salut de l'armée des blancs, campée dans le village de la croix-des-bouquets, distant de quatre lieues de la ville du Port-au-Prince; action dans laquelle cinquante sept hommes furent tués.

« Que précédemment à l'incendie du Port-au-Prince, il avait été porté à la Présidence de l'assemblée générale de toutes les Paroisses du Département de l'Ouest de St Domingue, qui eut lieu, à l'effet de prendre des moyens de conciliation pour mettre un terme au fléau d'une guerre désastreuse qui affligeait non seulement le Département de l'Ouest, mais encore ceux du Nord et du Sud. Les concordats, qui émanerent de cette assemblée, eussent sauvé la Colonie s'ils n'avaient pas été rompus.

« Donné à Paris le premier Février mil huit cent dix neuf./

[Suivent les signatures et qualifications avec cachets de : Le Cte de Léaumont, Regnard de St Cyr, Vte de Brosses de Beaumont, Bourdon de la Milliere, Le Cte d'Honache.]

« Nous soussignés composant le comité des Colons Notables de St Domingue, établi près du Ministère de la Marine et des Colonies, declarons Connaître les personnes dont les signatures sont ci-dessus apposées. En séance, hôtel de la marine, le douze fevrier mil dix huit cent dix-neuf. »

[Suivent 5 signatures. Puis, leur légalisation par le Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies.]

Il est souvent question, dans les Notes de M. Gamot, des dispositions des habitants des États-Unis, pour ou contre la France, pour ou contre la guerre. L'on trouvera un exposé d'ensemble de ce sujet dans le chapitre que j'ai consacré, plus loin, à Edmond Genet.

Je vais maintenant donner les Notes de voyage de M. Gamot ou plutôt, faute de place, des extraits (en caractères fins) et des résumés (en caractères ordinaires).

NOTES DE Mr GAMOT

« Extrait de la Capitulation de Jérémie [1]
du 3 Septembre 1793.

« Propositions made on the 25 of February 1793 to his britannie Majesty by the french Proprietors of the Island of St Domingo residing in England approved of by the inhabitants of la grande Anse represented by M. Charmilly a proprietor of St Domingo bearer of their powers, by Commission of the Council of Savety of the said place dated the 29 of August in the same year and presented to his exeelleney major General Adam Wiliamson his britannie Majesti s lieutenant Governor in the Island of Jamaica and ordered for his aeeeptanee.

« elles portent en somme

« Art. 1. Que les habitants de St Domingue plaignant le sort de leur souverain se mettent sous la protection Britannique jusqu'à ce que la paix déeide à qui doivent app. les eolonies.

« 2. La police sera faite par les agents de sa majesté.

« 3. On ne parlera point des premiers troubles, On exeluera seulement ceux qui ont provoqué les assassinats.

« 4. les gens de Couleur auront les mêmes privilèges que dans les Isles Anglaises.

« 5. au rétablissement de l'ordre une assemblée Colonialle sera formée. jusqu'à cette époque un Conseil de 6 propriétaire aidera les représentants de sa Majesté dans la police.

« 6. Un delay de 10 ans pour le payement des dettes.

« 7. même droits pour l'importation et l'exportation que dans les Colonies Anglaises.

« 8. droit d'exportation pour les sucres blancs sous eertaines provisions.

« 9. la religion Catholique sera maintenue sans préjudice de l'Anglieane.

« 10. Reglements pour les taxes.

---

[1] Jérémie est une ville de la côte de Saint-Domingue. (E H)

« 11. Les Representants de sa majesté feront rendre au Gouvernement espagnol les negres volés.

« 12. l'importation des denrées des états unis sous certaines provisions.

« 13. Aucune des prop. cy dessus sera regardée comme restriction au pouvoir du parlement de la Grande Bretagne de regler le Gouvernement politique de St Domingue.

« Signé Adam Wiliamson
« Charmilly pour les habitants de la grande Anse.
« le 23 septembre Jamaica 1793. »

« Départ de St Domingue

« Nous sommes au 5 décembre 1793 jeudi à 4 heures du matin. Dieu soit Loué je quitte enfin cette terre ou 20 fois j'ai été sur le point de perdre la vie, ou tous les crimes exercent légalement leur empire, ou l'honnete homme seul est déplacé et ne peut compter sur la Conservation de son existence ou de sa liberté. Cependant la beaute du climat les richesses du sol, le souvenir des tems heureux que j'avais passés dans ce païs ou la nature semble avoir tout fait pour le bonheur de l'homme, ont empreint dans mon âme des regrets qui ne s'effaceront pas de longtemps et que l'espoir d'y revenir un jour peut seul adoucir. Pourquoi la divinité semble t elle avoir versé sur cette partie du Globe tant de bien et tant de maux.

« Le N^re^ le Samson Cap^e^ Baruey de Baltimore sur lequel je passais était armé de 16 canons quoique neutre. Le Congrés Americain et les ambassadeurs des puissances belligerantes l'avaíent authorisé à prendre cette précaution pour éviter les pirates. Il était accompagné du N^re^ le réparateur armé aussi de 16 canons qui se rendait comme nous à la nouvelle Angleterre. Nous faisions route avec un vent favorable et dans la plus parfaite sécurité lorsque le samedi matin 3e jour de Notre départ, nous aperçumes au loin un gros Batiment que nous reconnumes pour une frégate Anglaise. Sa marche supérieure nous eut bientôt livrés à sa discrétion. à une heure après midi, le Cap^e^ l'équipage et les passagers du N^re^ Samson étaient à son bord et déjà elle donnait la chasse au reparateur qu'elle prit à dix heures du soir. la frégate s'appelait la penelope Cap^e^ Rowley. quoique cet evenement nous Contrariat beaucoup par le retard que nous pensions bien qu'il devait

nous occasionner, cependant nous nous consolions d'avoir été arrêtés par un Batiment de l'etat dans l'espoir que la personne et la propriété des passagers serait respectée, surtout de passagers malheureux abandonnés de leur patrie et qui fuyaient le couteau de leurs esclaves armés par des envoyés de la France.

« le Cap^e^ Rowley nous fit ranger sur le Gaillard d'arrière. Il nous demanda nos noms, notre état etc après quoi s'adressant à Celui qui était le plus près de lui aves vous de l'argent lui dit-il, Mr Mr Répondit en Balbutiant celui qu'il interrogeait ... oui — donnés le moi — le voicy — est tout ce que vous avés... oui d'honneur oui. (Il appelle un sergent de marine) Fouillés M^r^ — le passager sur le point d'être fouillé, atteint encore une Bourse — voila s'écria aussitot le Cap^e^ Rowley comme vous avés de l'honneur, croyés M^r^ que je ne veux point garder votre argent et que la prudence seule me dit de ne pas vous le laisser à Bord — après cela tout le monde lui donna ce qu'il avait avec la plus parfaite Confiance. Chacun fut distribué dans les differents postes pour manger — moi je fus destiné à manger avec le Mre Cannonier [?].

« Venés me dit obligeamment en assés bon français M Morel (c'est le nom du Mre Canonier [?]) — je vais vous présenter à ma femme et à mes enfants. je le suivis dans l'entrepont, jusqu'à un petit logement d'environ 10 pieds de long sur six de large — voila toute ma famille me dit M Morel. Je la saluai et j'embrassai ses deux petits garçons dont le plus âgé avait 8 ans. vous voyés ici continua mon hôte tous les petits meubles qui sont à notre usage disposés en comme s'ils étaient à vous, demandés moi d'ailleurs tout ce qui pourra vous faire plaisir je tâcherai de vous satisfaire. j'ai été moi même prisonnier en france j'y ai oublié mon païs pendant 18 mois puissai-je être assés heureux pour vous faire oublier ici le désagrément de votre situation. mes yeux laisserent échapper une larme c'était celle de la reconnaissance. grace vous soit rendüe homme genereux lui dis-je, je sens bien mieux que je ne puis vous dire tout le prix de vos bontés. Aujourd'hui pour vous demain pour moi me répondit-il.

« Pendant quatre jours que nous sommes restés à bord de la penelope j'ai reçu de Mr Morel et de sa femme des témoignages d'amitié des petits soins même. Quand je lui parlais de mes craintes sur le peu d'argent que j'avais donné au Cap^e^. Soyés

tranquille me disait-il, M. Rowley est riche je crois que pour mille Guinées il ne voudrait pas vous prendre un denier.

« après 4 jours nous sommes descendus à Kingstown [1]. on nous y donna une espèce de sauf conduit qui nous défendait d'aller audela d'un mille autour de la ville et au moyen duquel en nous présentant chés le Commissaire tous les lundis On nous donnait deux gourdes et deux gourdins pour vivre la semaine.

« Cependant on nous faisait espérer notre argent et 15 jours après notre arrivée Nous ne l'avions pas encore. enfin un jour l'agent du Cap^e Rowley nous compta d'après ses ordres à peu près le 1/4 de ce que nous avions donné. en vain nous invoquames la parole du Cap^e on nous trouva fort heureux et fort indiscrets. Il fallut se taire.

« Le N^re le Samson fut arrêté, sa cargaison déchargée, accusée d'être propriété française et sous ce prétexte Condamnée comme on fait les 3/4 des Cargaisons Américaines.

« C'est ainsi que les Anglais respectent le pavillon Neutre. C'est ainsi qu'ils exercent l'humanité envers les malheureux habitants de St Domingue. Nation orgueilleuse vous etes bien plus avide de Richesses que de vertus.

« Dans le peu de tems que j'ai passé à bord de la Penelope, je me suis aperçu que les chefs avaient bien moins d'humanité que les matelots les soldats et tout ce qui n'est pas état-major — je m'étais un jour couché dans l'entrepont sur une couverture de laine que m'avait donnée M Morel à côté d'une cabane occupée par M. Stepelton Commandant des 30 hommes de troupes qui sont à bord — que cet homme se retire dit-il à une sentinelle qui était auprès de lui. le soldat se fit repeter l'ordre trois fois ; M Morel qui ne dormait pas lui témoigna sa surprise de ce qu'il ne voulait pas me souffrir dans un endroit ou je ne le génais point. cela amena une altercation assés vive entre eux. Cependant le soldat Balaya une place qui était à peu de distance, y étendit ma couverture, fut me chercher un petit sac pour me servir d'oreiller, et me témoigna combien il était fâché d'être forcé de suivre les ordres qu'on lui donnait. je le remerciai beaucoup, je me couchai et je m'endormis.

« Ce Stepelton était un gros court ayant toute la tournure d'un heros à coups de poing et très ferme à l'attaque d'une table bien servie.

---

[1] Kingston est la capitale de la Jamaïque. (E H)

« Le Cap^e Rowley homme riche dont la famille occupe des postes honorables dans la marine ne rougit pas de fouiller comme un pirate des malheureux entièrement ruinés qui fuyent sur un Batiment neutre emportant avec eux de quoi peut etre exister une année. Ainsi donc la place de Cap^e de fregate n'était pour lui qu'une speculation de fortune et son but était bien moins de nuire à la nation française que d'arracher à des hommes sans patrie la dernière planche qui pouvait les sauver du Naufrage. je ne voudrais pas pour ma fortune avoir fait une action semblable.

« La première personne que je fus voir en descendant à terre fut M de... homme de bien que je connaissais beaucoup, et qui n'avait d'autre défaut que de croire qu'il ne peut exister de bon Gouvernement sans Roy. à peine nous eumes nous fait les questions d'usage quand on ne s'est pas vu depuis longtems,

« avés vous été voir M. C... me dit-il. — quel est ce C. — quoi vous ne connaissez pas ce C. un des 85... celui qui fut si longtems président de la d^ere Assemblée, qui ruiné bien avant la Catastrophe du Nord, n'a pas peu contribué à l'incendie de cette province et qui depuis a passé dans le sud pour y mettre la torche aux mains des esclaves — pardonnés moi je le connais mais j'ai bien de raisons de ne pas aller le voir — Cet homme est l'idole du jour, c'est lui qui règle icy les destins des français. Il, Charmilli, est arrivé de Londres il y a 4 à 5 mois avec des recommandations de Pitt a qui il a promis de livrer St Domingue. C'est lui qui a fait la capitulation de Jérémie la valquiere celle du mole. On y a inséré pro forma qu'on rendrait l'ile à Louis 17, mais cependant les Royalistes sont mal vus icy. Croiriés vous qu'on a voulu m'embarquer pour le Continent. M. l'Opinot qui arrivait de Londres Bréveté par les princes General de St Domingue et qui comptait avec les secours des Anglais et des Espagnols y arborer dans peu le pavillon blanc, vient d'être forcé de repartir pour Londres après s'être assuré des intentions des Commandants Anglais et Espagnols. — Il faut être Anglomane pour plaire et a cette condition je ne plairai jamais — ni moi non plus je vous jure, je m'applaudis beaucoup d'être parti de St Domingue. »

« Expédition de 130 français pour Norfolk [?] par ordre de Cadush. . . . .

« Je ne m'inquiète que de ce qui est colon disait Cadusch.

Je suis leur agent auprès de la grande Bretagne. le Commerce de france a perdu la Colonie. A dieu ne plaise que je m'interesse en sa faveur. — Au contraire je contribuerai de tout mon pouvoir à ce que les Anglais s'emparent de ce qui lui appartient dans la colonie trop heureux de les indemniser par la des frais qu'ils font pour nous sauver. perisse à jamais la france si l'Ancien ordre de choses ne doit plus y regner. Il faut que tous les français évacuent Kingston que les Colons passent à St Domingue sur les débris de leurs propriétés que les autres s'en aillent ou ils pourront peu m'importe.

« Ainsi répondu à Sers, la vigne et Godefroy et Autres. »

« Arrivée à la Jamaique du Paquebot du 20 fevrier.

« Nouvelles de France — rapport de Robespierre sur l'état politique de l'Europe.

« Considérations qui hatent mon départ.

« Crainte de la guerre avec l'Amerique et d'empechement ulterieur pour me rendre en France.

« Procès de la Reine. sa mort. Deuil porté par les Aristocrates à Kingston leurs sottises et le mepris ou ils sont.....

« . . . .

« Je me charge de differentes affaires pour le Continent Americain.

« Je pars de Kingston le 4 fevrier 1794 et j'arrive le soir au Port Royal ou je m'embarque sur le Brig l'Aigle Cap^e^ Meningue pour partir le lendemain 6. »

« Jamaique Samedi 1er fevrier 1794

« London X^bre^ 16

« Dayli Advertiser

« Adresse from the members of the Council of Public savety at Jeremie to his Majesti.

« Sire

« Permit your new subjets to offer their first homage to your majesti and to pay to you the tribute of gratitude due to your Kindness to us.

« Fame had long ago informed us of your majesti's mani excellent virtues by wich your majesti had been guided in the generous part you have taken respecting the misfortunes of france and of the island of St Domingo.

« We are informed by M. Charmilli one of our countrymen, Who came to this part of the world with orders from your majestis ministers of the deep concern your majesti had feld at our misfortunes from wich we have been delivered by the goodness of your majesti, to whom we owe our present happiness.

« Governor Wiliamson, Commodore Ford and Colonel Whitclock animated with the same sentiments as your majesti have already made us sensible of the great advantage of belonging to your majesti.

« We humbly supplicate your majesti to be persuadé that our gratitude will be equal to the Kindness we have experienced and that your new subjets wil emulate those who have long lived under your laws in obedience submission and Respect

« We are Sire

your majesti's veri humble and veri faithfull subjects

« the members of the Council of Saveti

« Signés

« *chev. de St Louis* « *Aristocrate — sot et bête*	La Combe President
« *Membre de St-Marc* « *Faiseur de Cadush*	Faverange
« *Membre de Jérémie* « *Criblé de dettes*	Casteyran
« *étranger*	P Trozen
« *girouette*	Magna
« *vagabon rien*	Chabeau
« *Procureur de la* *com de St. Marc*	Mathieu
« *inconnu*	Bignier
« *imbécille ou autant vaut*	tattegrain
« *chev. des abricots*	Boisneuf [?] etc »

« *off. du Reg. du P. au Prince cont. Revolutionnaire* »

« Départ de la Jamaique

« Nous sommes partis le 6 de fevrier 1794 à 4 h. du matin.

« Après deux jours de route nous sommes relachés à l'isle du grand Cayman à 150 lieues de Kingston pour y faire de l'eau

et quelques provisions ... la plus grande ressource est la pêche de la tortue qu'ils portent à la Jamaique.

« . . . .

« bons procédés de notre Cap^e Americain son amitié pour la France — etc —

« . . . .

« nous mouillons devant Charleston le 25 à 1 h. du matin.

« Rencontre de beaucoup de Français, diversités d'opinions pour ou contre Genet [1].

« Opinion des Americains.

« les vrais patriotes aiment la France et sa révolution. mais la plupart des négociants d'origine Anglaise haïssent la révolution et ne font du bien aux colons que parcequ'ils les regardent comme martirs de la Révolution.

« le Consul Français (mangourit) donne aux marins 4 gourdes et 1/2 par semaine. bien entendu qu'ils sont dans ce cas aux ordres de la Republique. Cet homme est le partisan de Genet et ami des Commissaires Polverel et Sonthonax.

« La Nouvelle du Rappel de Genet la affligé et il n'a pas fait imprimer le rapport de Roperepierre que nous avions cependant apporté de la Jamaique.

« . . . . »

Départ de Charlestown le 15 mars.

Vont ensemble, lui à cheval, d'autres en voiture, vers Norfolk, par grande forêt. On cultive du riz et on mange du pain de riz. . . . .

Auberge. « nous mangeames des œufs un peu de viande de daim et du ris à l'eau en guise de pain »... Logent, en route, chez divers planteurs... Canal de Santée, toujours la forêt de pins... Eutaw Springs (sources de Jestew) « petite auberge au milieu des bois » et, après deux jours de plus de voyage :

« nous nous sommes rendus Chés le Baron de Bardeleben Allemand de nation. Il etait absent sa mere

(1) J'ai consacré, plus loin, un chapitre à ce Genet : EDMOND GENET, le frère de Mme Auguié et de Mme Campan. (E H)

nous a bien reçus. J'ai remarqué infiniment d'ordre dans cette habitation qui fait du ris et de l'indigo. »

Granby, village sur les bords de Congress River, environs cultivés en indigo et ris..... Colombia, arrivée le 22 mars 1794.

« Colombia est un petit village qui n'a d'autre interet que d'être le lieu ou s'assemblent les états de la Caroline du Sud. l'hotel des états est en bois. » Départ 23 mars.

« Je m'étais plaint des mauvais chemins surtout 30 miles avant d'arriver à Colombia mais ce fut bien autre chose en partant de Colombia pour nous rendre dans la Caroline du Nord. »

« Arrivée a la maison du Cap^e Wuldrup
[surchargé : Woodward].

« .....Cet homme habite cette place depuis 21 ans. Il a lui même abbattu le premier arbre. dans la dernière guerre contre les Anglais il a servi en qualité de Cap^e et ce titre lui est resté. les anglais lui avaient ravagé toute sa plantation, mais il l'a rétablie dans le meilleur état. Il a de nombreux troupeaux de vaches de chevaux moutons etc. une basse cour bien garnie un Colombier et même quelques paons. Il plante du maïs du bled de l'avoine et du ris pour sa consommation. Il a un verge de mille pieds de pecher qui lui donne bon an mal an environ 600 galons d'eau de vie de pêche qu'il vend 7 à 8 chellins le galon qui fait a peu prés 7 Livres 6 sols monnoie de France.

« le Cap^e Wuldrup est un homme de 45 à 50 d'une taille audessus de la mediocre et d'une Constitution Robuste. Sa femme est de son âge et de sa complexion. Il a cinq enfants tous bien portants. Il se passe de tout le monde. Chés lui on fait la toile de toute espèce quelques étoffes de Coton ressemblant assés à nos polonaises serrées, et seulement pour sa Consommation. Il a une vingtaine de negres et quelques blancs pour faire aller sa plantation.

« J'ai trouvé bon le diner qu'il nous a donné. Il n'y a que le pain de ris auquel je ne pouvais parce que mon estomac était en mauvais état. . . . . Samedi 21 de mars nous sommes partis de chés le Cap^e vuldrup assés contents de lui sous tous les rapports même du prix que nous avons trouvé raisonnable.

« Arrivée à Calldwells et chés Mr Lewis.

« Le 21 de mars après 15 miles d'une route passable nous sommes arrivés à Calldwel C'est une petite plantation au milieu des bois app. a de pauvres gens nous y avons été bien traittés et à fort bon marché. Il ne nous en a couté qu'une gourde pour 6 chev et 6 hommes y compris nos 2 domestiques.

« Nous avons parti de Calldwel à 11 h du matin et nous sommes arrivés à 6 h chés M Lewis charon à 20 miles de Calldwels après avoir passé le plus mauvais chemin possible. M Lewis est un homme peu riche mais honnete Il nous a accueillis. Il vit sur un terrein fort agréable lui et sa famille. Il plante comme tous les habitants de ce quartier du bled de l'avoine et du maïs. n'ayant pas voulu lui être à charge il nous a le lendemain demandé deux gourdes pour toute notre depense. Nous y avons bu de bon lait — et gagné des tiques.

« Arrivée à Yorck Court house.

« Nous avons quitté M Lewis le dimanche le 22 de mars. Un de nos chevaux ayant perdu un de ses fers nous nous sommes adressés pour le remettre à un maréchal que nous avons trouvé sur la route mais il n'a jamais voulu en mettre un neuf a quelque prix que ce soit et nous nous sommes décidés à nous en passer.

« à 8 miles de chés M Lewis nous nous sommes arretés chés le Colonel Brattam. C'est un vieux Cultivateur qui a servi dans la dernière guerre en qualité de Colonel Il nous a dit qu'il y avait eu sur son terrein un combat ou 100 americains avaient taillé en pièces 400 anglais commandés par hoock. Il s'était trouvé dans cette affaire et il avait délivré sa femme et ses enfants que les Anglais avaient fait prisonniers.

« le Colonel a réparé son habitation et il parait dans l'aisance Il nous a donnés un assés bon diner — du pain de maïs et de l'eau de vie de grain — nous avons pris congé de lui à 7 h et nous avons été coucher à un petit endroit app. Yorc Court house à 12 miles de chés le Colonel — C'est une petite place assés mal située entourée de marecages ou les crapaux ne cessent de crier et qui par conséquent doit etre assés mal sain. Il y a 7 a huit maisons qui font 7 a 8 auberge. Son nom vient de ce qu'on y rend la justice pour le Comté d'Yorck. Il y a une petite maison a cet effet et une petite Cab° de bois qui sert de prison. . . . .

« De Yorck Courthouse nous avons été déjeuner à une petite maison app. a un nommé Gourdan. . . a 9 milles de Yorck Courthouse nous en sommes partis à 11 h nous acheminant pour Carpenter house nous avons traversé la fameuse Kings Mountain. . . elle sert de limite entre les deux Carolines du Nord et du Sud. On découvre de dessus un païs immense, mais ce païs est couvert de bois et n'offre aucune variété dans son aspect. Après une marche penible de 26 miles nous sommes arrivés à 9 h du soir chés M. Carpenter... Le vieux Carpenter est un Allemand qui est en Amérique depuis 56 ans... C'est la première maison depuis Charleston ou nous avons mangé du pain. Il le faisait avec de la farine de bled et de maïs 1/3 de maïs 2/3 de bled nous l'avons trouvé si bon qu'en partant nous en avons achetté un que nous avons mis dans notre voiture.

« Comme c'est icy la 1ere maison de la Caroline du Nord Je ferai quelques observations générales sur la Caroline du Sud.

« Obs. Gen. sur la Caroline du Sud.

« Toutes les religions sont tolérées dans le Continent. la plus commune dans la Caroline du Sud est le Calvinisme. Je n'ai vu d'eglise qu'a Colombia. dans la Campagne on prie chés soi mais on n'en observe pas moins religieusement le dimanche. l'exemple de ce maréchal qui ne voulut point a quelque prix que ce fut ferrer notre cheval en est une preuve... Les filles travaillent auprès de leur mère, parlent peu et jamais quand on ne les interroge pas... Lorsque la société s'égaie que l'on joue a des petits jeux, il n'est point d'usage d'embrasser les femmes mariées. On n'embrasse que les filles et les veuves et point sur les joües mais sur la bouche... l'on s'embrasse ainsi de la meilleure foi du monde.

« Le Gouvernement n'est à proprement parler que pour Charlestown. Car dans la campagne il n'y a point de procès et quelque querelle peut il y avoir entre des gens occupés qui habitent a deux ou trois lieues de distance les uns des autres. Il y a peu d'habitations dans la Caroline qui ne soient séparées par un bois d'au moins un mille de largeur. Souvent on fait dix miles sans rencontrer une Caze. Il m'a paru que généralement on respectait la loi civile. Le Capne Vuldrup n'a point voulu nous vendre de Wescket (eau de vie du païs) parcequ'il n'avait pas payé le privilege de vendre au détail . . . .

« . . . . Dans la campagne on mange rarement du bœuf frais beaucoup de cochon salé, de jambon et de Daim fumé... L'arbre fruitier qui est presque le seul de ce païs est le pêcher... on en fait la récolte en aout et le jus exprimé au moyen d'un pressoir est mis dans un alambick. le résultat donne une eau de vie assés bonne qu'on appelle (pêche Brandy) . . . . . Ils font encore une espece d'eau de vie avec la fermentation de seigle et de maïs qu'ils appellent Wesket . . . .

« . . . . Le plus commun des quadrupèdes dans la Caroline est le Cerf — on en voit par trouppe — nous en avons vu plusieurs il est d'une petite espèce. on en tue beaucoup.

« . . . . Les Cardinaux sont dans la Caroline aussi communs que les moineaux en France . . . . . .

« La gourde valait a mon depart 4 schellin 8 sols.

« Départ de chés Carpenter.

« Passage de la Crique Indienne le 24 mars passage de la Branche sud de la rivière Catawba (South Catawba) arrivée à Lincoln. le 25 de mars...

« Arrivée à Cancellar's house. — . . .le 24... à 2 h après midi nous sommes arrivés chés M. Reinhard c'est un Germain qui tient auberge à 1/4 de mile de Lincoln... Nous ne pumes quitter cette maison qu'a 1 h après midi. Ce Cancellar est un allemand qui a sur les bords de liberti Creek un moulin a farine et un a planche... soirée gaie. Nous avions fait rencontre d'un vieux Français que l'édit de Nantes avait chassé de Paris. Il avait été longtems en Allemagne de la etait venu dans le Continent après avoir été maitre de danse tailleur ete il était devenu charretier et avait fini par épouser une veuve qui lui avait donné un moulin à farine près de Salisbury... Bras nord de la Catawba. . . . . .

« Arrivée et séjour a Salisbury.

« Nous nous arretames à 6 miles de Salisbury chez le Colonel Brawn. Ce Colonel tient une taverne assés bonne nous y trouvames beaucoup de monde qui venaient de Salisbury ou la Cour etoit seante en ce moment. Ces gens nous accueillirent *comme Français*. Ils nous temoignerent leur intérêt pour la Cause de la France nous assurerent que tout le district pensait comme eux, et nous engagerent a porter la santé de l'union des Français et des americains et de la Réussite des bons

Français. Le Colonel Brawn disait qu'il donnerait tout son revenu pour la guerre et tout le monde répondait Amen.

« . . . . Nous arrivames à Salisbury... Je fus un peu inquiétè par l'extraordinaire Curiosité des Americains que nous trouvames la. Un d'eux entra dans notre chambre. Il s'informa qui nous étions, nous pria de lui chanter une chanson etc... Le soir la maitresse de la taverne nous dit que trois avocats de la ville demandaient a nous presenter leurs Compliments... Nous recumes ces 3 Gentlemen... La conversation roula sur les aff. du tems. Ils étaient patriotes... Ils nous dirent que la Cour superieure du district tenait à Salibury 15 jours tous les 6 mois...

« Séjour à Salem.

« ... Salem est établi depuis 25 ans par une Compagnie de moraviens de la secte de luther. . . . . .

« Lundi 1[er] d'avril été Coucher a dobson house... Arrivée à Iron Works, Green-ville's l'auberge était fort mauvaise elle est la seule de cette place. Il n'y avait qu'un verre dans toute la maison... Dixes Fery.

« Observations sur la Caroline du Nord [quittée à Dixes fery].

« La Caroline du Nord est plus cultivée que celle du sud et en grande partie habitée par des Allemands j'ai déjà remarqué qu'en entrant dans la Caroline du Nord chés le vieux Carpenter, nous avions mangé du pain, nous en avons de même mangé pendant tout le tems que nous avons voyagé dans cette partie du Continent . . . .

« dans la Virginie

« . . . . nous fumes coucher chés Mr Croley . . . Il nous arriva chés lui une avanture assés désagréable. a peine nous etions Couchés qu'un Américain au 2/3 sou entra dans notre chambre la cocarde Nationale au chapeau et jurant — *God Dam my soule* qu'il fallait boire à la santé de la republique. Quoi que nous fussions a moitié endormis il nous apporta le verre de Grog au lit et nous bûmes après quoi il s'en fut. C'était un Irlandais qui paraissait ne pas aimer le Roy George. . . . . »

Arrivent à Petersbourg, ville de Virginie sur la rivière de St James; la 1[ère], depuis Charlestown qui doive porter le nom de ville. « elle n'a a bien compter que deux ou trois rües mal alignées le reste des maisons est épart

ça et là dans un espace fort grand sa population est de 4 à 5 000 ames. tout son commerce Consiste en bled et tabac qu'elle envoie dans les ports d'Europe. »

Arrivent à Richemont... « Un perruquier Français nous coupa les cheveux et nous coeffa »...

« Les Americains de cette ville ne sont pas tout à fait aussi enthousiastes de la Révolution que ceux de Petersbourg. Cependant ils aiment les Français. Ils ne sont que médiocrement portés pour la guerre. le chemin de Petersbourg à Richemont est toujours dans le bois jusqu'à 3 miles de Richemont. »

Quittent Richemont le 13 avril.

Fredericsburg; commerce de tabac et de bled qu'on envoie à Norfolk par sa rivière qui tombe dans James River.

Dunfries, sur une petite rivière qui se jette à 3 miles dans le Potomac. « Nous y avons rencontré un français nomé Galvan qui y était établi depuis 16 ans marié a une Americaine Il vivait la dans l'ennuy [?] et dans l'espoir de n'en pas sortir. »

Colchester, sur Potomac Creeck.

Arrivée à Alexandrie le 17, sur les bord du Potomac.

« Nous avons été diner chés M. Albert françois de Nation qui tient dans cette ville une assés bonne Auberge... Il y a peu de français à Alexandrie je m'y suis informé des français qui y étaient passés au Commencement de la révolution pour se rendre sur les bords de l'ohio, on m'a dit que partie était morte de misère partie avaient entré dans le Mississipi, l'autre était retournee en france que tous avaient été trompés qu'on avoit vendu des terres imaginaires. »

Georges town, sur le Potomac. Puis, à 2 miles :

« Federal Citi ou Waginston. ou plutost les traces marquées de cette ville dont on se propose de faire La Capitale des etats unis et le siege du Congrès. elle est sur le Pottomac dans une

position superbe sur les bords d'une vaste baie que forme cette Rivière — les Batiments publics qui y sont commencés sont l'hotel du President la maison destinée au Congrés auquel on donne le Nom de Capitole. Il y a quelques maisons Ca et la. entrautres une taverne assés en ordre les rues y sont tracées et les bois abbattus dans presque toute la place qu'elle doit occuper, nous nous en tirames assés difficilement par un chemin fort tortueux et fort mauvais et nous fumes Coucher a Blandesburg petit village peu interessant à 8 miles de Georges town. »

Arrivée (18 avril) et séjour à Baltimore. Et ensuite :

« Philadelphie . . . L'Esprit public est si grand dans ce païs la que de deux hommes du même genre de talent si l'un est americain il sera préféré fut il dix fois plus faible que l'autre qui serait étranger . . . Cette espèce d'exclusion m'eut moins choqué si je n'en avais pas vu l'exemple plusieurs fois précisément envers les français qui ce qui paraitra surprenant est la nation avec qui on simpatise le moins et à qui on semble vouloir accorder le moins du cote des sciences et des arts.

« Tout icy est à l'Anglaise. . . . . »

M. Gamot était encore à Philadelphie le 11 Juillet 1794, car il y a, ce jour, émancipé un négre, son esclave. Mon cousin Pierre Izarn m'a communiqué l'acte d'émancipation, un imprimé dont on a rempli les blancs et que l'on a daté :

« This Indenture

« Witnesseth, That Desiré a Negro Boy aged about sixteen years, who was a slave to Charles Gamot and by him this day emancipated — in consideration whereof as for other good Causes he the said Desiré hath bound and put himself, and by these Presents doth bind and put himself Servant to the said Charles Gamot to serve him his Executors and Assigns from the Day of the Date hereof, for and during the full Term of Twelve Years from thence next ensuing. During all which Term the

said Servant . . . faithfully shall serve . . . And the said Charles Gamot his Executors and Assigns, during the said Term shall find and provide for the said Desiré sufficient Meat, Drink, Clouthing Washing and Lodging and at the end of the said term to have two Compleat suits of Apparel, one whereof to be new. . . . .

« Dated the eleventh Day of July Annoque Domini 1794...

« Sealed and delivered in Presence of us...

« City of Philadelphia p

« Done before Matth Clarkson Mayor. »

Je suis frappé du grand nombre des Allemands que M. Gamot a rencontrés aux États-Unis. Tous ces immigrants avaient changé de patrie sans arrière-pensée, tandis que maintenant, au contraire, beaucoup de leurs compatriotes naturalisés citoyens américains, sont restés, de cœur, sujets allemands, parcequ'exaltés par la création et le colossal développement de l'Empire allemand.

LE GÉNÉRAL
DE LA VILLE

I

Le Général de la Ville était le second mari de mon arrière-grand'mère Mme Gamot, née Auguié. La plus ancienne lettre de la famille où j'ai trouvé son nom est du 18 juillet 1820 (M E L).

Gaëtan Joseph Prosper César de la Ville de Villastellone est né à Turin le 31 août 1775. Il était le quatrième fils du comte de la Ville, devenu plus tard comte de l'Empire, Chambellan de Madame Mère, Sénateur, mort à Paris le 13 juin 1826 (¹). Sa mère étant morte en 1779, le jeune de la Ville, âgé de quatre ans seulement, fut mis, par son père, au célèbre collège de Sorrèze près de Toulouse, avec ses frères aînés et, à cause de l'éloignement et de la difficulté des communications, il y passa plusieurs années sans voir son père (M M, G P). Il revint à Turin en 1790. J'ai vu, dans les papiers de mon oncle Léon Partiot (L P), les pièces suivantes le concernant :

« Eglise Métropolitaine St Jean-Baptiste,
« Turin.

« Della = Villa Gaetano Guiseppe prospero Cesare figlio degl ! Illmi Sigri conte Vittorio ferdinando ercole giuseppe

(¹) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès.* T. VI, ch. I, Maison d'honneur de Madame Mère. « M. de la Ville était l'homme qui convenait à Madame. L'empereur aurait *fait* lui-même le chambellan qu'il mettait auprès d'elle, qu'il ne l'aurait pas mieux formé. C'était un composé des meilleures manières, des façons les plus courtoises,......... »

scudiere de' Reali principi, e Contessa Maria Giuseppa S. Martino Della Motta Giūgli Della Villa, nato e battezzato il 31 Agosto 1775. . . . . »

« Extrait de l'État des services de M. le Baron de Laville (César), Maréchal de Camp, Officier de la légion d'honneur, Chevalier de St Louis, Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jérusalem.

« Naturalisé français le 14 mars 1815.

« Détail des Services.

« Entré au service de S. M. le Roi de Sardaigne en qualité de cadet dans les dragons du Roi, le 15 mars 1791.

« Cornette surnumeraire le 24 septembre 1792.

« Cornette effectif le 15 août 1795.

« Lieutenant le ___________ 1796. »

[J'ajoute aux renseignements de son État des services que, aprés avoir fait, contre la France, la 1re campagne d'Italie, il fut aspirant chevalier de Malte et fit deux ans campagne sur les galéres de l'ordre de St Jean-de-Jérusalem, puis revint en Italie aprés la prise de Malte par Bonaparte, en route pour l'Egypte, et rentra au service de la France.]

« Capitaine le 16 germinal an 7 sur le champ de bataille sous Vérone. . . . .

« Colonel le 20 juillet 1809.

« Nommé Général de Brigade à Smorghoni le 5 décembre 1812.

« Chef d'Etat Major du duc d'Elchingen le 20 décembre 1812.

« Chef d'Etat Major du 1er corps le 3 janvier 1813.

« Chef d'Etat Major du 13e corps le 30 décembre 1813.

« Secrétaire du Ministre de la Guerre le 23 mars 1815.

« A cessé de servir le 21 juillet 1815.

« Détail des Campagnes.

« A fait les campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795 et 1796 dans les troupes de S. M. le Roi de Sardaigne.

« Celles de l'an 7 et de l'an 9, en Italie, dans les troupes piémontaises au service de la France.

« Celles de 1805 en Allemagne dont l'une jusqu'à la capitulation d'Ulm et la seconde à la paix de Vienne.

« 1806 en Prusse.

« Celle de 1809 en Allemagne [1] et dans la même année en Zélande contre les Anglais débarqués à Valcheren.

« Celle de 1810 en Espagne.

« Celle de 1812 en Russie.

« Celle de 1813 et commencement de 1814 en Allemagne dans le Meklembourg Holstein et Hambourg.

« Blessures.

« Reçu un coup de feu à la main gauche le 7 germinal an 7, sous Vérone.

« Reçu un coup de feu au corps le 9 fevrier 1813 à la défense du pont d'Hambourg Altona à Hambourg. »

« Alexandrie le 14 floréal an 13.

« Napoléon, Empereur des Français,

« Décrète

« Mr Laville capitaine de la garde d'honneur de Turin, est nommé Ecuyer de S. A. I. le Prince Louis

« Signé Napoléon. »

« Légion d'Honneur.

« Paris le 15 Thermidor an 13

« Le Grand Trésorier de la Légion d'honneur, Ministre directeur de l'Administration de la guerre

« A Monsieur Laville, Cap^{ne} de la Garde d'honneur de Turin.

« . . . . »

« Louis Napoléon, par la Grace de Dieu et la Constitution du Roÿaume

« Roi de Hollande

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. Premier.

« Sont nommés nos Chambellans :

---

[1] Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, le cite à plusieurs reprises pour la bataille d'Essling.

« Messieurs . . . .

« . . . .

« Nos Ecuyers :

« Messieurs Le Major de la Ville . . . .

« . . . .

« Art. Second.

« . . . .

« Donné au Palais Royal du Bois le huit Juillet an 1806 et de notre règne le Premier

« Signé Louis. »

« Le Général de Broe, Grand Maréchal du Palais de Sa Majesté le Roi de Hollande

« à Monsieur De la Ville Ecuyer du Roi

« . . . .

« Utrech le 3 avril 1808. »

« Au Quartier impérial à Schönbrunn

« le 18 août de l'an 1809

« A Monsieur Laville, Colonel Aide de Camp du Duc d'Istrie.

« Je vous préviens, Monsieur, que l'Empereur, par décret du 15 août vous a nommé

« Baron de l'Empire

« Sa Majesté m'autorise à vous donner cet avis provisoire, en attendant celui que vous recevrez officiellement de S. A. S. le Prince Archi-Chancelier de l'Empire.

« Le Vice-Connétable, Major-général

« Signé »

Les deux pièces suivantes montrent que Napoléon ne dotait pas seulement ses Maréchaux. Il a doté le Colonel de la Ville, lui attribuant une part *inaliènable* sur des biens ruraux de Hanovre, confisqués, je pense, au souverain de ce pays. Ainsi, le Colonel de la Ville et tous autres dans son cas, devenaient intéressés pécuniairement au

maintien du système napoléonien. Lorsque les alliés ont chassé les français du Hanovre, l'ancien propriétaire a repris ces biens et la dotation de la Ville a cessé d'exister.

« Munificence Impériale.
Action de la Société d'Hanovre
de
Quatre Mille Francs »

[Voir la copie de cette pièce à la page 125. Le Décret du 23 septembre 1810, cité dans cette pièce, est inséré au *Bulletin des Lois de l'Empire*, 4e série, T. XIII, 2e Semestre 1810, p. 249 : « Décret Impérial qui réunit en Société les Donataires de 4e et de 5e classe dans les anciennes Provinces Westphaliennes et le ci-devant pays de Hanovre », afin de leur éviter « d'entretenir dans ces provinces éloignées, des agens ou administrateurs, pour la gestion de leurs biens et la perception de leurs revenus. »]

« Direction générale de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts.

« Paris le 20 mars 1819

« Monsieur le Baron. . . . . La Dotation de 4000 f qui vous a été accordée, a été affectée sur des biens situés dans l'Electorat de hanovre et la société dont vous faisiez partie n'a pas laissé, lors de sa dissolution assez de fonds pour permettre d'ouvrir une répartition. . . . .

« à Mr le Baron César de la Ville, Maréchal de camp. »

« A Monsieur le Maréchal Prince d'Eckmühl.

« Mon cousin, Conformément à Vos désirs, j'ai nommé Officier de la Légion d'honneur le Général de brigade Laville = Sur Ce, je prie Dieu qu'il Vous ait en sa sainte et digne garde = Dresde ce 17 juin 1813.

« Signé Napoléon. »

« Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

« Louis, par la Grace de Dieu, Roi de France et de Navarre. . . . .

« Voulant donner une preuve de notre satisfaction Royale au Baron de Laville, Gaetan Joseph Prosper César, ... pour les services qu'il nous a rendus et à l'Etat.

« L'avons nommé et nommons Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur. . . . .

« Donné au Château des Tuileries le vingt deux octobre de l'an de grace mil huit cent dix sept et de notre règne le vingt troisième.

[Signé] « Louis »

II

J'ai trouvé, aux Archives nationales, dans *Extrait des Registres du Sénat conservateur,* C C. 246, au F° 70, le texte complet des Lettres patentes qui ont créé César de la Ville *Baron de l'Empire.* Cette pièce a été faite avec une planche gravée sur cuivre, sauf des blancs qui sont remplis à la main, suivant un modèle commun à tous les Barons créés par l'Empereur :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confederation du Rhin,

« A tous présens et à venir, SALUT :

« Par l'article treize du premier Statut du premier mars mil huit cent huit, Nous nous sommes réservé la faculté d'accorder les Titres que nous jugerions convenables à ceux de nos sujets qui se seront distingués par des services rendus à l'Etat et à Nous. La connaissance que nous avons du zèle et de la fidélité que notre cher et amé le sieur De la Ville de Villa Stellone a manifestés pour notre service, Nous a déterminé à faire usage, en sa faveur, de cette disposition. Dans cette vue, Nous avons, par notre Décret du quinze août

[*Suite à la p. 126.*]

N | Nº 243 | F. 4000 | N

MUNIFICENCE IMPERIALE
Décret du 23 septembre 1810, qui réunit en Société
les Donataires de 4me classe en Hanovre

Dotations de 4e Classe

Société d'Hanovre

ACTION DE LA SOCIÉTÉ D'HANOVRE

DE

QUATRE MILLE FRANCS

Les Actions de chaque Société représentent une année de revenu établi dans l'acte de Dotation. Les Actions de la Société d'HANOVRE sont de QUATRE MILLE FRANCS; chaque Titulaire de Dotation de pareille somme reçoit une Action (Art. 3 du Décret du 23 septembre 1810)

La présente Action a été délivrée à M. de Laville de Villastellone (César) Baron de l'Empire membre de la Légion d'honneur Colonel aide de Camp du Duc d'Istrie

Titulaire de la Dotation Nº 146 située au Baillage de Rottembourg, Province de Bremen et Verden

Paris le 23 septembre 1811
L'Administrateur général de la Société d'Hanovre
[Signé]

Visé par le Caissier général de la Société d'Hanovre
[Signé]

N | Ces actions sont immobilières et inaliénables (art. 5 du Décret Impérial du 23 Septembre 1810) | N

mil huit cent neuf nommé notre cher et amé le sieur DE LA VILLE DE VILLA STELLONE, BARON de notre Empire.

« En conséquence et en vertu de ce Décret, ledit sieur DE LA VILLE DE VILLA STELLONE s'étant retiré par-devant notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de notre Grâce les Lettres patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de son Titre, Nous avons, par ces présentes signées de notre main, conféré et conférons à notre cher et amé le sieur César DE LA VILLE DE VILLA STELLONE, Colonel, Ecuyer de Sa Majesté la Reine de Hollande, aide de Camp de Notre Cousin le Maréchal d'Empire, Duc d'Istrie, membre de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre Royal de Hollande, né à Turin le douze septembre mil sept cent soixante quinze, le Titre de Baron de notre Empire.

« Ledit Titre sera transmissible à sa descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, après qu'il se sera conformé aux dispositions contenues en l'article six de notre premier Statut du premier mars mil huit cent huit.

« Permettons audit Sieur DE LA VILLE DE VILLA STELLONE de se dire et qualifier Baron de notre Empire dans tous actes et contrats, tant en jugement que dehors; Voulons qu'il soit reconnu par-tout en ladite qualité; qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit en l'article trente-sept de notre second Statut, devant celui ou ceux par Nous délégués à cet effet; qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes : Ecartelé, au premier de Gueules à trois barres d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; au deuxième des Barons tirés de l'armée; au troisième d'argent à la Croix de Sable cantonnée de quatre losanges du même; au quatrieme d'azur au Cigne Nageant d'argent; Pour livrées les couleurs de l'Ecu.

« Chargeons notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, de donner communication des présentes au Senat, et de les faire transcrire sur ses Registres; Enjoignons à notre Grand-Juge Ministre de la Justice, d'en surveiller l'insertion au Bulletin des Lois; Mandons à nos Procureurs généraux près nos Cours d'appel, à nos Procureurs impériaux sur les lieux, de faire publier et enregistrer les présentes à la Cour d'appel et au domicile du Sieur DE LA VILLE DE VILLA STELLONE et par-tout où besoin sera. Car tel est notre bon plaisir :

Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du Conseil du sceau des Titres.

« Donné à Paris le neuf du mois de Mars l'an de grâce mil huit cent dix.

« Signé Napoléon

« Scellé le seize Mars mil huit cent dix

« Le Prince Archichancelier de l'Empire,

« Signé Cambacérès. »

Napoléon et *Cambacérès* sont des noms grayés sur cuivre, comme le reste, et pas des signatures, véritables ou reproduites.

On a remarqué, sans doute, dans la description des armes : « au deuxième des Barons tirés de l'armée ». J'ai constaté, aux Archives nationales, que les armes de beaucoup de nobles créés par Napoléon Ier contiennent de même un caractère qui fait ressortir le motif de l'anoblissement. Ainsi, j'ai relevé : franc quartier de baron ministres employés à l'extérieur; — franc quartier de Baron Premier président de cour d'appel; — franc quartier des Barons pris dans notre Conseil d'État; — au deuxième des Barons pris dans Notre Conseil d'État; — franc quartier des Barons Préfets; — au deuxième des Barons Préfets; — franc quartier des Barons Officiers des maisons des Princes de Notre famille; — au deuxième des barons membres des collèges électoraux; — franc quartier de baron pris parmi les Propriétaires; — au deuxième des barons pris parmi les propriétaires; — au signe des Barons tirés de l'armée; — quartier de Baron Évêque; — quartier des Comtes sénateurs; — du quartier des Comtes ministres; — etc., etc.

On appelle « deuxième » ou « franc quartier », le quart supérieur de droite de l'Écu.

———

III

Après avoir quitté le service à la Restauration, le Général de la Ville, naturalisé français [1], épousa, le 25 mai 1823, mon arrière-grand'mère, née Auguié, veuve de M. Gamot. Ils n'ont pas eu d'enfant. Lorsqu'elle mourut, en 1833, il se retira chez ma grand'mère, sa belle-fille, mariée à M. Partiot; il accompagna ainsi mes grands parents à Toulouse, en 1839, et mourut dans cette ville en 1848.

Le Général de la Ville avait réellement pris, dans la famille, la place de M. Gamot. Son prénom, Gaëtan, a été adopté à l'égal de celui d'un ascendant dans la branche Partiot : GAËTAN Partiot, PIERRE Gaëtan Partiot, PIERRE Gaëtan Harlé, GAËTAN Gasselin, le perpétuent de génération en génération.

Par testament olographe, il a laissé tout ce qu'il possédait aux enfants de sa belle-fille Mme Partiot, c'est-à-dire à ma mère et mes deux oncles. Mais cette disposition n'a pas eu de suite pour les biens restés en Piémont, parce que les tribunaux de ce pays ont admis que le Général de la Ville était sujet piémontais et lui ont appliqué le code piémontais de 1837, d'après lequel les testaments faits sous la forme olographe par des sujets piémontais, n'ont aucun effet (Mémoire imprimé, L P). C'est là une des « injustices » que j'ai souvent entendu (très inexactement) raconter !

Le Général de la Ville a eu trois frères, tous plus âgés que lui :

---

[1] Le 14 mars 1815, ainsi que son frère Alexandre (*Bull. des Lois*, 2e semestre 1817, no 183, *p. 301*).

L'aîné, le comte Charles de la Ville, a été Ministre du Vice-Roi d'Italie, le Prince Eugène, d'après les traditions de ma famille, mais, en réalité, l'un de ses sous-préfets (sous-préfet de Casal-Monferrat), d'après l'*Armorial du premier Empire* par le V[te] Révérend. Il n'a eu qu'un fils, Ferdinand, né en 1810, mort en 1841. Celui-ci n'a eu lui-même qu'un seul fils, Charles, qui est mort sans enfant, en 1866, et a été le dernier représentant mâle de cette famille. Le château de Villastellone est alors devenu la propriété d'une des sœurs de ce Charles, mariée à un comte de Broglie de la branche piémontaise.

Le second frère, Auguste, est mort sans enfant.

Il en est de même du troisième frère, Alexandre, Général de Brigade, né en 1774, mort à Turin en 1853.

Je possède quatre jolies aquarelles du château et du parc « dell ILL[mo] Sig[r] Conte della Villa in Villastellone ». Villastellone est à 20 kilomètres de Turin, sur le chemin de fer de Turin à Gênes par Savone.

PARTIOT

(On prononce PARSIO)

APERÇU D'ENSEMBLE

Mme Campan, dans les NOTICES sur sa famille, que j'ai données plus haut, mentionne, avec les plus grands éloges, Clémence Gamot, fille aînée d'Antoinette Auguié [1]. Quelques années plus tard, en 1824, Clémence Gamot épousait M. Partiot, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Qui étaient les Partiot ? Des gens d'origine fort modeste.

En 1713, un Lazare Partiot, petit cabaretier à Lille, épouse, dans cette ville, Marie Pasque Grard, fille d'un petit charcutier. Lazare Partiot est fils d'un Philippe Partiot, mais dans les Registres des paroisses de Lille (qui sont au complet depuis le milieu du XVIe siècle et sont munis de bons répertoires) et dans les autres documents de cette ville, on ne trouve le nom de *Partiot* que pour lui et pour ses enfants et personne que lui ne figure avec son prénom de *Lazare*. Il est donc probable que Lazare Partiot venait d'une autre région.

Après 1720, nous perdons sa trace. Nous savons seulement qu'il était, en 1747, Employé dans les Domaines du Roi à Dunkerque. Les recherches faites à Dunkerque n'ont rien donné.

Les époux Lazare Partiot et Marie Pasque Grard ont eu, entr'autres enfants, un fils Jean-Baptiste François, né à Lille en 1718. Ce fils est allé à Beauvais, y est devenu garçon perruquier, puis s'étant marié, en 1748, avec la fille d'un maître perruquier, a été admis lui-même comme maître.

L'un des nombreux enfants de ce Jean-Baptiste

---

[1] Au chapitre « Antoinette Auguié, fille de Adelaïde Genet et de Pierre César Auguié ».

François, un fils appelé aussi Jean-Baptiste, né à Beauvais en 1754, a épousé, comme lui, la fille d'un maître perruquier et a été admis de même comme maître dans cette corporation. Ruiné par la Révolution, comme tous ceux de sa profession, il s'est fait marchand de cidre et de vin, à Beauvais, et il est mort en l'an VI, à l'hôpital, à Paris, où il était de passage.

C'est l'un de ses enfants, Jean-Baptiste Joseph, né à Beauvais en 1780, que Clémence Gamot a épousé en 1824. C'est Jean-Baptiste Joseph qui a transformé le niveau social des Partiot, l'élevant d'un degré énorme, grâce à son travail, son intelligence et son esprit de conduite : Reçu à l'École polytechnique, en l'an VIII, il en est sorti Ingénieur des Ponts et Chaussées. Jean-Baptiste Joseph a eu trois enfants : Léon, qui a suivi la même carrière; Gaëtan, qui a été Ministre plénipotentiaire de la République française; Léonie dite Henriette, qui a épousé M. Harlé, Ingénieur des Ponts et Chaussées, et qui est ma mère.

L'on verra, par les Tableaux généalogiques, que les descendants actuels de mes grands-parents Partiot-Gamot sont les seuls descendants vivants du Partiot né en 1754, mon arrière-grand-père. L'on y verra aussi que les fils et des petits-fils de mon oncle Léon Partiot sont, parmi les descendants vivants de ce Partiot, né en 1754, et même de son père, né en 1718, les seuls à porter le nom de Partiot.

Ce qui suit est composé, presque uniquement, de copies ou extraits de diverses pièces. Je l'ai ainsi divisé :

Tableaux généalogiques (**A, B, C**).

I. Documents sur les Partiot.

II. Carrière de Jean-Baptiste Joseph Partiot, mon grand-père.

III. Anecdotes.

IV. Mme Partiot, née Clémence Gamot, ma grand'mère.

V. Autres familles Partiot.

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

A, B, C.

A

Thomas Grard.

↓

Robert Grard.
Charcutier à Lille.

Hubert Grard.

Philippe Partiot.

↓

Lazare Partiot. En 1714 et 1720, est petit cabaretier à Lille ;
en 1747, est Employé dans les domaines du Roy, à Dunkerque.
Épouse, à Lille (paroisse Ste Catherine), le 23 janvier 1713,
Marie Pasque Grard, de Lille.

Robert Joseph,
baptisé à Lille
(par. Ste Catherine)
30 mars 1713,
enseveli
19 septembre 1719.

Marie Antoinette
Hubertine,
baptisée à Lille
(par. St Étienne)
5 septembre 1714.

Marie Françoise
Rose,
baptisée à Lille
(par. Ste Catherine)
20 janvier 1716.

Jean-Baptiste François,
baptisé à Lille (paroisse St Étienne)
2 décembre 1718,
† à Beauvais, 25 nivose an II.
A été, à Beauvais, Garçon perruquier (1747) ;
puis, Maître perruquier, de 1752 (ou avant) jusqu'en 1780.
Épouse, à Beauvais (par. de la Basse-Œuvre),
2 janvier 1743,
Marie Catherine Petit
née vers 1727,
† à Beauvais (par. St Étienne)
28 février 1780.

D'autres
enfants
?

Georges Petit, † avant 1780.
Maître barbier perruquier à Beauvais.
Épouse Françoise Bazin,
née vers 1696,
† à Beauvais (par. St Étienne)
11 mars 1780.

Toussaint Louëtte,
† avant 1778.
Maître perruquier.
Épouse Charlotte Prunier, † après 1778
(remariée à Jean-Baptiste Joseph Hus).

Toussaint Jean-Baptiste Louette,
Perruquier à Beauvais.
Épouse Marianne Darmansons.

Marie Madeleine Scolastique Partiot,
née à Beauvais (paroisse S[t] Étienne)
10 février 1759, † après 1780.
Épouse Charles Nicolas Oudaille,
né vers 1753, † après an VI (1827 ?)
Orfèvre, puis Marchand mercier, à Beauvais.

Nicolas Partiot,
né à Beauvais (par. S[t] Étienne)
23 juillet 1756,
† après 1780 « décédé en pays étranger
et dont on n'a jamais eu de nouvelle ».

Jean-Baptiste Partiot,
né à Beauvais (par. S[t] Étienne)
19 septembre 1754,
† à Paris 8 ventose an VI.
Maître perruquier à Beauvais depuis son
mariage jusqu'à la Révolution ; puis,
Marchand de cidre et de vin,
aussi à Beauvais, jusqu'à son décès.
Épouse, à Beauvais (par. S[t] Sauveur),
26 novembre 1778,
→ Marie Charlotte Paule Louëtte,
† à Verberie (Oise) en 1825.

Suzanne Françoise Clotilde Partiot,
née à Beauvais (par. S[t] Étienne)
3 juin 1752, † après 1780.
Épouse Pierre Robert La Cuisse,
Tapissier en meubles à Étrépagny.

Angélique Louise Partiot,
née à Beauvais (par. S[t] Étienne)
2 février 1750, † avant 1780.

Catherine Julie Partiot,
née à Beauvais (paroisse S[t] Étienne)
25 octobre 1748, † avant 1780.

Marie Clarisse Partiot,
née à Beauvais (par. S[t] Étienne)
10 mars 1785.
Épouse, 1807,
Charles Étienne Chapotel,
Rafineur de sucre à la manufacture impériale
de Rambouillet (1813).

→ Adolphe Chapotel, † 1847.
Marié à Nossi-Bé, près Madagascar.
Sans postérité.

Eulalie Marie Suzanne Partiot,
née à Beauvais (par. S[t] Étienne)
12 octobre 1782.
Épouse, à Beauvais, nivôse an XII,
Charles Eloy Chevallier,
Employé à la manufacture vitriolique
de M. Clément à Arsy (1813) ; puis
Percepteur à Verbery (Oise).

→ Clarisse Chevallier,
† 1868, à Verbery (Oise).
Célibataire.

Jean-Baptiste Joseph Partiot,
né à Beauvais (par. S[t] Étienne)
22 septembre 1780.
MON GRAND-PÈRE
et parrain.

Voir suite au tableau
B

B

JEAN-BAPTISTE JOSEPH PARTIOT,
né à Beauvais 22 septembre 1780, † à Bagnères-de-Bigorre 11 août 1867.
Épouse, 1er juin 1824,
ADELAÏDE LOUISE CLÉMENCE GAMOT,
née à Paris 28 octobre 1799, † à Toulouse 16 juin 1848.

HENRY LÉON,
né à Agen 31 mars 1825,
† à Paris 1er janvier 1904.
Inspecteur général
des Ponts et Chaussées.
Épouse, 5 juillet 1859,
JEANNE LE BER,
née en 1831 à Bapaume (Seine-Inférieure),
† à Sèvres 5 juin 1910.

Sa sœur CLAIRE LE BER, mariée à M. HÉRAIL, Conseiller
à la Cour de Montpellier.
De cette union : GERMAINE HÉRAIL, qui a épousé
PAUL SABATIER, l'éminent Chimiste de la Faculté des Sciences
de Toulouse.

LOUISE CHARLOTTE LÉONIE
(dite HENRIETTE),
née à Draveil (Seine-et-Oise)
23 juin 1827,
† à Bordeaux 28 mars 1897.
Épouse, à Toulouse,
24 avril 1849,
CASIMIR ÉDOUARD HARLÉ,
né à Aizecourt-le-Haut (Somme)
21 décembre 1818,
† à Bordeaux 7 juin 1898.
ILS
SONT
MON PÈRE
ET
MA MÈRE

Voir suite au Tableau
C

GAÉTAN,
né à Paris 17 novembre 1832,
† à Agy (Calvados) 14 juillet 1899.
Ministre de la République Française
à Mexico.
Épouse, 14 septembre 1874,
CHARLOTTE DRAGON DE GOMIECOURT,
née à Rouen en 1850.

CHARLOTTE Claire,
née à Paris 29 décembre 1890.

Clémence Pauline
MERCEDES,
née à Mexico 17 novembre 1886.

LOUISE,
née à Agy (Calvados) 4 août 1882.
Épouse 30 mai 1911 → Jacqueline, née 24 mars 1912.
Maurice Melchior
(Voir tableau Gamot, p. 57.)

GÉRARD Gaston,
né à Barcelone
23 novembre 1880,
mort pour la patrie (aviation),
5 octobre 1915.

Marie NIÈVES,
née à Milan 4 juillet 1878.
Épouse 3 février 1902
Louis Gasselin, né 1872.

- Monique, née 1er mars 1908.
- Gaëtan, né 21 mars 1904.
- Marie Pauline, née 21 janvier 1903.

Marie ÉTIENNE Paul,
né à Carcassonne 27 juin 1876.
Lieutenant d'artillerie
démissionnaire, Industriel.
Épouse 5 mai 1902
Marie Louise Delalande.

- Paul, né à Neuilly (Seine) 2 avril 1913.
- Jeanne, née à Neuilly (Seine) 23 novembre 1909
- Marie, née à Neuilly (Seine) 3 septembre 1906.
- Marthe, née à Neuilly (Seine) 29 août 1904.
- Geneviève, née à Angoulême 21 mai 1903.

Marie PIERRE
Jean-Baptiste Gaëtan,
né à Rouen 8 juillet 1870.
Capitaine d'artillerie.
Épouse, à Rouen, en 1898,
Henriette Angot.

- René, né à Chatellerault 25 juin 1909.
- André, né au Mans 20 février 1902.
- Maurice, né au Mans juillet 1900.
- Jean, né au Mans 24 février 1899.

Marie CHARLES Étienne,
né à Poitiers 19 décembre 1864.
Chef de bataillon d'Infanterie.
Épouse, en 1891,
Marie Froment
(Voir tableau Auguié, p. 5.)

- François, né à Ancenis 5 septembre 1906.
- Henri, né à Nimes 6 juillet 1899.
- Anne Marie, née à Douai 15 octobre 1896.
- Pierre, né à La Flèche 13 janvier 1895.
- Germaine, née à La Flèche,
  3 août 1893.
  Épouse, à Toulouse,
  1er septembre 1913,
  Pierre Solier.
  - Jacques,
    né 29 juillet 1915.
  - Gabriel,
    né juillet 1914.

Marie Léonie NOËMIE,
née à Périgueux 7 mars 1862.
Épouse, en 1886,
Paul Hyppolite Flandrin,
peintre
(fils du grand peintre).

Marie JOSEPH Charles
Athanase,
né à Rouen 20 mai 1860.
Épouse, en 1894,
Flavie Poiret.

Louise Charlotte Léonie (dite Henriette) Partiot, née 1827, † 1897.
Épouse, 1849, Casimir ÉDOUARD Harlé, né 1818, † 1898.
Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux des Chemins de fer du Midi.

Félix HENRI Harlé,
né 22 septembre 1862 à Bagnères-de-Bigorre.
Ingénieur (de l'École Centrale), à Bordeaux.
Célibataire.

Caroline Hortense CLÉMENCE Harlé,
née à Toulouse 5 février 1853.
Épouse, à Bagnères-de-Bigorre, 15 novembre 1876,
Gilbert PAUL Malapert,
né à Civray 26 novembre 1847,
† à Paris 16 février 1901.
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef aux Chemins de fer du Midi.

Charles Jean ÉDOUARD Harlé,
né à Toulouse 13 mai 1850.
Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,
Ingénieur aux Chemins de fer du Midi.
Épouse →

2° : à Bordeaux, 14 février 1885,
JEANNE Amélie Glotin,
née à Bordeaux 17 juillet 1862.

1° : à Bordeaux, 28 juin 1882,
Pétronille Laure Marie
(dite Marie Laure) Chalès,
née à Bordeaux 28 novembre 1859,
† à Bordeaux 26 juillet 1883.

Marguerite Malapert, née à Talence 21 août 1889, † à Paris 3 septembre 1912.

Juliette Malapert, née à Bordeaux 20 décembre 1884.

Madeleine Malapert, née à Bordeaux 27 septembre 1881. Épouse Paul Sainte-Claire Deville, Ingénieur civil des mines.	Geneviève, née à Auby (Nord) 22 mai 1907. René, né à Auby (Nord) 7 juillet 1904. Alice, née à Flers-en-Escrebieux (Nord) 21 juin 1903.

Édouard Victor GILBERT Malapert,
né à Bordeaux 13 novembre 1878.
Ancien Élève de l'École polytechnique, Ingénieur civil des mines.

Germaine Malapert,
née à Toulouse 1877, † à Toulouse 1878.

JACQUES Paul Harlé, né à Toulouse 3 avril 1891.
Ancien Élève de l'École polytechnique, Lieutenant d'artillerie.

ANDRÉ Louis Harlé, né à Bordeaux 1er décembre 1886.
Ancien Élève de l'École polytechnique, Ingénieur.

PIERRE Gaëtan Harlé, né à Bordeaux 12 décembre 1885, tué à l'ennemi au Bois de Mort-Mare, près Flirey (Meurthe-et-Moselle), 8 avril 1915.
Docteur en droit.

→ Marie HENRIETTE Harlé,
née à Bordeaux 16 juillet 1883, † à Toulouse 10 janvier 1890.

I

La tradition n'apprend que fort peu de chose sur les les origines de la famille Partiot : elle ne comprend que mon grand-père et, un peu, ses deux sœurs et leur père. Ils étaient tous de Beauvais. Mais j'ai découvert d'assez nombreux renseignements écrits.

Et d'abord, j'ai obtenu des renseignements par l'acte de partage de la succession de mon arrière-grand-père, du 8 novembre 1813, que j'ai trouvé dans les papiers de mon oncle Léon Partiot. Ces renseignements m'ont paru d'autant plus précieux qu'ils contiennent des indications permettant de faire des recherches utiles dans les Archives de l'État civil et dans les Archives des Notaires, à Beauvais. Mais, comment faire de pareilles recherches à Beauvais ?

Après beaucoup d'hésitations, me souvenant que je suis géologue, j'ai écrit mon embarras à un géologue de Beauvais, M. Thiot, que je ne connaissais nullement. Tous les géologues sont frères ! M. Thiot a eu l'extrême obligeance de faire lui-même les recherches et de suivre la famille Partiot en remontant jusqu'à son arrivée à Beauvais. Il m'a envoyé des copies et extraits de nombreux actes : on les trouvera plus loin.

Au XVIIIe siècle, à Beauvais, tous les Partiot étaient perruquiers et de même beaucoup de leurs alliés. L'on était alors au beau temps des corporations qui monopolisaient les divers métiers. Les règlements de chaque corporation étaient combinés de manière à rendre très difficile ou même impossible l'entrée de quiconque n'était pas proche parent ou allié d'un de ses membres : ainsi, un fils ou un gendre pouvait facilement suivre le métier

de son père ou beau-père, mais il ne pouvait que très difficilement en suivre un autre. Les Partiot, devenus perruquiers à Beauvais, ont donc continué dans ce métier, dans cette ville.

La Révolution a supprimé les corporations. Les perruquiers devaient recevoir une indemnité. *Le Moniteur Universel* du 18 Juin 1791 donne le décret suivant voté le 17 par l'Assemblée nationale :

« Art. I. Les titulaires d'offices de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes qui ont évalué les dits offices, en exécution de l'édit de fevrier 1791, et de l'arrêt du conseil du 18 mars 1774, en seront remboursés sur le pied de l'évaluation.

« Indépendamment du prix de l'évaluation, ceux qui ont des contrats authentiques d'acquisition seront, en outre, remboursés à titre d'indemnité du tiers du prix de ces contrats . . . .

« Art. IV. Les barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes qui n'ont point été soumis à l'évaluation, seront remboursés sur le pied du dernier contrat authentique d'acquisition. »

Mais les perruquiers furent ruinés par la lenteur du payement de leur indemnité et par les progrès incessants de l'émigration qui les priva de leurs meilleures pratiques.

Les recherches de M. Thiot m'ont appris que le premier Partiot qui ait vécu à Beauvais était né à Lille en 1718 ou 1719, et que son père s'était marié à une fille de Lille. J'en ai conclu que l'acte de mariage de ce père se trouvait probablement parmi les actes de l'État civil de Lille. Or, un acte de mariage, s'il n'est pas trop ancien, contient beaucoup de renseignements. J'ai donc essayé de me procurer cet acte. L'on en trouvera plus loin copie. Mais, malheureusement, cet acte, de 1713, est très sommaire. Il ne fait connaître ni le lieu de naissance de ce Partiot, ni ses parents. Il est aussi réduit que sont, presque toujours, ailleurs, les actes plus anciens d'une trentaine

d'années. J'arrive ainsi, pour les Partiot, à cet état de choses auquel, je le constate, l'on arrive toujours dans les environs de 1700, état où lors même que l'on trouve les registres des actes de baptêmes, mariages et inhumations, l'on ne peut plus remonter, parce que les gens ne sont pas assez bien définis pour qu'on soit sûr de ne pas confondre. A cette période, il n'y a même plus d'orthographe fixe : l'ancêtre en question est désigné, dans les actes de Lille, tantôt comme *Partiot*, tantôt comme *Partheau*, aussi comme *Partiau*, *Partiaux* et même *Parqueau*. Il est vrai que, lorsqu'il signe, c'est toujours *Partiot*.

Les registres des paroisses de Lille sont au complet depuis le milieu du XVIe siècle et ils sont munis de très bons répertoires. De nombreuses recherches qui y ont été faites, semblent démontrer qu'aucun acte antérieur à 1713 ne concerne un Partiot. Le Partiot marié en 1713 venait d'ailleurs : la souche des Partiot n'est pas de Lille. Et ceci est corroboré par ce fait que l'ancêtre en question a le prénom de Lazare dont il ne semble pas y avoir d'autre exemple à Lille à cette époque. Ce Partiot était peut-être originaire du Nivernais, où il y avait alors des Partiot dont plusieurs portaient ce prénom de Lazare ? — Ou de Troyes, en Champagne, où vivaient depuis plusieurs siècles aussi, d'autres Partiot ? (Voir, ci-après, V, sur les : Autres familles Partiot.) Il est intéressant de noter ceci : Lorsque, le 23 janvier 1713, Lazare Partiot a épousé, à Lille, Marie Pasque Grard, qu'il connaissait depuis plus de six mois, cette ville était au pouvoir des Hollandais (prise sur la France le 22 octobre 1708; — rendue par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713). De l'origine de Lazare Partiot, nous savons seulement que son père avait le prénom de Philippe.

Je vais donner des copies ou extraits de beaucoup de

pièces concernant les Partiot, en ayant soin d'indiquer l'origine de chacune :

Pièces copiées aux Archives municipales de Lille, par l'archiviste .... (AML)
Copiées, à Lille, par mon cousin Charles Partiot (C P)
Copiées, à Beauvais, par M. Thiot............ (T B)
Des papiers de mon oncle Léon Partiot....... (L P)

1° LAZARE PARTIOT et MARIE PASQUE GRARD

1713. (A M L) et (C P)

(LILLE, Paroisse Sainte-Catherine.)

Mariage du 23 Janvier 1713.

« lazarus partheau ex sancti petri et Maria paschasia grare matrimonio juncti sunt præsentibus Roberto grare patre sponsæ Huberto grare fratre sponsæ et joanne Martino dupont. »

[Aucune signature.]

1713. (A M L) et (C P)

(LILLE, Paroissc Sainte-Catherine.)

Baptême du 30 mars 1713.

« Robertus josephus partheau filius legitimus Lazari et Mariæ paschasiæ grare. Patrinus Robertus grare. matrina Maria Michael dubois. »

[Aucune signature.]

1714. (A M L) et (C P)

(LILLE, Paroisse Saint-Étienne.)

Baptême du 5 septembre 1714.

« Die 5a septembris maria antonia hubertina partiot filia lazari partiot et Mariæ paschalis grare conjugum, pervenit ad gratiam baptismi suscipientibus huberto grard et Maria Antonia Vicart.

[Signé] « Lazare PARTIOT Hubert GRARD
OUDIN pastor St Steph. »

1716. (A M L) et (C P)

(Lille, Paroisse Sainte-Catherine.)

Baptême du 20 janvier 1716.

« Maria francisea Rosa partiaux filia legitima Lazari et marie Paschasie grare. Patrinus Petrus bochart. matrina Anna Rosa Grare. »

[Aucune signature.]

1718. (A M L) et (C P)

(Lille, Paroisse Saint-Étienne.)

Baptême du 2 décembre 1718.

« Die 2a decembris 1718 joannes baptista franciseus filius Lazari partiot et mariæ pasehalis grard conjugum ad baptismi gratiam pervenit suscipientibus joanne baptista daudenar et theresia paulez.

[Signé] « Lazare Partiot J. B. F. Daudenard
Oudin pastor »

L'acte de baptême que je viens de donner est celui de *mon arrière-arrière-grand-père.*

1719. (C P)

(Esquermes, à 1 kilomètre de Lille et aetuellement en faisant partie.)

« Die 19 septembris 1719 sepultus est Robertus Josephus parqueau circiter 7 annorum. »

1729. (C P)

(Lille, Paroisse Sainte-Catherine.)

Inhumation.

« 8. Barre .... Janvr 1729. Robertus grare sine exequiis. »

Mon cousin Charles Partiot, profitant de ce qu'il était en garnison à Lille, y a fait de patientes recherches. Il a trouvé :

1714. (C P)

Rôle de Capitation des paroisses de Lille, en 1714.

« Paroisse Saint-Etienne : Grande Place, Lazar partiau cabaretier dans une cave sous la maltote aux grains. »

« Il existe encore à Lille, m'écrit mon cousin au sujet de cette mention, quelques boutiques (dont un cabaret), dans des caves. Au pied du mur de la maison est un soupirail de un mètre carré environ, prolongé par une entaille dans le trottoir. Cette ouverture est l'origine d'un escalier qui descend dans la cave. Les étrangers le remarquent en manquant d'y choir quand ils ne regardent pas à leurs pieds. Autrefois, il y en avait des quantités. »

Rôle de Capitation des paroisses de Lille. (C P)

Paroisse Sainte-Catherine.

« Rue de La Barre. Robert grare, petit graissier. »

Mon cousin Charles Partiot a suivi les répertoires des registres d'insinuations (enregistrements) de Lille, de 1711 (donc antérieurement au mariage de Lazare Partiot) à 1724. Il n'y a trouvé mention que d'un seul acte concernant un Partiot. Voici la copie de cet acte. On y verra que Lazare Partiot était, en 1720, petit cabaretier dans un faubourg de Lille. On a vu, par le Rôle de Capitation, que Robert Grard, le beau-père de Lazare Partiot, était « Petit graissier », c'est-à-dire petit charcutier, rue de la Barre.

Transport du 4 mai 1720. (C P)

« Comparant personnellement Lazart Partiot fils de feu Philippe cabaretier demeurant à Esquermes Lequel comparant recognut que pour faire payement à robert grard fils de feu Thomas demeurant en la ville de Lille de la somme de Deux cent trente florins qui luy doit..... il a a iceluy grard aussy comparant acceptant cédée et fidellement transportée les

parties de meubles et effets suivans, premierement un bois de lit.... trois gantiers pour mettre de la Bierre estant dans la cave pour quatre florins .... une demi douzaine d'assiette destain pour la somme de quatre florins, une douzaine de cuillère destain et une douzaine de fourchette d'acier pour deux florins dix patars..... cinq tables et cinq bancq de bois blanc pour douze florins, treize chaise de Bois Blanc couverte de paille pour huit florins....., vingt pot et cinq pinte de pierre servant à tirer à boire pour douze florins.. . une cuvette deux seaux et un bacq servant à rincer les verres pour trois florins, ... une potée, demy potée et quart de potée d'estain servant à mesurer l'eau de vie pour trente patars,..... revenant toutes les sommes cy dessus a celle de deux cent trente florins de tous lesquels meubles et effets la livraison..... en a este faite au dit Grard par le dit partiot pour par luy en jouir comme de son propre et vray bien..... ce fait le dit grard a bien voulu reconfier lesd. meubles et effets audit partiot pour par luy sen servir seullement autant quil plaira andit grard a charge de par ledit partiot demeurer gardien et responsable des deperissement qui pourraient arriver à yceux pendant tout le temps qu'il en jouira..... ainsi fait et passé audit Esquermes le quatre may mil sept cent vingt pardevant M^re^ felix ployart notaire royal de la residence de Lille ....

[Signé] « Lazare PARTIOT Robert GRARD..... »

2° JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS PARTIOT et MARIE CATHERINE PETIT

1747. (T B)

Contrat de Mariage de Jean-Baptiste Partiot avec Marie Catherine Petit.

« Du vingt huit décembre mil sept cent quarante sept après midy.

« Par devant les notaires royaux en la ville baillage et siège présidial de Beauvais, soussignés, furent présens.

« Jean Baptiste Partiot, garçon majeur, garçon perruquier, demeurant à Beauvais, fils de Lazarre Partiot, emploié dans les domaines du Roy, demeurant à la Basseville de la ville de

Dunkerque et de Marie Pasque Grard, sa femme, ses père et mère. . . . .

« Et Catherine Petit, fille de Georges Petit, Me barbier perruquier, demeurant à Beauvais, et de dame Françoise Bazin, ses père et mère, ladite Catherine Petit demeurant avec ses père et mère. . . . .

« . . . .

« Fait et passé en l'étude de Pulleu l'un des notaires les jour et an que dessus et ont les parties signé avec lesd. notaires au présent contrat.

[Signé] « PARTIOT Cahaterine PETIT PETIT Françoise BAZIN MARESCHAL Marie BAZIN [tante de l'épouse] ROUSSEAUVILLE [Receveur du chapitre de l'église cathédrale de Beauvais, oncle de l'épouse] DEFRICOURT [marchand demeurant à Breteuil, son cousin] LE MARESCHAL sieur DEFRICOURT [lieutenant particulier au baillage et présidial de Beauvais] PULLEU [autre notaire, illisible.] »

1747. (T B)

Consentement au sus-dit mariage.

« Pardevant les notaires royaux de la résidence de Dunkerque soussignés, furent présens en personne Lazare Partiot, employé dans les domaines, demeurant à la Basseville de cette ville et Marie Pasque Grard, sa femme, de son mary à l'effet de ce qui suit duement authorisée, lesquels comparants ont consenti et consentent par ces présentes au mariage que Jean-Baptiste Partiot, leur fils, perruquier de sa profession, demeurant à Beauvais, natif de Lille, paroisse de St Etienne, âgé d'environ vingt-neuf ans, entend contracter avec Catherine Petit, fille du sieur Georges Petit, maitre perruquier, demeurant en laditte ville de Beauvais, ... donnants en outre tout pouvoir au Sr Charles Goron, Me perruquier à Beauvais et à tous porteurs des présentes de pour eux et en leurs noms, assister tant au contrat de mariage de leur fils qu'à la célébration d'iceluy. . . . . ainsy fait et passé audit Dunkerque le vingt neufieme jour du mois de novembre mil sept cent quarante sept après midy.

[Signé] « PARTIOT Marie GRARD [Signatures des notaires, illisibles.] »

Lazare Partiot vivait donc à Dunkerque en 1747. J'ai pensé qu'on y trouverait peut-être son acte de décès. Mais les recherches faites par le secrétaire de la mairie de Dunkerque et par mon cousin Charles Partiot n'ont rien donné.

1747. (T B)

« Infrascriptus Decanus Christianitatis et Pastor Dunkercanus testor Joannem Baptistum Patiot juvenem esse vita et morum integrum et per septennium que sub paroehia nostrâ habitavit, nullam eontraxisse quod seiam impedimentum canonieum aut... in ordine ad matrimonium in quorum fidem subseribor.

« Dunkereq 30 novembris 1747

[Signé[« H. GRAMON »

1748. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse de la Basse-Œuvre.)

Mariage de J. B. Partiot et Catherine Petit.

« Le seeond jour de janvier mil sept cent quarante huit, a été solemnisé le sacrement de mariage entre Jean Baptiste Partiot, fils majeur de Lazare Partiot, employé dans les domaines du Roy à Dunkerque et de Marie Pacques Guérard, sa femme, originaire de la paroisse de St Etienne de Lille en Flandre et depuis quelques années de fait de celle de St Sauveur de eette ville, _____ d'une part; et Catherine Petit, fille mineure du Sr Georges Petit, Me perruquier et de Françoise Bazin, sa femme, de cette paroisse, _____ d'autre part; .....ledit mariage célébré en présence, du côté de l'époux, du Sr Charles Joron, Me perruquier et de François Bernard, garçon perruquier, et du eôté de l'épouse, du Sr Georges Petit son père et Louis Nicolas de Fricourt, son eousin et de Guillaume Galmas aussi garçon perruquier tous soussignés

[Signé] « PARTIOT Caherine PETIT PETIT Charles JORON DE FRICOURT G. GALMACE LE CLERC euré »

1748. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« Le vingt-cinquième jour du mois d'octobre de l'année mil sept cent quarante-huit, est venu au monde et le

lendemain a été baptisé Catherine-Julie, fille de Jean-Baptiste Partiot et de Marie Catherine Petit, sa femme, nommé par Monsieur François-Edouard Driot et demoiselle Jeanne Julie de lagrange ses parain et maraine soussignés

[Signé] « Jeanne Julie DE LA GRANGE François Eduouard DRIOT C. A. PORTIEZ »

1750. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« Le deuxieme jour du mois de fevrier de l'année mil sept cent cinquante, est arrivé au monde et a été baptisée Angélique Louise fille de Jean-Baptiste Partiot et de Catherine Petit, sa femme, nomée par François Bernard et Margueritte Angélique Pélagie Fournier ses parain et maraine soussignés

[Signé] « Marguerite Angélique Pélagie FOURNIER
François BERNARD J. L. COCU »

1752. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent cinquante-deux, le dimanche quatrième jour du mois de juin a été baptisée par moy prêtre habitué de St Estienne soussigné, Suzanne Françoise Clotilde, fille née d'hier troisième jour du mois de juin, du légitime mariage de Jean-Baptiste Partiot, maître perruquier, et de Marie Catherine Petit, sa femme, de cette paroisse, ainsy nommée par Hyppolite Hyacinthe Mesnard, de cette paroisse, son parain, et Suzanne Noel, de la paroisse de St Sauveur, sa maraine, le père présent, qui ont signé avec nous

[Signé] « Susanne NOEL Jean Baptiste PARTIOT
Hippolite-Hiacente MESNARD
MENNESSIER Ptre hab. de St Estienne »

1754. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent cinquante-quatre, le jeudi dix neuvième jour du mois de septembre a été baptisé par moi curé soussigné, Jean Baptiste, fils né d'aujourd'hui du légitime mariage du sieur Jean-Baptiste Partiot, maitre perruquier, et

de Mademoiselle Catherine Petit, sa femme, de cette paroisse, ainsi nommé par le sieur Gabriel Druthe, praticien, et delle Elisabeth Le Marié, les parrain et marraine soussignez, le père présent

[Signé] « Jean Baptiste PARTIOT DRUTHE
Elisabet MARIÉ TALLON curé de St Etienne »

L'acte de baptême que je viens de donner est celui de *mon arrière-grand-père.*

1756. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent cinquante-six, le vendredy vingt troisième jour du mois de juillet, a été baptisé par moi curé soussigné Nicolas, fils, né d'aujourd'huy du légitime mariage du sieur Jean-Baptiste Partiot, maître perruquier et de Mademoiselle Catherine Petit, sa femme, de cette paroisse, ainsi nommé par le Sr Nicolas Aubron, maître perruquier, et Mademoiselle Marie Antoinette Seray [?], épouse du Sr Jean René Comadé [?], les parain et maraine, le père présent, le parain a signé avec le père et nous et la maraine a déclaré ne scavoir écrire

[Signé] « PARTIOT AUBRON TALLON curé de St Etienne »

1759. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le samedy dixième jour du mois de février, a été batisée par moy, prêtre habitué soussigné, Marie-Madeleine Scolastique, fille née d'aujourd'hui du légitime mariage de Jean-Baptiste Partiot, Mtre perruquier, et de Catherine Petit, sa femme, de cette paroisse, ainsi nommée par Jacques Tanton et Marie Madeleine Barré, ses parain et maraine demeurant au bureau des pauvres, lesquels ont signé avec nous, le père absent

[Signé] « Marie-Magdelaine BARÉ Jacque TANTON
MENNESSIER P. h. de St Estienne »

1780. (T B)

(Beauvais, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt, le vingt neuf fevrier, le corps de Catherine Petit, femme de Jean-Baptiste Partiot, décédée la veille âgée de cinquante-trois ans, munie des sacrements, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse en présence de son mari et de Jean-Baptiste Partiot, son fils, témoins soussignés.

[Signé] « Partiot Partiot fils Auger vic. »

1780. (T B)

Me Gouchet, notaire à Beauvais.

Arrangement de famille du 8 avril 1780.

« Par devant les notaircs royaux dc Beauvais soussignés furent présens le Sr Jean-Baptiste Partiot, ancien maitre perruquier, demeurant à Beauvais, nouvellement veuf de Marie-Catherine Petit, sa femme, — d'une part.

« Le Sr Jeàn-Baptiste Partiot fils, maître perruquier demeurant aud. Beauvais; le Sr Pierre-Robert La Cuisse tapissier en meubles demeurant à Etrépagny, tant en son nom personnel qu'au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale de Suzanne-Françoise Clotilde Partiot, sa femme, de lui autorisée par lade procuration, passée devant Pinchon notaire royal aud. Etrépagny présence témoins le douze mars dernier dont l'original duement signé controllé et certifié véritable est demeuré joint et annexé à la minutte d'un contrat de vente faitte de la charge de Me perruquier dont jouissait le Sr Partiot père au profit d'André Le Cointe passé devant Boullanger notaire en cette ville et son confrère le vingt trois du dit mois de mars dernier, de laquelle procuration le dt Sr La Cuisse a représenté expédition à lui à l'instant rendüe,

« S. Jean Baptiste Clavières Labory, chirurgien-major de la 1ere Compagnie des gardes du corps du Roy, demeurant à Beauvais, au nom et comme tuteur nommé ad hoc à l'effet des présentes du Sr Nicolas Partiot, âgé de vingt-quatre ans et de delle Scolastique Partiot, âgée de vingt-deux ans, tous deux enfans mineurs dudit Jean-Baptiste Partiot l'aîné et de lade défunte Marie-Catherine Petit par sentence homologative de

l'avis des parens et amis desd^s mineurs expédiée au greffe du comté pairie de cette ville cejourd'huy.

« Le Sr Jean-Baptiste Partiot fils, Suzanne-Françoise-Clotilde Partiot, femme du Sr La Cuisse, et les dits Nicolas et Scolastique Partiot mineurs, héritiers seuls chacun pour un quart de lad^e défunte demoiselle Marie-Catherine Petit, leur mère, déceddée femme dud. Sr Jean-Baptiste Partiot l'aîné, — d'autre part.

« . . . . »

[Par cet acte :

Tous renoncent à la communauté de biens qui avait existé entre la défunte et son mari, pour s'en tenir à l'exercice de ses reprises.

Reste dû par le père Partiot à ses dits enfants 2 915 Livres.

Maison rue Saint-Jean, paroisse Saint-Estienne, estimée par experts convenus à l'amiable à la somme de 4 600 Livres. J. B. Partiot, le fils susdit, achète cette maison et désinteresse ses trois frère et sœurs.

Il est convenu que Partiot père travaillera chez son fils Jean-Baptiste, qu'il y sera entretenu, logé, chauffé, éclairé, et qu'il recevra 100 Livres par an à payer par quartier (trimestre), tant qu'il pourra travailler, et 75 Livres quand il ne le pourra plus.]

1780. (T B)

(Beauvais, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt, le douze mars, le corps de Françoise Bazin, Vve de Georges Petit, ancien M^e perruquier de cette ville, décédée la veille, âgée de quatre-vingt-quatre ans, munie des sacrements, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse en présence de Jean-Baptiste Partiot, son gendre, et de Jean-Baptiste Partiot, son petit fils, témoins soussignés.

[Signé] « Partiot Partiot fils Auger vic. »

L'an II. (T B)

« Le vingt-six nivôse de la seconde année républicaine à dix heures et demie du matin, Jean-Baptiste Partiot, Marchand de cidres, âgé de trente-neuf ans, demeurant rue Selette,

section de l'occident, et Charles-Nicolas Oudaille, orfèvre, âgé de quarante ans, demeurant rue de l'Oise, même section de l'occident de cette commune, ont déclaré à moi Michel Ticquet, officier public pour les sections de l'occident et du midy de la commune de Beauvais, département de l'Oise, nommé par le conseil général de la commune le deux brumaire, que *Jean-Baptiste Partiot*, ancien perruquier, âgé de soixante et quinze ans environ, natif de Lille, département du Nord, veuf de Caterinne Petit, est décédé la nuit dernière, à minuit, en la maison du susdit Partiot déclarant; ayant constaté le décés j'ai redigé le présent acte que les deux déclarans, le premier fils, et le second gendre du deffunt ont ont signé avec moi à Beauvais les jour, mois et an que dessus.

[Signé] « PARTIOT   OUDAILLE   Michel TICQUET »

3º JEAN-BAPTISTE PARTIOT et MARIE CHARLOTTE PAULE LOUËTTE

1778. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Sauveur.)

Mariage de Jean-Baptiste Partiot
et Marie Charlotte Paule Louëtte.

« L'an mil sept cent soixante-dix-huit, le jeudy vingt-sixième jour de novembre, aprés la publication d'un ban de futur mariage entre Jean-Baptiste Partiot, fils mineur de Jean-Baptiste Partiot, Me perruquier, et de Catherine Petit, ses père et mére, de droit de la paroisse St Etienne de cette ville, de fait de cette paroisse, d'une part; et Marie-Charlotte-Paul Louëtte, fille majeure de défunt Toussaint Louëtte, Me perruquier et de Charlotte Prunier, ses pére et mére, de cette paroisse, d'autre part; . . . . je soussigné, prêtre chanoine de l'église collégiale de N. D. du Châtel aprés les fiançailles célébrées la veille ay reçu avec l'agrément de Mr le curé de cette paroisse leur mutuel consentement de mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale suivant les cérémonies prescrites par la Ste Eglise; présens de la part de l'époux Jean Baptiste Partiot, son pére, et Catherine Petit, sa mère, Me Druthe-Dubreuil,

Procureur au Baillage et siège presidial de Beauvais, Paroisse St Etienne, ami, et de la part de l'épouse, Charlotte Prunier, sa mère, Jean-Baptiste-Joseph Hus, son beau-père, J. B. T. Louëtte, son frère, Procope Dubois et autres parents ou amis tous témoins, lesquels avertis des peines portées par l'ordonnance de 1691 ont attesté la vérité de domicile et la liberté des parties et ont signé avec l'époux et l'épouse avec nous.

[Signé] « Jean-Baptiste Partiot Marie Charlote Peaule Louëtte Partiot Druthe Dubreuil J. B. Hus Procope Dubois Louette Catherine Petit Pellevé Denully fils C. Prunier Louis François Guérin Vuatrin, curé de St Sauveur »

1778. (L P)

Extrait de la Liquidation
de la Communauté d'entre Mr et Mme Partiot, devant Joly, notaire à Beauvais, 8 novembre 1813.

« Les sieur et Dame Partiot se sont unis en dix sept cent soixante dix huit et le contrat, qui a réglé les conditions civiles de leur mariage, a été passé devant Me Boullanger et et son confrère notaires à Beauvais le vingt quatre novembre de la même année.

« Par ce contrat, il a été stipulé communauté de biens entre ces époux, conformément aux dispositions de la coutume de Senlis sans être tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre anterieures audit mariage.

« La dot de l'époux a consisté en habits et linges à son usage et autres objets mobiliers de valeur de quatre cents livres et dans une charge de maître barbier perruquier à Beauvais par lui acquise du sieur Eustache Parjadis et son épouse, moyennant la somme de huit cents livres de prix principal payé comptant, suivant le contrat passé devant ledit Me Boullanger le vingt deux octobre mil sept cent soixante dix huit, mais il a été déclaré que le prix de cette charge a été acquitté avec des deniers provenant d'un emprunt de dix sept cents livres fait par les époux conjointement et solidairement et qu'ils devaient encore lors de leur mariage et il a été stipulé que ladite charge de maître barbier perruquier serait conquet

de leur communauté et appartiendrait pour moitié à chacun d'eux [conquet signifie acquet].

« La dot de l'épouse s'est élevée à une somme de deux mille livres provenant partie de ses épargnes et économies et partie de la succession de son père.

« La mise en communauté a été fixée à quatre cents livres de part et d'autre, les autres biens et droits des époux ont été stipulés devoir tenir nature de propre à chacun d'eux, de même que tout ce qui pendant le mariage leur viendrait et échoirait tant en meubles qu'immeubles à quelque titre que ce fut.

« Le sieur Jean Baptiste Partiot a constitué à son épouse un douaire préfix de cinquante livres de rente annuelle et viagère avec stipulation qu'il demeurerait réduit à quarante livres en cas d'enfants.

« Les époux se sont fait donation mutuelle de l'usufruit de la charge de maître barbier perruquier, qu'il y ait ou non enfant dudit mariage, mais par la suppression de ladite charge, cette donation devient sans effet. »

1780. (T B)

(Beauvais, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt, le vingt-deux septembre, a été baptisé par moi prêtre habitué soussigné, Jean-Baptiste Joseph, fils né d'aujourd'hui du légitime mariage de Jean-Baptiste Partiot, et de Marie Charlotte Paullouette, ainsi nommé par Jean-Baptiste Joseph Hus et Scholastique ses parein et mareine soussignés avec nous ainsi que le père présent

[Signé] « Jean Baptiste Partiot — Scolastique Partiot
J. B. Hus — Oudaille, habitué »

L'acte de baptême que je viens de donner est celui de *mon grand-père.*

1782. (T B)

(Beauvais, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt-deux, le treize octobre a été baptisée par moi, habitué soussigné, Eulalie-Marie-Suzanne,

fille née d'hier du légitime mariage de Jean-Baptiste Partiot, maitre perruquier, et de Marie Charlotte Paule Louette, ainsi nommée par Toussaint-Jean-Baptiste Louette et Suzanne Noel ses parrein et marreine soussignés avec nous.

[Signé] « T. J. B. LOUETTE S. NOEL
CAVREL hab. »

1785. (T B)

(BEAUVAIS, Paroisse Saint-Étienne.)

« L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq, le dix mars, a été baptisé par moi prêtre habitué soussigné, Marie Claris, fille née d'aujourd'hui du légitime mariage de Jean-Baptiste Partiot, Me perruquier, et de Marie Charlote Louette, ainsi nommée par Charle Nicolas Oudaille et Marie Anne Darmenson, ses parein et mareine soussignés avec nous.

[Signé] « Charles Nicolas OUDAILLE
Marianne DARMANSONS femme LOUETTE
LEBESGUE hab. de St Est. »

1792. Archives départementales de l'Oise. (T B)

Société des amis de la Constitution. Séance du 2 septembre 1792.

« M. Partiot le fils a présenté au nom de Mlle Horat assez de toiles pour faire 6 chemises, six paires de poignets et six cravattes aux volontaires qui en auront le plus besoin. »

1793. Archives départementales de l'Oise. Série Q. Aliénation des Domaines Nationaux. District de Beauvais. 1ere origine. No 1672.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-treize 2e de la République le mardy huitième jour de Janvier trois heures de rellevée en la salle d'adjudication du District de Beauvais

« Pardevant les Administrateurs composant le Directoire du District, présidés par le Citoyen Blanchard Changy, président du Directoire du District.

« En exécution de la délibération dudit Directoire, du vingt

neuf décembre dernier qui arrête la mise en vente des biens ci-après désignés.

« Il a été . . . . procédé. . . . . à la première réception des enchères . . . pour parvenir à la vente et adjudication définitive de ceux des Domaines nationaux, dont la désignation suit :

« No 823

« La maison eidevant eonventuelle des Minimes de Beauvais, Eglise, cour et jardin en dépendant, dont le terrein général contient environ 2064 toises superficielles.

« L'Eglise contient 16 toises de long sur 7 toises 3 pieds de large, compris 16 pieds de collateralle sur la rue Selette le tout construit en pierres, eouvert en thuilles et ardoises. Au dessus de la charpente est un petit clocher construit en bois eouvert en ardoises avec terrasses de plomb et le eollatéral est couvert en tuilles avec goutières de plomb.

« A droite de l'église y joignant est un petit bâtiment de 22 pieds sur 20 servant eidevant de ehapelle et Bibliothèque audessus.

« En retour de la ditte Eglise et faisant face au midi, est un bâtiment de 12 toises de long sur 36 pieds 9 pouees de large, composé d'un rez de Chaussée divisé en deux parties, non compris le cloître, un étage audessus, divisé en cellules et corridor et grenier ensuite, en retour et faisant face au jardin est un autre bâtiment de 18 toises de long sur quatre toises deux pieds et demi de large, servant ci-devant au rez de ehaussée de réfectoire, cuisine et salle, cellules et corridor audessus et grenier ensuite.

« Sur la même ligne, est un bâtiment de Cinq toises trois pieds de long servant au rez de chaussée de passage et écurie à côté et cabinet d'aisance au premier.

« En retour est un autre bâtiment de 27 pieds de long sur 23 de large, servant de bucher, remise et cloitre.

« Un autre bâtiment de 15 pieds sur 13 servant cidevant de parloir.

« Un appentis de 4 toises de longueur servant de cloître avec arcade en pierre. Le surplus du terrein est en eour, basse cour et jardin. . . . .

« Sur la soumission de la somme de vingt mille huit cens six livres d'après le rapport de l'expert du District, dont l'original en datte du 19 décembre 1792. . . . . est demeuré joint à la minute. . . . .

« Et personne ne s'étant présenté pour enchérir après avoir attendu pendant une heure nous avons indiqué le jour de l'adjudication définitive, à la chaleur des enchères et á l'extinction des feux au mardy vingt deux Janvier présent mois trois heures de rellevée . . . .

[Signé] « N. Frain Michel Patin

« Et le mardy vingt deuxième jour de Janvier mil sept cent quatre vingt treize quatre heures après midy, l'an 2e de la République en la salle d'adjudication du District de Beauvais, pardevant les membres composant le Directoire, présidés par le Citoyen Blanchard Changy l'un d'eux. . . . .

« Il a été procédé . . . . á la vente et adjudication définitive, d'abord á la chaleur des enchéres, puis à l'extinction des feux ou bougies, au plus offrant et dernier enchérisseur de la maison ci dessus désignée . . . .

« En conséquence lesdits biens criés sur la soumission, ont été á la chaleur des enchères portés á quarante mille livres par Jean Baptiste Sommereux, demeurant à Beauvais et personne n'ayant voulu surenchérir, les feux ont été allumés. Dix neuf se sont successivement éteints sur des enchères portées pendant leur durée, et au vingtiéme feu la dernière enchère a été mise à quarante quatre mille cinq cens livres par le Citoyen Pierre Michel Chevalier, ancien marchand, demeurant á Paris Rue Monmarthe paroisse Saint Eustache, pour lui ou son Command.

« Et le vingtième feu s'étant éteint, sans que pendant sa durée ordinaire il ait été porté aucune autre et nouvelle enchère,

« Nous, Membres du Directoire du District de Beauvais, avons .... adjugé et adjugeons définitivement lesdits biens audit Pierre Michel Chevalier, à ce présent et acceptant, moyennant la somme de quarante quatre mille cinq cens livres payables par lui dans les termes ci-dessus,. . . . .

[Signé] « Chevalier N. Frain Patin Michel

« Et le Vendredy vingt six Janvier présent mois audit an mil sept cent quatre-vingt treize après midy, pardevant les citoyens composant le Directoire du District de Beauvais, est comparu Pierre Michel chevalier, adjudicataire, pour lui ou ses commands de la maison énoncée au procés verbal des autres parts, Lequel a déclaré, en présence du procureur sindic, qu'il nomme pour command et adjudicataire de laditte maison les citoyens Jean Baptiste Partiot fils, perruquier

demeurant à Beauvais, François Nicolas Laurent, peintre, demeurant à Paris, faubourg Saint Denis,. . . . qui . . . . ont déclarés accepter ladite nomination de Command et ont promis et se sont obligés conjointement ensemble de payer la somme de quarante quatre mille cinq cens livres, prix principal de lad. adjudication . . . . et ils ont signés avec nous, le procureur sindic et le secrétaire.

[Signé] « Chevalier Laurent Partiot
N. Frain Patin Michel »

Je crois intéressant d'ajouter que, à cette époque, 100 Livres en assignats valaient 50 à 55 Livres en numéraire, de sorte que, en supposant l'évaluation de 20 806 L faite, comme il est probable, en numéraire, le prix d'adjudication de 44 500 L, que les adjudicataires avaient évidemment l'intention de payer en assignats, en diffère peu.

Jean-Baptiste Partiot a donc pris part à l'achat d'un couvent confisqué, mais il convient de remarquer que la prise de possession, par l'État, et la vente des biens d'Église, n'ont pas eu le caractère qu'on est porté à leur attribuer par comparaison avec des faits récents.

Déjà, Louis XIV, dans ses Mémoires pour l'instruction du Dauphin, posait en principe que « les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens. . . . . ecclésiastiques. » Louis XV avait décidé et poursuivi la suppression des abbayes n'ayant plus que quelques religieux. Les biens d'Église étaient mal répartis et leur emploi souvent tout autre que les buts pieux ou de bienfaisance auxquels les donateurs les avaient destinés. François Ier ayant obtenu du Pape, en 1516, la nomination à tous les bénéfices, la propriété ecclésiastique fut ainsi, de fait, sécularisée. Depuis cette époque, en effet, si le nom était demeuré

religieux, les titulaires de nombreux biens d'Église ne l'étaient nullement, au moins de fait, et l'on en vit même de protestants, tel Sully dont les grands services furent ainsi récompensés. Il paraissait admis d'ailleurs, depuis longtemps, que les biens d'Église devaient être comme une sorte de réserve suprême pour le cas de péril de l'État : or, au début de la Révolution, l'État était acculé à la banqueroute et ces biens permettaient de l'en sauver.

Aussi, la vente, par l'État, des biens d'Église, fut-elle admise, au début de la Révolution, par tout le monde, ou peu s'en faut. Des prêtres, des nobles, de futurs vendéens furent parmi les acquéreurs; on y trouve Bonchamp, d'Elbée et peut-être même la reine Marie-Antoinette. Il est remarquable que le Clergé, assuré de recevoir, en échange, des émoluments, ne protesta pour ainsi dire pas.

Ainsi que l'a écrit un savant connu pour sa compétence et son impartialité à l'égard de la Révolution [1] :

« La Constituante .... décréta, le 2 nov. [1789], que les biens du clergé étaient à la disposition de la Nation, à charge pour celle-ci de supporter les frais du culte, l'entretien de ses ministres et le soulagement des pauvres. Si jamais il y a eu spoliation de l'Église par l'État, ce n'est pas, tout au moins, ce jour-là : l'Église fut largement dotée, dans le budget que la Constituante allait bientôt établir, et les engagements pris relativement au budget des cultes furent si précis, si formels, si réitérés, qu'aucun esprit raisonnable, à moins de le supposer doué du don de prophétie, ne pouvait alors concevoir de doutes sérieux sur leur observation, ni prévoir qu'un jour viendrait où l'État répudierait le passif sans restituer l'actif. »

La brouille de l'Église avec l'État n'a été provoquée que par une mesure postérieure : La Constitution civile du Clergé. Quant aux biens confisqués sur des particuliers (émigrés, condamnés), c'était tout autre chose.

---

[1] Marcel Marion (actuellement Professeur au Collège de France). *La vente des Biens nationaux pendant la Révolution.* Paris 1908, p. 3.

L'an VI. Archives de la Seine.

« Extrait des Registres des Actes de Décès du neuf ventose L'an six de la République.

« Acte de Décès de Jean Baptiste Partiot Md de vin agé de quarante trois ans natif de Beauvais dept de Loise, arrivant marié à Marie Charlotte Louette décédé le huit dud. au grand hospice d'humanité

« Sur la déclaration faite par les Témoins dénommés au Registre, qui ont signé avec L'officier public.

« Collationné par moi soussigné officier de l'Etat civil pour le Neuv. Arrondissement de la commune de Paris... .

« Délivré par moi. . . . .

« Certifié et paraphé au d. de l'acte de mariage de ce jour 19 nivose an douze par moi soussigné.

« Signé E. M. S. Partiot. »

L'an VI. (T B)

Me Gouchet, Notaire à Béauvais.

« Inventaire commencé
le 22 floréal an VI et fini le 11 prairial suivant.

« L'an six de la République française une et indivisible, le le vingt-deux floréal trois heures de relevée.

« A la requête de la citoyenne Marie Charlotte Paule Lonette, veuve de Jean-Baptiste Partiot, propriétaire, demeurant ordinairement à Beauvais et décédé à Paris le vingt-sept ventôse dernier [erreur : ce n'est pas le 27 mais le 8]. Elle demeurant audit Beauvais tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre elle et son dit mari, laquelle communauté elle se réserve d'accepter ou de répudier, qu'au nom et comme tutrice de Jean Baptiste Partiot, né le vingt deux septembre mil sept cent quatre-vingt, Eulalie-Marie-Suzanne Partiot, née le treize octobre mil sept cent quatre-vingt deux et Marie Clarice Partiot née le dix mars mil sept cent quatre-vingt cinq, ses trois enfants mineurs et dudit défunt Partiot. . . . . . .

« En la présence du citoyen Charles-Nicolas Oudaille marchand mercier demeurant à Beauvais, au nom et comme curateur ou subrogé tuteur desdits mineurs ses neveu et nièces à cause de Scolastique Partiot, sa femme. . . . .

« Les dits Jean-Baptiste-Joseph Partiot, Eulalie-Marie-

Suzanne et Marie Clarice Partiot, habiles à se dire et porter seuls et uniques héritiers chacun pour un tiers dudit Jean Baptiste Partiot, leur père. . . . .

« . . . . . la maison qu'occupait ledit Partiot et où demeure sa veuve, sise en cette commune de Beauvais, rue Sellette. . .

« . . . charge de maitre barbier perruquier saigneur à Beauvais par lui acquise du sieur Etienne Parjadis. . . . . »

1813. (L P)

« Du 8 novembre 1813.

« Liquidation de la communauté d'entre Mr et Made Partiot.

Devant Joly notaire à Beauvais. »

Je me bornerai à quelques extraits et résumés :

« Furent présents. Dame Marie Charlotte Paul Louette, veuve du sieur Jean Baptiste Partiot, demeurante à Beauvais, rue St Jean, agissant en son nom personnel à cause de la communauté de biens qui a existé entr'elle et son dit mari — D'une part. »

Et d'autre part, par représentants :

« M. Jean Baptiste Joseph Partiot, Ingénieur au corps impérial des ponts et chaussées à la résidence d'Ancone, royaume d'Italie » ; — « sieur Charles Eloy Chevallier, employé à la manufacture vitriolique de M. Clément à Arsy et Dame Eulalie Marie Suzanne Partiot, son épouse » ; — « sieur Charles Estienne Chapotel, rafineur de sucre, employé à la manufacture impériale de Rambouillet et Dame Marie Clarisse Partiot, son épouse ».

« Par contrat passé devant Joly l'un des notaires soussignés et son confrère le vingt huit prairial an dix... . la Dame veuve Partiot. ... ... a vendu au sieur Philippe Renout, entrepreneur de travaux publics à Beauvais et au sieur Pierre Louis Daix, marchand de toile en ladite ville, une maison située à Beauvais, rue Scellette, faisant partie du cidevant couvent des minimes et dépendante de la communauté qui a existé entre lesdits sieur et Dame Partiot, moyennant la somme de douze mille trois cent trente cinq francs quatrevingt cinq centimes équivalent à Douze mille quatre cent quatre vingt douze livres tournois de prix principal. »

[M. Thiot m'a écrit que la rue Selette s'appelle maintenant rue Molière — Et que l'ancien couvent des Minimes, qui avait été vendu pendant la Révolution comme bien national,

est occupé actuellement, depuis l'année 1886 environ, par la direction départementale des Postes et des Télégraphes.]

« Suivant les contrats de mariage des Dames Chevallier et Chapotel passés devant Joly..... et son confrère le dix neuf nivose an douze et devant Flury Précharles et son collègue notaires à Paris le douze juin mil huit cent sept Elles ont reçu en dot chacune trois mille huit cents francs à valoir sur leurs droits dans la succession de leur père. »

Voici le résumé du partage, en chiffres ronds :

Fortune laissée par le défunt Partiot, mort an VI.

Ses propres (composés de : son apport en mariage = 400 Livres = 395 francs ; — la succession de sa cousine germaine, Suzanne Noel, dont il était légataire universel = 2 000 f ; — la succession de sa mère = 768 L = 758 f ; — à diminuer de 400 L = 395 f, d'après une clause du contrat de mariage.) .	2 758 f
Sa moitié dans les bénéfices de communauté....	11 295 f
Fortune laissée par le défunt	14 053 f

Part de chaque enfant.

Le tiers des biens laissés par le défunt, soit.....	4 684 f
(Y compris, pour chacune des filles, les 3 800 f de dot qu'elle a reçus, d'où ne lui reste à recevoir que 884 f.)	

Part de la Veuve Partiot, née Louette.

Ses propres (composés de : son apport en mariage = 2 000 L = 1 975 f ; — la succession de sa mère, Prunier Vve Louette = 800 L = 790 f ; — à diminuer de 400 L = 395 f, d'après une clause du contrat de mariage).	2 370 f
Sa moitié dans les bénéfices de communauté....	11 295 f
Part de la veuve au décès de son mari	13 665 f

Je note, dans le détail de ce partage, les points suivants :

Est portée comme sans valeur, une créance « sur le sieur Nicolas Partiot, décédé en pays étranger et dont on n'a jamais eu de nouvelles ».

La Maison de la rue Saint-Jean porte le N° 2103 ; elle est évaluée 7 000 f. Cette maison a été cédée, dans le partage, à mon grand père Jean-Baptiste Joseph Partiot, susdit, moyennant payement de la différence d'avec sa part.

4° JEAN-BAPTISTE JOSEPH PARTIOT et CLÉMENCE GAMOT

Le 1er juin 1824, mon grand-père M. Partiot, alors Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Agen, a épousé ma grand'mère Adelaïde Louise Clémence Gamot, demeurant rue Neuve-des-Mathurins 21, à Paris. Je pense que mon grand-père avait été mis en rapport avec les Gamot par un ami de plus de vingt ans de cette famille, M. Desbassyns de Richmont, qu'il avait connu à l'île Bourbon. Le contrat de mariage (L P), passé le 27 mai 1824 devant Me Batardy, à Paris, nous apprend que mon grand-père a porté en mariage 140 000 francs. Il avait une situation sociale et pécuniaire complètement différente de celle de ses parents. Un degré énorme a été gravi ! L'amélioration de situation sociale est due à l'entrée de mon grand-père à l'École polytechnique et, sans la Révolution, il aurait, je suppose, été perruquier, comme son père. Les 140 000 francs s'expliquent, en dehors du petit héritage qu'il avait fait de son père, par ses économies sur ses appointements et les bénéfices réalisés avec une distillerie de rhum qu'il a installée à l'île Bourbon en 1815. Ce qu'il possédait a dû augmenter de valeur, comme tous les placements, sous la Restauration. Il faut remarquer que mon grand-père était Ingénieur des Ponts et Chaussées depuis 19 ans lorsqu'il s'est marié. Plus tard il n'a rien hérité de sa mère, morte pauvre.

L'apport de ma grand'mère était de 104 000 francs, dont la presque totalité « provenant tant de la succession de Mr Gamot son père que de celle de Made Campan sa grand'tante et de Mr Auguié son grand-père ». Plus tard, elle a hérité d'environ 50 000 francs de sa mère.

J'ai bien connu mon grand-père M. Partiot, car, depuis le mariage de ma mère, il vivait avec mes parents et,

quand il est mort, j'avais 17 ans. C'était un homme parfait, sous tous les rapports. En décembre 1866, âgé de plus de 86 ans, il était admirablement conservé. Une fluxion de poitrine (on dit maintenant : pneumonie) le fit descendre bien bas et il s'éteignit quelques mois après. Ses enfants avaient pour lui un véritable culte.

II

La carrière de mon grand-père Jean-Baptiste Joseph Partiot a été publiée, par ses enfants, en une brochure que je vais résumer :

Né à Beauvais le 22 septembre 1780.

Reçu en 1799 à l'École polytechnique [1], il y reste trois ans et en sort, en 1802, Élève-Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Envoyé, en cette qualité, en 1804, à Boulogne-sur-Mer, et attaché aux travaux maritimes que l'Empereur y faisait exécuter pour préparer une descente en Angleterre. Deux frégates anglaises vinrent canonner le port; une batterie voisine était momentanément abandonnée par les artilleurs; Partiot fut chargé de prendre des ouvriers et de répondre, comme il le pourrait, au feu de l'ennemi. Il s'acquitta de sa tâche avec bonheur; un de ses boulets prit une des frégates à l'enfilade, tua onze hommes, et détermina les Anglais à la retraite.

---

[1] A cette époque, les Élèves de l'École polytechnique logeaient en ville. D'après les registres de l'École, l'élève Partiot demeurait ainsi « 27 rue Saint-Martin » et il est entré à l'École polytechnique le 11 frimaire an VIII et a été admis à l'École des Ponts et Chaussées le 1er frimaire an XI. (E II)

Nommé Aspirant-Ingénieur en 1805, Partiot est attaché aux travaux du port de Nice et de la route de Nice à Gênes par la Corniche. En janvier 1806, est chargé, comme Ingénieur ordinaire, d'un service de routes à Poligny. En 1808, est envoyé en Italie où, après avoir coopéré, pendant un an, aux travaux de l'Arsenal de Venise, il est chargé du port d'Ancône et y exécute le prolongement du môle. Les événements politiques de 1814 ayant forcé d'abandonner Ancône, Partiot fut adjoint, comme ayant grade de Capitaine, à l'état-major du prince Eugène à Mantoue, et c'est en cette qualité qu'il opéra sa retraite en France avec l'armée.

Placé d'abord comme Ingénieur ordinaire à Figeac, il fut, le 22 septembre 1814, nommé Ingénieur en Chef à l'île Bourbon.

Le retour de l'Empereur, aux Cent Jours, et le renouvellement de la guerre avec les Anglais trouvèrent Partiot dans cette position. Il y exerçait, en sa qualité d'Ingénieur en Chef, le commandement des quelques troupes qui étaient dans l'île. Une frégate anglaise étant en rade de Bourbon, et l'île de France venant d'être remise aux Anglais, le Gouverneur de Bourbon pour le Roi, voulut agir comme les autorités de l'île de France et réunit à cet effet le conseil colonial. Partiot, qui prit le premier la parole au conseil, s'opposa vivement à ce que l'île fut livrée aux Anglais, et la discussion entre le Gouverneur et lui prit une tournure telle qu'ils mirent la main aux épées. Le projet de remettre l'île fut abandonné, mais le Gouverneur suspendit immédiatement Partiot de ses fonctions.

Pendant la durée de cette suspension, Partiot a installé et exploité une distillerie de rhum.

Rentré en France en 1820, Partiot fut nommé, le 6 décembre, Ingénieur en Chef à Agen et construisit, en cette qualité, le pont route d'Agen, sur la Garonne.

Le 30 août 1827, nommé à Bordeaux. Le 23 octobre 1829 est décoré de la Légion d'honneur.

Le 1er novembre 1830, il fut nommé Ingénieur en Chef Directeur du service du pavé et des boulevards de Paris. Dans ces fonctions, il transforma la voirie de Paris.

Ayant demandé (à cause de la santé de sa femme) un poste dans le Midi, il fut nommé, en 1839, Ingénieur en Chef à Toulouse et, peu après, le 9 mai 1839, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le 24 mars 1848, une décision du gouvernement provisoire au sujet de la limite d'âge le mit à la retraite.

Fut ensuite membre du conseil municipal de Toulouse et adjoint jusqu'en 1852.

Décédé le 11 août 1867 à Bagnères-de-Bigorre.

III

Les anecdotes suivantes m'ont paru mériter d'être conservées. Les plus anciennes sont des traditions quelque peu transformées, mais je ne doute pas de l'exactitude complète des autres : elles m'ont été racontées par mon grand-père Partiot.

Avant la Révolution, les environs de Beauvais étaient très boisés et infestés de loups. Un soir d'hiver, le père de mon grand-père Partiot revenant de la campagne, traversait à cheval une forêt, suivi d'une petite chienne nommée Zémire qu'il aimait beaucoup. Le jour commençait à tomber et un gros animal qui, dans le crépuscule, semblait être un gros chien, se mit à les suivre. Tout à coup, Zémire, qui depuis quelque temps manifestait de l'inquiétude, poussa un grand cri et s'élança dans les bras

de son maître. Le loup, car c'en était un, se jeta sur la chienne et l'emporta au fond des bois qui retentirent encore quelques instants de ses cris. La pauvre petite bête sauva probablement ainsi la vie à son maître qui rentra chez lui très ému de cette aventure et en fut longtemps attristé. (Cette anecdote est d'après ma Mère — aussi d'après mes souvenirs d'enfance. E H)

M. Partiot père acheta un ancien couvent abandonné, au début de la Révolution, par les Minimes, où se trouvait un grand jardin, et s'y installa avec sa famille. Cette maison possédait de nombreuses cachettes. M. Partiot en profita pour donner asile, au péril de sa vie, à un prêtre poursuivi par les fureurs révolutionnaires, qui y resta caché six mois, jusqu'à ce qu'il put fuir à l'étranger. Pendant cette réclusion, ce prêtre fit faire à mon grand-père sa première communion. (D'après ma Mère.)

M. Partiot père passait pour royaliste. Il avait été insulté, à différentes reprises, pour ses opinions et, craignant quelque violence, en prévision d'événements possibles, il avait réalisé presque toute sa fortune en or et déposé cette somme chez un tabellion, son ami intime, à qui son fils, mon grand-père, devait succéder. Un jour, au plus fort de la Terreur, M. Partiot ramenait, vers le soir, de la campagne, sa femme et ses enfants, conduisant lui-même sa voiture. Trompé par le crépuscule, il se trouva déboucher inopinément près de la grande place où l'on guillotinait depuis le matin. A peine le vit-on que sa voiture fut entourée, aux cris de « A bas l'aristocrate ! » On l'en fit descendre ainsi que sa femme et ses enfants. On emporta des cadavres dans sa voiture et on le força de les transporter à la fosse où ils étaient jetés et détruits par la chaux vive, disant qu'il pouvait bien leur rendre ce service qu'on lui rendrait bientôt à lui-même. Rentré chez lui plein d'horreur et d'épouvante, il se rendit immédiatement chez son ami le tabellion, afin d'y

prendre l'or qu'il lui avait confié et fuir de suite en Angleterre avec sa famille. Mais le tabellion, au lieu de son or valant 150 à 200 mille francs, lui offrit des assignats ne valant que dix à vingt francs, prévenant en même temps M. Partiot que, s'il ne les acceptait pas, il le dénoncerait comme ayant refusé du papier-monnaie qui avait cours forcé et l'enverrait à l'échafaud. M. Partiot bouleversé par cet acte de déloyauté qui le ruinait entièrement, fut pris d'une fiévre cérébrale dont les suites amenèrent sa mort six mois aprés laissant sa famille dans la plus complète misère. (Cette histoire est d'aprés ma Mére. Elle est manifestement inexacte en bien des points, car : M. Partiot était d'une position sociale peu élevée ; — il n'a jamais possédé 150 à 200 000 francs ; — la dépréciation des assignats n'a guère dépassé les deux tiers pendant la Terreur : c'est plus tard qu'elle est devenue énorme ; — le père de mon grand-pére est mort 4 ans, et non pas 6 mois, aprés la Terreur. Il est vrai que le père de ce père est mort pendant la Terreur, en Janvier 1794. Cette histoire a été certainement amplifiée et embellie, en passant de bouche en bouche, de manière à être intéressante et á faire honneur à la famille. Mais je suis convaincu que le fond doit être vrai.)

Pendant que mon grand-pére était au collège, à Paris, à l'époque de la Révolution, le Principal n'ayant guére à donner à manger á ses éléves, leur accordait souvent un jour de liberté pour essayer de se procurer eux-mêmes quelque nourriture. Ils se répandaient alors dans la campagne, heureux lorsqu'ils trouvaient dans les champs quelques navets ou carottes qu'ils mangeaient sans les faire cuire. (E H)

En ce même temps, un jour que mon grand-père était en diligence, se rendant de Paris à Beauvais pour des vacances, quelqu'un demanda à un ouvrier, leur compagnon de voyage : « Es-tu content á Paris, citoyen ? » —

« Oui, répondit l'ouvrier, très content : le matin je travaille et l'après-midi je vais voir guillotiner. » (E H)

Plus tard, mon grand-père, alors jeune homme, étant rentré le matin de bonne heure dans la chambre d'un de ses amis, fut égayé de voir que ses mollets nus étaient parsemés de taches d'encre. Cet ami, pas riche, ne pouvant faire entretenir ses bas en bon état, avait imaginé de noircir ses jambes vis à vis des trous pour que les trous aient la couleur des bas. (E H)

Au camp de Boulogne, les jeunes Ingénieurs, dont mon grand-père, couchaient ensemble dans une sorte de dortoir. A l'heure du lever, l'un d'eux criait : « Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! » C'était la devise qui figurait, ou avait figuré, en tête d'un journal. Et tous se levaient aussitôt. (E H)

Au camp de Boulogne, on se battait beaucoup en duel. Or, un jour, des officiers qui s'exerçaient au pistolet sur une cible invitèrent mon grand-père à essayer. Il s'excusa, mais enfin, il dut céder à leur insistance. Par hasard, lui, mauvais tireur, fit mouche. Il refusa obstinément de tirer de nouveau et resta sur la réputation de ce succès. Personne ne le provoqua en duel. (E H)

Arrivant à l'île Bourbon, en 1815, mon grand-père, peu au courant des usages des colonies, voulut faire des visites l'après-midi, de bonne heure, sans se douter que tout le monde faisait la sieste. Il se présente à une maison : personne. Il entre au salon : personne. Entendant du bruit dans une pièce voisine, il entre encore et se trouve subitement.......... devant Madame qui changeait de chemise et pousse un cri d'effroi ! Très troublé, mon grand-père lui demande : « Est-ce à Monsieur ou à Madame que j'ai l'honneur de parler ? » — question bien inutile, car le doute n'était pas possible. (E H)

Mon grand-père admirait la distinction suivante faite par le domestique nègre, son esclave à l'île Bourbon :

On avait porté une lettre pour mon grand-père. « Qui a porté cette lettre, interroge-t-il ? Est-ce un blanc ou un noir ? » — « Ce n'est ni un blanc, ni un noir, c'est un soldat » répond l'esclave, ne pouvant admettre que le soldat fut un *blanc* quisqu'il n'était pas libre. (E H)

Agé de plus de 80 ans, il avait encore ce cauchemar qu'il allait passer son examen de l'École polytechnique et qu'il n'était pas prêt. (E H)

Mon grand-père, lorsqu'il était Ingénieur en Chef à Bordeaux (1827-1830) demeurait rue du Palais-Gallien 27, d'après l'Annuaire de cette époque. Le 27 d'alors est, je crois, le 112 actuel.

De ses deux fils, l'aîné, Léon, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, a exécuté de très nombreux et grands travaux (1) et s'est particulièrement signalé par l'amélioration de la basse Seine; — le second, Gaëtan, a été Consul en Espagne; puis Consul général à Milan (Italie) et à Barcelone; enfin, Ministre de la République française à Mexico (2). Le fait suivant montre quel culte Gaëtan Partiot (comme d'ailleurs son frère et sa sœur) avait pour ses parents : La clause de son testament où il a prescrit d'ensevelir son corps à Agy, près Bayeux, dans le tombeau de famille de sa femme, a ordonné de mettre son cœur dans le même caveau que son père et sa mère à Toulouse (3).

---

(1) Je crois devoir mentionner, dans la région du Sud-Ouest, que j'habite, le curieux pont courbe qu'il a construit, pour le chemin de fer, sur la Vézère, à l'extrémité aval des Eyzies (Dordogne).

(2) L'une de ses filles, Louise, a épousé Maurice Melchior; ils ont un enfant (Tableau GAMOT, p. 57, et Tableau PARTIOT, p. 139). Tous trois, se rendant de Londres à Paris, traversaient la Manche, le 24 mars 1916, sur le *Sussex*, lorsque ce courrier a été torpillé par un sous-marin allemand. De très nombreux passagers ont péri, mais les Melchior ont eu la chance de réchapper sans grand dommage.

(3) Dans ce caveau reposent aussi mon père et ma mère et le général de la Ville.

IV

Ma grand'mère, Mme Partiot, née Clémence Gamot, a laissé, comme mon grand-père, de profonds souvenirs d'affection et d'admiration à ses enfants : Elle était aimable et d'un tact exquis : elle savait l'allemand, l'anglais, l'italien; écrivait fort bien; avait un beau talent pour la musique, un très beau pour le dessin et pour l'aquarelle. « Clémence..... est une jeune personne parfaite », écrivait Mme Campan à la Reine Hortense le 26 janvier 1820 (*Correspondance inédite de Mme Campan avec la Reine Hortense*, T. II, p. 251). Mme Campan, dans un de ses ouvrages, a consacré plusieurs pages à son éloge (*De l'Éducation*, T. I, p. 196, 197, 198). Née en 1799, ma grand'mère Clémence Partiot est morte en 1848.

J'ai près de 150 lettres qu'elle a écrites à sa mère de 1816 à 1832. Elles contiennent quelques détails curieux :

Les Coudreaux, près Châteaudun, 18 septembre 1816 : « tu ne sais pas maman ta fille a joui d'un grand honneur hier comme la seule dame qu'il y eut au château c'est moi qui hier ai mis le feu au fourneau à briques après la cérémonie qui n'était pas bien considérable j'ai glissé une petite pièce qui apparemment a fait plaisir car ce matin en y retournant nous avons vu écrit en terre sur la porte que Dieu bénisse la main qui a mis le feu au fourneau. »

Agen 6 juillet 1824 : « nous dinons tous les jours à cinq heures et nous sortons ensuite » — Agen 11 décembre 1825 : « jusqu'au déjeuner à dix heures dix heures et demie. »

Agen 7 octobre 1824 [Louis XVIII était mort le 16 septembre] : « Quand au deuil on l'a déjà quitté ici. les Dames se sont ennuyées du noir et comme nous ne sommes point de la Cour mais que nous en sommes à deux cent bonnes lieues nous ne voyons point de raison pour nous conformer à cette triste

coutume. pour moi j'en ai été quitte pour une ceinture et des brides à mon chapeau et j'ai déjà repris mes habits roses. d'ailleurs nous avons trouvé très sagement qu'il valait mieux prouver sa satisfaction d'avoir un nouveau roi que sa douleur d'en avoir perdu un vieux. »

Agen 6 octobre 1825 [Au sujet de mon oncle Léon, né le 31 mars 1825 et qui est mort en 1904, Inspecteur général des Ponts et Chaussées] : « il est là assis dans son berceau guettant les mouches, il est aujourd'hui beau comme l'amour et couleur de rose. »

Agen 19 octobre 1825 : « je prévois qu'on sera beaucoup plus aimable cette année, où on ne craindra pas les dénonciations. Pourtant on attend les Missionnaires. Puissent-ils ne pas amener avec eux la Discorde. » [Ma grand'mère était cependant très pieuse.]

Agen 7 décembre 1825 [Il s'agit de publier des mémoires de son père. Mais sont-ils bons ? Pourquoi pas ?] : « rappelle-toi quelle idée fausse nous avions des mémoires de ma tante Campan. » [Je n'ai trouvé aucune autre trace de mémoires de M. Gamot. Peut-être s'agit-il seulement de ses NOTES DE VOYAGE dont j'ai donné des extraits et résumés ?]

Agen 1825 et 1827. La différence entre la date des lettres, à Agen, et celle du timbre de la poste, à Paris, est tantôt 4, tantôt 5 jours.

Agen 24 décembre 1825 : « Ainsi, Paris est donc une nouvelle babylone..... Mr l'évêque d'hermopolis voici le moment de prêcher et au lieu d'envoyer des missions dans nos tranquilles provinces, souvent pour y mettre le désordre conduisez-les vous-même à la cour. »

Tours ... décembre 1827 [Allant de Paris à Bordeaux] : « Notre purgatoire est à la moitié. nous avons passé une nuit bien fatiguante..... nous n'avons plus de Pavé d'ici à bordeaux. »

Bordeaux 1827 et 1830. La différence entre la date des lettres, à Bordeaux, et celle du timbre de la poste, à Paris, est de 3 jours.

Bordeaux 3 janvier 1830 : « je rentre à l'instant. J'ai voulu que Léon vit la Rivière dans l'état où elle est. Julia [bonne anglaise] prétend que c'est juste comme le fleuve St Laurent. Rien n'est plus triste. tous ces navires sont pris dans la glace pas un n'est dans le milieu de la rivière. on les a rangés sur le bord tout dématés. ils ressemblent à des débris de naufrages.

les Glaçons qui couvrent entièrement l'eau au point qu'on ne peut la voir ont des formes bizarres. ils se meuvent avec la marée en faisant un bruit très grand et attristant et viennent briser en les frappant les pauvres embarcations qu'on n'a pu approcher assez de terre. les autres sont entièrement prises dans la glace comme dans des moules. elle est fixe à plus de deux cents pieds du bord. »

Bordeaux 24 février 1830 : « Les Quinconces, qui il y a si peu de jours encore étaient tellement couverts d'eau glacée qu'on y patinait comme sur un étang..... »

Bordeaux 5 avril 1830 : « Jeannette..... attirée par les 30 f. que coutent le voyage d'ici à Paris par la rotonde [de la diligence] s'est embarquée bravement pour la grande ville. »

Bordeaux 4 mai 1830 [Vont faire un voyage à Paris] : « Je compte prendre le coupé de la voiture Armand le Comte..... Cette Diligence ne passe pas par la jettée, ainsi il y aura moins de danger. on met trois jours et deux nuits ce qui est un grand avantage. » — Bordeaux 14 mai 1830, Vendredi : « Nous partons Jeudi je vais faire arrèter nos places. » — Bordeaux 17 mai 1830, Lundi : « Pendant que je t'écrivais ma dernière lettre mon mari était allé retenir le Coupé et une place de l'intérieur à la Diligence Armand le Comte. mais elle est tellement courue qu'elles étaient toutes arrètées jusqu'à Dimanche .... Celles de Lafitte.... sont beaucoup moins larges le Coupé est très court et elles roulent 24 heures de suite sur le Pavé, à partir de Tours jusqu'à Paris, de plus elles ont versé deux fois il y a peu de Tems sur la levée de la Loire. Celles d'Armand passent par Chartres par conséquent on évite tous ces inconvénients..... nos places sont arrétées [Diligence Armand]..... nous mettrons 60 heures d'ici à Paris [de Dimanche 5 heures matin à Mardi 8 h. soir] »

Le Piquey [1], lac d'Arcachon [en face d'Arcachon] 1er septembre 1830 : « Mes enfans ont été très amusés d'une belle visite que j'ai reçue Mr Sauvage, d'Arès, Sur un beau dromadaire. Il y a fait adapter une espèce de grand caquolait et vient d'Arés ici en une heure..... Nous avons bien admiré

---

[1] Mon grand-père Partiot exécutait alors, comme Ingénieur en Chef, la fixation de plusieurs dunes mobiles des environs du Piquey : partie des dunes dites de Piquey, de Piralan et du Bayle (Archives du Service). Il a aussi fixé la dune du Sablonney, qui est du même côté qu'Arcachon (Mêmes Archives), et où une dune nouvelle envahit actuellement la forêt qu'il a créée.

sa monture qui est aussi belle que dans son Pays natal. Il en a plusieurs et compte les naturaliser tout à fait » [J'ajoute à cette citation de ma grand'mère que l'emploi de chameaux à Arès est bien connu et que, il y a quelques années, le Muséum de Bordeaux a déterré les os de l'un d'eux pour ses collections.]

L'Espalle [Bassin d'Arcachon, près du Piquey, en face d'Arcachon], 16 septembre 1830 [au sujet de la chute de Charles X] : « Quand je veux bien respirer, je pense à tout ce qui a été fait depuis 15 ans à tout ce que nous avons souffert, et puis j'ajoute *les misérables, causes de tous nos maux sont partis pour toujours* et mon cœur saute de joie et mes Poumons s'élargissent dix fois à l'ordinaire. » [Ma grand'mère pensait à l'exécution de son oncle le Maréchal Ney, la destitution de son père M. Gamot, etc.]

Bordeaux 21 septembre 1830 : « Nous sommes arrivés hier à cinq heures et demi du soir et nous étions partis [de L'Espalle] à cinq heures du matin. » [Actuellement, grâce au chemin de fer, le bassin d'Arcachon n'est qu'à 1 heure de Bordeaux.]

Bordeaux 21 octobre 1830 [Vont partir résider à Paris; il faut y louer un logement] : « Ce petit hotel de 1500 francs dont Charles [son frère] m'a parlé serait peut être bien notre affaire. »

Bordeaux 28 octobre 1830 : « mardi prochain nous faisons notre vente à l'encan » [pour économiser le transport à Paris].

Bordeaux 4 novembre 1830, lettre écrite d'un hôtel: « tout le reste a été vendu à l'encan et pas trop mal hier. nous avons vendu mon piano 900 f..... ma porcelaine est vendue entièrement. je n'ai plus non plus de Tapis ni de meuble aucun que..... nos places sont arrêtées à la Diligence pour lundi. Nous allons tout d'un trait jusqu'à Tours ou nous arriverons mardi soir nous y coucherons et nous serons Jeudi matin à Paris. »

Le passage suivant n'est intéressant que par la suite du fait qu'il indique :

Bordeaux 21 octobre 1830 : « Il y a deux ans quand j'étais si malade.... Mr Petit [le médecin] avait répondu que *si je n'étais pas dans le Midi il m'y enverrait* et toutes les fois que mon mari me voit une petite douleur à la poitrine cette réponse lui revient en tête. » Voilà pourquoi quelques années plus tard, mes grands-parents Partiot, qui étaient allés résider à Paris, l'ont quitté pour Toulouse, fait qui a eu cette conséquence capitale pour moi : le mariage de ma mère avec mon père.

V

Il y a une très ancienne famille Partiot à Troyes, en Champagne. Voici les quelques renseignements que je possède sur elle. Ils proviennent de l'archiviste du département et d'un M. Partiot-Mossu, de Troyes.

Par suite d'un hasard (l'achat d'un lopin de terre à la paroisse de Troyes) la généalogie de cette famille est à peu complète depuis 1495. A cette époque, le chef de famille acheta à la paroisse de Troyes un lopin de terre et, comme l'église ne pouvait vendre ses biens, elle loua cette terre avec clause de segonde vie, c'est-à-dire qu'à chaque trois générations, l'héritier Partiot devait faire preuve de sa descendance, ce qui lui permettait de garder cette terre moyennant un prix illusoire de 11 sols. La série de ces achats avec les descendances des acquéreurs existe encore dans les parchemins de la paroisse. — Il existe encore quelques Partiot à Troyes et aux environs. — On en trouve des traces, aux archives de cette ville, en remontant jusqu'à 1335.

Archives départementales de l'Aube, entr'autres : Layette I, cote A. N° 8, parchemin année 1387 (en latin). — Registre des causes de l'officialité, parchemin, G. 4203 du 9 juin 1536. — Compte de l'office des anniversaires, registre 1713, parchemin année 1559.

Extrait du Compte de l'office des anniversaires de l'Eglise de Troyes rendu par Jehan Thienot, chanoine de la dite Eglise, pour une année commençant au 1 juillet 1558 et finissant à pareil jour 1559 (Archives de l'Aube, registre g. 1713) :

Folio 465 verso. « De messire Jehan Partiot, Jehan Jaquinot, Jacques Partiot, Guillaume Partiot, Pierre Bourgeois, la vefve feu Pierre Tissu, Jacquet Partiot, Thibaut George, Jehanne vefve de feu Jehan Richard et Claude sa sœur et la vefve de feu Jehan Carré, tous enfans de feu Jaquin Clément dict Partiot et René Georges, pour sept arpentz de terre ou de présent à

vigne, assis à Bonneval, au lieu dit en Veronne, tenant d'une part à Pierre Vaudey d'aultre part et d'ung bout à vignes communes, et l'aultre bout au grand chemin royal, que les dicts Jaquin Clement dict Partiot et René George prindrent de ceste église dès le XXVIIIe jour de Juing, l'an mil IIII cent IIII vingt et sept [1487] aux vies d'eulx, leurs femmes et enfans et des enfans de leurs dicts enfans, parmy payant chacun an la somme de quarante solz tournois de loyaige viager le jour St Martin d'hyver, lesquelz sept arpentz résident pour le jourd'huy és noms des dessus dictz en droict de deuxiesme vie, lesquels se sont obligez à payer la dicte somme de quarante solz tournois chacun en droict de seconde vie aux charges, clauses et conditions contenues au bail faict aus dictz Jaquin Clement dict Partiot et René George par devant Antoine Bruchié et Jehan Charpy, notaires royaulx, le quatriesme jour de febvrier l'an mil cinq centz cinquante cinq.

« Cy pour la deuxe vie X L S t »

Il y a aussi une trés ancienne famille Partiot à la limite de la Nièvre et de la Côte-d'Or, d'après une brochure intitulée *Une famille roturière d'origine nivernaise à travers les XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, par Parthiot (Dijon, imprimerie Durantière, 1898). J'ai puisé dans cette brochure les renseignements suivants :

Originaire de Montsauche (Nièvre) : Une pièce de 1543 mentionne six Partiot en ce lieu.

Dans les pièces anciennes, ce nom patronymique revet les formes : Partiot, Partyot, Parthiot, Perthiot, Parthiost, Parthiaux, Pertiot, Barthiot, Bartiot, Berthiot, Bertiot, Berthieault, Berthuot. La forme Partiot est uniquement employée dans la pièce de 1543. La forme Parthiot a prévalu à partir de la fin du XVIIIe siècle.

Ces formes viendraient de Pierre :

Partiot = Parretiot, comme Pernot = Perrenot ;

Parretiot est formé à côté de Parrotin, comme Moniot à côté de Monin = Simonin ;

Parrotin est dérivé de Parrot, comme Simonin de Simon;

Parot est une forme dialectale de Perrot = Petrittu diminutif de Petru (Pierre).

Il y a actuellement beaucoup de Parthiot de cette famille à Château-Chinon (Nièvre) et environs ; aussi dans la Côte-d'Or et dans la Nièvre, à leur limite commune.

Au bord du réservoir des Settons (Nièvre), aux confins des communes de Moux et de Montsauche, un hameau s'appelle Parthiots.

Tous les membres de cette famille, anciens et modernes, sont gens de condition moyenne ou petite.

Cette famille avait des Philippe et des Lazare, à la fin du XVIIe siècle, ce qui peut faire supposer que mes premiers ascendants Partiot connus, le Philippe et le Lazare des environs de 1700, en proviennent.

Le nom de Partiot sera connu peut-être jusqu'à des temps reculés, par suite d'une circonstance peu commune : mon oncle Léon Partiot, dans sa première jeunesse, s'est occupé d'Histoire naturelle ; il a découvert, à Gavarnie, dans les Pyrénées, un petit colimaçon inconnu jusqu'alors, et cette espèce intéressante figure, dans la Science, sous le nom de : « *Pupa Partioti* MOQUIN-TANDON » (Pupa de Partiot, ainsi nommé par Moquin-Tandon). Des recherches de plusieurs savants ont montré que cette espèce est spéciale au versant espagnol des Pyrénées et qu'elle pénètre, à Gavarnie seulement, sur le versant français.

NEY [1]

(1) Prière de vouloir bien lire d'abord, dans les NOTICES de Mme Campan, que j'ai publiées dans le Volume I, le chapitre intitulé : « Eglé Auguié, mariée à l'illustre et infortuné Maréchal Ney ».

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

d'après

Le Maréchal Neÿ par le Cte de la Bédoyère

et

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux

du 20 janvier 1906

MICHEL NEY (le Maréchal NEY), né à Sarrelouis 10 janvier 1769, † 7 décembre 1815.
Épouse, à Thiverval (Seine-et-Oise), 17 thermidor an X,
AGLAÉ LOUISE (ÉGLÉ) AUGUIÉ, † à Paris, 8 rue d'Isly (du choléra), 2 juillet 1854.

JOSEPH NAPOLÉON NEY,
2e prince de la Moskowa,
né à Paris 8 mai 1803,
† à St-Germain
25 juillet 1857.
Officier au service
de la Suède en 1824.
Pair de France 1831.
Sénateur 1852.
Général de Brigade 1853.
Épouse, 26 janvier 1828,
ALBINE LAFFITTE,
fille de JACQUES LAFFITTE,
Président du conseil
des Ministres.

MICHEL LOUIS FÉLIX (ALOYS) NEY,
2e duc d'Elchingen,
né à Paris 22 avril 1804,
† à Gallipoli (du choléra)
14 juillet 1854
(guerre de Crimée).
Officier d'ordonnance
du duc d'Orléans.
Général de Brigade 1851.
Épouse, 15 janvier 1833,
Mme Veuve DE VATRY,
† 1889.

EUGÈNE NEY,
né à Paris, 12 septembre 1806,
† 25 octobre 1845.
Attaché d'ambassade
au Brésil et aux
États-Unis.

Sans alliance.

NAPOLÉON HENRI EDGAR NEY,
3e prince de la Moskowa,
né à Paris 12 mars 1812,
† à Paris 27 juillet 1882.
Sénateur. Général de division.
Aide de camp de Napoléon III.
Grand veneur.
Épouse, 16 janvier 1869,
Mme Veuve DE LA BÉDOYÈRE.

Enfants de Joseph Napoléon Ney :

MICHEL NAPOLÉON NEY,
né à Paris 5 février 1837,
† 19 mai 1852.

AGLAÉ ALBINE MARIE NAPOLÉO
(ÉGLÉ) NEY,
née à Paris 18 octobre 1832,
† à Cannes 30 mai 1890.
Épouse :
1° Le 27 mai 1852, FIALIN duc de P
Ministre de l'Intérieur
en 1852 et 1860,
† à Nice en 1872.
2° HYACINTHE LEMOYNE,
† au Caire en 1879.
3° Le comte DE SOMBREUIL.

Enfants de Michel Louis Félix (Aloys) Ney :

MARIE LOUISE HÉLÈNE NEY,
née à Paris 3 avril 1842,
† en Roumanie 5 juillet 1893.
Épouse, le 9 décembre 1861,
le prince NICOLAS BIBESCO.

MICHEL ALOYS NEY,
3e duc d'Elchingen,
né à Paris 3 mai 1835,
† tragiquement 23 février 1881.
Commandant de la contre-gueril
dans l'expédition du Mexique.
Colonel du 3e dragons en 187
Général de Brigade en 1875.
Épouse, 9 août 1866,
la fille adoptive de Mme HEINE née FUR
(Elle s'est remariée à VICTOR MASSI
duc de Rivoli.)

Catherine Bibesco.
Claire Hélène Bibesco.
Jeanne Bibesco.
Geneviève Bibesco.
Marie Nicole Bibesco.

Clotilde Ney, née 1880, † 1881.

Violette Jacqueline Charlotte Ney,
née à Rocquencourt 9 septembre 1878.
Épouse, à Nice, 26 avril 1899,
le prince Murat,
né 10 janvier 1875, † juillet 1906.

Caroline-Rose-Eugénie Murat.
Paule Murat.
Pierre Murat.

Charles Aloys Jean Gabriel Ney,
4e duc d'Elchingen,
né à Paris 3 décembre 1873.
Épouse, à Paris, 15 janvier 1902,
Mme Veuve Le Tonnelier de Breteuil.

Rose Blanche Mathilde Ney, née à Rocquencourt 2 octobre 1871.

Napoléon Louis Michel Ney,
4e prince de la Moskowa,
né à Paris 11 janvier 1870.
Épouse, à Rome, novembre 1898, la princesse Eugénie Bonaparte.

Marguerite Ney, née 1868, † 1880.

Cécile Marie Michaela Ney, née à Rocquencourt, près Versailles, 28 août 1867.
Épouse, 10 mai 1884, Joachim prince Murat.

Huit enfants.

Anne Albine Fialin de Persigny, née 1863.
Épouse, en 1892, Francis Gautier.

Marguerite Églé Fialin de Persigny, née 1861.
Épouse, en 1881, le baron de Schlippenbach, Consul de Russie.

Marie Eugénie Victoria Fialin de Persigny, née 1857.
Épouse, en 1877, le baron Friedland Freemann.

Jean Michel Napoléon Fialin, né 1855,
2e duc de Persigny,
† 20 novembre 1885.

Napoléo-Lyonnette Fialin de Persigny, née 1853.
Épouse le comte Fischer de Chevrier.

1

Aglaé Louise, dite Églé, la seconde des trois filles de M. Auguié, est née le 24 mars 1782, à Paris. Elle a épousé, le 17 thermidor an X (5 août 1802), le Général, plus tard Maréchal, Ney. Le mariage a été célébré au château de Grignon, commune de Thiverval, alors propriété de M. Auguié. Elle est décédée à Paris, du choléra, le 2 juillet 1854, et a été ensevelie dans l'église de Saint-Leu, chapelle à droite de l'autel, où reposaient déjà ses deux sœurs.

On lit dans l'ouvrage *Joséphine Impératrice et Reine* par Frédéric Masson, p. 148-149 :

« Les Dames du Palais.

« Mme Ney est une jolie femme brune, un peu maigre, mais avec des yeux noirs superbes, une physionomie douce et spirituelle, des extrémités charmantes. . . . . . . Mme Ney, très fière de son rang, décidée à le soutenir par une immense dépense, mène un des plus grands trains de l'Empire et a facilement raison du million de revenu que Ney tire de ses charges et de ses dotations. Son hôtel de la rue de Lille lui a coûté onze cent mille francs d'achat et d'ameublement, et c'est partout le même luxe. Voyage-t-elle, va-t-elle aux eaux, il lui faut sa maison entière, ses meubles, son lit, son argenterie faite exprès et le train d'une princesse, qu'elle est. Pourtant, malgré ses talents de cantatrice, car sa façon passe l'amateur, et « elle déchiffre à première vue les passages les plus ardus », malgré ses succès comme actrice de société, assez timide, surtout devant l'Empereur, pour qu'on le remarque et qu'on en induise qu'elle manque d'usage. Elle aime le monde pour lui et pour elle, mais est restée à ce point familiale que, lorsqu'elle reçoit, le fond de sa société est composé de sa famille et par là,

comme sa parenté ne s'est point comme elle, élevée aux dignités, a surtout visé et obtenu des recettes générales, le ton y est resté bourgeois. Cela frappe même les étrangers et n'est point pour lui faire médiocre honneur. »

Ce portrait a été tiré, en partie, des *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, T. V, Ch. V.

II

Ma cousine Mme Melchior m'a confié plus de sept cents vieilles lettres, dont la plupart ont été reçues par la Maréchale Ney ou, écrites par elle, lui ont été rendues après le décès des destinataires. Ces lettres datent, presque toutes, de l'Empire et de la Restauration. La Maréchale Ney les a laissées en héritage à sa nièce Mme de Montarnal, grand'mère de Mme Melchior. J'y ai trouvé bien des choses intéressantes et j'en ai donné beaucoup d'extraits dans d'autres chapitres de ce LIVRE. Je vais y puiser largement :

Lorsqu'elle est absente de Paris, la Maréchale écrit de nombreuses lettres à son père, pour l'accabler de toutes sortes de commissions. Dans une même lettre écrite le 3 vendémiaire an XIII, de Montreuil, près de Boulogne-sur-Mer, où son mari commande un camp, elle charge son père de lui acheter de petits pruneaux noirs et de combiner avec sa couturière une magnifique toilette pour le Sacre de l'Empereur. Cette toilette, d'après diverses lettres, doit être confectionnée par « Mme Germont » et surtout « Mlle l'Olive ». J'ai cherché dans l'*Almanach du Commerce de Paris, an XIII* et j'ai trouvé : « Marchands de Soies et Soiries - Germon et Ve Laghez (Étoffes)

Rue S. Denis 70 » — et — « Lingers - Lolive de Beuvry (Mlles) et comp. R. neuve des Petits Champs 463 ».

Le 7 du même mois, la Maréchale écrit à son père : « Je vais redire ce que j'avois décidé d'après l'avis d'adèle et d'hortense. Le manteau de satin blanc, brodé en or avec le dessein tracé la robe de dessous en crêpe, broderie d'or ; et l'autre manteau, en velours bleu de ciel tendre brodé argent n'importe le dessein, et la robe de dessous satin blanc. — je ne voulois pas le manteau de satin blanc brodé en argent parce que cela ne va pas bien sur le satin blanc. . . je vous prie mon cher papa de m'envoyer deux rouleau d'Elixir Amerikain. . . . . adieu mon bon papa chaque lettre que vous recevez de moi doit vous assomer par la quantité de commissions qu'elles renferment. . . . . Votre Eglé. » Le fait est que telle lettre donne 19 commissions — telle autre, 24, et M. Auguié est obligé de distinguer chaque commission par un numéro pour s'y reconnaître.

La lettre suivante de la Maréchale Ney à son père mérite d'être reproduite, Elle indique un état d'esprit que je n'aurais pas soupçonné. Elle a été écrite du château du Maréchal, aux Coudreaux, près Chateaudun, à la réception du Bulletin de la bataille d'Essling (*Moniteur* du 31 mai 1809) : le Maréchal Lannes, Duc de Montebello, a eu la jambe emportée ; — le Général Durosnel a été enlevé par un boulet ; — le Général de Broc prend part à cette campagne ; — le Maréchal Ney est en Espagne où il ne cesse de se battre, sans résultat définitif.

« Ce 1er Juin

« J'avois un pressentiment que j'apprendrois de tristes nouvelles aujourd'hui, mon cher papa, car tout en attendant le courrier je disois à Coraly. mon dieu il vaudroit peut être mieux ne point savoir de nouvelles car je ne crois pas qu'on puisse en apprendre de bonnes dans ce moment ! et j'avois

bien raison ! dites moi s'il y a eu jamais un tems plus affreux que celui où nous vivons. je crois que tout le monde ne le voit pas comme moi, mais il m'inspire l'effroi et je ne vois plus rien de solide et sur quoi l'on puisse compter. — vous souvenez vous d'une visite que me fit ce pauvre Durosnel, avec sa femme, cet hiver. j'enviois leur bonheur ! maintenant qu'est-il devenu ! enfin c'est une foule de maux que tout ce bulletin, et qu'y avons nous gâgné ! on ne voudroit pas rester à la même place quant on apprend de si tristes événemens. car cette tranquilité phisique n'est pas supportable, avec le tourment moral que l'on éprouve !

« Adele me dit que le Duc de Montebello n'a que la jambe emportée et non la cuisse. je souhaitte que ce soit. pauvre femme que je la plains, car elle lui est bien attachée !

« Mon cher papa [ici, deux commissions]....

« que se passe t il en Espagne ? on n'en sait rien car ce qu'on mêt dans les journeaux c'est une nouvelle qui a deux mois. Coraly a eu des lettres du 5 May de la Corrogne, et on lui disoit que le M[al] etoit à Lugo et qui l'empêche d'écrire puisqu'on a de ses nouvelles. oh mon cher papa tout n'est pas encore fini !

« aimez toujours vôtre pauvre fille elle a plus besoin de vôtre amitié que jamais ! — que je suis inquiette pour de Broc. car il y aura surement encore plus d'une affaire de ce côté

« je vous embrasse tendrement. les enfans vont toujours bien ! »

Cet état d'esprit ne cesse plus. Constamment, la Maréchale Ney manifeste son horreur pour toutes ces guerres. Ainsi, étant de service auprès de l'Impératrice, à St-Cloud, elle écrit à son père :

8 novembre 1812 : « je me trouve bien isolée, bien triste et même bien inquiette il y a un bulletin l'Empereur a quitté Moscou et marche sur Kalouga on se bat encore, cela ne finira jamais. »

9 novembre 1812 : « il n'y a pas d'autres nouvelles ici mais il aura fallu prendre ce Kalouga ! il me semble que c'étoit bien assez comme cela. »

Dans ses lettres à son père, la Maréchale se plaint

constamment d'être volée par ses domestiques : « Nous ne sommes entourés mon mari et moi que de fripons mon dieu qu'on est malheureux et tourmenté par cette classe la. » Elle se plaint aussi d'être pillée par les fournisseurs et par les architectes : « Je ne le suis pas assez [riche] pour être pressurée de tous côtés comme je le suis. » Heureusement que M. Gamot examine et règle les comptes et s'efforce de mettre dans les affaires l'ordre dont elles ont le plus grand besoin. La Maréchale dépense énormément; elle sent que c'est beaucoup trop; elle y revient sans cesse :

« Il faut arrêter les folies quant il en est encore tems ! »

« J'aurai bien de la peine à établir l'ordre dans ma maison. J'ai la tête fatiguée de tout ce que nous avons dit depuis quelques jours. »

Ses économies peuvent paraître quelquefois singulières :

« Monsieur Bourdois m'a répondu décidément mon cher papa, que c'étoient les Eaux de Bade qui me convenoient maintenant il faut que je m'occupe d'un logement je pense qu'Adele [Mme de Broc] ayant été dans ce pays là, a peut être quelque connoissance qui pourroit se charger de m'en retenir un ..... du 15 juin jusqu'au 15 aoust ... que j'aye 8 à 10 lits de domestiques femmes homme et même gens d'écurie, place pour 6 chevaux et deux voitures et logement pour 4 maitres et 3 enfans..... Je veux y mettre de l'économie. »

Et, cependant :

« Je sais bien mon cher papa que tous les conseils que vous me donnez pour l'économie de ma maison partent du veritable interet que vous me portez mais cependant reflechissez un peu à ma position. ce n'est assurément pas que j'en tire vanité mais cependant il faut vivre selon le rang ou on nous a mis. »

Aussi, quand arrive la débâcle de l'Empire, la situation n'est-elle pas brillante. La Maréchale s'en confie à sa sœur, Madame Gamot, mon arrière-grand'mère :

20 novembre 1813. « Quand à l'affaire de la fortune nous sommes toujours dans la même position c'est a dire bien bas si la paix se fait il faut espérer que cela s'arrangera. »

26 mars 1814. « Maintenant nous n'avons plus rien c'est a dire qu'il faut que je réforme tous les jours quelque chose a ma maison et que si je fesois bien j'aurois une cuisinière et j'irois a pied. au fait nous n'avons pas cinq sols de rente si ce n'est les Coudreaux dont nous devons une partie et dont le revenu s'il se touche cette année ce qui est fort douteux sera employé a payer les travaux qui sont dus. je n'ai pas besoin de te dire qu'on n'y fait plus la moindre chose maintenant ! mais il reste terriblement a payer de ce que nous pouvons appeler maintenant les folies passées je ne sais si le M[al] touche ses appointemens mais je ne le crois pas car personne n'est payé. s'il ne m'avoit pas laissé quelqu'argent en partant sur quoi je puis faire aller ma maison bien doucement encore quelques mois je serois obligée de vendre quelque chose pour vivre et si tout ceci ne finit pas cela en viendra là. je suis bien sûre que bien peu de gens s'imagineront que nous en sommes là on doit croire que nous avons mis de côté. mais la prévoyance n'étoit pas nôtre fort. »

On a vu (T. I, p. 60), dans les Notices de M[me] Campan, qu'après la mort du Maréchal, un an et demi après cette lettre, M. Gamol a géré « les intérêts des fils du brave Maréchal, et a mis dans leurs affaires tout l'ordre nécessaire pour que la mémoire de leur père ne soit attaquée par aucune plainte de ses trop nombreux créanciers. »

Une autre lettre que la Maréchale, du temps de son exil volontaire en Italie, après la chute de l'Empire, a écrite à sa sœur M[me] Gamot, contient un récit amusant :

« Livourne le 20 aoust 1817..... tu sais que Marie Louise est venue ici pendant les huit jours qu'ont duré les ceremonies pr l'embarquement de sa sœur pr le Brézil. tu vas voir si elle est autre que ce que j'en ai toujours pensé. ne l'ayant cherché nulle part, ayant quitté Florence au moment de son arrivée j'ai pensé que *l'argus* a un seul œil, qui veille sans cesse auprès

d'elle n'auroit pas peur de moi et que me trouvant dans la même ville je ne pouvois vis a vis d'elle méme, avoir l'air de ne pas desirer la voir. alors je lui écrivis par un très brave homme, son dentiste et le mien, qui la voyait seule tous les jours et mon billet étoit ainsi tourné a peu près de cette manière — *je ne puis me trouver si près de V. M. sans éprouver le plus vif désir de la revoir mais avant de suivre pr cela la marche que prescrit l'etiquette. je desire savoir par elle même si ma presence peut ne pas lui etre agréable. j'espere que non Si V. M. se rappelle que dès le moment que j'ai eu le bonheur de l'approcher je lui ai toujours été dévoué* etc... quelque chose comme eela. mon homme lui remit done ce petit billet et apres avoir dit assez froidement, ah. elle est ici, je ne savois pas qu'elle avoit de mauvaises dents ! elle prend son écritoire éerit un petit billêt au gal Niperg, le met dans la même enveloppe avee le mien et le lui envoye, dans sa chambre, située non loin de la sienne. le gal arrive un instant après et dit *vous ne pouvez la recevoir ! que de caquêts cela feroit dans une ville comme celle ci* etc... alors elle dit a mon homme je vous enverrai la reponse sans rien de plus et a 2 heures je reçois un billet de *l'argus* qui me dit que S. M. l'a chargé de me faire savoir qu'elle ne peut me recevoir !................. ici l'on est étrangement trompé sur son compte. on la croit une victime, adorant son mari et ne fesant rien qu'a contre cœur. mais moi je erois avoir la preuve qu'elle obéit avee grand plaisir et dailleurs j'en ai assez appris pour être persuadée qu'il n'y a pas de doute que Nipperg est son amant............... je ne l'ai vue que de loin trois ou 4 fois et je ne l'ai pas trouvée ehangée comme on le disoit. j'oubliois que dans ce petit dialogue entre elle et Nipperg ils ont voulu avoir l'air de penser que c'etoit pour parler de mes affaires d'intérêt. et lui, disoit. elle a déja demandé deux fois a l'Empereur elle a fait écrire le Gd Duc, etc. voulant lui faire croire que ce n'etoit que d'une solliciteuse dont il la débarassoit et elle donnant très bien la dedans. .... j'inquiettois Nipperg......... voyant ma voiture il demandoit s'il y avoit longtemps que j'etois là, si j'allois partir etc. il croyoit peut être que j'allois lui enlever sa proie......... »

La lettre suivante m'appartient. Ma grand'mère Clémence Gamot, y raconte à sa mère la visite que la

Maréchale Ney vient de faire au château de Grignon, où, dix-neuf ans auparavant a eu lieu son mariage avec le Maréchal — alors Général — Ney (1). Depuis ce mariage, que d'événements!

« Ce Lundi matin 6 Août 1821

« Ma bonne amie Mère

« . . . .

Comme Grignon est beau. cette journée a été charmante. nous sommes parties à 6 1/2 du matin, ma tante Léon Edgard et moi dans une Parisienne (qui est vraiment une charmante voiture fort douce) et Mme Lambert heymès Resigny et Alois dans l'autre. Nous avons parlé Italien tout le tems car je pensais à toi. arrivés à Versailles nous avons trouvé le landau de ma tante avec des Chevaux qu'elle avait envoyés d'avance nous y sommes montés ma tante Mme L. Edgard et moi Mr de Résigny s'est mis sur le siège heymès et mes cousins ont pris une petite voiture et conduits par le cocher nous avons pris la route de Grignon. Elle était très agréable et variée au commencement mais plus nous approchions du but de notre voyage plus le pays devenait désert et dépouillé d'arbres. enfin nous avons vu de loin dans un fond un grand toit bleu tout entouré de verdure Mme L. a mis ses lunettes ma tante s'est penchée hors de la voiture et ces Dames ont reconnu Grignon. depuis ce moment jusqu'à l'arrivée au Parc chaque pommier leur était un souvenir, c'est ici disait Al. qu'un jour christian s'était arreté à cheval pour manger des pommes et mille petites histoires aussi intéressantes enfin nous sommes entrés dans le parc la porte d'entrée a été changée d'environ cent pas. c'est Mme Silvestre qui nous a ouvert la porte sans nous connaitre mes tantes ne l'ont pas reconnue non plus. la route traverse maintenant un joli endroit le long de la rivière à son entrée et passe sur le pont qui est au bout de la mer. on vient rejoindre la cour par l'allée de Maroniers les plus beaux que j'aie jamais vus. En entrant dans la cour ces Dames ont fait de grandes exclamations. Ah ou est donc le fossé et la voute. Il n'y a plus rien de tout cela. les

(1) Le mariage civil a eu lieu le 5 août 1802. La visite racontée par ma grand'mère paraît avoir eu lieu la veille de l'anniversaire, le 4.

chevaux de l'empereur s'embarassaient dans cette voute en arrivant et un jour le maréchal a fait combler le fossé de ce coté et détruire la Voute. l'entrée est assez mesquine à présent. Le grand escalier est conservé dans son entier est fait un effet superbe. nous sommes montés un escalier en face de celui là et Mr la Peryrière Père est venu au devant de nous. on était convenu que Mme Lambert serait la seule qui se nommerait et elle marchait devant mais oh miracle Mr la Peyrière passe fierement à côté d'elle et vient donner la main à ma tante qui était derrière. il ne l'avait pourtant jamais vue. mais elle a plus une tournure de pcesse que Mme Lambert. enfin Il nous introduit dans une espèce de salon meublé en tapisserie. Ma tante se trouble, les larmes lui viennent aux yeux, c'était sa chambre de noce, le même papier, la même distribution. les pitons qui tenaient les rideaux du lit y sont encore. après quelques complimens nous sommes passés dans ta chambre le meme papier abricôt y est encore rien n'est changé. notre chambre est détruite à ce qu'on m'a dit. toute cette aîle est arrangée parfaitement. au bout du corridore dans lequel il y a deux poéles est l'appartement de la Desse et au dessous à l'entresol celui du Mal. ils sont tous deux fort bien surtout celui de la Desse les entresols que mon pauvre Père a fait arranger sont encore de même. Mr la Peyrière avait deviné le nom de ma tante et nous mena en cérémonie aux appartemens de l'empereur et de l'imperatrice. tout est changé de ce côté qui était celui que vous habitiez étant filles. votre chambre était celle de l'Imperatrice. celle de mon grand père est changée en dégagemens et petits escalier pour descendre à celle de l'empereur qui est au rez de chaussée. tout est bien sculpté les cheminées sont magnifiques ainsi que les montures des fenetres. mais il n'y a encore ni glaces, ni tentures, ni meubles, et nous pensions que c'était une chose bien digne de pitié de penser que les deux hommes pour lesquels on faisait ces appartemens avaient tout deux péri avant de les voir achevés. Ils étaient pourtant bien grands et bien fermes à leurs places. Oh vanité — Nous avions apporté des vivres en abondance et après avoir bien remercié l'obligeant Mr Lap. nous avons fait porter par les Domestiques de la Desse notre déjeuner dans la belle salle de tilleuls où était la balançoire. nous sommes allés ensuite à l'hermitage où on a joué la comedie le jour de la noce de ma tante. rien n'est changé et ma tante n'a pu s'empêcher de pleurer en songeant à la gaité

de cette soirée qui a été suivie de tant de gloire et de tristesse. là Silvestre est venu nous joindre il s'est bien souvenu de ces Dames et n'en revenait pas que je fusse cette grosse petite fille qui tétait de si bon cœur. son étonnement n'a pas diminué quand il a vu léon et Aloys. il rappelait à ces Dames mille petites histoires de ce tems qui leur est si cher. on avait amené un âne pour ma tante elle y est montée et comme il faisait très chaud nous nous sommes acheminés vers la pêcherie. en passant nous avons vu la tour, une belle pièce d'eau ronde dans laquelle le Mal a fait mettre un jet d'eau qui fait un très bel effet, encore une grande pièce d'eau quarré long tout cela entouré d'arbres devant chacun des quels on se récrierait s'ils n'étaient en si grand nombre, mais lorsque nous sommes arrivés à la rivière ce ne fut qu'une exclamation générale. Ah que c'est beau vous ne nous aviez pas dit cela &. &. Mes cousins et Mr de Résigny lui même avouaient qu'ils n'avaient rien vu de plus beau. Il faisait si chaud que nous nous sommes arrêtés ici pendant une ou deux heures. nous avions des lignes et nous nous sommes fort amusés à pêcher de très beau poisson qui mordait aussitôt que nous jettions l'hameçon. de plus Mme Lamb. et moi nous avons fait chacune un trait elle s'est mise au commencement de la rivière à la Pêcherie et moi j'ai été m'asseoir près de la maison du Pêcheur. je te portais hier ce que j'ai fait. Ma main se fatigue mon amour. je t'écris un volume mais je voudrais t'en écrire encore davantage dans l'idée de te distraire. lorsque nous avons été bien rafraichis nous avons visité tout le parc. la Mer, le Miroir, le canal de travers, la réserve, et toujours ces beaux arbres. après avoir tout bien vu nous sommes venus nous rasseoir près de la rivière qui est mon endroit de prédilection et Leon a été se baigner dans la grande pièce qui est à côté. à 5 h. 1/2 nous sommes montés au chateau et après une courte visite à Mme Lapeyrière nous sommes montés en voiture. il était bien 6 h. 1/2 du soir. nous n'avions pas trouvé de bon lait au château et nous nous sommes arrêtés à St nom pour en prendre dans la voiture Nous avons ensuite continué notre route par la plus belle nuit du monde et nous sommes arrivés ici tous à 11 heures non sans quelque frayeur de la part de ma tante. hier nous n'avons fait que parler de Grignon tout le monde avouant que c'était la plus jolie partie et le plus bel endroit qu'on put voir. combien j'ai regretté que ma mère n'en jouit pas avec moi. Adieu mon vrai

amour. Mr de Canouville que j'ai vu hier m'a demandé la route pour t'aller voir. je t'embrasse mille fois ainsi qu'hortense. aussi mon petit Célestin. amitiés et complimens à nos bons hôtes.

[Signé] « Clémence »

III

Voici des extraits ou copies de quelques documents :

(Commune de Thiverval, Seine-et-Oise.)

Acte de Mariage Ney-Auguié [1].

[Copie que je dois à M. Risch, Secrétaire de la Mairie.]

« Du Dix sept Thermidor an Dix De La République française [2], Acte de Mariage de Michel Ney, général De Division Et inspecteur de Cavalerie agé De trante trois ans Environ, né à Sarrelibre, Département de La Moselle, Le Dix Janvier Mil Sept Cent Soixante Neuf, Demeurant à Paris, rue et fauxbourg Poissonnière, troisième arrondissement Du Département de Seine, fils Majeur De Pierre Ney, Demeurant à Nancy Département de La Meurthe, et de feuë Dame Margueritte Greveldinger, son épouse D'une Part.

« Et De Demoiselle Aglaée Louise Auguié, agée de Vingt ans Environ, Née à Paris, Département de Seine, le Vingt Cinq Mars Mil Sept Cent quatre Vingt-Deux; Demeurant De fait à Grignon, Commune de Thiverval Département de Seine Et oize, Et de Droit à Paris, chez son Père, fille Mineure de Pierre César Auguié, administrateur général Des Postes aux lettres, Demeurant à Paris, Département de Seine, Maison Des Postes,

---

[1] Les fêtes du mariage ont eu lieu au château de Grignon, situé dans cette commune de Thiverval, et alors propriété de M. Auguié. Je donne, plus haut, copie d'une curieuse lettre de ma grand'mère, Clémence Gamot, du 6 août 1821, où elle raconte à sa mère la visite que la Maréchale Ney vient de faire à ce château, 19 ans après.

[2] Le 5 août 1802.

rue Cocqhéron, troisième arrondissement, Et De feuë Dame Adelaïde Henriette Genet, son Epouse, D'autre Part.

« . . . .

« Les Dits Epoux Présents ont Déclarés Prendre En Mariage L'un La susdite Demoiselle Auguié, Et l'autre le susdit général Ney.

« En Présence et du Consentement du Citoyen Auguié, père de l'Epouse.

« En Présence de. . . . . Savary. . . . . De. . . . . Vallet, Rentier. . . . . . De Etienne Pierre Michel gamot, Commerçant, Demeurant à Paris, rue Saint Lazare numéro quatre cent quarante neuf, âgé De Trante quatre ans. De Jean Baptiste Isabey, Pintre Du Premier Consul, ...

« Et après quoi, moi soussigné, Maire de Thiverval,. . . . . . ai Prononcé qu'au nom de la loi, les dits Epoux sont unis En Mariage. . . . . »

LETTRES PATENTES du DUC D'ELCHINGEN

(Archives nationales. Extrait des Registres du Sénat Conservateur. CC. 240. folio 131.)

Texte très différent de celui des Barons (que j'ai donné p. 124). Est gravé sur cuivre, avec blancs remplis à la main.

Napoléon nomme son cher et bien amé Cousin le Maréchal d'Empire Ney, « l'un des Ducs de notre Empire », sous « le titre de Duc d'Elchingen ». Il attache des biens à ce titre « lesdits biens se trouvant désignés dans l'acte de constitution à faire ». Il l'autorise à se qualifier « duc d'Elchingen ». Le mot *Duché* ne figure pas dans ces Lettres, tandis que, dans les Lettres patentes du prince de la Moskowa, de 1813, qu'on verra plus loin, les mots *Principauté* et *Duché* sont employés plutôt que les mots *Prince* et *Duc* : de 1808 à 1813, l'idée Impériale s'est développée.

Donné à Bayonne le — mai 1808.

Scellé 6 Juin 1808.

(L P)

Lettre du Maréchal Ney à son beau-père M. Auguié :

[Adresse]

« A Monsieur
« Monsieur Auguié administrateur
des Postes. Paris »

« Berlin le 3 avril 1812

« Je suis bien impatient, mon cher Auguié d'avoir des nouvelles plus rassurantes sur la santé de ma bonne Eglé (1). j'espérais en recevoir à Leipzig avant mon départ, mais je vois que je ne pourrai En espérer qu'à frankfurth sur l'oder, où je vais Etablir mon quartier gal nous sommes ici au milieu des Prussiens qui paraissent en général bien satisfait de l'allianee, tous désirent donner des preuves de zèle et de dévouement pour le service de l'Empereur — pour eette fois je les erois sineères et en vérité ils avaient besoin d'un aussi grand protecteur que l'Empereur, pour les retirer un peu du sable où ils s'engravaient ehaque jour de plus en plus.

« Adieu mon cher Auguié, s'il vous est possible de dire un mot à ma femme, dites lui que je ne lui écrirai que quant j'aurai de votre part la persuasion qu'elle pourra me répondre.

« je vous embrasse mon cher Auguié de tout Cœur et avec la sincérité de la plus étroite amitié

[Signé par un paraphe seulement. J'ai constaté dans le dossier Gamot, Préfet, que, lorsque le Maréchal signait son nom, il signait *Neÿ*.]

« mille ehoses à Gamot et à sa famille à Mde Debrocq et un souvenir pour mes trois grands garçons, j'espère que le 4e se porte bien. »

J'ai publié cette lettre dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 30 novembre 1906, à cause de ses remarques sur la satisfaction que les Prussiens éprouvaient d'avoir été battus par l'Empereur et sur le grand avantage que leur pays retirait de cette défaite.

(1) Elle venait d'accoucher d'un fils.

LETTRES PATENTES du PRINCE DE LA MOSKOWA

(Archives nationales CC. 253. f° 232.)

Elles sont entièrement écrites à la main, sauf les deux premiers alinéas qui sont gravés sur cuivre.

« NAPOLÉON par la grace de Dieu, EMPEREUR DES FRANCAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

« A TOUS présens et à venir, SALUT :

« Voulant donner à notre cher et bien amé Cousin le Duc d'Elchingen, Maréchal d'Empire, un témoignage éclatant de notre satisfaction pour les services qu'il nous a constamment rendus dans nos armées et spécialement à la bataille de la Moskowa, Nous avons par nos lettres patentes provisoires données en notre Palais des Tuileries le huit février dernier érigé en principauté sous le titre de PRINCIPAUTÉ DE LA MOSKOWA le chateau de Rivoli, département du Po et les terres qui en dépendent ordonnant toutefois que les lettres patentes définitives rédigées dans les formes consacrées par nos statuts fussent substituées à nos dites lettres patentes provisoires et chargeant Notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, Notre Procureur général en notre Conseil du sceau des titres de donner a nos intentions le développement nécessaire.

« A ces fins Notre dit Cousin le DUC D'ELCHINGEN, désirant obtenir lesdites lettres patentes définitives s'est retiré devant notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire lequel a fait examiner en sa présence cette demande par notre Conseil du sceau des titres.

« Et sur la présentation qui nous a été faite par notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire de la déliberation du Conseil et des conclusions de Notre Procureur général nous avons par ces présentes signées de notre main conféré et conférons à Notre cher et bien amé cousin MICHEL NEY, DUC D'ELCHINGEN, MARÉCHAL D'EMPIRE, Grand-Aigle et chef de

la septième cohorte de la légion d'honneur, Chevalier de l'ordre royal de la couronne de fer et Grand-croix de l'ordre du Christ, Né à Sarrelouis département de la Moselle le dix janvier mil sept cent soixante-neuf, le titre de PRINCE DE LA MOSKOWA, auquel titre nous attachons à toujours le chateau de Rivoli et ses dépendances comme aussi tous les autres biens qu'il nous plaira d'y réunir pour donner à ce domaine une étendue de territoire convenable, et ainsi que le tout sera plus amplement désigné en détaillé dans les lettres d'investiture qui seront délivrées à l'impétrant par notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire après qu'il les aura fait dresser en sa présence par notre Conseil du sceau des titres érigeant lesdits biens en principauté sous le titre PRINCIPAUTÉ DE LA MOSKOWA laquelle sera possédée en toute propriété et comme fief immédiat de notre Couronne par Notre dit Cousin le Duc d'Elchingen et par ceux appelés après lui à la recueillir.

« Voulons que le titre de PRINCE DE LA MOSKOWA et les biens qui y sont attachés, soient transmis à la descendance masculine et légitime, naturelle ou adoptive de notre dit cousin le DUC D'ELCHINGEN par ordre de primogéniture, et qu'en cas d'extinction de ladite descendance (ce que Dieu ne veuille) les biens composant ladite Principauté de la Moskowa fassent retour à nous ou à nos successeurs.

« Voulons et ordonnons que la dite PRINCIPAUTÉ DE LA MOSKOWA et le DUCHÉ D'ELCHINGEN avec les biens qui eomposent la dotation de ce duché ne puissent à l'avenir être réunis sur la même tête si ce n'est toutefois dans le cas où il n'existerait qu'un seul héritier mâle de la descendance directe et légitime naturelle ou adoptive de notre cher et bien amé Cousin le DUC D'ELCHINGEN.

« A cet effet dans le cas ou il y aurait plusieurs héritiers mâles voulons que le fils ainé recueille après le décès du titulaire le titre de PRINCE DE LA MOSKOWA avec l'entière possession des biens attachés à ce titre pour les transmettre à sa descendance masculine naturelle ou adoptive par ordre de primogéniture, et que le fils puiné succède au titre de DUC D'ELCHINGEN, ainsi qu'aux biens et revenus qui en dépendent pour être possédés par lui et transmis dans le même ordre et de la même manière.

« Imposons au PRINCE DE LA MOSKOWA l'obligation d'avoir un palais situé dans notre bonne ville de Paris qui sera irrévocablement attaché à la dite PRINCIPAUTÉ DE LA

MOSKOWA et dont la valeur ne pourra être moindre que celle de deux années du revenu de ladite principauté.

« Et advenant le cas ou les titres de PRINCE DE LA MOSKOWA et de DUC D'ELCHINGEN seraient divisés et reposeraient sur deux têtes différentes nous entendons que chacun des titulaires ait à Paris un palais d'une valeur égale à deux années du revenu de la dotation de son titre.

« Autorisons Notre cher et bien amé Cousin le Duc d'Elchingen à se dire et qualifier PRINCE DE LA MOSKOWA en tous actes et contrats tant en jugement que dehors: voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'article trente sept de notre second statut du premier mars mil huit cent huit; entendant toutefois que le titre de PRINCE DE LA MOSKOWA ne donne au titulaire dans notre cour dans nos états et ailleurs aucuns autres droits et prérogatives que ceux dont jouissent les Ducs de Notre Empire, avec lesquels il prendra rang suivant la date de l'erection du dit titre.

« Permettons à notre dit Cousin le PRINCE DE LA MOSKOWA de porter en tous lieux les armoiries et écusson tels qu'ils sont figurés et coloriés aux présentes et qui sont : D'or à la bordure d'azur, chargé en abîme d'un écusson du second à l'orle du champ, soutenu de deux mains armées accolées et adossées de sable, tenant chacune un sabre haut du même; le tout surmonté du chef des ducs de l'Empire : Pour livrées les couleurs de l'écu.

« En cas de séparation de la PRINCIPAUTÉ DE LA MOSKOWA et du DUCHÉ D'ELCHINGEN, les armoiries et livrées des DUCS D'ELCHINGEN seront les mêmes que celles ci-dessus sauf que l'écusson en abime sera chargé d'une bande d'argent laquelle sera répétée par une bande blanche sur la manche de l'habit dans les livrées.

« Chargeons notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres; Enjoignons à notre Grand-Juge Ministre de la Justice d'en surveiller l'insertion au bulletin des lois; Mandons à nos Procureurs Généraux près nos Cours Impériales à nos Procureurs Impériaux sur les lieux de faire publier et enregistrer les présentes à la cour Impériale, au domicile de l'impétrant et partout ou besoin sera : Car tel est notre bon plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours Notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y

a fait apposer par nos ordres notre grand sceau en présence du Conseil du sceau des titres.

« Donné à Paris le vingt-cinquième jour du mois de mars de l'an de grâce mil huit cent treize.

« signé Napoléon

« Scellé le premier avril mil huit cent treize

« Le Prince Archichancelier de l'Empire

« Signé Cambacérès. »

(Archives de la Seine.)

« Du sept décembre, mil huit cent quinze, à trois heures du soir.

« Acte de décès de Michel Ney, décédé ce jourd'hui, à neuf heures vingt minutes du matin, à Paris place et quartier de l'observatoire, agé de quarante six ans, né à Saarlouis, département de la Mozelle, ex-Pair de france, Duc d'Elchingen, Prince de la Moskowa, Marié à Agläe Louise Auguié, demeurant à paris rue de bourbon, N° 74, quartier du faubourg St Germain.

« Sur la déclaration de Mr georges fréderic Rayot, ex-intendant du défunt, agé de quarante sept ans, demeurant à paris rue de Richelieu N° 79, quartier du palais Royal, étranger au défunt, Et de Mr Charles Guillaume Gamot, agé de quarante neuf ans, officier de la légion d'honneur, demeurant rue taitbout N° 15, quartier de la chaussée d'Antin, beau frère du défunt

« Constaté par nous Maire du douzième Arrondissement de Paris et avons signé avec les témoins : Lecture faite du dit acte : ainsi est signé au Registre *Rayot*, *Gamot* et *Cochin* Maire de cet arrondissement.

« Délivré pour copie conforme au Registre : paris le onze décembre mil huit cent quinze.

« Cochin »

Le corps du Maréchal a été enseveli au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, dans une tombe où sont venus bientôt le rejoindre Henri Campan et M. Gamot et où M. Auguié, d'abord mis dans un tombeau distinct, dans le

même cimetière, a été plus tard transporté. La tombe du Maréchal était seulement couverte de gazon. Au milieu des monuments de grand luxe qui peuplent ce cimetière, elle marquait, par son caractère, comme une protestation contre la mort sinistre du héros. Tout cela est changé depuis peu : la tombe du Maréchal est maintenant surmontée, comme les autres, par un monument splendide (donc quelconque), en pierre de taille, avec sculptures et inscriptions (dont beaucoup d'ailleurs sont erronées).

La rue de Bourbon est la rue de Lille : on l'avait appelée rue de Lille en l'honneur de la défense héroïque de cette place, en 1792. La Restauration venait de rétablir l'ancien nom de rue de Bourbon. M. Lazard, S[s] archiviste aux Archives de la Seine, m'a dit que le N° 74 était probablement à l'emplacement occupé actuellement par la rue de Solférino, fait qui m'est confirmé par ceci qu'il résulte des *Mémoires de la Duchesse d'Abrantès*, T. VII, Ch. II, que l'hôtel du Maréchal Ney était situé, rue de Lille, à côté et à gauche de celui de la Légion d'honneur.

Les majorats, l'un attaché au titre de prince de la Moskowa, l'autre au titre de duc d'Elchingen, sont réduits, actuellement, à une rente de 63 204 francs, y compris 25 000 francs sur le Mont de Milan, dotation exclusive du duc d'Elchingen (Journal *Le Temps*, 27 octobre 1903). Le Mont de Milan, créé par Napoléon en 1805, avait pour but de liquider et de consolider la Dette italienne, et, comme il devint rapidement débiteur du gouvernement français, les rentes qu'il possédait furent affectées à des dotations constituées par l'Empereur en faveur d'officiers ou soldats; leur payement a cessé en 1814, mais il a été repris à partir de 1859 (*L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 10 juin 1895).

Dans les papiers de mon oncle Léon Partiot, il est mentionné incidemment, que le Maréchal avait reçu, à

titre de dotations, une propriété immense en Italie, au lac de Trasimène, rapportant 200 000 francs par an, et des mines de sel en Pologne. Mais tous ces biens furent naturellement perdus pour le Maréchal quand ces pays furent repris, à la chute de Napoléon.

IV

A la suite de la mort terrible du Maréchal Ney, la Maréchale a pensé, qu'étant donnée l'extrême tension des passions politiques, il était préférable pour elle et surtout pour ses enfants, de quitter la France. Elle a été s'installer, avec eux, à Florence et à Lucques, en Italie, à la fin de 1816; elle est rentrée en France, avec eux, en octobre 1819 (NOTICES de Mme Campan sur sa famille. — *Correspondance inédite de Mme Campan avec la Reine Hortense*, T. II. — Lettres de Mme Campan à la Maréchale Ney. MEL — etc.) [1]. Pendant ce séjour en Italie, elle s'est remariée : elle a épousé un M. Jules de Resigny, Officier français, plus tard Général. C'est un fait bien connu.

En réponse à une demande de renseignements qu'il

---

[1] Mme Campan avait vivement insisté pour ce retour en France dans de nombreuses lettres adressées à la Maréchale (M E L) :

« Mantes ce 16 avril 1819..... ce que le temps ne veut pas attendre, c'est la garantie que les Enfans d'un homme dont le nom appartient si essentielement à la france par le souvenir de sa valeur, ne soyent pas élevés en pays Etrangers. »

« aux Coudreaux ce 8 aout 1819..... tout ce qui est éminemment francois regarde ses Enfans [du Maréchal] comme appartenant à la nation pour laquelle leur pere a versé son sang de tant de manières et ce parti s'afflige de les voir sur une terre Etrangère..... il faut les retremper *dans l'air françois* il n'y a pas deux opinions sur cela..... »

avait reçue d'un membre de la famille, mon oncle Léon Partiot écrivait :

« Son mariage avec celui-ci [le Général de Resigny], qui a eu lieu, je crois, à Milan, a été purement morganatique. Quand j'ai été reçu, en 1845, à l'Ecole Polytechnique . . . j'allais tous les Mercredis et tous les Dimanches, chez la Maréchale, sœur de ma grand'mère, Mme Gamot, et j'y ai beaucoup connu le Gal de Résigny. Il demeurait avec ma tante, mais celle-ci avait conservé son nom de Male Ney et ses titres. J'ai quitté Paris en 1850 et je n'ai revu que rarement le général. Je ne sais à peu près rien de son histoire. Je sais seulement qu'il a commandé dans le Loiret, vers la fin de sa carrière. Il a toujours été fort aimable pour moi. La réalité de ce mariage m'a d'ailleurs été affirmée par le Gal Cte César de la Ville qui avait épousé en secondes noces ma grand'mère Mme Gamot. »

Pas d'enfants.

C'est après sa rentrée en France que la Maréchale a annoncé ce mariage, mais à sa famille seulement. Elle ne l'a plus caché lorsque, ensuite, la situation politique a changé, par la chute de la Restauration, mais elle ne l'a pas complété par un mariage civil, parce que, de ce fait, elle aurait perdu ses titres.

Aussitôt, M. de Resigny est admis par toute la famille : il figure amicalement dans les lettres qu'on s'écrit (*Corr... avec la Reine Hortense.* — L P — M E L — Mes papiers.). Mme Campan, écrivant à la Maréchale (M E L) a soin de terminer par un mot affectueux pour lui (3 août, 23 octobre, 31 octobre 1820, etc.). Plusieurs lettres de la Reine Hortense à la Maréchale (M E L), en 1818, 1821, 1822, 1825, se terminent par un mot aimable « pour Mr Jules », puis, pour « Jules » tout court : « adieu je t'embrasse tendrement mille choses à tes enfants et à Jules » (5 octobre 1825). La Reine Hortense a eu les premières confidences.

Je n'ai trouvé aucun indice que M. de Resigny fut connu auparavant par la famille, y compris la Maréchale.

J'ai trouvé dans l'*Almanach du Commerce de Paris* les adresses suivantes :

1829 : « Resigny (De) Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, propr., Fg. Poissonnière, 29. » — « Moskova (Mle princesse de la), Rochefoucault 6. »

1830 et 1831 : Resigny aussi habite « Larochefoucault, 6. »

Ce mariage étant purement religieux, n'est mentionné dans aucun acte français. Je rappelle qu'une sœur de la Maréchale Ney, Mme Gamot, mon arrière-grand'mère, s'est aussi remariée, peu d'années après la mort de son mari, avec un officier des armées de Napoléon, M. de la Ville. Nous verrons plus loin que son autre sœur, Mme de Broc, étant veuve depuis huit mois, Mme Campan voulait la remarier.

J'ai réussi à me procurer, aux Archives du Ministère de la Guerre, l'État des services de M. de Resigny :

« d'Y de Resigny (Marie Jules Louis), né le 24 aout 1788 à Resigny (Aisne), fils de Marie Louis Etienne d'Y, Seigneur de Resigny et de Marie Louise de Macquerel.

« Elève de l'Ecole Speciale Militaire le 15 septembre 1805.

« Nommé Sous lieutenant le 21 novembre 1806. — Resté en arrière pour cause de maladie, n'a rejoint le quartier général de la Grande armée qu'à la fin de décembre 1806.

« Placé au 7e chasseurs à cheval, 3 janvier 1807.

« Lieutenant 6 mai 1811.

« Capitaine 5 juin 1813.

« Aide de camp du duc Charles de Plaisanee, 16 juin 1813.

« Offieier d'ordonnance de l'Empereur, 22 avril 1815.

« Chef d'Escadron, 21 juin 1815.

« Considéré comme démissionnaire, 23 juin 1815, ayant été ce jour « admis à l'honneur de suivre l'Empereur dans sa retraite. »

« Chef d'Etat major du général Colbert, 5 août 1830.

« Lieutenant colonel du 6e Hussards, 20 août —.

« Colonel du 1er Dragons, 24 janvier 1832.

« Maréchal de Camp, 18 décembre 1841.

« Commandant une brigade de Cavalerie au corps d'operations sur la Marne, avril-septembre 1842.

« Commandant la brigade de Cavalerie de Lunéville, 27 decembre 1842.

« A commandé une brigade au corps d'opérations de la Moselle en 1844.

« Commandant le département d'Eure-et-Loir, 2 mai 1846.

« puis celui des Ardennes, 13 mai 1848.

« Retraité, 4 novembre 1850.

« Placé dans la section de réserve à son rétablissement, 1er janvier 1853.

« Décédé à Auteuil (Seine) 25 octobre 1857.

« Campagnes :

« 1807. Grande Armée, en Pologne, s'est trouvé à Friedland.

« 1808. Espagne, avec le 1er régiment de marche des chasseurs dans la formation duquel était entré un détachement du 7e chasseurs.

« 1809. Armée d'Allemagne (Autriche) Ratisbonne, Wagram et Raab.

« 1812. Russie.

« 1813. Saxe.

« 1814. Siège d'Anvers.

« 1815. Belgique.

« Décorations :

« Légion d'honneur, 24 octobre 1813;

« Officier, 1er mai 1831;

« Commandeur, 20 février 1841;

« Grand-Officier, 31 décembre 1852.

« Aurait reçu trois blessures à des dates et dans des circonstances inconnues. »

J'ai trouvé, aux Archives de la Seine, son acte de décès, reconstitué (probablement au moyen d'une déclaration de succession) après les incendies de la Commune :

« L'an mil huit cent cinquante sept le vingt cinq octobre, est décédé, à Auteuil, Seine, place d'Aguesseau No 2, Marie Jules Louis d'Y de Resigny général de brigade en retraite, âgé de soixante-neuf ans, né à Resigny, Aisne, célibataire. »

MADAME CAMPAN

QUELQUES PARTICULARITÉS
DE LA
VIE
DU
MARÉCHAL NEY[1]

---

(1) Le manuscrit fait partie des papiers de mon oncle Léon Partiot.

QUELQUES PARTICULARITÉS

DE LA VIE

DU

MARÉCHAL NEY

Le Maréchal Ney est fils d'un petit propriétaire de Sarre Louis, il fut élevé par un curé qui était son parent; ceux qui ont correspondu avec lui ont dû trouver dans son écriture et dans sa connaissance parfaite de la langue, les traces d'une éducation reçue dès l'enfance.

Le Maréchal Ney avait un frère qui mourut Capitaine; il avait une sœur qu'il dota et maria à un habitant fort estimé de Nancy. Mr Monier (c'est le nom de son beau-frère) obtint ensuite par la protection du Maréchal une place de Receveur Général.

En 1790 Ney, agé de vingt ans était sous-lieutenant dans un Régiment commandé par le Duc d'Orléans alors Duc de Chartres. Son Capitaine avait conçu pour lui la plus tendre affection. Il ne cessait de faire l'éloge de son courage, de son exactitude et de ses bonnes mœurs. Ce Capitaine, intrépide lorsqu'il fallait se battre, passait le reste de son tems agenouillé dans les Églises : mais il joignait à sa valeur et à sa piété un défaut qui ne répondait guère à l'une et pas du tout à l'autre de ces vertus. Il était querelleur, tirait l'épée sans cesse, et tuait presque toujours son adversaire : il passait ensuite les jours et les nuits à prier Dieu. Un jour qu'il avait tué en duel un officier, le jeune Ney le trouva se donnant des *mea culpa* au pied d'un crucifix; pour Dieu mon Capitaine, lui dit-il,

puisque vous êtes dévot, soyez-le desormais avant de tuer vos amis. Le Capitaine avait 75 ans lorsqu'il apprit l'élévation du Général Ney au grade de Maréchal de l'Empire. Il partit du fond d'une province éloignée et vint droit à l'hôtel du Maréchal à Paris. J'étais présent à son arrivée; ses pleurs coulaient sur de vieilles moustaches blanchies, qu'il avait respectueusement conservées, il embrassait le Maréchal, il lui disait : « Mon bon Garçon, Monsieur le Maréchal, je suis venu te voir, j'ai une grâce à vous demander, il faut que vous me permettiez de casser un sabre ou deux sous tes ordres, je veux servir sous toi, mon bon brave, je vous en supplie, Monsieur le Maréchal, faites-moi obtenir du service dans votre corps d'armée. »

Le Maréchal le logea chez lui, le combla de soins et d'égards, mais il eut bien de la peine a lui faire entendre qu'il avait honorablement rempli sa tâche et qu'il devait jouir en paix de sa solde de retraite et du souvenir de sa valeur.

Ney servit pendant tout le tems de nos crises révolutionnaires. C'est dans les camps que se conservèrent alors l'élan libéral des Français, le véritable amour de la patrie, et l'honneur toujours si cher à cette brave nation. Les paroles de cet air fameux,

Allons enfants de la patrie
le jour de gloire est arrivé

sont la vraie devise des braves qui combattaient sur la frontière tandis que la Convention dévastait l'intérieur de la France.

Le Marechal Ney méconnut toujours les décrets barbares que cette assemblée rendait contre les émigrés et les prêtres qui seraient faits prisonniers.

Dans une des marches victorieuses de notre armée, des soldats de la Brigade que Ney commandait alors, se

saisirent de trois Ecclésiastiques émigrés qui, surpris dans leur azile, avaient essayé trop tard de prendre la fuite. Ils furent amenés devant le Général, pâles d'effroi, de fatigue et de besoin. Ney jugea à leur aspect qu'ils avaient peur et faim, et leur dit qu'il les priait de croire qu'entre ses mains des Français fugitifs et malheureux ne devaient compter que sur son appui; ensuite il leur fit apporter un pâté, du vin, se mit à table avec eux et prit disait-il lui-même beaucoup de plaisir à faire bien manger ces pauvres gens qui depuis deux jours n'avaient pu se reposer une seule minute. Quand ils eurent repris quelques forces, le Général leur annonça qu'il allait les faire conduire à une ville prochaine vers laquelle l'armée ne dirigeait pas sa marche. Demeurez-y ajouta-t-il, dormez-y, mangez-y bien, je vous prends sous ma sauve-garde et si par de nouvelles dispositions les troupes s'approchaient du lieu de votre retraite, je trouverais le moyen de vous en faire prévenir. Un de ces trois Ecclésiastiques est encore Curé de la paroisse de Montreuil à Versailles; il a souvent raconté ce trait de la vie du Maréchal Ney.

Mais je ne veux point louer Ney sur une générosité que presque toute l'armée française a montrée comme lui, et si je me suis plu à citer ce fait, c'est parce que sans doute peu d'officiers généraux après avoir sauvé des émigrés se sont mis à dîner avec eux.

Ney retira un jour des mains des soldats un jeune français qui rentrait du pays ennemi et qu'ils allaient massacrer; il l'attacha à son service, prit confiance en lui, et toutes les fois que l'armée avait gagné une bataille, Ney appelait cet homme, le chargeait d'un sac d'écus, prenait de l'or, passait une redingote grise et s'en allait à travers champs porter des secours aux paysans qui avaient fui leur village ou à ceux qu'il trouvait pleurant sur les débris de leur chaumière. « Il n'y a plus d'ennemis parmi les vaincus », disait le brave Ney. Le fidèle domestique de

qui je tiens ces détails me disait en les contant : « J'étais bien sûr que le lendemain d'une victoire mon Général me demanderait sa redingote grise. »

C'est en vain qu'on voudrait affecter aujourd'hui de confondre cette partie de la nation qui formait les armées Républicaines avec les satellites de Roberspierre; par cette association on parviendrait plutôt à justifier les crimes de ceux-ci qu'à ternir la gloire et les vertus de ceux-là. Ney, plus que tout autre officier français, détestait les crimes de la révolution et les bas courtisans dont les discours ou les insinuations perfides tendaient à assimiler nos guerriers avec nos factions, outrageaient sa grande âme par l'offense qui lui était le plus sensible.

Dans le moment le plus chaud d'une bataille (je parle toujours des Guerres d'Allemagne), le combat était engagé à l'arme blanche sur une partie de la ligne; un jeune Colonel hongrois s'avança vers celui qu'il reconnut être le Général et l'apostrophant d'une voix forte, cet insensé l'appela « *Assassin de son Roi, mangeur d'hommes,* buveur de sang. » Le Général qu'il insultait ainsi était le brave Ney, qui n'écoutant que sa colère pique son cheval, s'élance au milieu des ennemis, et d'un coup de sabre aussi terrible que ceux des plus fameux paladins, frappe le malheureux Colonel et le pourfend jusques à la ceinture. Ney se trouva ensuite entouré d'ennemis, il se battit à outrance : son cheval fut tué, il s'en dégagea et continua de se défendre. Il avait déjà tué ou mis hors de combat dix hongrois, lorsque le Général Autrichien qui approchait lui cria qu'il devoit se rendre, qu'il n'était plus que téméraire. C'est vrai, dit Ney, mais je ne me rendrai que le sabre à la main. Le Général Autrichien y consentit; on fit place à l'intrépide Français; et il fut conduit dans un château voisin du lieu ou l'on se battait. Là après quelques instants de repos, le Général Ney s'apercut qu'il avait sur lui cent Louis et deux montres.

On imagine aisément qu'aucun hongrois n'avait osé le dépouiller. Il fit venir ceux à qui il s'était rendu et leur donna l'or et les montres en disant que c'était le droit de la guerre. Peu de jours après il fut racheté par l'échange de 1500 prisonniers.

Le Maréchal Ney n'aimait point qu'on vantât ce trait de sa jeunesse. Je l'ai vu imposer silence à un de ses aides de camp qui voulait en parler, en lui disant que c'était une faute provenant de la fougue de son âge et de la colère dont il avait été saisi. Il faisait même peu de cas des militaires qui se livraient aux élans irréfléchis d'une valeur inutile. On lui a entendu dire en voyant un jeune officier se jeter volontairement suivant son habitude dans des périls qu'il eut pu éviter : « *Cet homme degoûterait de la bravoure, il en fait une folie.* »

Je viens de dire qu'il avait interrompu quelqu'un qui voulait devant lui citer une de ses propres actions qu'il trouvait blâmable, mais il en était de même de tous ses traits de bravoure; il ne souffrait pas qu'on lui en parlât et n'aimait pas qu'on en parlât devant lui. Heureusement pour l'histoire, ils sont gravés dans la mémoire de tous ceux qui en ont été témoins et seront recueillis.

Il avait pris par ruse la ville de Mannheim et comme sa valeur lui avait été inutile dans cette expédition, il la racontait quelques fois en souriant.

Pendant que l'armée assiégeait Mannheim, Ney alors Général de division, se hazarda à y entrer un jour de marché sous les habits de paysan. Né alsacien, il parlait parfaitement l'allemand, et il passa presque toute la journée dans la ville sans qu'on songeât à le soupçonner d'aucun mauvais dessein. Avant de sortir il s'arrêta pour manger chez le Gardien d'une des portes, qui était en même tems cabaretier; il trouva cet homme fort agité, lui demanda quel était le sujet de son inquiétude, et le Gardien lui répondit que sa femme était au moment

d'accoucher, que les douleurs la prendraient sans doute dans la nuit et que la rigueur avec laquelle on fermait les portes à cause de l'ennemi, l'empêcherait de faire sortir quelqu'un pour aller chercher l'accoucheur qui demeurait hors de Mannheim; il ajouta que les accouchements de sa femme étaient toujours périlleux, qu'elle n'avait confiance que dans le chirurgien qu'il désignait, qui était effectivement fort habile, que faute de pouvoir l'avertir sa femme allait mourir, mais que s'il envoyait quelqu'un de la ville qui serait obligé de rentrer avec l'accoucheur, il courait risque d'être dénoncé, qu'il n'osait se fier à personne de crainte de perdre son état, que d'ailleurs personne ne voudrait sortir de crainte d'être fait prisonnier et il recommença à se désespérer. Si vous voulez, dit Ney, je vous amènerai l'homme qu'il vous faut. Le portier accepta avec joie. Ney avait ajouté tout ce qui devait contribuer à le tromper, qu'il était d'un village voisin, qu'il connaissait les chemins détournés, qu'il parlait français etc, etc, et d'ailleurs le pauvre homme ne songeait qu'à sa femme. On convint donc qu'à minuit précises il irait ouvrir une petite porte du rempart dont la clef lui était confiée. Ney s'y trouva ainsi qu'on peut le croire et avec lui un bon nombre de soldats, mais fidèle à sa promesse, il amenait aussi l'accoucheur et comme il le disait lui-même, *la ville fut prise, mais la femme fut accouchée,* car la bonne foi était une des vertus qui signalaient ce grand homme que de fatales circonstances ont mené à périr condamné comme traître.

La perfidie, la dissimulation, le mensonge et tous les vices qui prennent en politique le nom de vertus, lui étaient odieux; il donna toujours des marques de sa haine contre les Tyrans.

Un décret à la fois sanguinaire et impolitique avait déplu à l'armée. Ney, alors Général de brigade, la quitta sans congé et vint à Paris sans en donner avis à qui que

ce fut; il se présenta au Comité de Salut Public; là il parla contre le décret avec la véhémence qui lui était naturelle et qu'accroissait encore son indignation; mais en sortant du Comité il apprit que Roberspierre, offensé de sa démarche et de sa sincérité, avait donné l'ordre de l'arrêter. Ney sans s'arrêter en aucun endroit alla prendre un cheval à la poste, courut à franc étrier jusqu'au camp, il y arriva si vite qu'au besoin il eut pu prouver l'alibie. Le Tyran Plébéien n'osa pas le faire arrêter au milieu de ses soldats.

Je sais qu'il se trouve en Europe beaucoup de personnes judicieuses et non aveuglées par la haine qu'ont inspirée les conquêtes des Français, qui peuvent ne pas comprendre comment avec toutes les vertus que renfermait le cœur d'un brave comme Ney, et tous les nobles et généreux sentiments qui brillent parmi tant de valeureux Capitaines, l'armée Française ait combattu pour la Convention, pour le Directoire, et pour l'Empereur et qu'elle ait ainsi acquiescé aux différentes sortes de Gouvernemens qui ont désolé ou illustré la France, et soutenu avec une égale fidélité des loix, des mesures politiques, des systèmes d'administration si opposés entre eux. Le plus superficiel examen la peut aisément laver de ce reproche. Le fanatisme Républicain a excité le courage de nos armées révolutionnaires et uniquement occupées de vaincre, composées d'ailleurs de jeunes braves nullement formés aux [manque un mot], elles ont la plupart du tems fermé les yeux sur des meurtres faits au nom de leurs divinités la liberté et la patrie. Il ne faut pourtant pas oublier les conspirations qui se tramèrent à cette époque dans les camps; ces conspirations font assez voir combien le gouvernement terrible qui dirigeait la France était détesté de nos braves, mais elles furent formées en faveur du Gouvernement qui venait d'être renversé et l'effroi de voir régner un Roi rapprocha davantage une

armée Plébéienne d'un gouvernement parmi lequel elle ne voyait point de nobles.

L'époque pendant laquelle le Directoire des Cinq gouverna la France, présente de grands faits d'armes, mais on y remarque deux grands Généraux se partageant l'esprit des armées, qui en s'observant mutuellement et se tenant lieu l'une à l'autre de balance, ont favorisé nécessairement la durée d'un gouvernement sous lequel chacune voyait bien que tout était dans les mains de ces deux Généraux. Enfin le Directoire tomba et ce fut par une conspiration formée dans l'armée. Je ne pense pas qu'on puisse s'étonner de l'attachement des troupes pour l'Empereur ni leur demander compte de l'assentiment qu'elles ont donné au moins en masse à ses mesures oppressives. Il ne faudrait pas connaître le cœur humain ni l'instinct qui entraîne les Français vers la Gloire et fascine leurs yeux en faveur des héros. . . . .
. . . .

(EH)

Les renseignements suivants, extraits du Dictionnaire de Larousse, article Ney, sont intéressants à lire après ces récits :

Ney s'enrôla le 6 décembre 1788. Lieutenant le 5 décembre 1792. En 1795-1796, Campagne en Allemagne. Général de brigade le 8 août 1796. Pendant cette campagne il avait sauvé la vie à un grand nombre d'émigrés, faits prisonniers. « Mis en 1797 à la tête d'un corps de hussards, Ney contribua par des charges brillantes à la défaite des Autrichiens à Neuwied (17 avril) et à Dierdorf. Le 22 avril, il poursuivait l'ennemi à Giëssen lorsque, ayant eu son cheval tué sous lui, il fut entouré par un gros de cavaliers, se défendit avec le tronçon de son sabre et fut fait prisonnier. Mais presque aussitôt, à la suite d'un échange, il revint prendre son commandement sous les ordres de Hoche. La signature des préliminaires de Léoben, suivie du traité de Campo-Formio (14 mars 1798) mit alors fin à la guerre qui ne tarda pas à recommencer. Envoyé à l'armée

que commandait Bernadotte, Ney se signala dès le début de la campagne par un trait d'une rare audace. Ayant reçu l'ordre de s'emparer de Manheim, il s'introduisit furtivement dans la place avec 150 hommes déterminés et s'en rendit maître. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de division (28 mars 1799). »

Le socle de la statue du Maréchal Ney, Carrefour de l'Observatoire, à Paris, porte : « Prise de Manheim 1 mars 1799. »

GÉNÉRAL D'HAUTPOUL

RETRAITE

DU

MARÉCHAL NEY

DE

SMOLENSK A ORZA

en 1812 [1]

---

(1) Le manuscrit fait partie des papiers de mon oncle Léon Partiot.

Retraite du Maréchal Ney
depuis
SMOLENSK A ORZA
du 16 au 22 Novembre 1812.

(E H)

L'héroïsme et l'habileté du Maréchal Ney, à l'arrière-garde de la Grande Armée, pendant la retraite de Russie, ont beaucoup contribué à rendre célèbre sa glorieuse carrière militaire. Mais les détails en sont généralement peu connus. Le récit suivant de seulement *cinq jours* de cette retraite en donnera une idée. Le manuscrit sur lequel je l'ai copié porte cette mention de la main de mon grand-père Partiot :

« Cet écrit est du Général d'Hautpoul. Il a été copié par Mr Pech conseiller à la cour royale qui me l'a donné ce juin 1841. »

---

14. Napoléon était parti de Smolensk le 14 novembre à 9 heures du matin laissant dans la ville le prince Eugène, et le maréchal Ney soutenait encore l'arrière-garde sur la rive droite du Boristhène [1].

15. Le prince Eugène partit le 15 vers deux heures, au moment où le maréchal Ney entrait dans Smolensk. Les maréchaux Davoust et Ney étaient chargés de faire évacuer les hôpitaux autant que les moyens le permettraient et de faire distribuer dans leurs divisions les magasins considérables de vivres et d'effets qui existaient encore à Smolensk. Il s'éleva

(1) Le Borysthène est plus généralement connu sous le nom de Dniéper. (E H)

à ce sujet une altercation violente entre ces deux maréchaux, le premier ayant déjà livré au pillage tous les magasins quand le second arriva dans un dénuement absolu. Cette altercation fut poussée assez loin pour influer ensuite sur la conduite de l'un envers l'autre.

Les généraux Lariboissières et Chasseloup étaient chargés d'amonceler environ 200 pièces d'artillerie qui n'avaient pu être emmenées, afin d'y mettre le feu, de réunir tous les caissons chargés près des murs de la citadelle, et d'enfouir toutes les poudres qui se trouvaient au magasin dans des mines qui avaient été pratiquées sous divers points de l'énorme muraille qui entoure Smolensk de manière à opérer la plus grande destruction possible.

16. Les journées des 14, 15 et 16 furent employées à ces divers travaux. Dès le matin du 16 le feu se manifesta dans une grande partie de la ville; le froid était déjà excessif, les soldats malades ou blessés que l'incendie chassait des hôpitaux périssaient de froid et de misère et toutes les rues furent bientôt jonchées de leurs cadavres; de toutes parts le désordre devenait effrayant, et une immense quantité de traînards et d'impotents, qui venaient se mêler dans les rangs des divisions, y portaient déjà une confusion extrême.

Dans cet état de choses le maréchal Davoust avait ordre de quitter Smolensk le 16 à midi emmenant son corps d'armée et une division du maréchal Ney; il devait marcher avec sa première division jusqu'à Krasnoë sans s'arrêter et échelonner les autres sur la route, afin de maintenir les communications et protéger la retraite du maréchal Ney; celui-ci devait partir à minuit après avoir mis le feu partout et fait allumer toutes les mines.

J'étais resté auprès du maréchal Ney. Le 16 à minuit nous sortîmes de la ville, après avoir réuni avec une peine extrême tous les traînards qui obstruaient nos rangs. Environ une heure après toutes les mines jouèrent successivement, tous les caissons d'artillerie sautèrent : il est impossible de se peindre un spectacle plus effroyable et plus imposant que celui qui nous frappa alors: la terre tremblait sous nos pieds, d'énormes colonnes de feu s'élevaient jusqu'aux nues, l'horizon paraissait embrazée de toutes parts; bientôt le plus morne silence et une obscurité profonde, qui n'était tempérée que par l'éclat de la neige, succédèrent à ce bouleversement, et nous marchâmes ainsi toute la nuit frappés de la terrible destruction dont nous venions d'être témoins.

17\. Dès le point du jour le 17, je pris congé du maréchal pour aller en avant rejoindre le grand quartier général. Une canonnade assez vive que nous avions entendue la veille au soir nous donnait quelques inquiétudes sur la position du maréchal Davoust, mais nous comptions cependant toujours sur les divisions qui devaient être échelonnées sur la route. A peine j'avais fait une lieue, que j'aperçus un parti de cosaques chargeant sur les hommes isolés qui se trouvaient en avant. Je fus chargé moi-même et n'eus que le temps de rejoindre le maréchal Ney; quelques tirailleurs qu'il envoya les eurent bientôt dispersés, mais à mesure que nous avancions nous vîmes les cosaques augmenter et venir enfin en très grand nombre sur notre gauche. Dès ce moment le maréchal fut obligé de faire marcher les troupes par peloton, de réunir au centre de la colonne les bagages et les traînards et de faire éclairer les flancs par quelques détachements de

cavalerie légère qui lui étaient restés et des tirailleurs des 4ème et 18ème d'infanterie. Nous marchâmes ainsi toute la journée en faisant quelques haltes, engageant avec les cosaques de légères escarmouches, mais sans trouver aucune des divisions que nous comptions rencontrer; une grande quantité de morts, de l'artillerie et des bagages abandonnés nous faisaient présumer qu'elles avaient été attaquées par des forces auxquelles elles n'avaient pu résister. Nous nous arrêtâmes à la nuit pour bivouaquer auprès du village de. . . . . que nous trouvâmes encombré de débris de bagages français; j'y trouvai entr'autres ma voiture et mes équipages dont les débris servirent au feu de mon bivouac.

18. Le lendemain 18 nous continuâmes notre route, harcelés continuellement par un parti de cosaques qui commencèrent bientôt à nous attaquer avec du canon. Arrivés enfin près d'un ravin considérable, à deux lieues environ de Krasnoë et dont les bords étaient assez élevés pour découvrir une partie de la route qui nous restait à parcourir, nous aperçumes de nombreuses colonnes d'infanterie qui arrivaient par notre gauche et qui occupaient déjà la route. Nous ne doutâmes plus alors que le maréchal Davoust n'eut été vivement attaqué, obligé de concentrer ses forces et que toute communication avec le reste de l'armée ne fut entièrement interceptée.

Le seul espoir de salut qui se présentait à nous fut de tenter un passage de vive force. Le maréchal Ney avait trois divisions d'infanterie commandées par les généraux de division, dont la force pouvait s'élever à 6 000 mille combattants et à peu près un pareil nombre d'isolés, sans armes, qui ne faisaient

qu'entraver tous nos mouvements; il avait en outre quelques détachements de cavalerie légère et 12 ou 15 pièces de canon seulement.

Malgré l'aspect formidable des lignes ennemies, le maréchal se décida à l'attaque et se mit à la tête de son état-major. Deux divisions passent le ravin sur la glace et sur un petit pont de bois qui pouvait à peine supporter l'artillerie; tandis que la troisième division reste encore pour observer les colonnes qui arrivaient toujours par notre gauche. A peine eûmes nous atteint le plateau opposé que nous fûmes atteints par une salve de 40 pièces de canon en batterie qui nous attendaient : nous chargeâmes malgré cela avec une telle impétuosité que nous culbutâmes successivement les trois premières lignes qui nous étaient opposées, mais nous nous trouvâmes en même temps au milieu d'une armée formidable qui se ralliant sur nos flancs, menaçait de nous entourer de toutes parts. Les soldats effrayés et ayant déjà perdu la moitié des leurs fuyaient en désordre et se précipitaient dans le ravin, poursuivis par une masse énorme de cavalerie légère qui leur passait sur le corps. Le maréchal se jette au milieu d'un bataillon, s'en entoure, parvient ainsi à rejoindre l'autre plateau du ravin et se hâte de rallier les fuyards avec la 3ème division. Nous ne dûmes notre salut qu'à la timidité des Russes qui, étonnés de la vigueur de notre attaque et ignorant nos forces, n'osèrent nous poursuivre au delà du ravin. Je fus pour ma part blessé à la cuisse par un biscayen qui tua mon cheval au moment ou je cherchais à rallier un bataillon autour de moi. Je me trouvai culbuté sous les pieds des chevaux ennemis ainsi que les soldats qui m'entouraient, dont la plupart furent percés

à coups de lance. Je fus assez heureux pour m'échapper et je rejoignis le maréchal après m'être jeté dans le ravin.

Le maréchal ayant été à même d'apprécier toutes les forces de l'ennemi, jugea qu'une nouvelle attaque était inutile et nous perdrait infailliblement. Je lui observai que le maréchal Davoust devait être à Krasnoë, avait dû entendre son attaque et ne pouvait manquer de venir à son secours pour favoriser son passage et mettre l'ennemi entre deux feux; mais d'après la vive altercation qu'ils avaient eue ensemble à Smolensk, il rejeta cette idée et eut lieu de s'en applaudir. Il pensa donc dès lors à se jeter de l'autre côté du Boristhène, qui n'était qu'à deux lieues sur notre droite; mais il n'avait aucune connaissance du pays, il ignorait si le fleuve avait quelques points guéables et si la glace était assez forte pour passer. Malgré ces incertitudes, il commença à effectuer une espèce de retraite d'une ou deux lieues environ vers Smolensk, pendant laquelle il ne fut poursuivi que par des cosaques.

Un major russe vint en parlementaire sommer le maréchal de capituler, en lui annonçant que le corps de Davoust avait été entièrement détruit, que l'armée qu'il venait de combattre était celle de Miloradowich forte de cent mille hommes, et que la grande armée de Kutusow arrivait en outre sur notre flanc, que d'après cela une plus longue résistance devenait inutile et même déplacée. Le maréchal le renvoya sans lui répondre. Il reçut du même parlementaire trois sommations consécutives; mais s'étant aperçu que cet officier allait et venait très lentement et cherchait à observer nos forces, il profita de quelques coups de canon qui

furent tirés pendant la dernière conférence pour le constituer prisonnier et le garder avec nous.

Le maréchal fut s'établir à la nuit tombante près du village de. . . . . à droite de la route, c'est-à-dire à notre gauche par suite de notre mouvement rétrograde; il fit allumer les feux de bivouac, en indiquant l'intention d'y passer la nuit. Les Russes nous regardant comme une proie assurée pour le lendemain, cessèrent de nous poursuivre et établirent aussi leur bivouac. Nous entendions dans ce moment quelques coups de canon vers le grand ravin; nous eûmes d'abord quelque espérance des secours que nous attendions du maréchal Davoust, je l'observai au maréchal Ney en le pressant de tenter une nouvelle attaque à l'improviste, mais il ne s'y trompa pas et m'assura que jamais Davoust ne viendrait à son secours. En effet nous sûmes depuis que c'était une réjouissance des Russes sur notre défaite.

Dès que tout fut calme le maréchal nous fit partir dans le plus grand silence, laissant quelques hommes montés chargés d'entretenir les feux pour tromper l'ennemi, et se fit conduire jusqu'au village de. . . . . au bord du Boristhène. Sur les renseignements qui lui furent donnés il apprit qu'il n'existait aucun gué, que le fleuve avait environ douze pieds de profondeur, que la glace n'était point encore très sûre et qu'enfin les rives offraient des escarpements presque impraticables. Il fut reconnaître lui-même la vérité de ces fâcheuses assertions. Il fallait cependant passer ou se rendre : le passage fut résolu, toutes les troupes qui se réunirent au bord du fleuve enfoncèrent bientôt la glace sur la rive gauche, quelque chevaux qui s'étaient hasardés les premiers la cassèrent aussi en retombant des

escarpements de la rive opposée, de manière qu'il ne restait plus qu'un plateau de glace flottant heureusement encore sur la partie la plus profonde. Il fallut se résoudre à abandonner et à précipiter dans le fleuve le peu d'artillerie qui nous restait ainsi que tous les bagages. Les hommes à pied et un très petit nombre de chevaux passèrent les uns après les autres sur ce plateau de glace, obligés la plupart de se mettre dans l'eau pour le rejoindre et le quitter; nous passâmes ainsi sur la rive opposée.

19. Ce passage extraordinaire s'effectua dans la nuit du 18 au 19. Nous laissâmes une grande partie des malades et des blessés au village de. . . . . et nous ne restâmes plus que 5 à 6 mille hommes, y compris tous les traînards qui nous suivaient encore. Après une petite halte nécessaire pour réunir les troupes, nous marchâmes toute la nuit en silence dans une épaisse et vaste forêt, cherchant à nous guider sur le cours du Boristhène. Nous nous trouvions échappés presque miraculeusement de la grande armée Russe, mais il nous restait l'inquiétude de rencontrer quelques parties de l'armée de Vigtinstim [Wittgenstein] qui, après la retraite des maréchaux Victor et Oudinot, avait dû quitter les bords de la Dwina pour rejoindre l'armée de Kutusow.

Dans cette incertitude nous arrivâmes à la pointe du jour le 19 au village de. . . . . Le plus grand calme y régnait, mais dès que quelques vedettes cosaques eurent tiré sur notre avant-garde et que les habitans s'aperçurent de notre entrée, il y eut bientôt une grande agitation et nous vîmes sortir des maisons un assez grand nombre de cosaques que nous fîmes prisonniers et dont les chevaux remontèrent plusieurs de nos officiers. Nous

apprîmes par eux que Platow avec 25 000 cosaques et une grande quantité d'artillerie légère montée sur des traînaux, était cantonné dans les environs. Notre désespoir fut extrême; nous ignorions absolument ce qu'était devenue l'armée française; nous nous trouvions au milieu du corps de Platow après avoir échappé avec tant de peine à celui de Miloradowich; notre position ne pouvait être plus critique. Le maréchal rallia ses troupes, les ranima par l'espoir de rejoindre bientôt la grande armée et par le sentiment de leur supériorité sur des bandes de cosaques : mais il me fit part en particulier de tout le danger de notre situation; il me dit qu'il était affreux sans doute pour un officier d'être fait prisonnier de guerre, que dans de telles circonstances on le pouvait sans deshonneur, qu'il n'en était pas ainsi de lui, qu'un maréchal de France ne pouvait tomber vivant entre les mains d'un ennemi, que ce serait pour les Russes un trophée qu'il ne leur donnerait jamais; il ajouta qu'il nous conduirait jusqu'au dernier moment, et que s'il était obligé de nous abandonner avant d'avoir trouvé la mort dans nos rangs, il avait un pistolet tout prêt pour se brûler la cervelle. Je ne pus m'empêcher d'admirer un tel enthousiasme d'honneur national et j'étais loin de penser que ce grand homme terminerait sa carrière par la mort des coupables.

Nous partîmes du village de. . . . . pour nous jeter tout à la fois sur les bords du Boristhène que nous ne cessâmes de cotoyer toute la journée; bientôt l'alarme fut donnée aux cosaques, ils se mirent à notre poursuite de tous côtés, nous voyons leur nombre s'accroître à chaque instant. La rive du fleuve à laquelle nous appuyons un de nos flancs

est très escarpée, coupée de ravins, de taillis de bois presque impraticables; c'est dans ces bois que nous nous réfugions et que nous cherchions toujours à éviter des attaques au-dessus de nos forces. La moindre interruption de ces bois était pour nous le plus grand des dangers. Des huttes de paysans, quelques misérables villages que nous rencontrions, nous fournissaient des vivres que le soldat enlevait en marchant.

Nous eûmes à franchir quelques rivières et autres passages difficiles, toujours assaillis par les cosaques. Bientôt nous nous trouvâmes au milieu d'une éclaircie que nous avions à traverser. Les cosaques chargèrent vivement notre arrière-garde; notre flanc gauche était appuyé au Boristhène et notre droite était resserrée par un coteau que l'ennemi avait hérissé de canons et qui ne cessaient de foudroyer nos rangs; nous marchions en colonne n'ayant d'autre espoir que d'atteindre un bois que nous apercevions devant nous. A peine nous arrivions à ce bois que plusieurs pièces de canon qui y étaient embusquées tirent à mitraille sur la tête de la colonne et renversent presque tous les officiers qui étaient autour du maréchal. Le découragement fut à son comble, les soldats se jetèrent à terre, abandonnent leurs armes et crient pour la première fois qu'il faut se rendre. Le maréchal resté presque seul à cheval écumait de rage, il parcourait la colonne, excite les soldats, d'une voix terrible, leur montre la France devant eux ou la plus horrible captivité; il parvient à les enlever, à leur communiquer son audace; tous se relèvent en poussant le cri de vive l'Empereur et se précipitent en désespérés sur les pièces qui venaient de tirer. Elles n'eurent que le temps de se

sauver de toute la vitesse de leurs chevaux. Le maréchal enthousiasmé du courage de ses soldats me prit vivement par le bras et s'écria en les montrant du geste : eh bien ces braves gens ont encore le cœur français; nous gagnâmes le bois et fûmes encore une fois sauvés.

La nuit commençait, nous marchions toujours harcelés de tous côtez, lorsque nous arrivâmes au bord d'un ravin qui peut être regardé comme impraticable. Acculés ainsi entre le ravin et le Boristhène, les cosaques croyaient encore nous tenir. Nous n'hésitâmes pas à nous précipiter du haut d'un escarpement rapide, en nous laissant glisser sur la neige dont il était revêtu; les cosaques s'apercevant que nous leur échappions encore, chargent notre arrière-garde commandée par le colonel du 4ème de ligne, avec des cris épouvantables; cette arrière-garde fit bonne contenance jusqu'au ravin où elle nous suivit immédiatement. Ce ravin était tellement inaccessible qu'il fallut descendre en se laissant glisser et remonter chaque fois en formant des échelons avec nos sabres et nos bayonnettes. Nous en sortîmes enfin après y avoir laissé beaucoup de monde et tous les chevaux que nous avions pris aux cosaques.

20\. Avant le jour nous arrivâmes au village de. . . . . où l'excessive fatigue nous força de nous arrêter quelques heures. Le corps de Platow qui n'avait pu passer le ravin, fut obligé de faire un détour considérable et nous marchâmes sans être inquiétés une partie de la matinée en nous guidant toujours sur le cours du fleuve.

Vers le milieu du jour, au moment où nous sortions d'un bois pour traverser une plaine de plusieurs

lieues d'étendue, Platow nous rejoignit et notre position devint d'autant plus fâcheuse que nos forces se trouvaient réduites à peu près à cinq cents hommes par division ; les cosaques étaient arrivés avant leur artillerie, le maréchal en profita pour tenter de traverser la plaine à l'extrémité de laquelle était un bois qui devait nous servir de refuge. Il forma ses divisions en trois bataillons carrés, les fit marcher successivement en laissant entre elles une distance de deux portées de fusil, de manière à diviser la cavalerie qui attaquait nos flancs et l'empêcher de passer entre les carrés. Nous dûmes encore notre salut à la crainte des cosaques pour le feu de notre infanterie, ce qui les empêchait toujours de nous charger à fond. Nous traversâmes ainsi cette plaine, toujours entourés par les cosaques que nous arrêtions par un feu de mousqueterie partout où ils se présentaient; quelques-uns plus hardis furent tués dans les intervalles de nos carrés. Nous épuisâmes là presque toutes nos munitions et nous arrivâmes le soir dans un grand bois devant lequel étaient un ruisseau et un village assez disposé pour nous offrir une position défensive et nous laisser le temps de respirer. Si l'artillerie eut rejoint les cosaques dans la plaine, c'en était fait de nous ; elle arriva plus tard et vint nous foudroyer pendant quelque temps dans le bois, mais sans pouvoir parvenir à nous débusquer, quoique les boulets nous arrivassent de tous côtés. Le maréchal profita de cette position pour faire un simulacre de bivouac et s'échappa au milieu de la nuit ; nous allumâmes de grands feux sur la lisière du bois, l'ennemi en fit autant de son côté ; c'est ce que nous attendions et nous en profitâmes pour nous éloigner dans le plus grand silence.

Nous n'étions plus qu'à 7 ou 8 lieues d'Orza où nous pensions rejoindre l'arrière-garde de l'armée française; le maréchal envoya deux officiers à cheval avec des guides bien payés pour faire part de notre détresse et demander des secours; nous marchâmes quelque temps sur une route tracée dans le bois, mais quel fut notre étonnement, lorsqu'en débouchant, nous aperçumes une grande quantité de feux représentant le bivouac d'une armée considérable. Le maréchal envoya une reconnaissance; des coups de fusil tirés sur elle et la générale battue sur toute la ligne des feux ne nous laissèrent plus de doute sur une perte certaine. Les cosaques qui épiaient notre départ nous rejoignirent déjà; rien ne pouvait nous sauver, la fureur du désespoir s'empara de nous, nous résolûmes de périr tous plutôt que de nous rendre. Nous nous précipitâmes tête baissée, sur ces prétendues lignes ennemies. . . . . Quelle fut notre surprise de n'y trouver personne et de ne voir que quelques cosaques qui fuyaient sur nos derrières. Platow furieux de n'avoir pu nous entamer avait imaginé de faire allumer ces feux par quelques cosaques et de leur donner tous les tambours que nous avions perdus pendant la retraite. Il avait imaginé ce stratagème afin de nous décourager et de nous forcer à nous rendre, ce qui devenait d'autant plus facile que nos forces physiques étaient épuisées et que nos soldats n'avaient plus de cartouches.

21. Nous marchâmes toute la nuit. Le 21, vers la pointe du jour, nous pûmes nous regarder enfin comme sauvés. Le pays était extrêmement coupé, nous suivions une route inabordable sur nos flancs, nous n'étions plus harcelés que par derrière et nos

tirailleurs empêchaient les cosaques de nous charger à fond. Nous aperçumes enfin les vedettes françaises qui nous annoncèrent que le prince Eugène, qui s'y trouvait, arrivait au-devant de nous avec son corps d'armée; les cosaques disparurent tout-à-fait et nous nous trouvâmes enfin avec les Français. Depuis longtemps on nous croyait perdus et notre arrivée fut regardée comme une espèce de miracle. Le maréchal Ney passa la nuit à Orza avec le prince Eugène, et c'est ainsi que se termina la retraite la plus désespérée qui ait peut-être jamais eu lieu.

22. Le quartier général de l'Empereur était au château de. . . . . à deux lieues au delà d'Orza. Je pris congé du maréchal et je rejoignis le quartier général au milieu de la nuit du 21 au 22, emmenant avec moi le major Russe pris le 18. Nous l'avions toujours conduit au milieu de nous les yeux bandés et il avait échappé à nos dangers sans pouvoir s'échapper de nos mains. Il ne pouvait concevoir toutes les épreuves par lesquelles il venait de passer; il ne parlait du maréchal Ney que comme d'un être surnaturel et ne pouvait concevoir qu'avec si peu de monde il eut pu résister pendant quarante lieues à toutes les armées Russes dont il avait été constamment entouré. Mais tout en admirant le courage des français, il m'annonça que la campagne de 1812 commençait seulement pour les Russes et que la fin nous en serait fatale.

En arrivant je fus introduit près de Napoléon. Il était couché; je lui fis le récit de toute la retraite, il ne pouvait croire lui-même au retour du maréchal Ney, il en témoigna une joie extrême; pendant que je faisais mon récit il s'agitait dans son lit, se levait par degré, et lorsque j'en fus au moment où

les troupes demandaient à se rendre et où le maréchal parvint en parcourant les rangs à les enlever à la course sur les pièces qui nous foudroyaient, il s'assit précipitamment et s'écria avec enthousiasme : « Était-il beau le Maréchal ! Il, ajoutat-il, me reste bien des millions aux Tuileries, je les aurais tous donnés pour sauver le Maréchal. »

Le lendemain Napoléon reçut le maréchal Ney lui-même et résolut dès lors de lui décerner le titre de prince de la Moskowa. Après une si terrible épreuve le corps du maréchal Ney ne pensait pas que la grande armée qu'il rejoignait, allait en éprouver de plus terribles encore et que le reste de ses braves allaient périr pour la plupart au passage de la Bérézina et par les froids qui nous accablèrent en Lithuanie.

(E H)

Le socle de la statue du Maréchal Ney, Carrefour de l'Observatoire, à Paris, porte une longue énumération dont j'extrais ce qui suit :

« Combats du 3 au 17 novembre 1812
« Combats de Krasnoe et Katowa 17 novembre 1812
« Passage du Dnieper 18 novembre 1812
« Combat d'Orza 20 novembre 1812 »

MADAME GAMOT

DERNIÈRE ENTREVUE
DU
MARÉCHAL
ET DE LA
MARÉCHALE NEY

le 7 décembre 1815 (1)

---

(1) Le manuscrit appartient à ma cousine Mme Melchior.

RÉCIT DES DERNIÈRES ENTREVUES
DU
MARÉCHAL NEY
AVEC LA
MARÉCHALE,

par sa belle-sœur, Mme Gamot, qui y assistait.

Lorsque le Préfet de Police entra dans la prison du Maréchal, il l'aborda avec l'affection d'un ami, l'assura de tout le respect, de tout l'intérêt qu'il lui inspirait, lui parla de sa famille, de son ancienne liaison avec Mr Gamot, de l'attachement qu'il portait à Mme de Broc, de la douleur que lui avait fait éprouver l'horrible événement qui l'avait enlevée à ceux dont elle était chérie, admirée; puis arrivant à l'affaire du Mal, il lui faisait des questions insidieuses, auxquelles cet homme des Camps répondait avec simplicité, sans y être préparé, sans avoir pris aucun conseil. Le Préfet de Police se mit à écrire les réponses que le Mal lui faisait, et les lui fit signer. — Le lendemain Mr Gamot revenant de la Conciergerie me dit : Le Mal a subi un interrogatoire, on le lui a fait signer aujourd'hui, et il est indigné de voir qu'il a été trompé; on y a mis plusieurs choses importantes dont il n'a pas dit un mot; ceci, me dit-il, peut avoir des conséquences funestes. — La suite ne l'a que trop prouvé.

Quelques jours avant la condamnation du Mal, on avait doublé les forces qui entouraient la Conciergerie et le Luxembourg, où il était conduit tous les jours. Les

précautions autour de lui étaient poussées jusqu'au plus cruel excès. La M^ale^ ne pouvait plus le voir sans témoins; tous les jours elle faisait porter son dîner qu'elle partageait avec lui. Le concierge avait ordre de rester près d'eux, et chaque aliment était goûté par lui. Ma sœur ne put subir cette nouvelle sorte d'outrage sans fondre en larmes, et en quittant son mari, elle demanda à voir le Préfet de Police; il la reçut avec sécheresse et froideur, et lorsqu'elle se plaignait à lui de ces précautions injurieuses pour elle, et de la cruauté qu'il y avait à ne pas lui laisser un instant de liberté : Mon Dieu, dit-elle, Monsieur, que se faisait-il donc de plus pendant la Terreur ? — A ce mot le Préfet qui jusqu'alors, était resté de la plus grande froideur, devint pâle comme un mort, et élevant sa voix tremblante de fureur : Savez-vous bien ce que vous dites, Madame, et de quelle conséquence cela peut être pour votre mari ? — Ma sœur effrayée se leva plus morte que vive, et rentrant chez elle, elle me dit : Je crains bien d'avoir fait quelque chose de nuisible au M^al^ et elle se mit à me raconter ce qui venait de se passer.

Le jour du jugement je restai près de ma sœur, nous attendions à chaque instant des nouvelles, la séance se prolongea fort tard. A deux heures du matin rien ne nous était parvenu, j'engageai ma sœur à se coucher, je sentais que ses forces allaient lui devenir bien nécessaires, on me dressa un lit près du sien. Entre quatre et cinq heures, nous entendîmes frapper avec violence, notre effroi fut extrême, ma sœur ne savait si on lui apportait la mort ou la vie de son mari. On venait la chercher de sa part, il la demandait à l'instant. Habillée à la hâte elle monta en voiture; la nuit était sombre, le plus grand silence régnait dans Paris. Arrivées aux environs du Luxembourg, nous rencontrâmes plusieurs fortes patrouilles à cheval, qui marchaient au pas; je

connaissais leurs uniformes qui étaient cachés sous des manteaux. C'était le seul bruit qu'on entendit dans ces rues sombres et désertes; je vis des casques et des manteaux. Lorsque la voiture s'arrêta, la grande porte du Luxembourg s'ouvrit en criant sur ses gonds; j'entends encore ce bruit sinistre, qui fit battre mon cœur et retentit encore à mes oreilles. Descendues au fond de la cour, on nous donna la main pour monter un escalier long et étroit, qui monte à un pavillon très élevé. Dans une petite antichambre se pressait une foule de gardes dont l'émotion qui m'oppressait m'empêcha de reconnaître l'uniforme. Une porte s'ouvrit et nous entrâmes dans une chambre d'une assez noble apparence, dont les fenêtres placées au-dessus de l'architecture cintrée, qui régnait autour, ne donnaient de jour que du haut. Le Maréchal s'éveilla à notre entrée, et se leva du lit où il était couché tout habillé; il vint au-devant de sa femme, la prit dans ses bras et l'assit sur ses genoux, lui prodiguant des consolations que ses larmes et ses sanglots l'empêchent peut-être d'entendre : Mon amie, calme-toi, lui disait-il, tu vois mon âme est tranquille, j'ai dormi quelques heures sans que rien troublât mon sommeil, mon repos. Tu as déjà pleuré ta sœur, ton Père, pauvre femme, tu as déjà bien souffert, mais disait-il en s'attendrissant, tu as supporté les malheurs avec courage, tu supporteras celui-ci pour te conserver à tes enfans, tu dois les élever, les rendre dignes de toi. Puis il la plaça dans un fauteuil et il se promenait dans la chambre sans la moindre agitation et parlant avec sang-froid de sa position. Nouveau Decius, disait-il, je me suis précipité pour sauver ma patrie; puis il parla de son jugement, de la séance dans laquelle il venait d'être condamné. — J'avais jugé en entendant le réquisitoire du Procureur G[al] quelle serait la décision de la Chambre; puis il dit comment ses avocats avaient reçu un paquet dans lequel était la défense

de plaider sur la Capitulation [1]. J'admire encore ce calme et cette grandeur d'âme qui le faisait parler sans émotion, sans la moindre indignation, de l'affreuse injustice qui le livrait à la mort, et du discours féroce de ce procureur du roi, qui demandait à grands cris le sang qui était habitué à couler pour la patrie.

Ma sœur s'écria dans un moment de désespoir : Ah tu seras vengé ! — Non, mon amie, lui dit-il avec force, non, tu apprendras à tes enfans à pardonner, tu leur diras de la part de leur père. — Puis il disait : Qu'est-ce que la mort, mon amie, combien de fois ne l'ai-je pas vue sur les Champs de bataille. — Elle pouvait alors nous séparer et que sont vingt ans, dix ans de plus ou de moins dans la vie. — Comme il m'aperçut à genoux dans un coin de la chambre priant Dieu d'abaisser ses regards paternels sur cette scène de douleur : On m'a amené nous dit-il le curé de St Sulpice, c'est un brave homme, j'ai été bien aise de le voir, je lui ai dit que je n'ai jamais abandonné la religion de mes pères, et que j'ai conservé les sentimens qui m'ont été inspirés dans mon enfance. Monsieur, lui ai-je dit, jamais sur le Champ de bataille je n'ai manqué d'élever mon âme vers Dieu, j'espère qu'il me pardonnera. — Puis il demande ses enfans; on alla à l'hôtel pour les chercher. Il y a aujourd'hui 25 ans, dit-il à ma sœur, que j'ai embrassé l'état militaire, dois-je te conseiller de le faire embrasser à tes enfans, quelle responsabilité celle du bien de la patrie. — J'ai écrit [une lettre] à ma sœur, me dit-il, pour lui dire d'adoucir la nouvelle de ma mort à mon

---

[1] Le Maréchal était mis, légalement, à l'abri de toute poursuite, par les conditions de l'accord passé entre le Gouvernement et les Alliés. pour la capitulation de Paris, le 3 juillet 1815. L'article 12 porte en effet : « Les habitants et en général tous les individus qui se trouveront dans la capitale [le Maréchal en était] continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auront occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. » (E H)

pauvre père; il est bien vieux, les ménagements lui sont nécessaires. Priez Gamot, me dit-il, de la faire passer sûrement à ma sœur, ce sera le dernier service que me rendra son amitié. En marchant il passait devant la porte surmontée d'un espèce de guichet auquel était collée la figure d'un des gardes, qui le surveillait avec la plus froide indifférence; ce fut le sujet du seul mouvement d'indignation que je lui ai vu : Il est cruel, dit-il, de ne pouvoir être seuls dans de semblables instants. Ses enfants arrivèrent, il les embrassa et leur recommanda d'aimer et de respecter leur mère; puis ma sœur lui ayant dit qu'elle obtiendrait sa grâce, qu'elle irait la demander jusqu'aux pieds du roi, que tous ses amis étaient persuadés que son intention était de l'accorder, le Maréchal profita de cette croyance, que je vis bien qu'il ne partageait pas, pour éloigner sa famille, et mettre fin à la scène déchirante que son âme forte pouvait à peine supporter et regardant sa montre il lui dit : Puisque tu veux faire cette démarche il est temps de partir. Ma pauvre sœur, malgré son espérance, était dans l'état le plus douloureux, et n'avait pas la force de s'arracher de ses bras; il se tourna alors vers moi et me dit : Madame ayez soin de votre sœur. — Ce sont les dernières paroles que j'ai entendues ! et des larmes coulèrent sur ses joues, les premières que je lui eusse encore vu verser. J'entraînai ma sœur qui ne pouvait s'arracher à ses bras. Je le laissai seul avec ses enfants et j'allai sur-le-champ chez Mr de Lally qui était ami de ma tante; il avait souffert de l'injustice des hommes, j'espérais qu'il accompagnerait ma sœur pour demander la grâce au roi. On l'éveille pour m'introduire chez lui; il me nomma des maréchaux, qui plus convenablement pouvaient rendre ce service. Je le quittai et je trouvai Mr T. à l'hôtel en arrivant, près de ma sœur; on lui avait refusé de le laisser entrer au Luxembourg un moment. Je parlai du

Duc de Raguse, pour l'accompagner, il avait voté pour la mort me dit quelqu'un; je parlai de plusieurs autres personnes, c'était impossible. Alibert [1] dont l'amitié l'avait amené près de nous, alla chez quelques personnes et fut refusé partout. On nous avait dit qu'il ne fallait pas tarder. Je me décidai donc, faute de mieux, à ne pas la quitter, et je l'accompagnai à ce Palais, où les refus les plus outrageants et les plus cruels devaient être le partage de la femme d'un héros, auquel les armées françaises avaient dû leur salut.

Arrivées au pied de l'escalier du Pavillon de Flore, on nous refusa le passage; nos supplications étaient inutiles, personne ne voulait se charger de la conduire, elle s'assit au milieu des valets des pied, assis sur des banquettes, plus attendris de la vue de cette famille désolée, que ceux qui lui devaient secours. Un exempt des gardes vint dire à ma sœur qu'il était impossible qu'elle vit le roi, que cela pourrait troubler son déjeuner. Dans cet instant nous vîmes passer des corbeilles chargées de viandes qui me firent juger que c'était l'heure du déjeuner de sa Majesté. Dans cet instant un homme que je ne connaissais pas descendit de voiture, c'était le Duc de Feltre; ma sœur se précipita vers lui, elle croyait trouver une protection dans celui que le Maréchal avait obligé si souvent. Il arracha son habit de cette main faible qui s'y était accrochée et la repoussa avec la plus sombre rudesse. Enfin au bout d'un quart d'heure, on dit à ma sœur qu'elle pouvait monter et après l'avoir introduite chez un gentilhomme de la chambre, on nous conduisit chez le Capitaine des gardes, puis chez M. de Duras; là ma sœur suppliait Me de Duras, sa femme, de l'introduire chez le roi, lorsque celui-ci vint me dire à l'oreille :

---

(1) D'après des lettres antérieures (M E L), un M. Alibert a été médecin de la famille. (E H)

Emmenez-la, il n'est plus temps ! Je ne dirai point tout ce que ce mot qui résonne encore à mon oreille, me fait éprouver. Je recueille toutes mes forces pour ne m'occuper que de ma sœur. — Viens, lui dis-je avec l'indignation douloureuse que je cherchais à réprimer — Viens, ce n'est point ici ta place — et je pressais sa main pour l'entraîner. — Mais ce mot lui découvrit toute l'horreur de la vérité; elle tomba sur le plancher. Revenue à elle, elle voulait fuir, deux personnes la soutinrent et on la mit dans sa voiture, où elle s'abandonna à son désespoir et aux cris les plus déchirants; ses enfants y répondaient en gémissant.

Quelle scène! que n'est-elle effacée de mon cœur!

(E H)

J'ai cru intéressant de faire suivre ce récit de mon arrière-grand'mère Madame Gamot par celui qui a été publié dans le *Journal des Débats* du 8 décembre 1815, lendemain de cette entrevue et de l'exécution du Maréchal, et qui a été reproduit par ce même journal, exactement un siècle après, le 8 décembre 1915 :

« Paris, 7 décembre. — L'arrêt prononcé par la Chambre des Pairs contre le maréchal Ney a été exécuté ce matin, à neuf heures vingt minutes.

« En sortant de la Chambre des Pairs, M. le maréchal Ney a demandé à dîner : il a paru manger avec appétit. S'étant aperçu qu'un petit couteau arrondi dont il se servait faisait craindre à ses gardes qu'il ne l'employât pour se donner la mort, il le jeta. Après le dîner, il se mit à fumer un cigare et parut ensuite s'endormir d'un sommeil profond. Il était encore plongé dans ce sommeil lorsque M. Cauchy, secrétaire-archiviste de la Chambre des Pairs, vint lui lire son arrêt. Avant de procéder à cette lecture, M. Cauchy essaya de lui adresser quelques paroles affectueuses pour lui témoigner combien il lui était pénible d'être contraint à remplir un aussi triste ministère :

« Monsieur, lui dit le maréchal en l'interrompant, faites votre devoir. Il faut que chacun fasse le sien : lisez. »

« Après la lecture, M. Cauchy lui dit que si, dans ces derniers moments, il croyait devoir appeler les consolations de la religion, il pouvait faire appeler M. le curé de Saint-Sulpice ou tout autre ecclésiastique qui lui serait plus agréable; le maréchal lui dit : « Cela suffit, je n'ai pas besoin de prêtre pour apprendre à mourir. »

« Sur l'observation qui lui fut faite qu'il était le maître de faire ses adieux à sa femme et à ses enfants, il demanda qu'on leur écrivit de venir entre six et sept heures du matin. M. Cauchy s'est alors retiré et le maréchal s'est jeté tout habillé sur son lit. Il est vrai de dire qu'il n'a point tardé à s'endormir.

« A quatre heures du matin, il a été réveillé par l'arrivée de la maréchale accompagnée de ses enfants. Cette femme infortunée, en entrant dans la chambre de son mari, est tombée roide sur le plancher : le maréchal, aidé de ses gardes, l'a relevée. A un long évanouissement ont succédé les pleurs et les sanglots. Les enfants, sombres et silencieux, n'ont pas pleuré. Le maréchal leur a parlé assez longtemps, mais à voix basse. Tout à coup, il s'est levé et a engagé sa famille à se retirer.

« Resté seul avec ses gardes, il s'est promené dans sa chambre. Un de ces gardes, grenadier de Larochejacquelein, lui dit : « Maréchal, au point où vous en êtes, ne devriez-vous pas penser à Dieu ? C'est toujours une bonne chose que de se réconcilier avec Dieu. » Le maréchal s'arrêta, le regarda et, après un moment de silence, il lui dit : « Vous avez raison; oui, vous avez raison, il faut mourir en honnête homme et en chrétien. Je désire voir M. le curé de Saint-Sulpice. » L'ordre fut donné et le curé de Saint-Sulpice ne tarda pas à être introduit. Il resta enfermé trois quarts d'heure avec lui. Lorsqu'il se retira, le maréchal lui témoigna le désir de le revoir à ses derniers moments. A huit heures et demie, il était de retour et, à neuf heures, le maréchal lui a donné la main pour l'aider à monter en voiture en lui disant : « Montez le premier, M. le curé, je serai plus vite que vous là-haut. »

« C'est dans le carrosse de M. le grand référendaire qu'il a été conduit en traversant le jardin du Luxembourg à l'extrémité de la grande allée qui mène à l'Observatoire, lieu qui avait été désigné pour l'exécution. Un faible détachement

de gendarmerie et deux pelotons de vétérans l'y attendaient. En voyant qu'on s'y arrêtait, le maréchal, qui probablement croyait qu'on le conduisait à la plaine de Grenelle, a manifesté quelque surprise. Il a embrassé son confesseur et lui a donné sa tabatière pour la remettre à Mme la maréchale et quelques pièces d'or qu'il avait dans sa poche pour les distribuer aux pauvres.

« Placé en présence du peloton de vétérans chargés de tirer, il s'est écrié d'une voix forte : « Soldats, droit au cœur ! » Ce furent ses dernières paroles; il est à l'instant tombé percé de douze balles. Conformément aux réglements militaires, le corps est resté pendant un quart d'heure exposé sur le lieu d'exécution.

« Ainsi a fini un guerrier justement célèbre par sa valeur.

« Voilà donc une grande justice accomplie ! La postérité ratifiera ce jugement et l'histoire exercera sur la mémoire du maréchal Ney une justice qu'il est aisé de prévoir et que son sang encore fumant nous défend seul de prévenir. »

DE BROC [1]

(1) Prière de vouloir bien lire d'abord, dans les NOTICES de Mme Campan, que j'ai publiées dans le Volume I, le chapitre intitulé : « Adèle Auguié, mariée au Général de Broc, Grand Maréchal du Palais du Roi de Hollande ».

Adelaïde Henriette Joséphine, dite Adèle, Auguié, la troisième fille de Pierre César Auguié et Adelaïde Henriette Genet, a épousé le 11 avril 1807, un brillant officier, M. de Broc. Pas d'enfant.

I

J'ai réussi à me procurer, au Ministère de la Guerre, copie de l'État des Services de M. de Broc :

« de Broc (Armand-Louis) né le 15 février 1772 à Vernoil-le-Fourrier (Maine-et-Loire) :

« Enrôlé au régiment de Condé (2e Dragons), 31 mai 1788.

« Sous-Lieutenant, 15 octobre 1789.

« Lieutenant, 27 avril 1792.

« Capitaine, 23 mai 1792.

« Chef d'Escadron, 1er thermidor an III.

« Major du 5e dragons, 6 brumaire an XII.

« Aide de Camp de Louis Bonaparte, 13 prairial an XII.

« Colonel du 13e dragons, 29 vendémiaire an XIII.

« Passé au service de Hollande.

« Général de Brigade, août 1806.

« Marié le 11 avril 1807, à Paris, à Adelaïde-Henriette-Josephine Auguié. Était alors grand-maréchal du roi de Hollande, grand-croix de l'ordre de l'Union de Hollande et Commandant de la Légion d'honneur.

« Rentré au service de France, octobre 1808.

« Général de brigade, 3 mars 1809.

« Employé à l'armée d'Italie, 11 mars 1809, et affecté à la 2e division de dragons.

« Mort le 9 mars 1810, à 6 heures du soir, de fièvre maligne, à la Grande Auberge impériale, No 4143, rue de la Grande Auberge, à Milan. — Commandait alors la 2e division de dragons.

« Chevalier de la Couronne de fer d'Italie, 17 juillet 1809

« Baron de l'Empire.

« Ecuyer de la Reine Hortense.

« La Baronne de Broc, dame du Palais de la Reine.

« Etait à l'affaire de Nancy en 1790.

« Campagne de 1792 à l'armée du Centre; blessé d'un coup de sabre au corps à l'affaire de La Croix aux Bois; Expédition de la Belgique.

« — 1793 à 1796, armées du Nord, conquête de la Hollande, armée de Sambre-et-Meuse. — Deux coups de sabre à la tête et au bras gauche, à Neerwinden, 18 mars 1793; prisonnier à l'affaire de Bamberg, 1796.

« — 1798 et 1799, armée d'Angleterre.

« — 1801, armée du Rhin.

« — 1804, sur les côtes.

« — 1805, Grande Armée. Coup de feu à la main gauche, à Austerlitz.

« — 1806, Contre les Prussiens dans le corps commandé par le roi Louis.

« — Fin de 1808 en Espagne, jusqu'en mars 1809.

« — 1809, armée d'Italie et Autriche. — Coup de feu à la tête à Montebello, 2 mai 1809. — Batailles de Raab, d'Enzersdorff et de Wagram, où il a exécuté une brillante charge de Cavalerie qui l'a fait particulièrement distinguer. »

J'ajoute que le Général de Broc est cité dans le Moniteur du 23 juin 1809, p. 688, pour la belle charge qu'il a exécutée dans un combat du 11, préliminaire de la bataille de Raab. C'est, je pense, cette même charge qui est celle citée dans l'État de ses Services.

Voici son acte de baptême, d'après la copie qui m'a été envoyée par le secrétaire de la mairie.

Commune de Vernoil (Maine-et-Loire) :

« Le seize février mil sept cent soixante douze, a été baptisé par nous vicaire soussigné Armand Louis, né d'hiere, fils de haut et puissant seigneur messire Alexandre-Louis-Michel de Broc, chevalier seigneur de Vernoil, La Ville-au-fourrier, Charné, Parné, hautes Pierres et autres lieux et Chevalier de

l'ordre de St Louis; Et de haute et puissante dame Hiacinthe-Urbaine-Suzanne Renée d'Hardouin de la Girouardière, son épouse; ont été parein messire Armand-François d'Hardouin Chevalier Comte de la Girouardière, seigneur de Chantenai Coudreuse et autres terres, Capitaine au Régiment d'Orléans dragons, oncle de l'enfant représenté par Antoine Bressière son procureur Et Mareine Angélique-Philippe-Jacquine de Hardouin de Chantenai grande tante de l'enfant représentée par Marie Bichon fille, sa procureure, en présence des sieurs. . . . ., qui ont signé avec nous. »

Des membres de cette famille habitent encore dans la commune de Vernoil.

II

Mon arrière-grand'tante Mme de Broc, née Adèle Auguié, était Dame du Palais ou, plus correctement, l'une des quatre « Dames pour accompagner » de la Reine Hortense (*Almanach Impérial*, 1811), qui avait pour elle la plus vive amitié. Elle a péri misérablement, sous les yeux de cette princesse, en faisant une excursion à Grézy-sur-Aix, près d'Aix-les-Bains, en Savoie : traversant un torrent sur une planche, elle a glissé et elle est tombée dans un gouffre d'où l'on n'a pu la retirer que vingt minutes après, sans vie. Voici son acte de décès, d'après la copie qui m'a été envoyée par le secrétaire de la mairie :

« Du onze Juin dix-huit cent treize, par devant Nous Maurice Frédéric Fleury, maire de la ville d'Aix-les-Bains, département du Mont-Blanc, Officier public de l'état-civil,

« Ont comparu Messieurs Gabriel Thomas Marie Darjuzon, Comte de l'Empire, Grand croix de l'ordre impérial de la Réunion et Grand croix de l'ordre impérial de Bavière, premier Chambellan de S. M. la Reine Hortense, domicilié à

Paris, actuellement en cette ville auprès de S. M.; Jean-Jacques Desmaisons, médecin inspecteur de l'Etablissement des Eaux thermales en cette ville, domicilié de Chambéry et Joseph Canton, chirurgien, domicilié à Aix; lesquels nous ont déclaré que Madame Henriette Adèle Auguié, fille de Monsieur Auguié, administrateur général des postes, veuve de Monsieur Armand De Broc, baron de l'Empire, Général de brigade, Dame de palais de S. M. la Reine Hortense, née et domiciliée de Paris, âgée de vingt cinq ans,

« Est décédée hier, dix Juin courant, sur le soir, par suite d'une chute malheureuse qu'elle a faite dans le gouffre d'un ruisseau, sur la commune de Grésy, canton de la Biolle, dont les détails sont consignés dans un procès-verbal qu'en a rédigé Monsieur le Préfet de ce département, dont nous avons dressé le présent acte que Messieurs Darjuzon, Desmaisons et Canton ont signé avec nous après lecture faite. »

Au bord du gouffre l'on a érigé une pierre, de la forme, peu élégante, d'une borne kilométrique, sur laquelle on a gravé :

ICI
MME LA B^ONNE^ DE BROC
AGÉE DE 25 ANS
A PÉRI SOUS LES YEUX DE SON AMIE
LE 10 JUIN 1813
O VOUS QUI VISITEZ CES LIEUX
N'AVANCEZ QU'AVEC PRÉCAUTION
SUR CES ABIMES
SONGEZ A CEUX QUI VOUS AIMENT

La reine Hortense, si cruellement séparée de son amie, a voulu lui être unie dans la mort. Elle a fait ensevelir Mme de Broc dans l'église de Saint-Leu (Seine-et-Oise) où elle-même devait reposer plus tard, vaine précaution, car son corps est auprès de celui de sa mère, l'Impératrice

Joséphine, à Rueil, près Paris [1]. A côté de Mme de Broc, ont été ensevelies, longtemps après, ses deux sœurs, Madame Gamot (mon arrière-grand'mère) et la Maréchale Ney, de sorte que les trois demoiselles Auguié reposent au même endroit : Église de Saint-Leu, dans la petite chapelle à droite de l'autel.

Dans une de ses lettres, Paul-Louis Courier, le pamphlétaire hargneux, qui attaque tout le monde, écrit (*Lettres écrites de France et d'Italie*) :

« Saint-Prix, le 30 juillet 1813. . . . . Je trouve ici dans mon voisinage un sujet de panégyrique admirable, une madame de Broc ou du Broc, tombée dans un trou, à la suite de la reine de Hollande. Lis un peu la gazette; on ne parle d'autre chose. Eh bien, cette dame de Broc, on l'enterre à ma porte. . . Elle avait du mérite; beaucoup même si l'on m'a dit vrai. A vingt-cinq ans, belle comme un ange, elle dépensait en aumônes la moitié de son revenu, ne voulait ni parures, ni diamants. Veuve depuis deux ans, c'était une Artémise. Nulle idée de se remarier, pas l'ombre d'un galant. On l'adorait : jeunes et vieux, pauvres et riches, tout le monde l'aimait. . . »

Les gazettes, en effet, toutes les gazettes, donnent de minutieux détails sur l'accident et vantent les vertus incomparables de la victime, surtout sa charité, non seulement sans limites, mais aimable et modeste, que Mme Campan nous a si bien racontée dans ses NOTICES.

---

[1] Lettre de Mme Campan à la Maréchale Ney, Ecouen 10 juillet 1813 (M E L) : « Elle [la Reine Hortense] a rendu les plus grands et les plus dispendieux honneurs, un hospice de dix lits portant son nom, un monument à l'endroit fatal, un convoi de trois voitures depuis Aix jusqu'ici. »

Pourquoi la Reine Hortense ne repose-t-elle pas dans l'église de Saint-Leu ? Là devaient être ensevelis Louis, Roi de Hollande et tous les siens, parconséquent sa femme, la Reine Hortense. — Ils moururent en exil et lorsque leur fils, devenu Napoléon III, fit transférer leurs corps en France, il ne crut pas devoir réunir dans la mort deux époux si obstinément séparés par les malentendus de la vie : Louis fut enseveli à Saint-Leu et la Reine Hortense, à Rueil.

Le Moniteur universel lui-même (19 juin 1813), le Journal officiel de l'époque, reproduit sur ce sujet émouvant, un long article d'après *La Gazette de France*. Le journal de Bordeaux de ce temps, *L'Indicateur*, lui consacre deux colonnes (22 juin 1813) :

« *Paris, le 17 juin.* — Un évènement affreux et irréparable, écrit-il, occupe en ce moment toute la société; il arrache des larmes à une famille désolée, et aux nombreuses personnes qui avait appris à chérir l'intéressante victime dont nous allons raconter la fin cruelle et prématurée. . . . . »

Je possède un carnet de notes de la main de Mme de Broc. En voici quelques passages. Mais je rappelle d'abord que Mme de Broc s'est mariée le 11 avril 1807 et que son mari est mort le 9 mars 1810.

« *le 11 avril 1807* jour de bonheur et de bien douces espérances.

« *le 11 mars 1810* jour de douleur éternelle !

« . . . . . je souffre de ne pas être encore plus malheureuse, oui je voudrais que tout m'ait manqué à la fois, comment mon époux, mon ami n'existe plus et sa perte ne change rien à mon existance. . . . . mon dieu j'ai pu être heureuse deux années antieres avec lui et tout ce temps j'en ai vécu séparée quelle folle assurance avai je donc ? ô qu'ils m'ont fait de mal en m'empêchant d'aller le rejoindre ! . . . . . j'aurais eu son dernier regard et sa pauvre femme pourrait se dire : je lui ai prodigué les soins de l'amour le plus tendre. . . »

Il y a, écrites en bien des fois, 29 grandes pages de lamentations, prières à Dieu, actes de soumission à Sa volonté et, pour finir, de nombreuses réflexions :

« L'orgueil est haï de dieu et des hommes.

« Ne soyés pas comme un Lyon dans votre maison, en vous

rendant terrible à vos domestiques et opprimant ceux qui vous sont soumis.

« Faites toutes vos actions avec douceur.

« Ne manqués pas a consoler ceux qui sont dans la tristesse, et pleurés avec ceux qui pleurent.

« Ne soyés point paresseux a visiter les malades, car c'est ainsi que vous vous affermieres dans l'amour de votre prochain.

« Dieu a recommandé a chacun des hommes d'avoir soin de son prochain.

« . . . . »

En lisant ce carnet, il me semblait que j'assistais au désespoir d'Adèle de Broc et que je voyais son immense douleur et sa complète soumission à la volonté de Dieu l'amener à devenir la sainte modeste, aimable et bienfaisante qui fit l'admiration de ses contemporains.

Mme de Broc n'était pas veuve depuis huit mois et déjà Mme Campan songeait à la remarier; ainsi le font voir les extraits suivants de deux lettres de Mme Campan à la Maréchale Ney (M E L). Mais on sait qu'Adèle de Broc a toujours refusé.

« ce 2 nov : 1810. Ma chère Eglé. . . . . que Je suis ravie des 4000 f de pension d'adele, si Elle se marioit cela ajoute à sa dot. . . »

« Ce 7 nov : 1810. Ma bonne petite Eglé. . . Je suis charmée de savoir qu'adele a eu une pension, je la voudrois par suite assés raisonnable, pour ne pas refuser un bon parti. — combien Elle en aura besoin, je ne puis que le prévoir douloureusement. — Je vois tres en noir sur le sort de sa pauvre amie et surtout sur sa santé. . . . . »

Ma sœur possède un très beau portrait de Mme de Broc.

PANNELIER [1]

(1) Prière de vouloir bien lire d'abord, dans les Notices de Mme Campan, que j'ai publiées dans le Volume I, le chapitre intitulé : « Sophie Genet, mariée à Lucien Panellier ».

PIERRE ANTOINE PANNELIER. Marchand. Bourgeois de Paris.
Épouse MARIE CLAUDE HENRY.

- JEANNE. Épouse CARON.
  - fils.
  - fille, épouse SENNEVILLE.
- HENRIETTE ÉLISABETH. Épouse GUILLAUME NICOLAS DESPREZ, imprimeur.
  - fille, épouse BOULLARD.
  - fille, épouse DESPLANS.
- PIERRE LUCIEN PANNELIER, né à Paris 22 mai 1725. Seigneur d'Annel. Avocat en Parlement. Receveur des Domaines et Bois du roy. Anobli en 1768. Épouse, 1756, MARIE MADELEINE BAZIN.
- ANTOINE PANNELIER. Avocat en Parlement. Receveur des Domaines et bois de Monsieur frère du roy.

Enfants de Pierre Lucien Pannelier et de Marie Madeleine Bazin :

- ANTOINE LUCIEN PANNELIER, né à Paris vers 1757, Receveur des Domaines et Bois du roy. Épouse, à Versailles, 26 mai 1781, ANNE GLAPHIRE SOPHIE GENET, née à Versailles 28 juillet 1761, Femme de chambre de Madame fille du roy.
- JEANNE EULALIE. Épouse THOMAS MELCHIOR MORIN, Notaire au Châtelet.

Enfants d'Antoine Lucien Pannelier et d'Anne Glaphire Sophie Genet :

- LOUIS LUCIEN PANNELIER, né à Paris 20 mars 1782, † dans l'expédition de St-Domingue en 1802.
- ALEXANDRINE EULALIE BALBINE PANNELIER (d'Arsonval), née à Paris 25 septembre 1784. Épouse :

1° FRANÇOIS, Baron LAMBERT, Inspecteur aux Revues, puis Intendant général.

2° En 1838, le Général HEYMES. Pas d'enfant.

Enfants du premier mariage :

- AIMÉ, Baron LAMBERT, né vers 1815, † à Fontainebleau 1889. Chef d'escadron de cavalerie. Capitaine des chasses de la Vénerie Impériale (Napoléon III).
  - → TRISTAN, Baron LAMBERT. Député. Pas d'enfant.
- ADINE LAMBERT. Épouse le Baron STANISLAS FÉLIX MATHIEU DE FAVIERS, né vers 1807, † à Paris 1894.
  - MARIE. Épouse le Vte DE MESSEY.
  - HENRY, Baron DE FAVIERS.
  - MARGUERITE, née vers 1835, † à Versailles 6 août 1906. Épouse le Général Comte OUDINOT DE REGGIO.

  ←—— Pas d'enfant. ——→

I

(Archives de la Seine. 1725.)

« Extrait des registres de baptêmes de l'église royale et paroissiale de Saint Barthélemy, en la cité de Paris.

« Le vingt troisième jour de Mai de l'an mil sept cent vingt cinq fut baptisé par M. le sous vicaire, Pierre Lucien, né le jour précédent, fils de Pierre Antoine Pannelier, marchand bourgeois de Paris, et de Marie Claude Henry, sa femme, demeurant Pont au change de cette paroisse. . . . . »

(Archives de la Seine. 1775.)

« Minutes des Lettres de Ratification [du 11 décembre 1775, pour vente de maison, rue Jacob. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui : la Purge d'Hypothèques.]

« . . . .

« Antoine Pannelier Receveur des domaines et bois, Pierre Lucien Pannelier receveur des domaines et bois. . . . . lesd. antoine et Pierre Lucien Pannelier freres hers de la d Veuve henry leur ayeule par representation de lad. marie claude henry leur mere décédée fe dud antoine claude Pannelier Lesd fes Desplans et Rouillard sœurs hres de la d Vve henry leur bisayeule maternelle par representation d'henriette elizabeth Pannelier leur mere décédée fe de guillaume nicolas Desprez notre Imprimeur et de lad marie claude henry fe dud Pierre antoine Pannelier Leur ayeule paternelle lad fe Senneville et Sr Caron mineur frere et sœur hers chacun por moitié de Jeanne Pannelier leur mere fe dud Caron pere Laquelle étoit here de lad Vve henry leur ayeule par representation de marie claude henry sa mere epouze dud Pierre antoine Pannelier. . . »

(Versailles, Paroisse St-Louis. 1781.)

« L'an mil sept cent quatre vingt un le vingt six May après la publication d'un seul ban. . . en cette paroisse. . . vû aussi la publication d'un seul ban. . . dans la paroisse de Saint Sulpice

de Paris. . . . . nous soussigné prêtre de la mission faisant les fonctions curiales et chargé des mariages de la paroisse notre dame de cette ville avons avec la permission de Monsieur le Curé de cette paroisse fiancé et uni en légitime mariage de leur mutuel consentement et de celui de leurs principaux parents Antoine Lucien Pannelier, Ecuyer receveur des Bois du roy, natif de la paroisse saint germain L'auxerrois à paris, âgé de vingt quatre ans fils de Maitre Pierre Lucien Pannelier avocat en parlement seigneur D'annel jeauville, ancien receveur des Bois du roy et de Marie madelaine Bazin de fait et de droit de la paroisse Saint Sulpice de paris, D'une part et anne Glaphire Sophie genet femme de Chambre de madame fille du roy de cette ville et paroisse, agée de vingt ans, fille de sieur Edme Jacques Genet, Premier Commis aux affaires Etrangéres et de marie anne Louise Cardon de fait et de droit de cette Paroisse D'autre part en présence du côté de l'époux de ses pére et mère de Maitre Thomas Melchior Morin avocat en parlement conseiller du roy notaire au chatelet de la paroisse de Saint Paul à paris son beau frére, de Maitre antoine Pannelier, son oncle avocat en parlement receveur général des domaines et bois de Monsieur frère du Roy de la paroisse de saint Paul à Paris, et de Guillaume Nicolas Desprez, imprimeur ordinaire du roy et du Clergé de france de la paroisse de Saint Benvin rue Saint Jacques à paris, du côté de l'épouse de ses père et mère, de Messire Louis Cardon, Chevalier de l'ordre royale et militaire de saint Louis major des Ville et cité D'arras, son oncle, et de pierre César Auguié régisseur général des Vivres du royaume de la paroisse de Saint nicolas Deschamps, rue du Temple à paris Lesquels sous les peines portées par les ordonnances du roy, nous ont certifié la liberté, le domicile et la catholicité des époux tous ont signé avec nous. »

(Archives de la Seine. 1782.)

« Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de Saint Sulpice à Paris. — Le vingt du mois de mars de l'année mil sept cent quatre vingt deux a été baptisé Louis Lucien né aujourd'hui fils de Antoine Lucien Pannelier Ecuyer Receveur des bois et domaines du Roy et de Anne Glaphire Sophie Genet son épouse dem[ts] rue du Colombier, le parain Pierre Lucien Pannelier, écuyer, ayeul de l'enfant, la maraine

Marie Anne Louise Cardon veuve de Edme Jacques Genet premier commis des Affaires Etrangères, ayeulle de l'enfant le père présent. »

(Archives de la Seine. 1784.)

« Ville de Paris. Extrait du registre des Actes de Naissance de la Paroisse St Roch pour l'an 1784.

« L'an mil sept cent quatre vingt quatre le vingt six septembre a été baptisée Alexandrine Eulalie Balbine, née hier, fille de Antoine Lucien Pannelier écüier, Receveur des domaines et Bois du roi et de anne Glaphire Sophie Genet, son épouse, de cette p^sse^ rue N^ve^ du Luxembourg.

« Parrain, edme Charles Genet, chef de bureaux des affaires etrangeres, dem^t^ à Versailles.

« Marraine, Jeanne Eulalie Pannelier, Epouse de Melchior thomas Morin, rue St antoine qui ont signé avec le père.

« (Signé :) Pannelier, Pannelier, Genet, Monsainton. »

II

ANOBLISSEMENT DES PANNELIER

(Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouveau d'Hozier. 258.)

« Annoblissement au Sr Pannelier

« Du mois de Janvier 1768.

« Copié sur l'original en parchemin.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir, Salut. le privilège de la noblesse a toujours été regardé par les Rois nos prédécesseurs comme la marque la plus éclatante de leur estime et la récompense la plus honorable qu'ils pussent accorder à ceux de leurs sujets qui s'étoient distingués dans les differents états qu'ils avoient embrassés. . . . . et c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons reconnu que notre cher et bien amé le Sr Pierre-Lucien Pannelier Receveur de nos Bois de Senlis et de

Compiègne a fait naitre toutes les circonstances qui étoient en son pouvoir pour contribuer à un avantage qui fait l'essence et l'appui le plus réel de notre puissance. Dans sa Terre d'Annel limitrophe de nos Domaines de Compiègne, il a mérité par ses travaux et par la nature de ses dépenses les graces que nous jugeons devoir accorder à ceux qui en se livrant à l'agriculture rendent aux Campagnes l'activité et la vie qu'elles sembloient avoir perdües, dans l'exploitation de cette Terre dirigée par des vües conformes à la supériorité et à l'utilité de nos volontés, il s'est, par préférence à son intérêt personnel, livré aux travaux qui pouvoient tendre au bien public ; les défrichements, les desséchements et le rétablissement des chemins publics et de traverse qui étoient impraticables et rendoient dans presque toutes les saisons impossible le transport des productions des contrées qui l'environnent ont fixé son zèle. De pareilles entreprises faites à grands frais ont répandu parmi les habitants qui sont à portée de jouir du fruit de ses travaux une aisance que depuis longtemps ils n'avoient ressentie, le necessaire qu'ils avoient a peine leur a été rendu, et ils sont parvenus à pouvoir satisfaire aux charges de l'Etat, qui jusqu'alors étoient audessus de leurs forces ; il les a fixé dans leurs aziles qu'ils étoient prêts d'abandonner ; ses travaux pour le bien public ne se sont point bornés à l'enclave de sa Terre et aux territoires qui en sont voisins. Pour seconder nos intentions sur l'approvisionnement de notre bonne ville de Paris, il avoit établi des magasins d'abondance sur la riviere près St Denis et pour en faciliter l'accès il avoit à ses frais et de l'approbation de notre Intendant des Finances, chargé du Département des Ponts et Chaussées, fait relever la chaussée de la Briche pour la garantir des innondations qui la couvroient sous une profondeur d'eau la plus dangereuse et la plus funeste pour la vie et la fortune de nos sujets. L'importance de cet établissement étoit digne de tous nos égards, et nous n'avons vû en prépondérer les prétieux effets que par notre Déclaration du vingt cinq May mil sept cent soixante-trois, par laquelle nous avons rendu générale la liberté de faire dans l'intérieur de notre Royaume le commerce de grains et d'en faire des magasins. Mais le zèle et le mérite du Sr Pannelier n'ont rien perdu auprès de nous de leur prix, et nous l'avons jugé d'autant plus mériter nos bienfaits que nous sommes instruits qu'il a avec les sentiments d'un vrai citoyen continué de verser ses fonds dans les mains des cultivateurs. La

sagesse et l'intégrité dont il n'a cessé depuis mil sept cent cinquante-deux de donner des preuves dans l'exercice de ses charges, en faisant dans des temps difficiles des avances considérables et de pur zèle qui ont soutenu et même fait augmenter le produit de nos Forêts de Compiègne et de Senlis; les armements dans lesquels il est entré dans nos dernières guerres; le respect et l'attachement qu'il avoit pour l'unique héritier de notre couronne, dont la perte nous est si sensible, et dont la conservation faisoit tout l'objet de ses vœux, et des dépenses qu'il avoit faites pour garantir autant qu'il étoit en son pouvoir de tous dangers dans nos séjours à Compiègne une Tête qui nous étoit si chère; la maniere honorable et utile à notre Etat dont ont vécu son pere et son ayeul dans leurs entreprises pour le soutien et l'augmentation de nos forces maritimes auxquelles ils ont contribué avec l'applaudissement et la confiance les plus distingués de nos Ministres et dont ils nous ont instruit. Des motifs aussi dignes de récompense nous ayant convaincu que si le Sr Pannelier n'a pas été à portée de verser son sang pour notre défense et la gloire de notre Trône, il est un de nos sujets qui en vrai citoyen sacrifie sa fortune et ses travaux pour la force et le bonheur de nos Etats. Ce genre de mérite a toujours été à nos yeux une des plus puissantes considérations pour lesquelles nous nous sommes réservés d'accorder la noblesse. Les sentiments et les actions du Sr Pannelier demandent qu'il ne la tienne que de ses vertus patriotiques et de notre munificence. A ces Causes et de notre grace spéciale pleine puissance et autorité Royale nous avons annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons le d Sr Pierre-Lucien Pannelier, et du titre et qualité de noble et d'Ecuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous plait

. . . .

« Donné à Versailles au mois de Janvier l'an de grace mil sept cent soixante-huit, et de notre règne le cinquante-troisième (signé) Louis. »

(Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouveau d'Hozier. 258.)

« Pannelier — Fevrier 1768.

« Reglement d'armoiries.

« Antoine-Marie d'Hozier-de-Sérigny, chevalier, Juge d'armes de la Noblesse de France . . . .

« Nous. . . . ., avons réglé pour ses armoiries un Ecu d'*azur à deux Fasces d'or accompagnées de six feuilles d'Orme de même renversées et posees trois en Chef, deux en Fasce et l'autre à la pointe de l'Ecu :* le dit Ecu timbré d'un Casque de profil orné de ses Lambrequins d'Or et d'Azur. . . . . A Paris le premier jour du mois de Fevrier de l'an mil sept cent soixante-huit.

[Signé] « D'HOZIER DE SÉRIGNY
« *pour minute* »

Les services rendus par Pierre Lucien Pannelier et pour lesquels il a été anobli sont de ceux qui, de nos jours, lui vaudraient la décoration de chevalier de la Légion d'honneur ou d'officier du Mérite agricole. Mais il y a une différence d'appréciation, et elle me paraît considérable : Les Lettres de Noblesse de Pannelier invoquent aussi, on l'a remarqué, les services rendus par son père et son grand-père, tandis que, actuellement, pour une décoration ou autre récompense, il n'est pas plus question des ascendants du bénéficiaire que s'ils n'avaient jamais existé. L'on sent, dans l'Ancien Régime, plus de continuité que maintenant; la famille avait une importance que l'émiettement produit par l'individualisme et la dispersion modernes n'altérait pas encore.

III

RUINE DES PANNELIER

(Archives nationales. V⁷ 398.)

« GRANDE CHANCELLERIE ET CONSEIL.
Commissions extraordinaires du Conseil.
Pannelier d'Annel et la veuve Bazin. »

C'est le dossier de la ruine des Pannelier. Il a 12 centimètres d'épaisseur ! Je me bornerai à quelques extraits et

résumés. L'exploitation de la propriété d'Annel suivant des vues que Louis XV déclarait conformes aux siennes (Lettres de Noblesse), n'a décidément pas été un succès financier.

Union des créanciers. Le 18 septembre 1783 et jours suivants. Je les compte exactement : ils sont 39, parmi lesquels il n'y a pas Sa Majesté qui, on le verra plus loin, a réclamé cependant une somme considérable.

Quatre-vingt trois citations de créanciers, datées 10 août 1784 et dates voisines.

« en la présence dudit sieur Pannelier d'Annel, de Marie-Madeleine Bazin, son épouse, de Marie-Jeanne Meunier, veuve du sieur Gilles Bazin. »

J'observe que, sur ces nombreuses pièces, les signatures des créanciers sont sablées avec de la poudre vulgaire, celle de Pannelier, avec de la poudre d'or.

A tous ces gens, Pannelier a emprunté de l'argent.

Jugement du 12 may 1785 pour la vente, en adjudication, d'une des maisons, desdits Pannelier, son Épouse et dame Bazin, sise à Compiègne.

« Pierre Lucien Pannelier Ecuyer, cy devant chargé du répeuplement de la forest de Compiègne, son Epouse et la veuve Bazin et leurs créanciers. »

« Vu l'arrêt Rendu au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant le 13 décembre 1783 par lequel Sa Majesté a évoqué à Elle et à son Conseil les contestations nées et à naître entre les d Sr et De Pannelier et la d Ve Bazin, et leurs créanciers, relativement à la liquidation de leurs dettes, à la vente de leurs immeubles et à l'ordre et distribution du prix d'iceux etc. »

— id : 24 février 1785, pour adjudication de la maison sise à saint germain en laye rue des ursulines.
7 avril 1785, des biens de la mabonnerie ;
7 avril 1785, de la maison rue st antoine à Compiègne ;
7 avril 1785, d'une maison sise à Paris rue du Boule.

« Ordres et Distribution des Biens de Mr et Mme Pannelier, et de Mme veuve Bazin Du 12 mai 1786, Me Morin Notaire. »

Le contrat d'union des créanciers est du 18 septembre 1783. Ils sont créanciers de « Pierre-Lucien Pannelier, Ecuyer, ancien Receveur Particulier des bois et Maitrises de Compiègne et de Senlis et dame Marie-Magdeleine Bazin son épouse, et de dame Marie-Jeanne Meunier, veuve du sieur Gilles Bazin, Marchand Fayancier privilégié du Roi »

Les époux Pannelier ont des enfants, mais qui ne sont pas nommés. Leur contrat de mariage a été passé devant Me Vanin, notaire à Paris, le 10 août 1756.

Le Sr Bazin, père de la dite dame Pannelier, est décédé le 7 fevrier 1758, laissant deux enfants : la dame Pannelier et un fils, Jean Prosper Bazin qui est mort sans postérité.

« Pierre - Lucien Pannelier, Ecuyer, Seigneur d'Annel, Janville et autres lieux. »

« Sr Gilles Bazin, ancien Marchand Faïencier à Paris. »

« La dame Bazin a souscrit en faveur desdits sieur et dame Pannelier, et au profit de divers créanciers, des cautionnemens jusqu'a concurrence de quatre cens quatre-vingt-trois mille livres de principal. »

« Il a été exposé par le dit Me Jurieu qu'il est dû à Sa Majesté par ledit sieur Pannelier une somme de cent dix mille quatre cens deux livres un sol sept deniers. » Je remarque que, d'après les Lettres de Noblesse, de 1768, dudit sieur Pannelier, c'était au contraire Sa Majesté qui lui devait jadis de l'argent, et beaucoup. Je compte 39 créanciers.

Les dits Pannelier et Ve Bazin établissent ainsi la situation :

Actif de Mr et Mme Pannelier................	1 277 780	Livres
Actif de Mme Bazin.........................	883 172	
Ensemble............	2 160 952	Livres
« Passif de Madame Bazin, résultant presqu'en totalité de l'effet des dits cautionnements ».....................	533 551	Livres
« Passif de Mr et Madame Pannelier ».....	1 555 474	
Ensemble............	2 089 025	Livres

L'affaire n'était pas terminée en décembre 1789.

EDMOND GENET [1]

(1) Prière de vouloir bien, tout d'abord, lire, dans les NOTICES de Mme Campan, que j'ai publiées dans le Volume I, les deux chapitres intitulés : « Edmond Genet, Ambassadeur de la République Française auprès des États-Unis d'Amérique » — et — « Quelques réflexions sur la Révolution française ».

I

INTRODUCTION

EDMOND-CHARLES GENET, le dernier enfant et seul fils de Edme-Jacques Genet, et de Marie-Anne-Louise Cardon, est né à Versailles le 8 janvier 1763. J'ai donné dans mon chapitre « GENET », Tome I, p. 161, copie de son acte de baptême. Sa vie a été racontée par Mme Campan dans les NOTICES qu'on a lues au début de ce même Tome I, chapitres « Edmond Genet » et « Quelques réflexions sur la Révolution française ».

Edmond Genet est bien connu comme Ministre de la République française auprès du Gouvernement des États-Unis, pendant la Terreur, à cause des incidents extraordinaires qui ont marqué sa mission. J'ai consulté, à ce sujet, les ouvrages ou mémoires que voici :

Washington and the French Craze of 1793, par JOHN BACH MAC MASTER. *Harper's monthly Magazine*, April 1897.

Washington, Jefferson and « Citizen » Genet, 1793. Brochure publiée, en réponse au mémoire ci-dessus, par GEO. CLINTON GENET, New York, April 1899. (George Clinton Genet était fils d'Edmond Genet.)

Les États-Unis et la Révolution française, par ALPHONSE BERTRAND. *Revue des Deux Mondes*, 15 Mai 1906.

Les Girondins et Louis XVI. La Mission de Genet en Amérique. Extrait des Mémoires de Genet par M.-D. C. *La Revue Hebdomadaire*, 9 Juin 1900. (Moncure-Daniel Conway, auteur de cet article et propriétaire de beaucoup de documents originaux, annonçait un ouvrage plus complet. Malheureusement, il est mort en 1910.)

GENET. French originals. Philadelphie 1793. (Très intéressante série de lettres de Genet, publiée par lui-même; elle se trouve à la Bibliothèque nationale sous la cote L. 6. g. 742.)

Correspondance entre le Citoyen Genet, Ministre plénipotentiaire de la République Française près les Etats Unis, et les Membres du Gouvernement Fédéral, précédée des Instructions données à ce Ministre par les Autorités constituées de la France. Tirée des originaux. Philadelphie M. DCC. XCIV. (J'ai trouvé cette brochure dans les papiers L P.)

Correspondence of Clark and Genet, proposed French expedition against Louisiana, in the years 1793-94. *Annual Report of the American Historical Association for 1896.*

The Mangourit correspondence in respect to Genet's projected attack upon the Floridas, 1793-94. *Annual Report of the American Historical Association for 1897.*

Correspondence of French Ministers, 1791-97: Correspondence of Genet. *Annual Report of the American Historical Association for 1903.*

Le Moniteur Universel, N^os^ des 23 décembre 1792, 12 novembre 1793 et 22 nivose an II, m'a donné des pièces concernant Genet.

Enfin, j'ai trouvé dans des papiers de famille (L P et M E L) plusieurs lettres et autres pièces écrites par Genet.

Edmond Genet est un personnage historique. Il ne peut donc être question de raconter dans ce Livre de Famille tous les détails de sa carrière, si bien remplie, de reproduire ou analyser tous les curieux documents, si nombreux, qui la concernent. Je me bornerai à faire un court exposé de sa célèbre mission aux États-Unis et à donner, à l'appui, des extraits de quelques-unes des pièces caractéristiques.

II

LA MISSION DE GENET AUX ÉTATS-UNIS

Peu de jours après la chute de la Royauté et la proclamation de la République, Genet fut nommé : « Ministre plénipotentiaire de la République Française près les Etats Unis »; certaines pièces portent même : « près le Congrès des Etats Unis ». Genet avait déjà rempli des fonctions semblables en Russie; il savait l'anglais; il était jeune, n'ayant pas tout à fait trente ans; il était plein d'ardeur et avait prouvé, à maintes reprises, son enthousiasme pour les idées nouvelles. Mais une autre considération, de grande importance, avait aussi dicté ce choix : Louis XVI était renversé et en prison et l'on ne savait que faire de lui. Les hommes, relativement modérés, en ce moment au pouvoir, envisagèrent une solution qui paraît excellente, étant données les circonstances : elle consistait à exiler Louis XVI aux États-Unis, ce pays dont il avait assuré l'indépendance, où il serait donc parfaitement accueilli, sans que, cependant, l'on put craindre que, dans cette République sœur, il fut toléré des tentatives de rétablissement de la Royauté en France. Genet étant frère de Mesdames Campan, Auguié et Rousseau, tout dernièrement encore au service de la Reine et ses amies, avait un moyen facile d'être en relation, quoique républicain, avec la famille royale et son choix était donc indiqué pour la solution de l'exil aux États-Unis.

On sait comment les révolutionnaires exaltés l'emportèrent. Louis XVI fut condamné à mort et la plupart des

députés qui avaient voulu l'exiler n'osèrent même pas voter cette solution modérée et votèrent la mort.

Aussitôt après l'exécution de Louis XVI, Genet part pour Brest où il doit s'embarquer pour les États-Unis sur la frégate *L'Embuscade*. A peine sorti de Paris, il est arrêté par une troupe de dragons et par la populace : on est convaincu qu'il emmène le Dauphin, qu'il l'a caché dans un coffre de sa voiture et il lui faut prouver qu'on se trompe. A Brest, cette idée fixe l'a accompagné et les matelots de *L'Embuscade* se révoltent et refusent tout service, ne voulant pas être complices de l'enlèvement du Dauphin. On parvient à les convaincre de leur erreur; mais les vents sont devenus contraires, ils empêchent le départ et, ensuite, obligent à faire un grand détour vers le Sud. C'est seulement le 8 Avril 1793 que *L'Embuscade* débarque le Ministre Genet sur le territoire des États-Unis, à Charleston.

Quelle opinion publique trouvait-il ? Quelles dispositions du gouvernement ?

Les citoyens des États-Unis voyaient avec la plus grande bienveillance les changements politiques qui se précipitaient en France depuis le début de la Révolution et la conviction que ces changements étaient largement inspirés par leur propres idées grandissait leur sympathie jusqu'à l'enthousiasme. Lorsqu'en décembre 1792, on apprit que, le 20 septembre, l'armée de Dumouriez avait battu les alliés à Valmy, les avait forcés à la retraite et sauvé la France, il y eut partout, aux États-Unis, des manifestations délirantes : les gens étaient comme fous de joie. Cet enthousiasme continua, mais accompagné d'anxiété, car on ne recevait plus de nouvelles de France : Dumouriez continuait-il à remporter des victoires ? L'Angleterre et la France étaient-elles en guerre ?

Avait-on emprisonné ou exilé Louis XVI ? Enfin, le 14 mars, un navire, venu de Porto, arriva à Boston et apprit que Louis XVI avait été décapité à la fin de janvier ou au début de février et que l'Angleterre se préparait à faire une guerre énergique contre la France. Ces nouvelles, bientôt confirmées, produisirent un effet déplorable sur une grande partie de la population : L'on était profondément reconnaissant à Louis XVI de ce qu'il avait fait pour l'indépendance des États-Unis; l'on craignait d'être entraîné dans la guerre contre l'Angleterre. Néanmoins l'enthousiasme pour la France nouvelle continua, bien qu'un peu réduit.

Le gouvernement était alors aux mains de Washington, Président de la République des États-Unis, qu'il avait grandement contribué à fonder, homme universellement respecté, d'une capacité et d'une élévation d'esprit qui inspiraient la plus grande confiance.

Lorsque Genet débarqua à Charleston, le 8 avril 1793, Washington examinait quelle conduite il devait tenir en suite de ce fait que la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre le 1er février, situation bientôt développée par la déclaration de guerre à l'Espagne faite par la France le 3 mars.

Aux termes du traité d'alliance de 1778, par lequel la France garantissait l'indépendance des États-Unis, par contre les États-Unis prenaient l'engagement, en cas de guerre de la France, de défendre les colonies françaises d'Amérique et ils donnaient à la France des droits très étendus pour faire la course contre ses adversaires, en prenant pour bases les ports des États-Unis.

Observer ce traité dans les circonstances présentes, signifiait que les États-Unis seraient en guerre avec l'Angleterre. Or, la France ne pouvant actuellement

contester à l'Angleterre la maîtrise des mers, la guerre des États-Unis avec l'Angleterre signifiait, non seulement l'arrêt du commerce des États-Unis, mais leur défaite et peut-être la suppression de leur indépendance. Il y avait donc intérêt capital pour les États-Unis à ne pas observer le traité de 1778. Les prétextes ne manquaient pas : Ce traité, passé avec le Roi de France, était-il valable maintenant que la Royauté avait été violemment supprimée et remplacée par tout autre chose? Ses obligations ne concernaient-elles pas uniquement une guerre défensive, et non pas une guerre offensive, comme celle-ci, où c'était la France qui avait déclaré la guerre à l'Angleterre? A peine Genet avait-il débarqué à Charleston, que le gouvernement de Washington décidait que les États-Unis seraient neutres, le traité de 1778 ne concernant que les guerres défensives.

Washington ne gouvernait pas sans opposition. Beaucoup de citoyens lui reprochaient de concentrer en lui trop de pouvoirs et de prendre ou favoriser des mesures à tendances aristocratiques, préludes, peut-être, de l'établissement d'une monarchie. C'étaient eux, surtout, qui manifestaient une vive sympathie pour la France nouvelle, dont les actes égalitaires les enthousiasmaient et sur laquelle ils voulaient s'appuyer, espérant obtenir ainsi de grands succès pour leur parti.

Telles étaient les circonstances d'opinion publique et de gouvernement que Genet trouvait aux États-Unis en y débarquant. Les longues instructions qu'il avait reçues à son départ de Paris étaient en complète contradiction avec la décision de neutralité que Washington venait de prendre : Genet doit insister auprès du gouvernement

des États-Unis pour que celui-ci défende, contre tout agresseur, nos colonies d'Amérique; Genet doit armer en course, contre l'Angleterre, le plus de bâtiments possible, en prenant comme bases les ports des États-Unis et il doit exiger qu'aucune facilité ne soit accordée aux bâtiments anglais; il doit « faire germer les principes de la révolution française dans la Louisiane [alors à l'Espagne], dans le Kentuky [jusqu'alors indépendant et foyer d'intrigues anglaises et espagnoles] et dans les autres provinces qui avoisinent les Etats Unis » et il lui est prescrit de recruter, dans cet objet, des troupes, notamment parmi les Indiens. Somme toute, il se trouve que Genet a l'ordre formel de faire absolument le contraire de ce que Washington a décidé fermement et pour des raisons majeures. D'autre part, il y a, aux États-Unis, une opposition ardente contre Washington, favorable à la France nouvelle que Genet représente. Cette opposition vient recevoir Genet à son débarquement et elle l'accompagne partout de ses démonstrations enthousiastes.

Le siége du gouvernement des États-Unis était alors Philadelphie, parce que la capitale, qui a reçu plus tard le nom de Washington, et dont l'emplacement avait été décidé peu avant, était en construction. Genet se rend, par terre, à Philadelphie. Sur tout le trajet, les populations et les autorités s'empressent pour acclamer le représentant de la République Française. Genet avance triomphant. « Un spectateur peu instruit, écrit un fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères, son chef, appréciant sa conduite, aurait cru que Genet allait gouverner, et non négocier avec les Chefs des Etats Unis. » Déjà, dès son débarquement, convaincu de ses droits et voulant mener rondement les choses, il a, sans avoir encore pris contact avec le gouvernement des États-Unis, armé des corsaires

contre les anglais et amené dans les ports des États-Unis des prises qu'il a fait juger par ses consuls. Il arrive à Philadelphie. Il se présente à Washington et il est reçu froidement. Les fonctionnaires du gouvernement sont, à son égard, plus froids encore. D'autre part, les manifestations en son honneur continuent et deviennent de plus en plus imposantes. Les journaux de ce parti accusent, avec violence, les gouvernants, d'être aristocrates et monarchistes et d'avoir agi contrairement à la Constitution en proclamant la neutralité. Genet en vient ainsi à se persuader que Washington est en opposition avec la Nation. Et, peu de jours après, il commence à écrire, au gouvernement de Washington, une série de lettres extraordinaires : « L'ignorance complète de notre gouvernement et de nos institutions dont elle fait preuve, a écrit récemment un auteur américain, l'insolence de ses demandes, la manière offensive et arrogante dans laquelle il les présente, tout est réuni pour rendre ces lettres uniques. » Genet ne se contente pas d'écrire : il agit avec non moins d'ardeur. La course contre les Anglais est vivement menée, et souvent avec la connivence et l'aide des autorités locales, et elle provoque de gros incidents que Genet traite de façons inconnues, jusqu'alors, à la diplomatie. Genet n'oublie pas d'ailleurs que ses instructions lui prescrivent d'attaquer les possessions espagnoles, et il recrute et arme, sur le territoire des États-Unis, des troupes contre la Louisiane et la Floride. La situation avec Washington devient très tendue. Mais Genet a des partisans nombreux, qui font de grandes manifestations pour lui et contre la neutralité, et deux américains, convaincus d'avoir pris service sur un corsaire français et que Washington veut faire condamner pour ce fait, sont acquittés par le jury.

Sur ces entrefaites, en juillet, il survint un incident qui eut pour Genet les plus graves conséquences : ses

ennemis l'accusèrent d'avoir dit qu'il en appellerait du Président Washington au peuple, prétention qui constituait une injure à Washington. Genet nia formellement avoir tenu ces propos et fit l'impossible pour en démontrer la fausseté, mais sans succès, car, poursuivis, de ses demandes de rectification, ses ennemis eurent l'habileté de se dérober.

Exaspéré, Genet attaque en justice MM. Jay, premier juge des États-Unis, et King, sénateur, comme l'ayant ainsi calomnié par la voie des journaux. Il se laisse entraîner à écrire au gouvernement et, personnellement, à Washington, des lettres de plus en plus critiquables comme fond et comme forme. Il interprète, à sa façon, la Constitution des États-Unis, nie les pouvoirs du Président Washington, demande que le Congrès examine ses actes, à lui Genet, et se porte juge de ses différents avec Washington. Ces actions inconsidérées, auxquelles Washington et son gouvernement répondirent avec un calme et une mesure très habiles, eurent pour la popularité de Genet les plus funestes résultats. La répulsion produite sur bien des gens, par les horribles événements qui se passaient en France ne fut pas sans contribuer à ce revirement : Genet fut renié par presque tous ses partisans; mais son ardeur de lutte n'en subit aucune diminution.

La situation n'était pas tenable. Washington avait donc écrit, en août, au Ministre plénipotentiaire Morris, représentant de son gouvernement à Paris, de demander le rappel de Genet, et Genet, naturellement, avait été indigné de cette démarche. Ce rappel fut décidé, par le Comité de Salut Public, le 11 octobre 1793 et, le 20 novembre, Fauchet était nommé à la place de Genet; mais, afin d'éviter sans doute de nouveaux emballements, trois autres « commissaires » l'accompagnaient et tous les

actes devaient être arrêtés de concert entre au moins trois de ces quatre « commissaires ». Ils arrivèrent à Philadelphie les 20 et 22 février 1794 et prirent aussitôt « le parti de notifier au Citoyen Genet son rappel et de lui demander la reddition de ses comptes » et Genet, d'après leur compte rendu, « s'est prêté à tout de bonne grâce ».

Les instructions de Fauchet lui prescrivaient de se faire remettre, par le gouvernement américain, Genet, coupable de malversations, et de l'expédier en France pour être jugé. Cette accusation d'actes malhonnêtes ne doit pas étonner, elle était couramment employée par la Terreur pour atténuer l'aversion causée par ses nombreuses exécutions et l'on sait que l'illustre Lavoisier a été guillotiné sur l'accusation fausse d'avoir falsifié du tabac. Le Secrétaire d'État des États-Unis refusa de livrer Genet : « Il s'est retranché d'abord, écrit Fauchet, sur ce que les loix Américaines ne donnaient point un pareil droit au pouvoir Exécutif : ensuite sur la scène peut-être même sanglante qu'elle occasionnerait. Il a des amis chauds, a-t-il ajouté. . . . . »

Fauchet avait reçu l'ordre de cesser immédiatement la course et les préparatifs militaires, d'être plein d'égards pour Washington, de faire, en tout, le contraire de ce qu'avait fait Genet. Adet, qui le remplaça après la chute de Robespierre, suivit le même programme et les mêmes méthodes prudentes. Mais ils ne réussirent pas mieux, l'un et l'autre, que Genet. Non seulement Washington maintint sa déclaration de neutralité, mais encore il fit un traité de commerce et d'amitié avec l'Angleterre et la situation entre les États-Unis et la France s'aggrava au point que, quelque temps après, en 1797, il y eut rupture de relations diplomatiques. C'est que la divergence, ainsi que je l'ai exposé, était dans le fond même de la question.

Le gouvernement français avait imposé à Genet un programme absolument contraire à la situation réelle et le seul moyen qui put donner quelque chance de le réaliser était évidemment celui, insensé en apparence, poursuivi par Genet : forcer la main à Washington par l'action du peuple. Il est facile de blâmer Genet, puisqu'il n'a pas réussi, mais il est juste de remarquer que ses deux successeurs, dont les instructions comportaient un programme modeste et qui ont employé des méthodes bien différentes des siennes, n'ont pas réussi davantage. Le gouvernement français a reproché à Genet de ne pas s'être adressé uniquement à Washington et à son gouvernement; mais il est évident que cette manière de faire ne pouvait conduire qu'à un échec complet, étant donnée la décision de Washington, absolument contraire aux désirs du gouvernement français. Genet, dans la pétition qu'il a adressée, cinq ans après, le 1er prairial an VI, pour être rayé de la liste des émigrés (L P), soutient que : « Il ne falloit qu'un signe d'approbation de la france pour remporter une victoire complette. » Examinant la situation, Adet, successeur de Genet, dans les dépêches qu'il adresse à son gouvernement le 20 pluviose et le 1 germinal an IV, défend, exalte même, Genet, dont il trouve les diverses mesures parfaitement justifiées; il lui reproche seulement « ses imprudences ».

Sommé de rentrer en France pour être guillotiné (car tel était, au fond, le sens de l'ordre de rappel et reddition de comptes), Genet préféra rester aux États-Unis. Il s'y maria presqu'aussitôt, le 6 novembre 1794, avec une fille du Général George Clinton, qui, élu et réélu Gouverneur de l'État de New-York, le fut pendant 22 ans et fut deux fois Vice-Président des États-Unis. De ce mariage et de celui, en secondes noces, avec une fille du

Colonel Samuel Osgood, qui a été « United States Post Master general » (Ministre des Postes), il est résulté une nombreuse descendance qui perpétue son nom aux États-Unis. Naturalisé citoyen des États-Unis, il a vécu, depuis 1800, sur une ferme, à Greenbush sur l'Hudson, près d'Albany (État de New-York). Il y est mort en 1834, dans une situation de fortune des plus modestes.

III

EXTRAITS
DE
QUELQUES DOCUMENTS SUR GENET

« MÉMOIRE

« Pour servir d'instruction au Citoyen Genet, Adjudant-général, Colonel, allant en Amérique en qualité de Ministre Plenipotentiaire de la République Française près le Congrès des Etats Unis.

« Décembre 1792, l'an I de la République. . . . .

« . . . . le Conseil exécutif prescrit au citoyen Genet de s'attacher à fortifier les Americains dans les principes qui les ont engagés à s'unir à la France, de leur faire sentir qu'ils n'ont point d'allié plus naturel et plus disposé à les traiter en frères, que ces sentimens sont gravés dans le cœur de tous les français éclairés sur les véritables intérêts de leur patrie, et que si les deux Nations n'en ont point encore recueilli le fruit, c'est par la faute du gouvernement que nous venons de détruire. C'est par la trahison liberticide du Cabinet de Versailles; ce fait est dévoilé aujourd'hui. Le Conseil exécutif s'est fait présenter les instructions données aux prédécesseurs du citoyen Genet en Amérique, et il a vu avec indignation, que dans le tems même où le bon peuple

d'Amérique nous exprimait sa reconnaissance de la manière la plus touchante, et nous donnait toutes sortes de témoignages de son amitié, Vergennes et Montmorin pensaient qu'il convenait à la France, que les Etats Unis ne prissent point la consistance politique dont ils étaient susceptibles, parce qu'ils acquéreraient bientôt une force dont ils seraient probablement empressés d'abuser. En conséquence, ils enjoignaient l'un et l'autre aux Ministres de Louis XVI auprès du Congrès, de tenir la conduite la plus passive, et de ne parler que des vœux personnels de ce Prince pour la prospérité des Etats Unis. Le même machiavélisme avait dirigé les opérations de la guerre pour l'indépendance, la même duplicité avait présidé aux négociations de la paix. Les députés du Congrès avaient témoigné le désir que le Cabinet de Versailles favorisât la conquête des deux Florides, du Canada et de la Nouvelle Ecosse. Mais Louis et ses Ministres s'y refusèrent constamment, regardant la possession de ces contrées, par l'Espagne et par l'Angleterre, comme un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains. Après la paix, cette jalousie inconséquente s'est convertie en dédain : ce peuple pour lequel on prétendait avoir pris les armes, est devenu un objet de mépris pour la Cour; on a négligé de correspondre avec lui, et par cette conduite criminelle, on a donné aux Puissances, dont nous devions écarter l'influence en Amérique, des armes pour y combattre et détruire la nôtre. C'est ainsi que les Administrateurs de l'ancien régime travaillaient sourdement et de longue main, à étouffer la liberté, après avoir été forcés, par le cri général de la Nation, à favoriser son développement dans le nouveau monde. C'est ainsi qu'ils refroidissaient le zèle, qu'ils relâchaient l'union des deux peuples : c'est ainsi que par leur infâme politique ils dégoutaient les Américains de l'alliance de la France, et les rapprochaient eux-mêmes de l'Angleterre. Les Républicains qui ont remplacé ces vils suppôts du despotisme, s'empressent de tracer au citoyen Genet, une route diamétralement opposée aux sentiers tortueux dans lesquels on a fait ramper ses prédecesseurs. . .

. . . .

« Fait et approuvé en Conseil exécutif à Paris, le 4 Janvier 1793. L'an deux de la République française.

« Signé, Monge, Président;
Le Brun, Ministre des affaires étrangères. »

« Extrait d'un supplément aux instructions données au Citoyen Genet, Ministre plénipotentiaire de la République Française, près les Etats Unis d'Amérique . . . .

. . . .

« . . . . il est expressément enjoint au citoyen Genet de se pénétrer profondément du sens des *deux traités* conclus en 1778, ... Dans le cas très probable d'une guerre maritime, le citoyen Genet employera tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour faire observer religieusement les articles XVII, XXI et XXII du traité de commerce, par lequel les parties contractantes se sont engagées à admettre librement les prises faites par une des dittes parties sur ses ennemis, et ont renoncé à la faculté de permettre à leurs citoyens de faire la course sous pavillon étranger, contre les navires de leurs Nations respectives, et même d'admettre dans leurs ports des prises étrangères, et de conniver à l'armement et à l'approvisionnement d'un corsaire étranger. Ces articles sont d'autant plus importans dans les conjonctures actuelles, que le grand éloignement où se trouveraient les corsaires Anglais de leurs ports, et l'embarras des approvisionnemens, rendraient leurs expéditions plus dispendieuses, le renvoi et la vente des prises plus précaires; tandis que nos bâtimens usants du droit de représailles, auraient à leurs dispositions tous les ports des Etats Unis, et les provisions dont ils abondent . . . .

« . . . . . Il est donc particulièrement enjoint au citoyen Genet. . . . d'insister rigoureusement sur l'exécution des articles XVII, XXI et XXII du traité de 1778; et d'empêcher, dans les ports américains, tout armement en course, *si ce n'est pour le compte de la Nation française et l'admission d'aucune prise autres que celles qui auraient été faites par des bâtimens de la République*. . . . .

« . . . . . Afin que rien ne retarde. . . [le citoyen Genet]. . . le Conseil lui a donné les pleins pouvoirs ci-joints, et il a autorisé le Ministre de la marine à lui faire remettre un certain nombre de lettres de marque en blanc, qu'il délivrera à des armateurs français ou américains.

« Le Ministre de la guerre lui remettra également des brevets en blanc pour différens grades dans l'armée.

« Fait et arrêté en Conseil exécutif, le 17 janvier 1793. L'an deux de la République française.

« Signé, MONGE, Président;
LE BRUN, Ministre des Affaires étrangères. »

« Copie d'une lettre du Ministre de la Marine, au citoyen Genet, Ministre de la République près les Etats Unis, en date du 8 février 1793.

« Vous trouverez ci-joints, citoyen, 300 lettres de marque que vous pourrez distribuer à tous les Armateurs *Américains* qui voudront tenter la course contre les Anglais, les Hollandais, les Russes, les Prussiens et les Autrichiens.

« La mesure prise en France de les faire enregistrer au Bureau des Classes, sera suppléée par celle de les faire enregistrer à la *Chancellerie des Consulats de France, situés dans les ports d'où ces navires* armés en course seront expédiés, ou dans les ports les plus voisins. . . . .

« Signé, MONGE. »

« Philadelphie le 31. Mai 1793

L'an 2e de la République

« Le Citoyen Genet, Ministre plénipotentiaire de la République près les Etats unis, Au citoyen Le Brun, Ministre des affaires étrangères

« Citoyen Ministre : C'est parceque j'ai des volumes à vous écrire que cette lettre ci sera extremement courte. L'Amérique toute entiere s'est levée pour reconnoître en moi le Ministre de la République Française; la voix du Peuple continue à neutraliser la déclaration de neutralité du Président Washington. Je vis ici au milieu de fêtes perpetuelles; Je recois des adresses de toutes les parties du Continent, je vois avec plaisir que ma maniere de traiter plait à nos freres des Etats unis et je suis fondé à croire, Citoyen Ministre, que ma mission sera heureuse sous tous les rapports.

« Je joins ici des gazettes Américaines dans lesquelles j'ai marqué les articles qui me concernent. je n'ai pas eu le tems de les faire traduire.

« Le corsaire Le Sans Culotte que j'ai armé à Charlestown a pris 8 gros vaisseaux Anglais.

« GENET »

[Lettre de GENET à JEFFERSON, Secrétaire d'État des États-Unis.]

« New York, le 18 Septembre 1793.

« Monsieur, Persuadé que la souveraineté des Etats Unis réside essentiellement dans le peuple, et sa représentation dans le Congrès; persuadé que le pouvoir exécutif est le seul qui ait été confié au Président des Etats Unis; persuadé que ce magistrat n'a point le droit de décider des questions dont la constitution réserve particulièrement la discussion au Congrès;

. . . .

La dénonciation que ces mêmes hommes ont excité M. le Président à faire porter contre moi par M. Morris m'est parvenue . . . . C'est au nom du peuple Français que je suis envoyé auprès de ses fréres, auprès d'hommes libres et souverains: c'est donc aux représentans du peuple Américain, et non à un seul homme, à porter contre moi un acte d'accusation, si je l'ai mérité. Un despote peut seul demander à un autre despote la destitution de son représentant, et ordonner en cas de refus son expulsion, c'est ce que l'Impératrice de Russie a fait à mon égard vis à vis de Louis XVI; mais dans un Etat libre, il ne peut point en être ainsi, à moins que l'ordre ne soit entièrement interverti; à moins que le peuple, dans un moment d'aveuglement, ne veuille river ses fers, en faisant à un seul individu l'abandon de ses droits les plus précieux. Je vous prie donc, Monsieur, de mettre sous les yeux du Président des Etats Unis la demande que je lui fais *au nom de l'équité*, de présenter à la discussion du Congrès 1º Toutes les questions relatives aux droits politiques de la France dans les Etats Unis. 2º Les différens cas résultans de notre état de guerre avec les puissances dont je vous ai fait connaitre les actes d'aggression. 3º Les chefs d'accusation que le Ministre des Etats Unis auprès de la République Française est chargé de porter contre moi. . . . . Je vous dirai. . . sans détour que j'ai été extrêmement blessé, Monsieur, 1º Que le Président des Etats Unis . . . . 2º. . . . . 3º. . . . . 4º Que ce premier magistrat d'un peuple libre, ait décoré son sallon de certains médaillons de Capet et de sa famille. . . . .

« Agréez mon respect.

« GENET »

« Philadelphie, le 20 Décembre 1793, l'an 2 de la Republique française, une et indivisible.

« Le Citoyen Genet, Ministre Plénipotentiaire de la Republique française près les Etats Unis, à M. Jefferson, secretaire d'État des Etats Unis.

« Monsieur,

« La franchise, la candeur et la publicité étant les seules bases de la politique de la France devenue libre, et le secrèt de ceux qui dirigent ses affaires aujourd'hui, étant de n'en avoir aucun, je vous ai annoncé que je ferais imprimer non-seulement ma Correspondance avec le Gouvernement fédéral, mais aussi les Instructions qui m'ont été données par le Conseil exécutif de la République française; l'impression de ma Correspondance n'est point achevée, mais celle de la traduction de mes Instructions l'étant, je m'empresse de vous en envoyer deux cent exemplaires, en vous priant de requérir M. le Président des Etats Unis de vouloir bien les faire distribuer aux différens Membres du Congrès, et d'en donner communication officielle aux deux Chambres de ce corps législatif. Cette première partie du recueil que je vous annonce et que je vous ferai parvenir successivement, mettra les Représentans du Peuple Américain à portée de juger si ma conduite politique, depuis que je réside dans les Etats Unis, a été conforme aux intentions du Peuple Français; cette démarche que je dois à ma patrie, étant faite, laissant à vos sages Législateurs le soin de prendre, sur les points qui sont en négociation entre nous, les mesures que l'intérêt des Etats Unis leur paraitra exiger, il ne me restera plus qu'à poursuivre, dans vos tribunaux, les auteurs et complices de cette trame odieuse, de cette série monstrueuse de mensonges, de certificats imposteurs, de bruits absurdes, au moyen desquels on a fasciné pendant quelque tems l'esprit public, et induit en erreur votre premier magistrat, dans la vue d'ébranler et de détruire peut-être l'alliance de deux Peuples que tout invite à s'aimer et à s'unir dans un moment où le danger le plus imminent pèse également sur l'un et sur l'autre.

« Agréez mon respect,

GENET »

« Exposé succint de la conduite du Citoyen Genet dans les Etats Unis de l'Amérique.

[Note rédigée au Ministère des Affaires étrangères, à Paris, probablement au début d'octobre 1793.]

« . . . .

« Les vents n'ayant pas permis au Citoyen Genet de prendre directement la route de Philadelphie, il debarqua à Charleston, dans la Caroline du Sud. Il y fut reçu avec le plus vif empressement et des acclamations les plus Flatteuses. Un Ministre de France décoré du beau titre de Républicain; et joignant un extérieur agréable à de grands talens populaires, ne pouvait l'être autrement.

« Mais ce brillant accueil parait dès le commencement avoir ébloui le Citoyen Genet. se livrant sans réserve au zèle ardent qui l'anime, il interpréta trop Favorablement les temoignages d'attachement dont on le comblait à l'envi. Eloigné de deux cent lieues du Siége du Gouvernement, n'étant pas encore reconnu comme Agent public, et ayant sous les yeux la proclamation de Neutralité du président des Etats Unis, il fit armer de son autorité privée quatre Corsaires pour tomber sur tous les Bâtimens Anglais qui se trouvaient dans les ports voisins, ou dans celui de Charleston. Il distribua pour cet effet les Lettres de marque qui lui avaient été remises en blanc par le Ministre de la Marine, mais dont suivant l'esprit de ses Instructions, il n'aurait dû se servir qu'après avoir obtenu l'assentiment du Gouvernement Américain. Ces Corsaires firent bientôt des prises, et répandirent la consternation dans tous les ports.

« Sur toute la route, depuis Charleston jusqu'à Philadelphie, le Citoyen Genet Fut traité avec la même distinction. Les Fêtes, les adresses marquaient par tout l'époque de son arrivée. . . . . Un cortège nombreux de Citoyens de Philadelphie vint le recevoir à 4 milles de la Ville, et le conduisit en triomphe à son logement. Les adresses patriotiques, les réponses brûlantes se succédèrent rapidement; et un Spectateur peu instruit aurait cru que Genet allait gouverner, et non négocier avec les Chefs des Etats Unis.

« Washington le reçut avec cette gravité que donne l'habitude de diriger les affaires d'un peuple libre . . . . Étonné de cette conduite le Citoyen Genet l'attribue à l'aristocratie du Gouvernement. . . . .

« Pour expliquer la conduite de Washington et la méprise de

Genet, il convient de faire connaitre la situation actuelle des partis dans les Etats Unis.

« Le Congrès qui pendant la Révolution avait été le centre des opérations les plus importantes, tomba dans le mépris tout de suite après la paix. . . . . En 1788, on adopta une nouvelle Forme de Gouvernement composé d'un Président, d'un Senat et d'une Chambre de Representans. Ceux qui soutenaient cette nouvelle forme de Gouvernement furent appelés Fédéralistes, et leurs adversaires Antifédéralistes. . . . .

« L'arrivée du Citoyen Genet parait avoir réveillé le zèle de ces derniers. Ce Ministre voyageant précisement à travers les Etats où ce parti est très nombreux, . . . crut voir un germe de Revolution, où il n'y avait réellement que quelque mécontentement, et beaucoup de Jalousie. Il se considérait comme soutenu par le peuple contre le Gouvernement même. . . . . L'égarement de ce Ministre est d'autant plus etonnant qu'il aurait dû savoir que le Gouvernement seul, et non une portion du peuple qui le Flagornait pouvait lui procurer les avantages qu'il était chargé de solliciter. . . . . »

[Non signé.]

« Philadelphie le 20. Pluviose
l'an 4e. de la république française une et indivisible

« Le Ministre Plénipotentiaire de la République Française, près les Etats unis de l'Amérique Au Ministre des relations extérieures.

« Citoyen Ministre : La Correspondance du Citoyen Genet avec le Ministre des Affaires Etrangères renferme les détails du plan aussi vaste que hardi qu'il avait formé pour rendre libres à la fois le Canada La Louisiane et les Florides, bruler Halifax et détruire les pêcheries Anglaises de Terre neuve. Jamais on ne fut si près du succès et si ses ordres eussent été exécutés cette brillante révolution aurait été sans doute opérée . . . .

« Le Comité de Salut Public avait attiré à lui le Gouvernement après la journée du 31 Mai. Il destitua le Ministre entreprenant, dont les protecteurs n'étaient plus, il désavoua ses démarches ordonna le désarmement général et sacrifia une importante conquête, les agens qui l'avaient préparée, les

guerriers qui devaient l'entreprendre, à l'amitié promise de Washington.

« Le citoyen Fauchet, mon prédécesseur arriva aux Etats Unis à la veille de l'explosion; il dut l'arrêter, il le fit. La lettre de la Commission diplomatique en date du 1er. Prairial, l'an 2e. au Ministre des Affaires étrangères [c'est-à-dire lettre de Fauchet et des autres commissaires], rend compte des mesures qu'il prit à cet égard. J'y trouve l'expression du regret que l'abandon d'une si brillante entreprise lui arrache. . . . .

« P. A. Adet »

(MEL)

[Lettre de GENET à sa nièce, la Maréchale NEY.]

« Prospect Hill [près d'Albany] le 16 avril 1832.

« . . . . . Je viens de recevoir une lettre de Mr Perrier datée le 7. février 1832. . . . . La lettre de ce premier Ministre est conçue ainsi. . . . . « Monsieur, Le Mémoire que vous avés fait parvenir au Roi m'a été transmis par ordre de Sa Magesté. Je l'ai examiné avec l'interêt que méritent vos anciens services; Mais les changements survenus dans notre Législation generale, ont introduit des regles formelles, dont aucun Ministre n'a le pouvoir de s'affranchir. Ainsi, Monsieur, les reclamations pécuniaires que vous auriés à faire valoir, sont frappées d'une déchéance irrévocable, par le seul fait de leur origine qui remonte à une époque antérieure à 1800.

« Vous n'êtes pas mieux fondé pour réclamer une pension de retraite, Le réglement des affaires Etrangères exige aujourd'hui 30 ans de services effectifs et les vôtres sont loin d'avoir une telle durée.

« Quant à une récompense honorifique Je saisirai avec plaisir l'occasion de soumettre vos titres à Sa Majesté.

« Recevez. . . . . »

« . . . . . A vous dire la vérité, des honneurs sans quelque fruit n'adouciroient point ma détresse; Je consentirois si l'on ne croyoit point propre de me replacer ici comme Ministre, d'accepter la place de consul general qu'on a eu tort de supprimer. . . . . ou même celle de simple consul à New York.

[Signé] « E. C. Genet »

(M E L)

[Lettre de GENET à la Maréchale NEY.]

« Newyork. le 25. septembre 1833

« Ma Chere niece. . . . .

« Mais ce qui est bien singulier, et ce que vous ne savés pas, c'est que dans le fait, quoique le parti federal anglois alarmé de mes succès et de l'influence que Je gagnois dans le congrès ait fait demander en 1794 [mon] *rappel* par Washington, Je *ne l'ai Jamais été*, la lettre qui me fut remise par mon successeur fauchet se bornant, dans le langage grossier d'alors, à m'ordonner au nom du conseil exécutif de lui remettre les pièces de ma correspondance et celles de ma Comptabilité. Je suis en consequence comme une sentinelle qui n'est point relevée. . . . . »

(M E L)

« Prospect Hill Sepr 19th 1834 »

[Edmond Genet est mort. Sa veuve, Martha B. Genet, Rensselaer County, State of New York, écrit à la Maréchale Ney. Elle donne des détails sur les derniers moments de Genet. Elle et les enfants de Genet vont publier les Mémoires et les nombreux papiers qu'il a laissés. Genet se plaignait beaucoup de la manière dont il avait été traité par la France :]

« Your Uncle felt himself so much injured that he almost wished to avoid Mankind; therefore this place, surrounded by woods, at a distance from the Metropolis, suited him better than any other. how often have I grieved that his splendid talents should be buried in obscurity. »

(M E L)

[Lettre, non datée ni signée, répondant à « Ma chère Nièce », la Maréchale Ney, pour sa lettre du 8 Octobre 1834. Parait être la traduction en français d'une lettre préparée en anglais par la veuve de Genet.]

« L'injustice de son pays à son égard, après les services les plus signalés, avait diminué son affection pour la France, mais n'avait pu changer son attachement à sa famille. »

[Situation pécuniaire embarrassée.]

« Mes biens que je croyais très considérables quand je me mariai, nous furent enlevés peu de temps après par la mauvaise administration des hommes d'affaires, et depuis dix huit ans nous sommes en procès pour cela. . . . . Si je parviens à recouvrer mes biens, je ne serai pas riche, mais au moins je serai au dessus du besoin. si je perds ce procès, je ferai comme votre oncle, je supporterai la pauvreté avec philosophie. Ses fils ainés étant à leur aise, et les plus jeunes n'ayant rien, il m'a laissé cette ferme pour eux et pour moi, mais elle est si grévée de dettes et d'hypothèques, que je doute de pouvoir la garder. »

[Elle prépare la publication des Mémoires et autres papiers de Genet.]

(M E L)

[Martha B. Genet, la veuve d'Edmond Genet, écrit le 12 Aout 1817, à sa nièce la Maréchale Ney. Il est surtout question des Mémoires et papiers de son mari, qu'elle compte toujours publier :]

« There is also a very interesting relation of the reasons, why he discontinued the suit against Mr Jay and King, who asserted that he had appealed from the president to the people, and which was the greatest cause of irritation against him. He prosecuted them for the falsehood and abandoned it, because Mr Fauchet told him that if he did not, the lives of his Mother and Sisters would be answerable for it. »

Descendance de EDMOND GENET

d'après une note rédigée le 27 juin 1897,

par son fils

GEORGE CLINTON GENET

Dans ce Tableau généalogique, figurent beaucoup de noms propres donnés comme prénoms, suivant l'usage anglo-saxon [1]. Par suite, il est assez difficile, à nous autres Français, d'y reconnaître le véritable nom propre de chaque personne. J'ai, pour ce motif, marqué du signe ★ toutes les personnes ayant comme nom propre GENET (sauf l'ascendant commun Edmond-Charles Genet).

---

[1] En France, sous la Révolution, il y avait liberté complète pour les prénoms, autant, si ce n'est plus, qu'il y a maintenant aux États-Unis et en Angleterre. Il fut fait, de cette liberté, un usage contraire à nos mœurs et tout à fait choquant. La loi du 11 germinal an XI, sur l'initiative du Premier Consul, a établi l'ordre. Elle a stipulé que : « les noms en usage dans les différens calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus, comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfans. »

EDMOND CHARLES GENET DE CHARMONTOT.

Marié en 1ères noces, le 6 novembre 1794, à CORNELIA TAPPEN CLINTON, fille du Général GEORGE CLINTON, Gouverneur de l'État de New-York pendant 22 ans, puis deux fois Vice-Président des États-Unis.

Six enfants, dont 3 ont laissé descendanee :

HENRY JAMES ★, Maj. general, marié à MARTHA ELISABETH TAYLOR. 5 fils et 5 filles dont 5 en tout ont eu descendance :

- CORNELIA TAPPEN ★, mariée à ALEXANDER LOCKHART A. MACKIE.
- EUGENIA ★, mariée au Colonel EDWARD BLOODGOOD, « of the United States Army ». Habitent à Milwaukee (Wisconsin).
- LOUIS FRANKLIN FACHIO ★. Pas d'enfant.
- HENRY ALEXANDER ★, marié à MARGARET STURGEON. Habitent à Detroit (Michigan). A été « Lieutenant in the Civil War, Aid de Camp of general Davies at the battles in Virginia ».
- WILLIAM RIVERS ★, marié à SARAH AUGUSTINA WILLOCK. A servi « in the Civil War, at the battle of the Wilderness and other battles, and died of disease contracted in the swamps of Virginia ».
- EDMOND CHARLES ★, marié à Miss CONGER.

MARIE LOUIZE CARDON ★, mariée à CORNELIUS VAN RENSSELAER, du eomté de Rensselaer.
→ CORNELIUS RENSSELAER. Pas d'enfant.

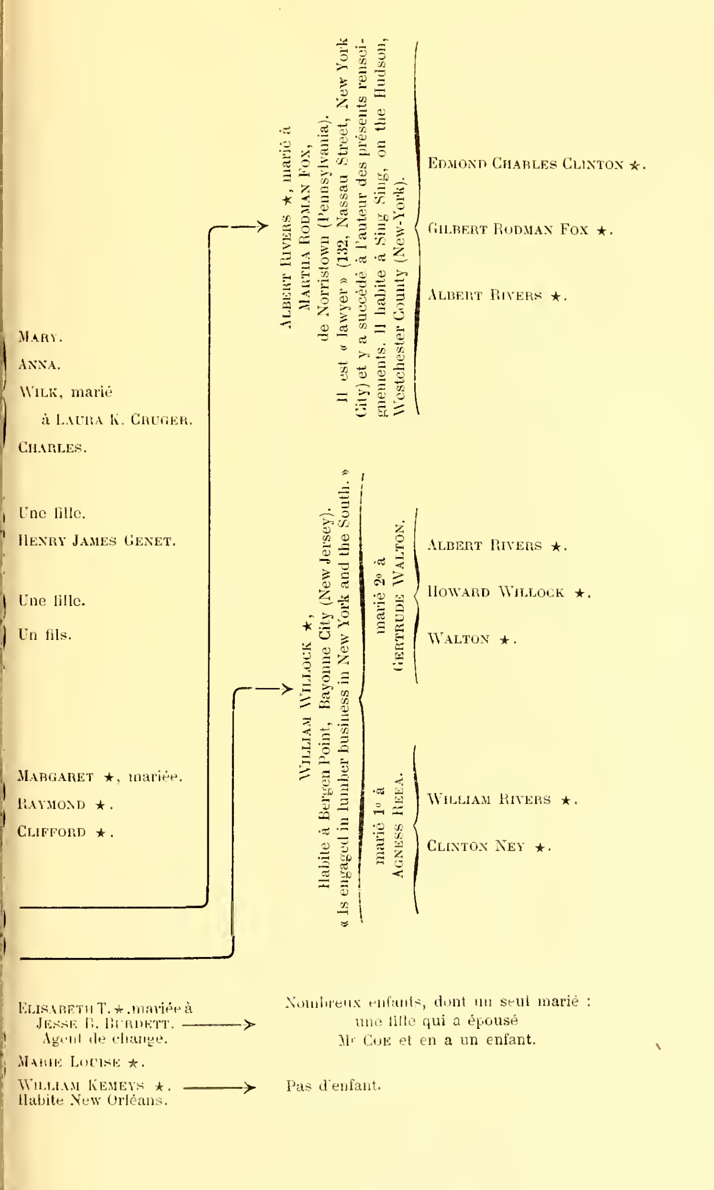
CORNELIA TAPPEN CLINTON ★.
→ Mariée 1° à CHARLES HALE.
→ GEORGE CLINTON. Habite à Catskill on the Hudson.
→ mariée 2° à ANDREW C. GETTY. 5 enfants dont, seul, le suivant a descendance.
→ ANDREW H. Habite à Athens on the Hudson.
→ Une fille.

Marié en 2es noces, vers 1816, à MARTHA BRANDON OSGOOD, † 1853, fille du Colonel SAMUEL OSGOOD, « United States Post Master general, a Member of the Cabinet of President Washington, 1789-1791 ».

Six enfants, dont 2 mariés :

EDME JACQUES ★, † 1891, marié à MAGDALENE VAN RENSSELAER WITBECK. Pas d'enfant.

GEORGE CLINTON ★, marié à AUGUSTA GEORGIA KIRTLAND. Habitent, l'hiver, à New-York, où il a été, plus de 50 ans, « practicing lawyer », et, l'été, à leur eampagne, à Green Bush, eomté de Rensselaer, état de New-York. Pas d'enfant.



Mary.
Anna.
Wilk, marié à Laura K. Cruger.
Charles.

Une fille.
Henry James Genet.

Une fille.
Un fils.

Margaret ★, mariée.
Raymond ★.
Clifford ★.

→ Albert Rivers ★, marié à Martha Rodman Fox, de Norristown (Pennsylvania). Il est « lawyer » (132, Nassau Street, New York City) et y a succédé à l'auteur des présents renseignements. Il habite à Sing Sing, on the Hudson, Westchester County (New-York).

- Edmond Charles Clinton ★.
- Gilbert Rodman Fox ★.
- Albert Rivers ★.

→ William Willock ★, Habite à Bergen Point, Bayonne City (New Jersey). « Is engaged in lumber business in New York and the South. »

marié 2° à Gertrude Walton.

- Albert Rivers ★.
- Howard Willock ★.
- Walton ★.

marié 1° à Agness Reea.

- William Rivers ★.
- Clinton Ney ★.

Elisabeth T. ★, mariée à Jesse B. Burdett. Agent de change. → Nombreux enfants, dont un seul marié : une fille qui a épousé Mr Coe et en a un enfant.

Marie Louise ★.

William Kemeys ★. Habite New Orléans. → Pas d'enfant.

MAISONS DU ROY

ET DE

SA FAMILLE

INTRODUCTION

On a vu que les filles de Edme-Jacques Genet avaient été placées au service de personnes de la famille royale; — qu'elles y avaient gagné de faire de très beaux mariages, malgré leurs faibles dots; — que les maris de deux d'entr'elles, Mmes Campan et Rousseau, avaient eux-mêmes des emplois à la Cour; — que les ascendants de ces maris en avaient depuis plusieurs générations. J'ai eu la curiosité de chercher tous ces emplois de nos parents et alliés, dans les dossiers de la Maison du Roy et des Maisons des personnes de sa famille, aux Archives nationales. J'ai pleinement réussi. Seule, la dlle Hardivillier, épouse du premier Campan, n'a pu être trouvée, à cause d'une lacune dans les dossiers qui ont été conservés. J'ai trouvé P. D. Campan dans divers emplois, mais non dans celui de Secrétaire du Cabinet de Marie-Antoinette, parce que cet emploi ne figure pas dans les États que j'ai vus.

J'ai noté ci-après les résultats de mon travail. Les pièces mentionnant des personnes qui nous touchent sont fort nombreuses, mais elles se reproduisent d'année en année et même de trimestre en trimestre, ce qui m'a conduit à me limiter à quelques-unes. Par contre, parfois, pour mieux faire comprendre, j'ai nommé d'autres personnes.

· En compulsant tous ces dossiers, j'ai vu que chacune de ces Maisons se composait d'un nombre immense d'employés, dont beaucoup inutiles, ce que je savais; mais j'ai appris que chaque emploi recevait des gages peu élevés, et même, pour certains, tellement faibles, qu'on

doit conclure qu'ils étaient surtout honorifiques et occupaient peu de temps. J'ai trouvé, pour plusieurs emplois, des indemnités de logement, de nourriture, etc., qui m'ont paru modérées; mais il y avait peut-être des bénéfices à côté qui ne paraissent pas dans la comptabilité.

Toutes les pièces dont je vais donner des extraits sont aux Archives nationales. J'ai indiqué, pour chacune, la cote du dossier où elle se trouve. Les cotes contenant un x désignent des registres ; les autres, des liasses.

MAISON DU ROY

(O[1] x 732) (1771.)

« Etat des gages des Officiers de la Maison du Roy qui seront payés comptant au Trésor Royal pendant la présente année 1771

« Savoir

« . . . .

« Officiers de la chambre et du Cabinet

« . . . .

« Au Portemanteau ordre . . . . 1 320 Livres

« A douze Portemanteaux servans par quartier à 660 L. chacun. 7 920

« . . . .

« Total général du présent état... cy... 382 839 livres 6 sols 8 deniers.

« fait et arrêté à Versailles Le premier Janvier mil sept cent soixante onze. »

(O[1] x 730) (1771.)

« Etat général des Officiers de la Maison du Roy que sa Mté veut et entend jouir des privilèges des Commensaux de la Maison de sa Mté et être payés de leurs gages pendant la présente année 1771./.

« Savoir

« . . . .

« Portemanteau ordre

« Le Sr Paul Douesy . . . . 1 320 L.

« Portemanteaux Servans par quartier

[Ils sont 12 — sans compter les survivanciers, c'est-à-dire ceux désignés pour leur succéder — et sont payés chacun 660 L. Le 11e est :]

« Antoine Pierre Crespin Quatresols de la Motte, et Le Sr Augustin Louis Joseph Bernard Rousseau en Survivance.. 660

« . . . . »

[Dans l'État pour 1766 (O1 x 730), Rousseau figure de même, mais a été ajouté après coup. Dans l'État pour 1765 (O1 x 730), Rousseau ne figure pas : de la Motte figure seul. C'est donc en 1766 ou 1765 que Rousseau a obtenu la survivance.

[Dans l'État pour 1773 (O1 x 730), en marge de de la Motte avec Rousseau en Survivance, l'on a inscrit : « Le S de la Motte s'est demis en faveur du S Rousseau le 31 Xbre 1774 ».

[Dans l'État pour 1774 (O1 x 731), en marge de de la Motte avec Rousseau en Survivance, on a écrit : « Jean françois Langlois 25 fever 1775 ».

[Dans l'État pour 1775 (O1 x 731), « Fait et arrêté à Versailles Le premier Janvier mil sept cent soixante quinze », il n'y a ni de la Motte, ni Rousseau, mais « Jean francois Langlois — 660 ».]

MAISON DE LA REINE

MARIE LECZINSKA

(O1 3742) (1725.)

« Etat général des Officiers de la Maison de la Reyne que sa Majesté veut et ordonne jouir des privileges attribués aux commenseaux de sa Maison et être payés de leurs gages.

« . . . .

« Garcons ordres de la Chambre

[Il y en a 3, payés 100 L. chacun. Le 2e est :]

« Dominique Bertholet Campan . . . . C Livres

« . . . .

« Fait et arresté à fontainebleau le vingt deux aout mil sept ceus vingt cinq./.

[Signé] « Louis »

(O[1] x 3718) (1728.)

« Commis etc Vous payiez comptant a dominique Bertholet Campan l'un des garcons ordres de notre chambre la somme de 400 L. que nous luy avons accordée pour gratiffication en Consideration des services extraordinaires qu'il Nous a rendus a l'occasion de nos dernieres couches et de notre maladie. Et raportant etc fait a fontainebleau le 30e octobre 1728 signé Marie et plus bas de la Vieuxville. »

(O[1] 3742) (1742.)

« Etat général des officiers et Domestiques de La Maison de la Reine ordonnez pour servir Sa Majesté, qui seront payés de leurs Gages pour les sommes tirées hors Ligne pendant la présente année Mil sept cens quarante deux, et qui Joüiront des privileges a eux accordés par les déclarations du Roy registrées en sa cour des Aydes.

« . . . .

« Garçons ordres de la Chambre

[Il y en a trois, payés 100 L. chacun. Le premier est :]

« Dominique Bertholet Campan . . . . C Livres.

« . . . .

« Fait à Versailles Le Trente uniéme Jour de Janvier Mil sept cens quarante deux

[Signé] « Marie »

(O[1] 3742) (1769.)

« Etat des Gages, Nourritures Et Gratiffications que Le Roy veut et ordonne être payés aux Officiers, Garçons Et autres Personnes qui ont servi la feue Reine et ce pour la présente année mil sept cent soixante neuf.

« . . . .

« Femmes de Chambre

« . . . .

« a La de Gonet de Longeval Epouse du S. Campan douze cent quinze Livres Sçavoir gages 120 L. et Nourriture 1 095 L. cy 1 215

« . . . .

« Garçons de la Chambre

« Au S. Campan et son fils en survivance Sept cent vingt sept Livres dix sols scavoir Gages 100 L. nourriture 547 L. 10 et habillement 80 L. cy 727.10

« . . . .

« Etat de suplément aux appointemens conservés à quelques officiers de la feue Reine ou de conservation d'appointemens quoique leur service ait cessé.

« . . . .

« Garçons ordinaires de la Chambre.

« Au S. Campan et son fils en survivance La somme de douze cent soixante douze Livres dix Sols que le Roy a bien voulu lui accorder en consideration de ses services jusqu'à ce qu'il rentre dans les fonctions de sa charge cy 1 272.10

« . . . . »

MAISON DE LA DAUPHINE,
PUIS REINE,
MARIE-ANTOINETTE

(O[1] 3791) (1773.)

« Etat général des officiers domestiques de la maison de Madame La Dauphine ordonnés pour la servir, qui seront payés de leurs Gages pour les sommes tirées hors Ligne pendant la présente année mil sept cent soixante treize, et jouiront des privileges à Eux accordés par la déclaration du Roy registrée en sa Cour des aydes.

« . . . .

« Autres Femmes de Chambre

« . . . .

« La d[e] Antoinette Genet de Longeval Epouse du S Campan . . . . Cxx Livres

[Et vis-à-vis, en marge, d'une autre écriture et encre :
« Jeanne Louise Henriette Genet »]

« . . . .

« Garcons ordres de la Chambre

« Le S. Pierre dominique Bertholet Campan et son fils en survce . . . . C Livres

« . . . . »

(O1 3791) (1773.)

« Etat des sommes que Madame La dauphine veut et ordonne etre payées pendant la presente année mil sept cent soixante treize par. . . . . aux personnes cy après dénommées pour leurs Logements en argent en attendant qu'il leur en soit donné d'effectifs.

« . . . .

« Femmes de Chambre

« La de antoinette Gonet de Longeval Epouse du S. Campan . . . . III C Livres

« . . . . »

(O1 3793) (1774.)

« Etat général des officiers Domestiques de la Maison de la Reine ordonnés pour servir Sa Majesté qui seront payés de leurs gages pour les sommes tirées hors ligne et qui jouiront des privileges à eux accordés par les déclarations du Roy registrées en sa Cour du Parlement pour la présente année Mil sept cent soixante quatorze./.

« . . . .

« Autres Femmes de Chambre

« . . . .

« 1 avril 1747 — La De Antoinette Gonet de Longeval Epouse du Sr Campan et la Dlle Jeanne Louise henriette Genet en survivance du 23 avril 1774. . . . . Cxx Livres

« . . . .

« Garçons ordres de la Chambre

« Survivancier 5 may 1759 — Le S. Pierre Dominique Bertholet Campan et son fils en survivance 27 Janvier 1768 . . C Livres

« 14 Juillet 1742 — Le S. François antoine Gentil, et Jean Louis hollande en survivance 2 may 1762. . . . . . C Livres

« . . . . »

(O^1 3793) (1782.)

« Etat Général des officiers domestiques de la Maison de la Reine ordonnés pour servir Sa Majesté qui seront payés de leurs gages pour les sommes tirées hors ligne et qui jouiront des privileges a eux accordés par les declarations du Roy registrées en sa Cour du Parlement pendant la présente Année Mil sept cent quatre vingt deux./.

« . . . .

« Autres femmes de Chambre

« . . . .

« La D[e] Antoinette Gonet de Longevalle Campan et la D[e] Jeanne Louise henriette Genêt Campan en surv[ce] . . 120

« . . . .

« La D[e] henriette Adelaide Genêt Auguier 120

« . . . .

« huissiers de la Chambre

« . . . .

« Le S Pierre Dominique Bertholet Campan. 180

« . . . . »

(O^1 3793) (1788.)

« Etat général des officiers domestiques de la Maison de la Reine ordonnés pour servir sa Majesté qui seront payés de leurs Gages pour les sommes tirées hors ligne et qui jouiront des privileges à eux accordés par les déclarations du Roi registrées en sa Cour du Parlement pendant la presente Année Mil sept cent quatre vingt huit./.

« . . . .

« Autres femmes de Chambre

« . . . .

« La D[lle] Jeanne Louise henriette Genêt Campan. . . 120

« La D[lle] henriette Adelaïde Genêt Auguier 120

« . . . .

« La D[lle] Marïe Louise Isabelle de Loyen V[e] Cardon. . . 120

« . . . .

« Maitres d'hotel Serv[t] par Quartier

« Le S. Pierre Dufour et le S. Pierre Dominique francois Bertholet Campan en surv[ce]. 500

« . . . . »

(O[1] 3793) (1789.)

« Etat Général des officiers domestiques de la Maison de la Reine ordonnés pour servir Sa Majesté qui seront payés de leurs Gages pour les sommes tirées hors ligne et qui jouiront des privileges à eux accordés par les déclarations du Roi registrées en sa Cour du Parlement pendant la présente Année Mil sept cent quatre vingt neuf./.

« . . . .

« Femmes de Chambre

« La D^me^ Julie Louise Berthaut de Chémaut Ribaut de Misery et la D^me^ Jeanne Louise henriette Genêt épouse du S. Campan en surv^ce^ . . . . 150 L.

« La D^me^ Marie Elisabeth Noll épouse du S. Thibaut et la D^me^ Marguerite Louise Emilie de la Borde épouse du S. Regnier de Jarjayes en surv^ce^. 150

« Autres Femmes de Chambre

« . . . .

« La D^me^ Jeanne Louise henriette Genêt Campan et la D^lle^ Aimée Josephine Julie Rousseau sa niepce adjointe. . 120

« La D^me^ henriette Adelaïde Genêt Auguier 120

« . . . .

« La D^me^ Marie Louise Isabelle de Loyen Ve Cardon. . 120

« . . . .

« Maitres d'hotel serv^t^ par Q^er^

« Le S. Pierre Dufour et le S. Pierre Dominique françois Bertholet Campan en surv^ce^. . . . . 500 L.

« . . . .

« fait a Paris le Quinze Octobre Mil sept cent quatre vingt neuf./.

[Signé] « Marie Antoinette »

(O[1] 3792) (1789.)

« Etat des charges de la chambre de la Reine servant sous les ordres de S. A. S. Madame La Princesse de Lamballe, surintendante de la Maison de sa Majesté.

« Noms des Officiers, Date de leurs sermens, finance de leurs offices, s'ils ont été reçus depuis le 1er 8bre 1775, que S. A. S. a été reçüe surintendante.

« DEUX PREMIÈRES FEMMES

« MMdes

« Julie Louise Berthault de Chemault, Epouse du S. de Missery reciie premiere femme en 1765 — 24 ans de services.

« Jeanne Louise henriette Genet, femme du S. Campan, reciie femme de la Reine en 1774, Première femme en survivanee de Mde de Missery le 13 Juillet 1786.

« Marie Elisabeth Not, Ve Thibault, femme de la Reine en 17—, nommée Premiere femme en 9bre 1776 — 13 ans.

« Marguerite Louise Emilie de Laborde, femme du S. Jarjayes, reciie femme de la Reine en 1775, premiere femme en survivance le 17 mars 1787.

« Traitement de chaque pre femme.

« Gages.	150 L.	3 007 Livres 10 Sols
« Nourriture	1 297. 10	
« Bougies des Cabinets pour tenir lieu de supplément de nourriture.	1 500	
« Droits de manteau. . .	60	

« Plus elles ont part dans les serments qui se prêtent ès mains de la Reine. Les bougies des appartemens de la Reine leur appartenaient, et elles faisaient, sur ces bougies, à chacune des femmes de la Reine, 400 L. de pension. Elles ont encore quelques autres petits droits que l'on ne peut évaluer.

« Les Dmes Campan et Jarjayes ont conservé leurs appointemens de femme et ont chacune, comme Premiere femme en survivance, 3 000 L. de traitement

« Voire les Cottes 13.1786 et 3.1788.

« . . . .

DOUZE FEMMES DE LA REINE

« MMdes

« . . . .

« 4. Jeanne Louise henriette Genest, fe Campan, recu en 1774 — 14 ans.

« Mlle Rousseau, adjointe de la De Campan, sans appointemens, reçue en 1789. . . . .

« 5. Marguerite. . . . . . . fe Jarjayes. . . . . . .

« 6. henriette Adelaïde Genest, fe du Sr Auguié, reçue en 1776 — 13 ans.

« . . . .

« 12. Marie Louise Isabelle de Loyen, Ve du S. Cardon, reçüe en 1785 — 4 ans.

« Traitement de chacune des femmes de la Reine.

« Gages	120 L.	1 615 L.
« Nourriture	1 095	
« Pension des bougies	400	

« Plus celles qui ne sont pas logées ont pour logement sur le Domaine 300 L.

« Lorsqu'elles sont de garde, elles ont Cent sols par jour pour nourriture, à moins qu'elles ne soient nourries : il y a tous les jours deux femmes de garde. Elles ont encore quelques autres petits droits que l'on ne peut évaluer.

« La Reine avait autrefois seize femmes, non compris ses premieres. Elle a réduit ce nombre à douze femmes et ordonné que les appointemens des quatre femmes supprimées seraient répartis sur les huit anciennes de ses femmes, ce qui a fait a chacune de ces huit anciennes un traitement particulier, en augmentation de 1 200 L. D'où l'on peut conclure que les appointemens de chaque femme sont au moins de Deux mille quatre cent Livres.

« . . . .

« Mlle Rousseau, adjointe de la De Campan, n'a point d'appointemens. Voire le No 1er 1789.

« . . . . »

(O1 3793) (1792.)

« Qer d'Avril 1792

« 167,031 Livres 15 Sols 11

« Etat Général des Gages, Logemens, Nourriture, Récompenses et autres Attributions des Officiers de Service près la Reine pendant le Quartier d'Avril Mil sept cent quatrevingt douze.

« Savoir

« . . . .

« 2 prémières Femmes de Chambre

« A la Dme Julie Louise Berthaut de Chemau Ribaut de Misery

« Gages	37.10.—	4 510.12.6.
« Attributions	4.473. 2.6	

« A la Dme Marie Elisabeth Noll Thibaut

« id. . . . . 4 510.12.6.

« Prémiere Femme de Chambre en Survivce de la Dme de Misery et Cependant jouissant d'une place de Femme de Chambre

« A la Dme Jeanne Louise henriette Campan.

« Traitement particulier comme survivanciaire de la Dme de Misery . . 750 L.

« Id. comme femme de Chambre à laquelle la Dlle Aimé Josephine Julie Rousseau sa niece est adjointe

« Gages. . . . . 30 L. — —

« Attributions . . 823. 15. — } 853.15. —

} 1 603 15. —

« . . . .

« Femmes de Chambre

« . . . .

« A la Dme henriette Adelaide Genet Auguier . . 928.15. —

« . . . .

« A la Dme Marie Louise Isabelle de Loyen Cardon . . . . 628.15. —

« . . . .

« Pour copie conforme à l'Etat original annexée au Compte de la Liste Civile, exercice des six premiers mois 1792, en verification dans les Bureaux de la premiere Division de la Comptabilité nationale

« Le Chef de la premiere Division

[Signé] « non chevalier »

MAISON DES ENFANS DE FRANCE

(O[1] 3785) (Dans chemise datée 1758-1764.)

« Etat des sommes que recoivent les officiers ordinaires de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

« . . . .

« Rousseau Me d'armes gagé . . . 2 000

Livrées . . . . 1 800 } 3 800 Livres

« . . . . »

(O[1] 3785) (Pièce qu'une annotation date 1758.)

« Etat des gages que la Roy veut et ordonne etre payés par le tresorier General de sa maison aux personnes qui ont été établies par sa M[té] pour l'Education de Monseigneur le Duc de Bourgogne pendant la présente année.

« . . . .

« Au Sr Rousseau M[e] d'armes. 2 000

« . . . . »

(O[1] 3785) (1758.)

« Etat des personnes que Sa Majesté a nommées pour servir près Monseigneur le Duc de Bourgogne et que Sa Majesté veut etre payées de leurs Gages Nourritures et livrées a commencer du p[r] may de la présente année 1758.

« . . . .

« M[e] d'armes

« Le Sr Rousseau.

« . . . . »

(O[1] 3785) (1760.)

« Etat des Personnes qui ont servi Monseigneur Le Duc de Bourgogne dans son bas âge auxquelles le Roy a conservé leurs Nourritures pendant la présente année 1760.

« . . . .

« A Elizabeth Rousseau mille quatre vingt quinze livres cy . . . . 1 095 L.

« la supprimer sur l'Etat de 1761 étant emploiée sur celui des pensions pr 2 000 L.

« . . . . »

(O[1] 3785) (1760.)

« Etat des gages Et apointements que Le Roy veut et ordonne etre payées aux personnes qu'il avoit établies pendant

le bas âge de Monseigneur Le Duc de Bourgogne que sa Mté a bien voulu leur conserver et ce pour la présente année 1760.

« . . . .

« A De Marguerite desfugerais Rousseau remueuse trois cent soixante Livres cy. . . . . 360 L.

« . . . .

« A Elizabeth Rousseau deux cent livres . . . . . 200 L.

« la suprimer dans l'Etat de 1761 étant emploiée sur l'Etat des pensions pour 2 000 L.

« . . . . »

(O1 3785) (1761.)

« Etat des gages et apoints que le Roy veut et ordonne etre payés par le Trésorier général de sa maison aux personnes que sa Majesté avoit établies près Monseigneur le Duc de Bourgogne tant pour Son Education que celles attachées à son service et ce à compter du premier janvier de la présente Année 1761 jusques et Compris le sept May jour de L'inhumation du Prince.

« . . . .

« Au S Rousseau Me d'armes à raison de deux mille livres par an pour le meme Tems sept cens cinq livres cinq deniers cy . . . . 705 = 5

« . . . . »

(O1 3785) 1760.)

« Du pr Juillet 1760

Etat de la maison de Monseigneur Le Duc de Berri et de son Education passant aux hommes.

« . . . .

« Maitres d'Exercice.

« Les memes qui sont attachés a la personne de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

« . . . . »

(O[1] 3785) (1760.)

« Etat des personnes que le Roy a établies pour l'Education de Monseigneur Le Duc de Berry et pour son service que sa M^té^ veut etre payés des Gages et apointements qui leur sont réglés a commencer du premier juillet de la présente année 1760.

« . . . .

« Au S Rousseau M^e^ d'armes y est pourvu d'ailleurs cy. . . . . Mémoire

« . . . . »

(O[1] 3785) (1760.)

« Etat des Gages et apointemens que le Roy veut et ordonne etre payés aux personnes que sa M^té^ a etablies pour servir prés Messeigneurs le Duc de Berry, comtes de Provence et d'Artois et Madame pour le qu^er^ de Jan^er^ de la presente année 1760.

« . . . .

« A d^e^ marg^te^ desfugerais Rousseau remueuse a raison de 360 L. p^r^ chacun desd Enfans 360

« . . . .

« Chambre de Madame

« femmes de chambre

« . . . .

« Autres

« a Louise Rousseau 50

« . . . . »

(O[1] 3785) (1760.)

« Etat des récompenses que le Roy veut et ordonne être payées par Le Garde de son Trésor Royal aux femmes qui servent près les Enfants de france pendant la presente année 1760.

« Savoir

« . . . .

« A D^e^ Marie Marguerite Desfugerais Rousseau remueuse à raison de 200 L. pour chacun desd. Enfants sept cent trente sept livres quatorze sols deux déniers cy . . . . . . 737 L. 14. 2.

« . . . .

« femmes de chambre de Madame

« . . . .

« A Louise Rousseau femme de chambre deux cent Livres cy. . . . . 200 L.

« . . . . »

(O¹ 3785) (1760.)

« Etat des Livrées et Nourritures en argent que le Roy veut et ordonne être payées aux personnes que sa Mté a établies pour servir près Messeigneurs le Duc de Berry, comte de Provence et d'artois et Madame pour le qur de Janer de la presente année 1760.

« Savoir

« A de marie margle desfugerais Rousseau remueuse deux cent soixte treize livres quinze sols cy 273. 15

« . . . .

« chambre de Madame

« femmes de chambre

« . . . .

« autres

« . . . .

« a Louise Rousseau cy . . . . 273.15.

« . . . . »

(O¹ 3785) (1762.)

« Etat des gages et apointems que le Roy veut et ordonne être payés par le Trésorier général de sa Maison aux personnes que sa Mté a établies près Monseigneur Le Duc de Berry tant pour son Education que pour celles attachées à son service pendant la présente année 1762.

« . . . .

« Mes d'exercice

« . . . .

« Au Sr Rousseau Me d'armes deux mille Livres cy. . 2 000

« . . . . »

(O¹ 3785) (1764.)

« Etat des gages et apointements que le Roy veut et ordonne etre payés par le Trésorier general de sa Maison aux personnes que sa M^té a établies près Messeigneurs Les Duc de Berry et Comtes de Provence et d'artois tant pour leur Education que pour leur service pendant la présente année 1764.

« . . . .

« M^es d'exercices pour Mesd. seigneurs Les duc de Berry Comte de Provence et d'artois

« Au S^r Le Blond Maître de Mathematiques quinze cent livres cy . . . . 1 500 L.

« Au Sr Abé Nollet qui enseigne la phisique experimentale douze cent livres cy. . . . . 1 200 L.

« Au Sr Rousseau M^e d'armes et son fils en surv^ce deux mille livres cy . . . . 2 000 L.

[Viennent ensuite, les maîtres : à danser, 2 000 L. ; — à dessiner, 1 200 ; — à écrire, 1 000 ; — de violon, mémoire.]

« . . . . »

(O¹ x 722) (1774.)

[p. 150] « Gages des Personnes qui servent près les Enfants de France Madame et Mad^me Elizabeth. Qu^er d'octobre.

« 7,623 Livres

« . . . .

« Rousseau h^ers et Marie Marg^te Desfugerais remueuse jusques et compris le 29. 9bre 1774 jour de son deces a raison de 180 L. par quartier 118

« . . . .

[p. 151] « Chambre de Mme Elizabeth

« . . . .

« 28. Rousseau D^e Genet Remueuse a raison de 90 L. par quartier à compter du 1er X^bre 1774 cy pour ce mois. . . 30

« . . . .

[p. 152] « Récompense aux personnes qui servent près les Enfants de France

« 5,585 Livres 10 Sols 8 deniers

« 1 Rousseau h^ers et Marie Marg^te Desfugerais Remueuse a raison de 200 L pour chacune de Madame et Mad^me Elizabeth

à compter du 1er janvier de la pnte année Jusques et y compris le 29 9bre der Jour de son deces. . . . . 365. 10. 9.

« . . . .

(O1 x 721) (1775)

[p. 125] « Rousseau Louise Elizabeth femme de chambre de Madame. »

(O1 3785) (1778.)

« Etat des gages et apointements que le Roi veut et ordonne etre payés aux Maitres de l'Education des Enfants de france pendant la présente année 1778.

« . . . .

« Maitre en fait d'armes

« Au Sr Rousseau 2 000

« . . . .

« Traitement des Maitres de l'Education des Enfants de france . . . .

« . . . .

« Me en fait d'armes

« M Rousseau Gages — 2 000 Etat
Nourritures — 1 800 ch. aux deniers.

« . . . . »

(O1 3798) (1780.)

« Etat des gages et apointements que le Roi veut et ordonne etre payés par le Tresorier Payeur général des dépenses de Sa Maison aux Maitres de l'Education des Enfants de france pendant la presente année 1780.

« . . . .

« Maitre en fait d'armes

« au Sr Rousseau . . . . 2 000 L.

« . . . . »

(O¹ 3798) (1780.)

« Etat des gages et apointements que le Roy veut et ordonne etre payés aux Personnes Etablies pour servir près Madame fille du Roy pendant le quartier d'avril de la présente année 1780.

« . . . .

« A Julie françoise Genet Rousseau remueuse à raison de 360 L. par an ; cy. 90

« . . . .

« Femmes de chambre

« . . . .

« Autres

« . . . .

« A Sophie Genet surnumeraire . . . . Mémoire

« . . . . »

(O¹ 3798) (1789.)

« Etat des gages et apointements que le Roi veut et ordonne être payés aux Personnes établies pour servir près Monseigneur Le Duc de Normandie et Madame Fille du Roi pendant le Quartier de Janvier de la présente année 1789.

« . . . .

« A Julie Françoise Genet Rousseau Remueuse à raison de 360 L. par an pour chacun de Monseigneur Le Duc de Normandie et de Madame Fille du Roi 180

« . . . .

« Chambre de Madame Fille du Roy
« femmes de Chambre

« . . . .

« Autres

« . . . .

« A Sophie Genet Pannelier . . . . 50 L.

« . . . . »

(O¹ 3798) (1789.)

« Etat des gages et apointements que le Roi veut et ordonne

être payés aux Maîtres de l'Education des Enfants de france pendant la presente 1789.

« . . . .

« Maître en fait d'armes

« Au Sr Rousseau. 2 000

« . . . . »

(O[1] 3798) (1792.)

« Etat des Gages et apointements que le Roi veut et ordonne être payés aux Personnes établies pour servir près Monseigneur le Dauphin et Madame fille du Roi pendant le quartier de Janvier de la présente année 1792.

« . . . .

« A Julie francoise Rousseau, Remueuse, à raison de 360 L. par an pour chacun de Monseigneur Le Dauphin et de Madame fille du Roi 180

« . . . .

« Chambre de Madame fille du Roi

« femmes de chambre

« . . . .

« Autres

« . . . .

« A Sophie Genet Pannelier. 50

« . . . . »

(O[1] 3798) (1792.)

« Etat des Gages et apointements que le Roi veut et ordonne être payés aux Maîtres de l'Education des Enfants de france pendant le quartier de Janvier de la présente année 1792.

« . . . .

« Au Sr Rousseau Maître en fait d'armes. 500

« . . . . »

(O[1] 3798) (1792.)

« Etat des récompenses que le Roi veut et ordonne être payées aux Personnes ci après dénommées établies pour le

Service des Enfants de france pendant les six premiers mois de la présente année 1792.

« Service du Prince Royal

« . . . .

« A Julie francoise Genet Rousseau Remueuse . . . 100 L.

« . . . .

« Service de Madame fille du Roi

« . . . .

« A Julie françoise Genet Rousseau Remueuse . . . 100

« . . . .

« Premières femmes de chambre

« . . . .

« Autres

« A Sophie Genet Pannelier 100

« . . . . »

(O[1] 3798) (1792.)

« Etat De Differentes parties de Traitement et autres attributions aux Personnes ci devant établies sous le Titre d'anciens officiers et autres attachés au service des Enfants de france à compter du pr Juillet au 10 août 1792.

« . . . .

« Service particulier de cidevant
Madame fille du Roi

« . . . .

« A la Dlle Rousseau Lectrice pour ses apointements à raison de 2 000 L. par an. . . . . 222 - 4 - 5

« . . . . »

(O[1] 3798) (1792.)

« Etat des différentes parties de Traitement et autres attributions aux personnes cidevant établies sous le Titre anciens officiers et autres attachés au Service des Enfants de france à compter du 11. aout au 30. septembre 1792./.

« . . . .

« Service particulier de cidevant
Mad^e fille du Roy

« . . . .

« A La D^elle Rousseau Lectrice pour ses ap^ts à raison de 2 000 L. par an. . . . . 277.15.7.

« . . . . »

(O¹ 3798) (1792.)

Etat. . . [même titre que ci-dessus]. . . . . au service des Enfants de france pendant le Quartier d'octobre 1792

« . . . .

« Service particulier de Madame fille du Roi

« . . . .

« A la D^elle Rousseau Lectrice pour Ses appointements, à raison de 2 000 L. par an. 500

« . . . . »

MAISON
DE
MESDAMES FILLES DE LOUIS XV

(O¹ 3765) (1769.)

« Brevet de Me de la Garderobbe de Mad^e Adelaide pour le S. Campan

« AUJOURD'HUY 5 Janvier 1769 Le Roi Etant à Versailles jugeant convenable au bien du service de Madame Adelaide de france de créer près sa personne un maitre de sa Garderobbe et voulant mettre dans cette place une personne dont les meurs le Zele et la bonne conduite fussent connue Sa maj^té. a cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui du S. Pierre Dominique Bertholet Campan Garçon de la Chambre de la feue

Reine et premier valet de Chambre de feue Madame la Dauphine persuadé qu'il s'acquitera de cette charge avec le même zele qu'il a toujours fait paroitre a cet effet sa maj[té]. la retenu pour remplir près Madame adelaide de france la Charge de Maitre de la garderobbe de cette princesse et jouir en cette qualité des honneur prerogatives et autres avantages attribués à cette place, et des apointemens de 1 500 L. que sa Maj[té]. lui a réglé et qui seront employes sur l'état des gages de la Maison de cette princesse, Mande sa Maj[té]. a Lad[e] Duchesse de Beauvilliers dame d honneur de Madame adelaide de france, qu'après qu'il lui sera apparu des bonnes vie, mœurs Religion Catholique apostolique et Romaine aud S Campan et qu'elle aura pris et recu de lui le sermen en tel cas requis et accoutumé elle le mette en possession de lad charge et le fasse reconnoitre en lad. qualité de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra en vertu du présent que pour assurance de sa volonté sa Maj[té]. a signé de sa main et fait contresigner par moy Con[cr] secretaire d'Etat et de ses Commandemens et finances./. »

(O[1] 3770) (1769.)

« Etat des gages apoin[ts] et pensions que le Roy veut et ordonne etre payées aux personnes qui servent près Madame pendant le quartier d'avril de la présente année 1769./.

« . . . .

« M[e] de la garde robe

A Pierre Dominique Bertholet Campan trois cent soixante quinze livres cy 375

« . . . . »

(O[1] 3770) (1771.)

« Etat des gages Et apointements que le Roy veut et ordonne etre payés aux personne que sa M[té] a établies près Madame et Madame Elizabeth pendant le quartier de Janvier de la présente année 1771.

« . . . .

« A Marie Marguerite Desfugerais Rousseau remueuse à raison de 360 L. par an pour chacune desd Princesses. 180 L.

« . . . . »

(O[1] 3770) (1774.)

« Etat des gages apointements et pensions que le Roy veut et ordonne être payés aux personnes qui servent prés Madame Adelaïde pendant le quartier de Janvier de la presente année 1774

« . . . .

« Me de la garderobe

« A Pierre Dominique Bertholet Campan 375

« . . . . »

(O[1] x 721) (1775.)

[p. 82] « Gages aux personnes qui servent près Madame Adelaïde

quartier de Janvier
13,888 Livres 15 Sols

« . . . .

« Dates des payements 10 avril 1775

« Me de la Garderobe

« 18. Campan Sr Dominique Bertholet 375

« . . . .

[p. 100 — 101]

« Logement aux Personnes qui servent près Mesdames Adelaïde Victoire et Sophie.

« Six premiers mois
16, 750 Livres

« . . . .

« Officiers servans près Mesdames Victoire et Sophie

« . . . .

« Service de Madame Victoire

« . . . .

80. Genet Jne Lse henriette Lectrice 150

« . . . .

« Service de Madame Sophie

« . . . .

« 117. Genet La De Lectrice . . . . Mémoire.

. . . . »

[De même, p. 105, pour les six derniers mois.]

(O[1] x 722) (1776.)

[p. 143 - 144]

« Logements aux personnes qui servent prês Mesd^mes^ Adelaïde Victoire et Sophie

« Six premiers mois 17, 275 Livres.

« . . . .

« Officiers servant prês Mesdames
Victoire et Sophie

« . . . .

« Service de Madame Victoire

« . . . .

« 81. Genet J^lle^ Louise henriette Lectrice 150

« . . . .

« Service de Madame Sophie

« . . . .

« 123. Genet D^elle^ Lectrice. . . . . Mémoire

« . . . .

[p. 129 bis]

« Gages des personnes qui servent près de
Mad^me^ Adelaïde

« Quartier de Janvier 13,400 Livres

« . . . .

« Dates des payements 2 avril 1776

« M^tre^ de la Garderobe

« 18. Campan P^re^ Dominique Bertholet. 375

« . . . . »

MAISON

DE

MADAME COMTESSE D'ARTOIS

(Z[1A] 521) (1781.)

« Etat des Officiers domestiques de la Maison de Madame Comtesse d'Artois ordonnés pour la servir qui seront payées de leur Gages pour Les sommes tirées hors Lignes pendant la présente année Mil sept cent quatre vingt un.

« . . . .

« Maitres d'hotel de sémestre

« au S Rousseau 1 000

« . . . .

« Maître de la Garde Robbe

« au S Campan 300

« . . . .

« Garçons de la chambre ordinaires

« . . . . »

« au S Cardon ou le S Cardon son fils En survivance. 100

« . . . . »

PIERRE HARLÉ

mon fils aîné,

tué à l'ennemi, dans la Grande Guerre,

le 8 Avril 1915.

PIERRE HARLÉ

[*Extrait des* "Archives historiques du Département de la Gironde". *Tome L, 1915.* (1)]

La Société des Archives historiques de la Gironde tenait, le 23 avril 1915, sa séance mensuelle et, selon la coutume établie depuis l'ouverture des hostilités, le Président venait de donner des nouvelles de quelques membres mobilisés, lorsque l'un des assistants prit la la parole et annonça la mort de Pierre Harlé.

Ce fut, pour nous tous, un moment d'indicible tristesse.

Pierre Harlé avait, en effet, l'estime et l'amitié de tous ses collègues. Il était un de ceux qui honoraient le plus nos travaux d'érudition, et la Société des Archives historiques, qui venait de perdre, quelque temps auparavant, un de ses amis de la première heure, M. le professeur Barckhausen, voyait maintenant disparaître un de ses plus jeunes membres.

On a dit pour le premier, dans les pages précédentes, ce que fut le professeur distingué et l'historien éminent; c'est à nous qu'est réservée la douloureuse et cependant très douce mission de parler du second. Les mêmes goûts nous avaient liés; bien des fois nous avions échangé nos projets et nos espérances, aussi a-t-on cru devoir nous confier cette tâche, bien que d'autres auraient eu plus de talents que nous pour la remplir.

---

(1) Cette Notice est avec portrait. Depuis le début de ses publications, en 1859, jusqu'au présent 50e volume, 1915, les *Archives* n'ont publié que cinq Notices nécrologiques.

Pierre-Gaëtan Harlé était né à Bordeaux le 12 décembre 1885. Par la famille de son père, originaire de Picardie, il s'apparentait à deux célébrités du siècle passé : Mme Campan et le maréchal Ney. Par sa mère, il était bordelais; il appartenait à la famille des Brizard et Roger dont la firme industrielle est connue dans le monde entier et y jouit d'une si légitime renommée. Et ceux qui prétendent expliquer par l'atavisme la personnalité de chacun, auraient trouvé, nous semble-t-il, chez notre collègue une confirmation de leur théorie, car il semblait avoir hérité jusqu'à un certain point des qualités de ses ancêtres, tenant des uns son talent littéraire, sa compréhension de la nature et du pittoresque, des autres son amour de la vie active et sa bravoure, des autres encore son application, sa ténacité dans l'effort, son sens pratique.

Dès sa jeunesse, Pierre Harlé se révéla tel que nous devions le connaître : gai et serviable, d'humeur égale, s'élevant au-dessus des mesquineries de la vie et sachant apporter dans la tâche quotidienne beaucoup de méthode et d'esprit de suite. Que ce soit à Toulouse au Collège du Caousou, ou à Bordeaux à l'École de Tivoli ou au Lycée, il est l'élève appliqué, cherchant beaucoup plus à s'instruire et à se former qu'à briller; il est aussi le joyeux camarade dont la voix sonore sert d'accompagnement aux exercices de corps où il excellait.

Cette voix sonore, qui lui valait ainsi, au collège, d'être pris comme *excitateur* des jeux, devait lui procurer plus tard, dans le monde, des succès dont, d'ailleurs, il ne tirait aucune vanité. Pierre Harlé avait, en effet, une voix de basse remarquable, d'un timbre cuivré dans la force, d'une singulière douceur dans l'expression des sentiments tendres. Avec le soin qu'il apportait à toutes choses, il s'appliqua, sous la direction d'un maître éminent, à cultiver et à développer ce don naturel au point de

parvenir à un réel talent, et tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, en ont conservé une impression très vive.

Lorsque vint le moment de choisir une carrière, des traditions de famille poussaient le jeune homme à préparer l'École Polytechnique, mais il n'en eut pas le goût : « Je n'aime pas les maths, » disait-il, et il laissa à ses deux frères le soin de perpétuer le nom de Harlé dans la grande famille polytechnicienne. Il préféra faire son Droit, pensant, comme bien d'autres, que les études juridiques mènent à tout.

Il se fit donc inscrire à la Faculté de Bordeaux. C'était l'époque où tout un groupe de jeunes professeurs venaient renouveler l'enseignement et intensifier les études et où, parmi les étudiants qui se pressaient au pied de leur chaire, se manifestait une réaction très vive contre le dilettantisme et le faux intellectualisme de leurs aînés. Il semblait, en ce début du xxe siècle, que la jeunesse studieuse, consciente du rôle qu'elle était appelée à jouer, se préparait pour la grande action, pour le jour où maîtres et élèves iraient mêler leur sang sur les champs de bataille, défendant, autrement que par des arguments, la justice outragée.

Ces années de droit furent pour Pierre Harlé, comme pour beaucoup, des années d'épanouissement intellectuel.

Les études juridiques, en effet, sont un merveilleux complément des études classiques. Par celles-ci le jeune homme connaît sa langue, l'histoire de son pays, les principes de la science; par celles-là, il apprend ses devoirs et ses droits dans la nation, dans la cité, dans la famille. Son esprit, habitué jusque-là beaucoup plus aux spéculations qu'aux réalités, se trouve, avec le Droit, en contact avec la vie. Il lui faut raisonner sur des textes, en apprécier la justesse et l'opportunité, en suivre les effets dans leurs réalisations pratiques. A ce travail, l'intelligence se développe, le jugement se forme, l'esprit

se pose. Et cette formation se trouve parachevée dans les années de doctorat où l'étudiant, approfondissant des matières dont il n'a étudié précédemment que les généralités, acquiert, dans une spécialité, une valeur qu'il soumet à l'appréciation de ses maîtres dans une thèse inaugurale. Cette thèse est une épreuve beaucoup plus redoutable qu'on ne croit, car elle indique aux professeurs, d'une manière exacte, les fruits que leurs auditeurs ont retirés de leurs enseignements; elle est aussi un miroir très fidèle des qualités et des défauts de celui qui la soutient. Les uns n'y voient qu'une épreuve ennuyeuse à laquelle les ont soumis les circonstances et dont ils entendent, au plus tôt, se débarrasser. D'autres cherchent, au contraire, à tirer du temps employé tout le profit possible; ils ont même la prétention de faire œuvre utile, de contribuer, selon leurs moyens, à l'avancement des connaissances humaines.

Pierre Harlé fut de ces derniers.

Je le revois encore dans le vestibule de la Faculté, au pied de la statue de Cujas qui orne l'escalier, m'annonçant le sujet de sa thèse. C'est un événement dans la vie du futur docteur. En général, ce choix, en effet, a été précédé de démarches et d'enquêtes; on ne s'est décidé qu'après bien des hésitations et, en indiquant le titre, on est un peu soucieux de l'opinion des camarades.

« Je fais ma thèse, me dit Harlé, sur les *Padouens* en pays bordelais. » Et comme je marquais mon incompétence, il m'expliqua que par le mot *padouen* on désignait, sous l'ancien régime, toutes terres de libre usage, ouvertes à tous, tels que chemins, eaux, pacages, forêts, etc. Il s'agissait de rechercher à quelles lois, à quelles règles générales étaient soumis les padouens dans le Bordelais; de quelle façon ils s'étaient constitués, quels étaient leurs légitimes possesseurs : comment on en usait; ce qu'ils devinrent; enfin, comment ils furent mis en valeur,

aliénés ou partagés. Le plan était simple et clair. Le sujet, de plus, était tout nouveau. Il n'y avait, en effet, sur la question aucun ouvrage de caractère général, quelques monographies tout au plus, et au point de vue local rien n'avait été publié.

C'était donc l'inconnu avec tout son charme, mais aussi avec tous ses labeurs et ses incertitudes. Que donnerait ce sujet, on n'en savait trop rien. Il était difficile, en effet, d'en apprécier les matériaux, de faire par avance une bibliographie. Car pour les thèses de ce genre, véritables enquêtes locales, ce n'est point dans les bibliothèques de l'Université qu'il faut en chercher les éléments, c'est dans les dépôts d'archives, c'est-à-dire dans un monde nouveau où l'étudiant a tout à apprendre et où il se perdrait s'il ne trouvait, auprès de ceux qui le régissent, un accueil toujours aimable et une aide éclairée.

Pierre Harlé se mit à la besogne avec entrain et il montra, dès le début, une aptitude remarquable aux recherches. Avec calme et méthode, il fit la chasse aux documents partout où il crut les trouver. Le fonds de l'Intendance et celui des Eaux et Forêts, les archives des Clergés régulier et séculier, les papiers des Notaires et des principales communes du département, furent dépouillés avec soin et lui fournirent la plupart des matériaux de son travail. Avec conscience, il étaya chaque fait d'une référence précise et publia dans le corps de l'œuvre ou en appendice les documents qui lui parurent plus importants ou plus indiscutables.

Les archives le captivèrent tellement que d'elles presque uniquement Harlé tira toute sa thèse, si bien que, lorsque après deux années de labeur, il la présenta devant le jury de la Faculté, celui-ci ne trouva qu'un reproche à lui faire, — il faut bien en faire au moins un, — c'est de n'avoir pas réservé une place plus grande aux théories

générales sur les communaux contenues dans les ouvrages imprimés des anciens auteurs.

Pierre Harlé fut reçu docteur *avec éloges.*

C'était la plus haute mention que donnait alors la Faculté et, à la fin de l'année scolaire, elle lui décerna la médaille de la Ville de Bordeaux.

A cette haute récompense de la Faculté, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux en ajouta une autre quelques mois plus tard. Et, en donnant à Pierre Harlé une médaille d'or, elle entendit non seulement récompenser « le travail remarquable » qu'était la thèse de notre collègue, mais encore saluer, dans son jeune auteur, l'érudit et l'historien bordelais « qui, ajoutait le rapporteur, est décidé fermement à ne pas s'en tenir à ce brillant essai ».

De la préparation de sa thèse, en effet, Harlé devait garder un goût très vif pour l'histoire locale. Aussi, ayant d'abord choisi une carrière qui lui laissait quelques loisirs, le vit-on de nouveau fréquenter les dépôts d'archives.

Notre Société bénéficia des résultats de ses recherches. Entré parmi nous au mois de décembre 1910, dès la séance suivante il commençait la série de ses communications en lisant un document du XVIe siècle relatif à l'arrachage des vignes autour des remparts de Bordeaux. Il nous tint ensuite au courant de ses divers travaux en apportant à nos réunions les pièces les plus intéressantes qu'il découvrait.

Sa collaboration fut également acquise à la *Revue historique de Bordeaux*. Il y publia d'abord de courtes notices : *l'Horloge de la Grosse Cloche; la Basoche et ses farces au XVIe siècle*, etc., et un article remarqué sur *Le Bourreau de Bordeaux avant la Révolution* où il condensa le résultat de ses études sur les pénalités appliquées dans notre contrée sous l'ancien régime. Il y justifie leur rigueur par l'état de la société à ces époques et, se souvenant des

longues discussions de l'École de Droit où notre jeunesse s'était passionnée, il y prend nettement position contre l'abolition de la peine de mort.

Entre temps, à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie de Bordeaux, Harlé acceptait, avec sa bonne grâce habituelle, de dresser, d'après des documents originaux, la liste des notabilités bordelaises qui en avaient successivement occupé les fauteuils de 1796 à 1912. Travail ingrat et minutieux qui lui procura cependant la grande joie d'inscrire parmi les derniers noms de cette liste celui de son père, l'ingénieur des ponts et chaussées Édouard Harlé, que les membres de la savante Compagnie venaient d'appeler parmi eux.

Mais l'œuvre capitale de notre collègue, celle qui lui assurera une place marquée dans l'érudition bordelaise, c'est la transcription du *Registre du clerc de ville*, conservé aux Archives municipales, qui parut dans le tome XLVI de la collection de notre Société et dont la Ville de Bordeaux a fait faire un tirage à part. Ce qui fait surtout le mérite de cette publication, c'est la difficulté du texte qu'il s'agissait de transcrire. D'autres, avant Harlé, s'y étaient essayés; mais l'écriture du clerc de ville petite et serrée, aux caractères empâtés, avait découragé leurs efforts; ils avaient abandonné la tâche malgré le grand intérêt du document. Notre collègue s'y attela et, avec une patience et une ténacité merveilleuses, il parvint à le déchiffrer. Nous lui devons ainsi une des pièces capitales de l'histoire de Bordeaux au XVI[e] siècle. Il en a d'ailleurs souligné la valeur dans la lumineuse introduction qu'il a placée en tête de l'édition municipale. Il y montre tout le parti que l'on peut tirer de ce mémento où Richard de Pichon, qui exerça la charge de clerc de ville pendant toute la seconde moitié du XVI[e] siècle, de 1551 à 1603, inscrivait à côté des arrêts du Parlement qui intéressaient la cité, des listes de jurats et de parlemen-

taires, des comptes, des notes sur les guerres civiles et même sur ses affaires personnelles... Et c'est l'occasion pour l'éditeur de faire un exposé des attributions de la Jurade et du clerc de ville au XVIe siècle, exposé que tous ceux qui veulent étudier cette époque troublée de notre histoire, consulteront avec fruit.

Le *Registre du clerc de ville* parut en 1912.

Harlé aurait voulu continuer ses recherches dans les documents du XVIe siècle qu'il déchiffrait si facilement. Malheureusement, ses devoirs professionnels l'absorbèrent au point que, dans la suite, des séances prolongées dans les dépôts d'archives lui devinrent impossibles. Aussi, fûmes-nous privés de sa collaboration pendant les derniers mois qui précédèrent la guerre.

Toutefois, en prenant l'épée, Harlé ne devait pas briser sa plume. Sa dernière œuvre, il l'écrivit face à l'ennemi. Ce n'est pas la moins belle, car il la signa de son sang.

Mais avant de parler des notes de guerre que notre regretté collègue a laissées et qui, je l'espère, seront publiées quelque jour, je voudrais, pour compléter son portrait, dire quelques mots de son amour pour la montagne et signaler l'œuvre charmante qu'il lui a inspirée.

Harlé aimait beaucoup les voyages, et c'est peut-être un peu pour cela qu'il avait tant d'attrait pour les recherches historiques. N'est-ce point elles, en effet, qui font voyager l'esprit en l'obligeant à sortir de lui-même et qui le mettent en contact avec d'autres intelligences, dans d'autres pays, d'autres siècles et d'autres civilisations? En tout cas, dans les uns comme dans les autres, notre collègue fit preuve des mêmes goûts et des mêmes qualités. En histoire, ce qu'il préférait, c'était le XVIe siècle avec son écriture difficile à lire, ses institutions sévères, ses mœurs rudes. Dans la nature, ce qu'il affectionnait, c'était la montagne sauvage aux pics inaccessibles. Ce qu'il cherchait ici comme là, c'était la vie primitive

qui convenait à son caractère épris de force et de liberté.

Ce n'est pas le lieu ici de parler plus longuement de l'alpiniste éminent qu'était notre collègue et des records fameux qu'il a accomplis, comme, par exemple, de faire l'ascension, aller et retour, depuis Gavarnie, du Vignemale le matin et du Mont-Perdu l'après-midi du même jour. Le Club Alpin Français, section du Sud-Ouest, dont il était un des plus zélés membres, lui a rendu un éclatant hommage. Et en feuilletant le *Bulletin* de cette Société, on y rencontrera des notes d'excursions joliment écrites et le récit de l'ascension du pic de Cotiella, qui nous révèle un Harlé inconnu, un Harlé que la nature émeut et qui sait rendre en artiste les aspects si variés des cimes solitaires.

Avec une préparation pareille, on peut juger quel merveilleux officier devint notre collègue lorsque l'appel aux armes retentit.

La guerre le surprit comme il combinait une nouvelle excursion en montagne. Elle ne l'effraya pas. Il l'avait vue venir et il l'accepta comme la plus belle occasion de s'éprouver lui-même et de servir. Il était affecté au 206e d'infanterie comme sous-lieutenant, et c'est avec ce régiment qu'il partit, dès les premiers jours d'août, pour le front de Lorraine. Le 19, il franchissait la Seille, à Brin, et pénétrait en territoire annexé.

De cette marche vers l'Est, de la retraite précipitée qui suivit et des combats pour défendre Nancy, Pierre Harlé nous a conservé un récit vivant et coloré où toutes les qualités d'observation et de jugement de l'érudit se retrouvent.

Il ne nous reste plus qu'à feuilleter ces notes. Nous y verrons comment celui qui aimait tant à reconstituer l'histoire, savait aussi la vivre.

Officier partageant les fatigues de ses hommes et leurs

privations, Harlé nous raconte la vie de guerre, la carte sous les yeux, marquant les étapes de la route, relatant les incidents et les impressions de chaque jour. Le récit est varié, et entre des renseignements d'une précision rigoureuse, s'intercalent de petits tableaux pittoresquement dessinés.

Le voici, par exemple, parvenu, le 20 août, en pleine Lorraine allemande, près du village de Lémoncourt. L'entrain des soldats est extrême ; « on s'attend à voir déboucher les Allemands, et la marche en avant s'effectue avec toute la prudence voulue. Tout d'un coup, des cris le long de la ligne : *Là ! là ! Regarde ! Le voilà ! le voilà !* — *Où donc ?* s'écrie le capitaine, qui pense toujours aux Boches. — *Mais là, devant vous, mon capitaine. Voyez-le, il prend à gauche.* Et le capitaine voit en effet, dans la direction indiquée, un superbe lièvre qui file à toutes jambes. Le capitaine se met en colère et accable de sottises ceux qui pensent aux lièvres dans un pareil moment. Les obus, en effet, recommençaient à tomber. N'empêche, tout le monde rit, sauf le capitaine... »

Ce séjour en pays annexé devait être court.

Depuis l'avant-veille, l'armée du général de Castelnau, dont dépendait le régiment de Pierre Harlé, était en contact avec l'ennemi sur la ligne Delme, Morhange, Sarrebourg. La bataille engagée devint bientôt furieuse ; mais nos troupes, prises à partie de trois côtés à la fois, au centre par l'armée du prince héritier de Bavière, à l'est par celle du général von Heeringen, à l'ouest par des éléments sortis du camp retranché de Metz, virent leur offensive brisée et, un corps d'armée ayant fléchi, il fallut battre en retraite, en abandonnant sur le champ de bataille des blessés parmi lesquels étaient beaucoup de Bordelais.

Dans ce recul rapide, qui permit d'éviter un désastre, le sous-lieutenant Harlé eut l'occasion de déployer toutes

les ressources de sa riche nature. Placé à l'arrière-garde, séparé de son régiment, il sut prendre les initiatives nécessaires et ramener sa section en arrière sans laisser un traînard.

Une fois la frontière repassée, la 68e division, à laquelle appartenait le régiment de Harlé, fut appelée à concourir à la défense de Nancy. On alla d'abord cantonner au col de Bratte, « dans un joli petit bois, dans des huttes de feuillages du genre de celle de Robinson »; puis on se rapprocha de la ligne de feu. Pendant quelques jours, le régiment resta en arrière, en réserve, prêt à marcher au premier signal. Et de ce temps-là, Harlé nous raconte un trait charmant. Il était, avec ses hommes, abrité derrière une colline, les obus tombaient en avant avec fracas, lorsqu'au moment du déjeuner ils virent accourir une fillette d'Agincourt, Mlle Liette V..., âgée de dix ans, dont les parents avaient reçu les officiers la veille. Elle portait aux soldats un grand pot de confiture de mirabelles : « Inutile de décrire la joie de cette petite fille, très gaie d'ailleurs, qui mange de la confiture avec des soldats qui vont se battre... ». Le 206e régiment ne tardait pas, en effet, à prendre part à l'affaire du bois de Champenoux. Et notre collègue assista à ces charges à la baïonnette si héroïques où officiers aux galons voyants et soldats en pantalon rouge tombaient sans parvenir au but. Cependant tant de bravoure ne devait pas être vaine : le village d'Amance ayant été enlevé par un coup de main hardi des nôtres, l'ennemi dut reculer et abandonner la lutte.

Le 9 septembre, la ville de Nancy était ainsi sauvée.

Harlé nous a laissé du champ de bataille une description d'un réalisme saisissant : « Nous descendons jusqu'à la ligne de chemin de fer que nous suivons jusqu'à la station de la Bouzule; des cadavres partout : à droite dans les prés, des Français ; autour de la gare, des Boches. Les layons de la forêt sont également pleins d'Allemands

morts. Nous déjeunons sur le quai de la gare, au milieu de ce triste tableau qui laisse d'ailleurs tout le monde complètement indifférent. Le repas est arrosé par une bouteille d'excellent vin trouvée dans un café dont le toit flambe : on entend les tuiles se briser en crépitant. A gauche, dans le bois, le sac d'un Boche brûle et, comme il y a des cartouches dedans, on entend une détonation de temps à autre... » Quelques heures après, notre collègue était blessé. Des patrouilles lui ayant signalé l'ennemi à quelque distance dans le bois, il s'y était rendu en reconnaissance. A la tête de sa section, il avançait sous les arbres, lorsqu'une balle l'atteignit au bras. La blessure n'était pas grave et Pierre Harlé, peu après, rentrait dans sa famille avec un congé de convalescence. Il devait se reposer un mois, mais au bout de quelques jours, ayant appris que, dans une action récente, le 206e avait eu beaucoup d'officiers hors de combat, sans attendre la fin de son congé, il regagna son poste, quoique sa blessure ne fût pas cicatrisée. Il ne se faisait cependant aucune illusion sur le danger qu'il courait. En quittant son père, il lui avait dit : « Je ne reviendrai pas. » Ce n'était pas un pressentiment, c'était l'expérience qui le faisait parler.

Mais la guerre qu'il allait faire maintenant n'était plus la même. Aux marches et contre-marches sous le soleil d'août et les pluies de septembre, avait succédé l'immobilité dans la tranchée. « L'homme de la montagne » allait devenir « l'homme des bois » et des cavernes.

C'est avec une joie marquée qu'il retrouva son régiment et qu'il reprit sa vie de guerre : « vie d'avant-poste, en Lorraine, dans des fermes démolies par les obus français et allemands ou dans des bois terriblement touffus »; vie de misère et d'inaction aussi. « Rien n'est plus monotone, écrit-il, et moins accessible à l'imprévu que cette existence dans les forêts. » Encore, quand le soleil brille, la nature est charmante et la regarder est une distraction. « Les

colorations d'automne sont délicieuses, note-t-il, dans ces forêts composées d'arbres très différents. » Malheureusement les belles journées sont rares ; tantôt c'est le brouillard, le brouillard de Lorraine froid et humide, qui rampe en larges écharpes blanches sous les hêtrées et les sapinières; tantôt c'est la pluie continue. « La plaine de Saint-Jean devient un véritable lac d'eau et de boue ; les uns après les autres, les abris se démolissent ou se remplissent d'eau. »

Mais l'heureux caractère de notre collègue surmonte toutes ces difficultés et il sait faire partager son entrain à tous ceux qui l'entourent. Il cherche à les distraire et il y réussit. Certain jour, ayant découvert dans une maison abandonnée une lanterne magique, il donne des séances et, « après avoir guetté les Boches sur les rives de la Loutre-Noire, les hommes viennent rigoler devant l'écran où dansent des bonshommes grotesques ». Il donne même des concerts aux Boches :

« A l'occasion du premier de l'an 1915, écrit-il, les Allemands de Rozebois et des Ervantes s'étant mis à chanter le *Wacht am Rhein* et à danser au son des fifres..., on a fait monter un phonographe sur un toit et on leur a joué la *Marseillaise* et *Sambre-et-Meuse*, le tout souligné des applaudissements et des hourras des soldats. »

L'année nouvelle lui apporta le galon de lieutenant. Il fut maintenu au 206e et continua ainsi à veiller aux Marches de l'Est jusqu'au mois de mars 1915. A cette époque, son régiment fut transporté en Woëvre, à la lisière du bois de Mort-Mare. C'était une nouvelle étape dans la vie de guerre, plus dure que la précédente. « La canfouine où je me trouve, note-t-il le 15 mars, est tellement basse qu'il est impossible de s'y asseoir complètement droit sur son séant. Je suis donc moitié assis, moitié couché, mon porte-cartes, sur lequel j'écris, sur les genoux. Les tranchées où nous nous trouvons ici n'ont que de

lointains rapports avec les travaux d'art de notre précédent secteur. Il y a entre les deux modèles à peu près autant de différence qu'entre un type superchic des Chartrons et un mendiant qui tend la main à la porte d'une église. La première ligne des Boches était composée de tranchées où nous sommes maintenant. Quand on s'en est emparé, on les a rafistolées tant bien que mal, en faisant de petits abris pour les hommes de distance en distance. Mais comme on ne peut travailler que la nuit, et encore à condition de ne pas faire de bruit, le résultat n'est pas très brillant. Nous sommes en effet dominés par un dôme de 380 mètres d'altitude, le Montsec. Ce Montsec contient des observatoires d'artillerie, et de tout le jour on ne met le nez dehors. La nuit, je chausse des bottes d'égoutier et je reste encore presque tout le temps étendu, sauf quand il y a alerte, ce qui est assez fréquent. Tout d'un coup, les canons tonnent, les balles sifflent par centaines. En cas que ce soit une attaque, on tire aussi... Au bout d'un quart d'heure, tout rentre dans le silence et on continue de monter la faction. Ma tranchée est à 300 mètres des Boches... »

Ce long extrait nous indique quelle était l'existence de notre collègue pendant les derniers temps de sa vie. Le danger, qui chaque instant le menaçait, ne l'impressionnait pas. Comme il l'a écrit lui-même, on s'habitue à tout, même à vivre au milieu des morts : « Devant ma tranchée et les tranchées voisines, il y a deux ou trois cents cadavres des combats du 12 décembre. Les plus rapprochés de nos lignes ont été enlevés il y a longtemps et enterrés juste derrière les tranchées. Bien souvent aucune croix ne marque l'emplacement, si bien que lorsqu'on creuse, on est obligé de faire des tracés bizarres pour éviter ces cadavres sur lesquels on tombe au moment où l'on s'y attend le moins; ainsi, l'autre jour, j'ai dû faire couder un boyau à cause d'un Boche qu'on

a rencontré. Dans le fond de l'abri que j'habite, est enterré un officier français dont on voit une partie de la eulotte rouge à bande noire. Quand je dors, ma tête est à 30 centimètres au-dessous... Toutes ces visions de guerre n'impressionnent plus personne depuis longtemps. »

Telles étaient ses dispositions d'esprit au moment où fut donnée l'attaque qui devait lui être fatale.

Le 6 avril, il adressa à sa famille un dernier billet. « Depuis peu, disait-il, de grandes ou tout au moins de sérieuses opérations sont engagées autour de nous. Cela paraît aller bien et peut-être avant longtemps apprendrez-vous que les Français ont remporté un gros suceès... Hier, la ration d'obus tirés sur nos tranchées a été sensiblement augmentée sans résultat bien notable. Quant à la canonnade franeaise, elle est tout simplement formidable, le canon gronde de tous côtés. »

Le 8 au matin, l'attaque se déclancha et le réeit d'un témoin nous montre le lieutenant Harlé, à la tête de ses hommes, les entraînant vaillamment vers les tranchées allemandes situées au sud du bois de Mort-Mare, entre la voie ferrée et la route de Flirey-Essey. Quand ils y pénétrèrent, les Allemands s'enfuirent, mais l'artillerie avait tout bouleversé. Il fallut s'empresser d'organiser la défense en eas de retour probable de l'ennemi. Tâche difficile et périlleuse à laquelle Harlé s'employa aussitôt. Crânement, il circulait au milieu des travailleurs, donnant des ordres, eneourageant leur zèle et se souciant peu de savoir si sa tête dépassait ou non le parapet. A un moment, voyant l'offensive ennemie se dessiner, il se mit à agiter un drapeau pour prévenir nos batteries. Repéré aussitôt par les tireurs allemands, il tombait frappé d'une balle au front. Il agonisa ainsi quelques minutes au fond de la tranchée et rendit son âme à Dieu au milieu du fracas de la eontre-attaque. L'ennemi repoussé, comme il était impossible de porter son eorps en arrière, ses

hommes l'enterrèrent sur le terrain même qu'il avait conquis et arrosé de son sang.

Et c'est ainsi que mourut ce petit neveu du Brave des Braves, ajoutant au livre de sa famille une ligne toute pleine de gloire et d'honneur.

Un peu de cette gloire et de cet honneur rejaillit sur notre Société qui avait accueilli ses premiers travaux. Et c'est avec fierté qu'elle recueille maintenant la dernière page de son œuvre, qui est aussi la plus belle. Page qu'il n'a point écrite, mais qu'il a vécue et qu'un autre a rédigée à sa place : la citation à l'ordre de l'armée qui désigne son nom en ces termes :

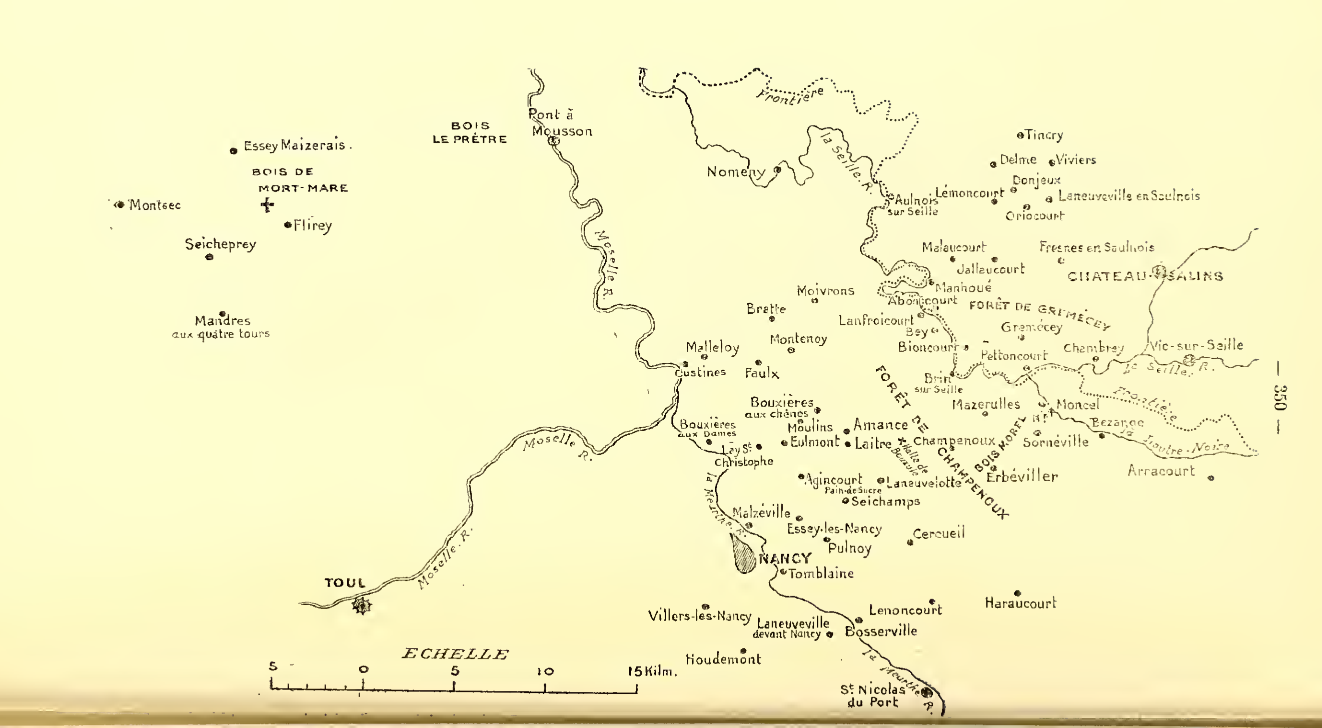
« *Harlé, Pierre-Gaëtan, lieutenant au 206e régiment d'infanterie, officier de première valeur. Le 8 avril, a enlevé brillamment sa section à l'attaque des tranchées ennemies dans lesquelles il a pénétré un des premiers. A été tué d'une balle au front en donnant ses ordres pour l'organisation de la tranchée conquise.* »

R. BROUILLARD.

NOTES DE GUERRE

DE

PIERRE HARLÉ



Essey Maizerais
BOIS DE MORT-MARE
Montsec
Flirey
Seicheprey
Mandres aux quatre tours
BOIS LE PRÊTRE
Pont à Mousson
Moselle R.
TOUL
Frontière
la Seille R.
Nomeny
Aulnois sur Seille
Lémoncourt
Tincry
Delme
Viviers
Donjeux
Laneuveville en Saulnois
Oriocourt
Malaucourt
Jallaucourt
Fresnes en Saulnois
CHATEAU-SALINS
Manhoué
Aboncourt
FORÊT DE GREMECEY
Moivrons
Bratte
Lanfroicourt
Bey
Gremécey
Chambrey
Vic-sur-Seille
Malleloy
Montenoy
Bioncourt
Pettoncourt
Custines
Faulx
Brin sur Seille
Mazerulles
Moncel
Bezange
La Loutre Noire
Bouxières aux chênes
Moulins
Amance
FORÊT DE CHAMPENOUX
BOIS MOREL
Bouxières aux Dames
Eulmont
Laitre
Halle de Beuzule
Champenoux
Sorneville
Lay St Christophe
Erbéviller
Arracourt
la Meurthe R.
Agincourt
Pain-de-Sucre
Laneuvelotte
Seichamps
Malzéville
Essey-les-Nancy
Cercueil
Pulnoy
NANCY
Tomblaine
Haraucourt
Lenoncourt
Villers-les-Nancy
Laneuveville devant Nancy
Bosserville
Houdemont
St Nicolas du Port
ECHELLE
5
0
5
10
15 Kilm.

INTRODUCTION

Toute la carrière militaire de Pierre Harlé s'est déroulée dans le département de Meurthe-et-Moselle et la partie limitrophe de la Lorraine annexée [1].

Elle a commencé en guerre de mouvement qui s'est terminée, pour lui, par la bataille de Champenoux, la bataille qui a sauvé Nancy. Il y a été blessé le 8 septembre 1914.

Arrivé dans sa famille, pour se soigner, le 15 septembre, avec une permission de trente jours, il est reparti treize jours après, le 28 septembre, de sa propre initiative et quoique sa blessure ne fut pas complètement cicatrisée ; il venait d'apprendre, en effet, que son régiment avait perdu beaucoup d'officiers et il croyait que sa présence serait utile.

En me quittant, il me dit : « Je ne reviendrai pas. » Ce n'était nullement un pressentiment, mais bien la conclusion raisonnée de ce qu'il avait vu à la bataille de Champenoux.

Le reste de sa carrière militaire a consisté en guerre de tranchées. Elle s'est terminée par sa mort glorieuse, le 8 avril 1915, à l'assaut d'une tranchée allemande, au bois de Mort-Mare, en Woëvre.

Pierre Harlé a été constamment attaché au 206e régiment d'infanterie, dont le dépôt est à Saintes (Charente-Inférieure), 68e division de réserve. Dans la première partie de sa carrière, il y était sous-lieutenant à la

---

[1] « Pierre Caëtan Harlé » était âgé de 29 ans : né à Bordeaux, le 12 décembre 1885. Dans la vie civile, il était clerc de notaire, se destinant à être notaire.

18e compagnie; dans la seconde partie, sous-lieutenant, puis lieutenant, à la 21e compagnie.

Après son retour au front, il a profité du calme de nuits de veille aux avant-postes, pour écrire le récit détaillé de la première partie, qui a été terminée par sa blessure.

La seconde partie ne forme pas, comme la première, une action continue, mais au contraire une série d'incidents plus distincts. Les lettres qu'il nous a écrites racontent ces anecdotes.

De là, le caractère très différent des NOTES rédigées par lui que je vais reproduire.

Toutes les dénominations géographiques qu'il a employées sont d'après la carte de l'État-Major. Une carte sommaire, que j'ai jointe à ses NOTES, permet d'en suivre l'ensemble. Le point où il a été tué y est marqué par une croix.

SON PÈRE

I

Campagne en Lorraine Annexée

ET

Bataille de Champenoux[1]

Partis de Saintes le 10 août [1914], nous débarquions à Nancy le 12, après 41 heures de chemin de fer, par une chaleur horrible. Notre premier cantonnement fut Villers-les-Nancy; le 15, nous étions à Cercueil; le 18, à Laneuvelotte.

Le 19, à une heure et demie du matin, alerte. Le commandant réunit les officiers dans la chambre de mon capitaine et, à la lueur d'une bougie unique, il nous donne lecture de l'itinéraire de la journée : Champenoux, Brin, Bioncourt, Jallaucourt, Oriocourt, Laneuveville-en-Saulnois. Les Allemands étaient partis, nous n'avions qu'à avancer. Après quelques explications sur l'ordre de marche, le commandant, avec un geste à la Napoléon, s'écrie : « Et maintenant, Messieurs, quand je donnerai mon coup de corne, tout le monde partira. » La corne est le sifflet réservé au commandant. Tout le monde sourit; un sous-lieutenant, caché dans l'ombre est même pris de fou rire. Heureusement que le commandant ne s'aperçoit de rien.

Enfin, nous voilà partis. A 8 h. 5, franchissant la Seille, à Brin, nous pénétrons en territoire ennemi ; des soldats

(1) Carte de l'État-Major : Surtout, Feuille 53, quart sud-ouest; — mais aussi, 52, quart sud-est; 69. quart nord-est; 70, quart nord-ouest.

prenaient des morceaux de la pierre du pont, des cailloux de la route, pour les garder comme souvenirs. Le régiment traverse Bioncourt ; bien des gens nous donnent du vin, des fruits, du tabac, beaucoup ont l'air heureux. Sont-ils sincères ou avons-nous affaire à des traitres ? Qui peut se vanter de savoir ce que pense un Lorrain ?

Une forêt, un ravin profond, et voilà Jallaucourt ; ma compagnie est en tête, nous allons donc à la sortie du village, pour la garder. Là se trouve une grande ferme dont le fermier nous donne d'excellentes bouteilles de vin vieux.

Vers 2 heures, le régiment se met en marche par la route d'Oriocourt ; ma compagnie marche en flanc-garde à gauche de la route. Il fait une chaleur affreuse, et nous n'avançons que péniblement sur ce plateau, enfoncés jusqu'au ventre dans les avoines ou les fèves. On ne voit rien, ni un ennemi, ni un habitant ; l'ennemi a fui, c'est bien évident. Ma compagnie s'arrête au bord de la route Lémoncourt-Oriocourt ; le régiment se trouve du côté de ce dernier village.

A 6 heures, tout le régiment se rassemble dans un pré, à l'entrée de Lémoncourt et au sud-est du village. Nous sommes toujours tranquilles ; on voit sur les hauteurs des troupes que quelques habitants bien intentionnés disent allemandes : mais les vieux militaires disent que c'est le 234e, le 212e, ou la division voisine. Les réservistes ne disent rien et suivent le mouvement [1].

Le pré est occupé par une cinquantaine de gorets, laissés là par l'intendance allemande. Juste le temps de former les faisceaux, et voilà tout le monde à leur poursuite ; quelques-uns sont même lardés à coups de baïonnette. De tous côtés, ce ne sont que hurlements des bêtes qu'on égorge, et flammes des tas de paille où on les

[1] Pierre Harlé était réserviste.

brûle. Un taube nous survole, et il est reçu par une véritable mousqueterie; il tourne court et fuit dans la direction de Tincry. Chargés de nos cochons, nous entrons à Lémoncourt, pour y cantonner.

Tout le monde est bien logé; je suis chez le curé avec trois autres officiers. Le curé, gros et âgé, ne nous inspire pas grande confiance tout d'abord; il se dit bien ardent Lorrain, mais originaire des confins de la Lorraine et de la Prusse Rhénane; quant à sa bonne, elle ne comprend que l'allemand. Mais les doutes se dissipent bien vite, tant il distribue libéralement les prunes de son jardin, et le vin de sa cave, un délicieux Saint-Émilion. Après un excellent dîner, nous buvons de l'eau-de-vie de mirabelles du curé, en fumant notre pipe, les pieds dans nos pantoufles (le curé m'avait très aimablement prêté les siennes). Puis, chacun va se coucher, et tout dort bientôt dans Lémoncourt.

Le 20 août, le soleil se lève radieux, et nous également, car n'ayant pas d'ordres, nous prévoyions une journée de repos. Cependant dès 5 heures, le canon commence à tonner, mais en avant de nous. Le colonel donne l'ordre de sortir du village et d'installer les cuisines sur la lisière ouest. On fait le café, puis comme les ordres n'arrivent pas et que nous manquons de légumes, le colonel requiert un champ de pommes de terre, qui est vite dévalisé. Les cuisines marchent avec ardeur. Entre temps, nous détruisons quelques repères d'artillerie en bois peint en blanc, dont les Allemands ont couvert le pays. Vers 8 heures, l'ennemi tire sur l'avant-garde de notre régiment, qui se trouve aux environs du village de Delme.

Soudain, à 9 h. 5, les obus tombent sur nous en trombe; en un instant ma compagnie est couchée en tirailleurs dans le fossé nord de la route d'Aulnois-sur-Seille. Je vois deux hommes qui ont perdu la tête et courent affolés; je menace de les tuer s'ils ne se couchent pas comme les

autres, et de deux maux choisissant le moindre, ils font comme tout le monde. Leurs camarades les agonisent d'injures ; car deux hommes debout sur la route auraient très bien pu attirer sur nous tout le feu de l'ennemi dispersé sur le village.

Nous recevons l'ordre de nous porter dans un pré au sud du village, ce qui s'exécute homme par homme ; manœuvre difficile à conduire, surtout pour moi qui restais le dernier ; les hommes, bien à tort, se considérant comme plus en sûreté dans le pré qu'au bord de la route, voulaient tous partir à la fois, et avec leurs camarades des autres sections. Enfin, tout se passe bien, non sans quelques hurlements des officiers et des sergents ; le coup de gueule est parfois bien nécessaire.

A peine sommes-nous dans le pré, en ligne de section par quatre, que la rafale éclate autour de nous. Les sections font la carapace (les hommes se couchent en se serrant les uns contre les autres, de façon que le sac, qui résiste aux balles des shrapnels, paraisse seul). Les obus éclatent au-dessus de nous, ou tombent sur le sol en faisant fougasse. Par miracle, aucun de ces derniers ne tombe sur une section, mais nous sommes tous couverts de terre. Le capitaine, projeté sur le sol, se relève d'un bond en brossant frénétiquement son képi. Un soldat de ma compagnie est blessé à la jambe.

On nous fait partir à travers champs dans la direction de Jallaucourt, et nous retraitons par échelons (chaque section avance à une certaine distance, puis se laisse dépasser par les autres, et ainsi de suite). La chaleur est affreuse et le soleil implacable. Les obus nous suivent dans notre retraite, mais pour la plupart éclatent trop haut ; dans tous les cas, il en tombe des centaines sur le plateau. Enfin, aux deux tiers du chemin de Lémoncourt à Jallaucourt, les obus nous abandonnent, et nous faisons immédiatement demi-tour. Dans cette retraite, notre

caporal d'ordinaire a reçu une balle de shrapnel dans la cuisse.

Ayant un peu repris haleine, nous repartons en avant, en revenant sur nos pas. La compagnie est seule, augmentée d'une section d'une autre compagnie, et de la section hors rang (sapeurs, téléphonistes, etc.) commandée sans qu'on sache pourquoi par le sous-lieutenant téléphoniste. Le drapeau est avec nous. Nous supposons le régiment à gauche près de la route de Malaucourt, ce qui était exact. Il fait de plus en plus chaud, et avec la fatigue, la marche dans les avoines et les fèves nous épuise. Comme nous débouchons sur la lèvre du plateau, les obus nous saluent de plus belle ; pas de régiment. La place n'est pas tenable ; nous revenons donc en arrière, mais moins loin que la première fois, pour nous mettre à l'abri, en attendant les ordres ou les événements.

Un dragon passe, qui nous révèle que le régiment revient en avant, exécutant la manœuvre que nous nous étions trop pressés de faire. Il nous annonce en même temps, ce qui était absolument faux, que les Allemands grimpaient la pente du plateau. Nous voilà de nouveau arpentant ce plateau torride ; il est près d'une heure, et le soleil a toute sa force à ce moment du jour.

On s'attend à voir déboucher les Allemands, et la marche en avant s'effectue avec toute la prudence voulue. Tout d'un coup, des cris le long de la ligne : « Là ! Là ! Regarde ! Le voilà ! Le voilà ! » « Où donc ? » s'écrie le capitaine, qui pense toujours aux Boches. « Mais là, devant vous, mon capitaine. Voyez-le, il prend à gauche. » Et le capitaine voit en effet dans la direction indiquée un superbe lièvre qui file à toutes jambes. Le capitaine se met en colère, et agonise de sottises ceux qui pensent aux lièvres dans un pareil moment. Les obus, en effet, recommençaient à tomber, quoique peu nombreux. N'empêche, tout le monde rit, sauf le capitaine ; on commence

d'ailleurs à s'habituer à ces obus qui font plus de bruit que de mal, et le lièvre fait pendant un bon moment les frais de conversations animées.

Nous nous arrêtons à droite d'un petit bois, et nous nous couchons dans les avoines où nous disparaissons entièrement. Le régiment arrive à notre hauteur; le colonel, mécontent de nous avoir perdus et heureux de nous retrouver là, nous donne l'ordre de nous placer en avant-garde le long de la route de Lémoncourt à Fresnes-en-Saulnois. L'artillerie ennemie tire depuis un moment contre une malheureuse batterie française, qui s'est installée à une certaine distance à notre droite. Il est environ 2 heures.

C'est mon peloton qui commence le mouvement; il y a un plan incliné de 300 mètres environ à descendre pour atteindre la route. J'ai devant moi un champ de fèves; tout le monde passe par là, homme par homme à 50 mètres de distance. Puis nous nous glissons dans le fossé de l'autre côté de la route, où le peloton se place en tirailleurs, en s'échelonnant dans la direction de Lémoncourt. Nous n'avons pas été vus par la batterie allemande qui se trouve sur la hauteur séparant Viviers de Donjeux. On voyait les six pièces (les batteries légères allemandes ont 6 pièces) placées bien en vue en avant de la crête.

Mon camarade Valade continue le mouvement, mais en s'échelonnant du côté de Fresnes [1]. Malheureusement, il est obligé de passer dans des avoines, et, malgré toutes ses précautions, il est vu. Aussitôt, quelques salves nous saluent; on entendait le départ du coup et à l'instant tout le monde tendait le dos. Les obus éclataient à droite, à gauche, au-dessus de nous. « Personne n'est touché », disait-on le long de la ligne; et on se couchait dans le fossé pour se reposer un peu. Enfin tout le monde est en

---

[1] Dans la vie civile, le lieutenant Valade est secrétaire.

place, et on ne montre plus que le bout du nez, et encore pas souvent.

La chaleur, la fatigue et l'émotion, nous avaient coupé l'appétit ; mais enfin, nous mangeons cependant un morceau. Il reste encore une bouteille de l'excellent vin du curé, qu'un de nos cuisiniers a eu la prévoyance d'emporter. Cela nous remonte, quoique nous en laissions la plus grande partie au capitaine, qui n'est pas encore bien remis de sa chute violente du matin.

Mais voilà le commandant qui arrive. Il a été quelque peu en Afrique, ne jure que par les tirailleurs, et, brave très certainement, n'aime pas à se cacher. Au risque d'attirer sur nous le feu de l'ennemi, il s'assied sur le revers du talus, bien en vue. Quelques hulans passent à plus d'un kilomètre; il me fait exécuter sur eux un feu qui démonte un cavalier, et nous vaut immédiatement une dégelée de coups de canon. Pas de mal, sauf un soulier coupé sur un sac.

Tout d'un coup, à 5 heures et demie, les 75 résonnent tout près derrière nous, les obus passent en sifflant au-dessus de notre tête, et en quelques minutes, la batterie allemande disparaissait, écrabouillée. Au milieu d'une fumée noire, les pièces volaient en morceaux, pendant que derrière la crête les caissons sautaient à qui mieux mieux. C'est le plus beau spectacle que j'aie encore vu depuis le début de la guerre; tout le monde était enthousiasmé, et nous pensions recevoir l'ordre de nous porter en avant, d'autant plus que des colonnes allemandes, qui un moment avant se profilaient sur les crêtes, descendaient maintenant vers nous en colonne par quatre. L'artillerie disperse quelques groupes, puis la nuit vient.

Cette batterie qui était arrivée si à point pour nous venait d'une division voisine. La nôtre était bien loin sur la droite. Est-ce imprévoyance ou bien était-elle plus utile là où elle était ? Je ne sais.

J'ai oublié de noter la rencontre vers midi sur le plateau de Jallaucourt de nombreux blessés du 234e (Mont-de-Marsan); ce régiment avait pas mal souffert dans la matinée du côté de Delme.

Il fait nuit noire, quand nous recevons l'ordre d'aller cantonner à Fresnes-en-Saulnois. Nous trouvons sur notre droite un ou deux régiments, rangés en ligne de section par quatre, et qui débarquent du train ; ils attendent l'ordre de marcher. Ils sont plus fatigués par le voyage et une marche forcée, que nous par une journée d'action. Ce sont eux qui ont laissé le plus de traînards dans la retraite du lendemain. En approchant de Fresnes, quelques morts et blessés ; on emporte ces derniers.

Le régiment a perdu ce jour-là une cinquantaine de tués et blessés, plus un médecin auxiliaire fait prisonnier avec deux blessés qu'il était resté soigner à Lémoncourt.

Dans Fresnes règne une confusion inexprimable. Trois ou quatre régiments y cantonnent, outre tout le train de la division. Tout cela se croise dans la rue principale ; les gradés crient les numéros de leurs compagnies à la hauteur de compagnies de même numéro d'un régiment voisin. C'est terrible. Enfin tout se débrouille, et nos hommes sont cantonnés à peu près convenablement. Pour nous, nous sommes logés chez des naturels, qui nous donnent quelques provisions; nous mangeons assez bien. Nous sommes harassés, et à 10 heures trois quarts, le capitaine se met dans un lit, pendant que Valade partage l'autre avec moi. Nous nous endormons immédiatement.

Nous dormions depuis un quart d'heure à peine, quand on nous réveille en sursaut : il faut aller prendre les avant-postes de combat. Le secteur assigné à la compagnie part de la route Fresnes-en-Saulnois à Lémoncourt pour aboutir au chemin de terre allant de Fresnes à Oriocourt. La nuit est horriblement noire. La compagnie, prête au bout de 5 minutes, part, guidée par un naturel. Nous

suivons le chemin de terre d'Oriocourt, et à 800 m. de Fresnes nous trouvons une compagnie du 212e, qui garde ce chemin. Comme elle déborde un peu sur la gauche du chemin, nous piquons droit vers la route de Lémoncourt. Le capitaine me donne à garder la portion de notre secteur qui touche celui de cette compagnie du 212e. Je m'arrête et la compagnie disparaît dans la nuit.

La section est bientôt placée en tirailleurs, et chaque homme creuse son trou avec son outil. Le terrain est humide, et on grelotte; en avant de nous, les sentinelles tirent quelques coups de fusil de temps à autre; sur quoi ? Sur rien probablement, peut-être sur des patrouilles ennemies. A un moment donné, sur notre droite, s'élève un chant bizarre; nous avons su après que c'étaient des hulans, qui avaient voulu nous impressionner. Ils n'ont pas réussi, nous étions bien tranquilles et ne nous rendions pas du tout compte de ce que la situation avait de terrible pour nous.

Une vive lumière paraît dans le clocher de Fresnes, et se livre à une vraie sarabande. C'était une femme qui faisait des signaux à l'ennemi; mais, prise sur le fait, elle a été fusillée peu après.

A 2 heures, je vois tout à coup que les hommes du 212e s'en vont; ils ont reçu l'ordre de rejoindre Fresnes. Je me précipite auprès du capitaine de cette compagnie, qui me dit que son régiment part, mais qu'il ignore ce que fait le 206e. Enfin, sur mes instances, et voyant, que, comme je le lui disais, je suis complètement isolé, ma compagnie étant partie, je ne savais où, il se décide à me donner le conseil de partir avec lui. Je me mets à sa disposition, et, naturellement, il me donne l'arrière-garde : le coup de l'invité. J'ai l'arrière-garde de la dernière compagnie du dernier régiment de la division.

C'était la retraite subite de toute la division à travers la forêt de Gremécey. Fresnes est complètement vide; il n'y

reste que quelques rares blessés qu'on n'a pu emporter. Ma compagnie avait été oubliée, et a rejoint le régiment par un autre chemin; mon capitaine avait su par hasard l'ordre de retraite, en arrêtant un cycliste qui passait sur la route de Lémoncourt, et avait pu partir à temps.

On pique droit sur la forêt de Gremécey, qu'il faut atteindre avant le jour. Aussi, marche-t-on par six, et sans faire de pauses, à toute allure. Nous pénétrons dans la forêt où on ne voit absolument rien, sauf, dans les fossés, des traînards, et une grande quantité de sacs; et encore cela le devine-t-on plus qu'on ne le voit. Sur la route derrière nous, pas un ennemi, mais un vide impressionnant; dans les fourrés, rien ne bouge. Nous sommes en plein dans la forêt quand le jour se lève. Une alerte : on entend le galop d'un cheval, un hulan sans doute; la patrouille qui forme l'extrême pointe de l'arrière-garde prépare ses armes, et au moment où on va tirer sur le cavalier qui galope toujours, on voit ce dernier qui agite frénétiquement son képi. Il était temps; pour un peu, on fusillait le maréchal des logis de dragons de Croiseuil, un charmant garçon, maintenant sous-lieutenant d'infanterie, et qui était alors agent de liaison à notre bataillon.

De Croiseuil, voyant qu'on était parti en oubliant des éléments d'avant-postes, était allé de lui-même sur les lignes, et avait prévenu ainsi quelques petits groupes restés à leur poste. Il m'apprend qu'une de mes escouades nous suit à une heure de distance. Voici ce qui était arrivé : j'avais détaché cette escouade un peu à ma gauche, et au moment du départ, j'avais donné à un homme l'ordre d'aller la prévenir. L'homme en question avait fait demi-tour au bout de quelques pas, et, dans l'obscurité, avait presque tout de suite rejoint la colonne. Grâce au maréchal des logis, ils ont été sauvés, d'autant plus que le caporal, très entreprenant, voulait marcher à l'ennemi seul avec son escouade; je dois dire que ses hommes ne

partageaient pas son enthousiasme, et que dans la circonstance, les rôles furent renversés, et le caporal obéit aux hommes.

Quant à de Croiseuil, il avait fini par rencontrer des hulans qui lui tirèrent dessus. Lui, les prenant pour des dragons, continuait à avancer, en agitant son képi ; une seconde salve le tire de son erreur, il décharge son revolver, et file à toute allure.

Enfin, la forêt est traversée et nous faisons halte, une halte bien méritée, au bord de la route de Jallaucourt à Bioncourt, à l'intersection de cette route avec celle que nous venons de suivre, et qui, venant de Château-Salins, traverse la forêt de l'est à l'ouest.

Puis on repart, et à 7 h. 5 — 47 heures après notre entrée en pays annexé — nous repassons le pont de Brin. Que de sacs le long de la route, et que de traînards de tous les régiments ! Je constate cependant avec plaisir qu'il y en a fort peu du 206e.

La chaleur est terrible maintenant, et la côte de Brin, que nous remontons, est bien raide. La division fait une première grand'halte en avant de Champenoux. Je vois au bout d'une heure ou deux arriver mon escouade perdue.

Cette escouade, ayant rencontré en chemin le cycliste de la compagnie, le commandement avait d'un commun accord été donné à ce dernier. Loin de perdre la tête, ils avaient marché selon les principes les plus stricts du service en campagne, se couvrant en avant, en arrière et sur les côtés. Ils avaient même fait une patrouille pour explorer la ferme brûlée de Rhin-de-Bois (nord de Bioncourt), qui leur paraissait suspecte. Évidemment la troupe était ainsi réduite à peu près à zéro ; mais les principes étaient saufs.

Que serions-nous devenus sans cette brusque retraite ? On n'ose y penser. Il est probable qu'au jour Fresnes aurait été canonné de première, et dans ces conditions que seraient devenus tous ces régiments entassés dans le

village avec tout le convoi divisionnaire? Les Allemands ont été surpris de notre disparition subite et ont perdu le contact. Cela a été d'autant plus heureux que l'officier qui conduisait la colonne nous avait fait prendre un mauvais chemin, qui ne nous éloignait pas assez rapidement de l'ennemi. Si ce dernier avait amené de l'artillerie et de la cavalerie du côté de Jallaucourt, notre retraite aurait pu être désagréablement troublée. Si la nuit n'avait pas trompé cet officier, nous aurions dû rentrer par Gremécy, Pettoncourt et Moncel, protégés par la forêt.

Tu vois que l'histoire de l'infanterie dans cette affaire n'est pas brillante. Mais ce fut bien pire pour l'artillerie; c'est trop fort, cela ne se racontera qu'après la guerre. On n'est pas étonné après cela, que tant de grands chefs aient été changés (1).

---

(1) [Lettre de Pierre Harlé du 2 mars 1915 :]

« Tu m'écris : « que de malheureux ont dû être pris dans cette nuit du 20-21 août ! ». Cette phrase me prouve que, parlant trop de mes petites aventures personnelles, je ne t'ai pas donné une physionomie exacte de cette affaire. Les troupes françaises, dont la 68e division de réserve formait l'aile gauche, ont perdu la bataille du 20 août, qu'on peut nommer la bataille de Morhange. C'est en effet contre cette position qu'est venu s'écraser le 20e corps. Le 206e était lui-même à gauche de la 68e division, et l'action a été s'affaiblissant en quelque sorte de la droite à la gauche.

« Notre division, ainsi que les deux autres divisions du groupe (un groupe correspond à un corps d'armée), était parfaitement capable de soutenir un combat le lendemain; le moral était excellent, ainsi que je l'ai constaté moi-même. La droite ayant reculé, la gauche était en l'air, en danger d'être coupée. Les Allemands, lâchant donc le 20e corps, qui se retirait en combattant en bon ordre, ont voulu transporter leurs forces pour écraser la division de réserve. Les troupes engagées contre nous attendirent ces renforts pour combattre à trois ou quatre contre un. C'est ce qui explique que notre retraite, tout à fait stratégique, ait fait perdre d'une telle manière le *contact* aux Allemands.

« En résumé, les Allemands n'ont pas su profiter de leur victoire, et, pour avoir voulu nous prendre tous, nous ont permis de nous reformer en arrière. Evidemment, nos ennemis ont certaines qualités guerrières, mais, au commencement de la guerre, ils étaient sûrement moins habiles que nous, qui avons fait tant de fautes.

« S'ils nous avaient poussés l'épée dans les reins, peut-être auraient-ils pris Nancy. Ils ont voulu nous submerger par le nombre, et le Kaiser a fini les opérations de Lorraine, en faisant à Champenoux un magnifique demi-tour par principe. »

Seconde grand'halte à la sortie de Seichamps, et quand la chaleur a commencé un peu à tomber, en route pour Houdemont (route d'Épinal), par Pulnoy et Tomblaine. Dans les faubourgs de Tomblaine et sur la route d'Houdemont, toute la population est dehors pour nous voir passer. Les gens sont beaucoup plus émus que nous ; mais leurs appréhensions sont calmées en voyant que le régiment n'a guère souffert. On leur dit qu'on va se reposer un peu, pour repartir demain en avant ; le fait est que nous commencions à oublier ces deux mauvaises journées. On nous donne à boire ; on nous offre des fleurs et des friandises ; quelques femmes et quelques jeunes filles (elles sont charmantes dans ce pays), plus hardies que les autres, ou plus patriotes, embrassent même les officiers.

Il fait nuit quand on arrive à Houdemont ; en un instant tout le monde dort. Après une pareille étape cela n'a rien d'étonnant. Par malheur, ma section est de garde, et comme le poste sert d'asile à tous les isolés d'autres régiments qui arrivent à Houdemont, personne ne peut bien se reposer. Pendant toute la nuit, ces égarés arrivent ; il y en a qui sont couchés sur le trottoir. Pour moi, je trouve un lit, et bientôt je ne pense plus ni à la guerre ni à la paix : je dors.

Le 22 au matin, je me lève à 5 heures, me doutant qu'il ne serait pas facile de faire relever ma section de garde par la compagnie suivante. En effet, tout le monde dort, et si profondément, que la relève ne s'effectue en fin de compte qu'à 8 heures.— Repos le 22, et le 23 jusque vers 4 heures du soir, heure à laquelle nous partons pour la chartreuse de Bosserville, en passant par Laneuveville (nord-est d'Houdemont).

Nous sommes cantonnés dans la ferme du monastère, et comme le colonel commandant la brigade et son état-major ont pris les pièces habitables, le capitaine, Valade et moi, nous nous disposons à coucher dans la grange

avec nos hommes. Le fermier nous engage à coucher dans l'étable à vaches, où nous aurons plus chaud. Nous nous installons donc à la place des vachers; mais, à cause du bruit que font vaches et vachers, nous ne dormons guère. Debouts avant le jour, nous partons à 8 heures pour le bois du Creux (2 kilm. nord de Bosserville).

Nous passons toute la journée à la lisière nord du bois, attendant l'ordre de marcher. A 4 heures, en route pour une des plus mauvaises étapes de la campagne. Le régiment repasse à Bosserville, et descend la Meurthe par la rive droite. Nous passons à Tomblaine, laissons à gauche le pont d'Essey, traversons Malzéville, Bouxières-aux-Dames, et après avoir monté et descendu je ne sais combien de fois dans le bois de Faulx-Saint-Pierre, arrivons enfin à ce dernier village, placé sur la ligne de Nomeny. Il est 11 heures du soir, et on n'a pas mangé; la nuit est tellement noire qu'on peut à peine se diriger. La compagnie atteint son cantonnement tout en haut du village de la Haute-Faulx.

Je crie : « Les caporaux aux distributions ; départ à 1 heure ». On a une heure pour dormir; les hommes se couchent sans penser à manger, tant ils sont éreintés. Après avoir frappé à trois ou quatre portes, Valade et moi nous découvrons trois œufs et un fond de bouteille de vin, que nous partageons fraternellement; mais c'est à peine si nous pouvons avaler une bouchée de pain. Puis, nous nous étendons un moment sur un grabat dans une bien pauvre maison.

Le 25, à 1 heure, on repart pour Bratte, à travers un pays qui a des allures de petite montagne. Au petit jour, après avoir longé le bois de Rimiont, nous descendons sur Bratte (nord-est de Faulx). Ma compagnie prend les avant-postes au col de Bratte, à l'est du village, à l'intersection du chemin venant de Montenoy avec la route de Moivrons.

Nous sommes dans un joli petit bois, campés dans des

huttes en feuillage, dans le genre de celles de Robinson. J'ai passé là deux jours bien agréables, me promenant dans les bois sur les crêtes, et le soir allant en patrouille jusqu'à Moivrons, où étaient nos extrêmes avant-postes. A peine de temps à autre, quelques coups de fusil dans la plaine annexée. La nuit, la moitié de la compagnie veille dans la tranchée en avant du bois, avec un des lieutenants. Quand je suis de veille, je me distrais en observant les lumières dans la plaine annexée et derrière nous, sur les hauteurs françaises. Évidemment, il y a là des signaux conventionnels; mais comment mettre la main sur des espions qui se trouvent souvent à plusieurs kilomètres? Deux lumières suspectes paraissent dans le village de Bratte; je les signale au téléphone. Mais, dès que les patrouilles se mettent à circuler dans le village pour pincer les espions, l'une disparaît comme par enchantement. Quant à l'autre, elle brille de plus belle; on cerne la maison, on rentre brusquement, et on trouve les infirmiers en train de soigner un malade.

Au col de Bratte, l'ordinaire était agréablement varié par les poules et les œufs, qu'on allait chercher à Moivrons; c'était le ravitaillement par l'avant, excellent parce que dans les villages d'extrêmes avant-postes, les provisions ne pouvaient s'évader ni en avant ni en arrière, et qu'il y avait très peu de soldats pour vivre sur le pays. Maintenant cette ressource est épuisée, tous les villages étant ruinés et pillés. Comme légumes, des fèves et des pommes de terre, ramassées à la chute du jour dans les champs aux alentours du col.

Le 27, avant le jour, nous repartons encore, nous passons par Faulx-Saint-Pierre, Malleloy, Custines, laissons à gauche Bouxières-aux-Dames, et, après avoir traversé Lay-Saint-Christophe, cantonnons à Agincourt. Nous sommes assez bien logés et surtout très bien reçus par M. Viriot et sa famille, propriétaires du château-ferme

du lieu. On joue aux cartes au retour de l'exercice du matin, en buvant de la bière sous la tonnelle du jardin, où il n'y a pas trop de mouches, cette plaie de la Lorraine. Nous avons là encore quelques jours de bonne chère, car le pays est riche, et les troupes n'ont encore ni tout bu ni tout mangé.

Ma compagnie étant allé creuser des tranchées en avant de Champenoux, le 28, nous voyons pour la première fois des Boches de près ; ils étaient nombreux, mais morts ou blessés depuis deux jours.

Le 28 août, ma compagnie quitte donc Agincourt pour aller passer la journée à creuser des tranchées en avant de Champenoux, à droite de la route de Château-Salins. Les Allemands, qui s'étaient avancés jusqu'à Champenoux, en avaient été chassés la veille, et le village porte des traces du combat. Les bois, dit-on, sont pleins de cadavres; je me rends sur la lisière sud-ouest du Bois-Morel, et, là, je vois sur le sol devant le bois, de nombreux cadavres wurtembergeois. Ils sont par rangées de quatre ou cinq, les groupes à 25 ou 30 mètres de distance. Sur le sol tout autour d'eux, les coches des obus de 75 qui les ont décimés. Tous sont horriblement pillés, et c'est là ce qu'il y a de plus dégoûtant, quoique ces Boches soient bien hachés (1).

Il y a autant de cadavres dans le Bois-Morel que sur ses lisières. Beaucoup de blessés également ; j'en rencontre une quinzaine, conduits par un infirmier. Ils paraissent bien faibles ; l'un d'eux, un sergent-major, blessé au bras et à la jambe, veut me saluer et se mettre au garde-à-vous. Il ne peut y arriver, et je lui fais signe de se mettre au repos. Évidemment ces gens-là ont une discipline différente de la nôtre ; cet incident me l'a bien montré.

Nous restons encore quelques jours à Agincourt, bien

(1) Lorsque Pierre est venu chez nous, blessé, il m'a parlé, avec indignation, de ce pillage des cadavres ; il l'attribuait aux paysans.

tranquilles, pendant que devant nous on se bat toujours. Le 3 septembre au matin nous allons à Eulmont, tout à côté d'Agincourt; nous logeons au château.

Le 4, nous nous couchons bien tranquillement, par une soirée d'un calme superbe. Vers 11 heures, nous sommes réveillés par un fracas épouvantable. C'est la première marmite boche qui tombe sur Amance. Nous voilà tous dans la chambre de de Croiseuil, qui loge dans le château; de sa fenêtre, on voit très bien Amance, et pendant un long moment, nous regardons les lueurs des projectiles, que suit bientôt le bruit de l'éclatement. Nous apprendrons à le connaître ce bruit de l'éclatement des marmites, bruit sourd de brisure, en même temps très violent.

L'alerte est donnée, et on attend l'ordre de partir. Le 5, un peu avant le jour, le régiment se met en route pour Agincourt; mon bataillon passe la journée derrière le Pain-de-Sucre, qui domine le village. Nous sommes en réserve, et les derniers obus tombent un peu en avant du Pain-de-Sucre, toujours avec le même fracas. Au moment du déjeuner, M[lle] Liette, âgée de dix ans, petite fille de notre hôte d'Agincourt, M. Viriot, nous porte un grand pot de confiture de mirabelles. Inutile de décrire la joie de cette petite fille, très gaie d'ailleurs, qui mange de la confiture avec des soldats qui vont se battre.

Le soir, le régiment cantonne à Laneuvelotte, et la journée du 6 se passe dans des abris-canon, auprès et à l'est du village. Les marmites tombent autour de nous, un peu plus nombreuses. Mon camarade Jeandeau, qui vient d'être nommé sous-lieutenant à la compagnie, s'étant avancé pour mieux voir, perd son lorgnon à la suite d'un éclatement trop rapproché de lui. Au soir, pendant que les autres vont se coucher au village, je vais à un peloton prendre les avant-postes de combat dans les tranchées à mi-chemin entre la cote 262 (sur la route de Château-

Salins), et le château du Tremblois. On se bat toujours devant nous. Champenoux depuis trois jours a été pris et repris plusieurs fois. Dans la nuit, une seule alerte, produite par un troupeau de jeunes chevaux, qui charge la tranchée. On va tirer, quand, heureusement pour eux, les poulains s'arrêtent et se mettent à brouter; l'âme de cultivateur de mes soldats s'éveille aussitôt, et une patrouille que j'envoie pour plus de sûreté, essaie de les caresser, mais sans succès: les chevaux s'enfuient et disparaissent dans la nuit.

Le 7, à 2 heures du matin, je reçois l'ordre de revenir immédiatement au village de Seichamps, où je trouve ma compagnie, qui n'attend que moi. Aussitôt, nous partons pour Laneuvelotte, où nous sommes un peu avant 5 heures. Les marmites pleuvent sur le village; jusqu'à la nuit elles tomberont autour de nous. Nous devons aller sur la ferme de La Fourasse, à l'est d'Amance.

A cause des obus, la compagnie part par sections à 200 mètres de distance. Quand le tour de ma section (la dernière de la compagnie) est venu, je me glisse avec mes hommes le long d'un mur, faisant le coin de la route de Champenoux (la partie qui passe par l'église), et de la route de Laitre, et sur cette dernière route, puis, homme par homme, je gagne à travers un pré le ruisseau situé à l'est de cette route de Laitre. Après un moment de cheminement dans le lit du ruisseau, je me trouve dans les prés à droite du ruisseau, salué de temps en temps par les marmites. Nous nous essoufflons pour rejoindre la compagnie, quand, après avoir traversé la voie du chemin de fer, je rencontre le capitaine Courtade, qui commandait ce jour-là le bataillon; il me dit qu'il a assez de monde au centre (emplacement de ma compagnie), et d'aller avec ma section prolonger la gauche du bataillon, gauche lui-même du régiment.

Le régiment tenait, comme front, de la corne du bois de

Champenoux, à l'ouest de la halte de La Bouzule, jusqu'au chemin de Laitre à La Fourasse.

Je file le long et à gauche du chemin qui passe par le deuxième *s* de *sous*, dans *Laitre-sous-Amance*, [carte de l'État-Major] à l'abri des vues de la forêt, mais pas des balles qui en viennent. Les balles tombent dru autour de nous, faisant de petits flocons de poussière, lorsqu'elles touchent le sol; tout le monde disparaît dans le creux des sillons. La rafale passée, nous repartons, ne laissant en arrière que deux ou trois hommes, qui ont été atteints. Nous sommes enfin au carrefour de la route que nous suivions et du chemin de La Fourasse, où ma troupe s'augmente de trois ou quatre hommes du 323e, qui ont perdu leur régiment.

Ma section déployée en tirailleurs, je marche vers La Fourasse, en me tenant à droite de la route; il est 7 heures environ. Heureusement, les sillons, de grands et larges sillons, sont perpendiculaires à la direction de marche. Désormais, nous sommes sous le feu d'infanterie, plus ou moins vif selon les moments. Quand il faiblit, je me porte en avant, et me couche dans un sillon ; mes hommes me rejoignent peu à peu, la plupart du temps en rampant. Le régiment, qui s'étend en tirailleurs jusqu'à la forêt, avec deux compagnies qui y ont pénétré, avance de même. Il y avait là des champs de betteraves ; ces betteraves éclataient sous les balles en faisant *flach*.

Vers 9 heures, je me trouve à 400 mètres de la ferme ; au moment où, avec quelques hommes, je me couche, une marmite nous couvre de terre ; personne ne paraît touché. Je fais des feux sur la ferme, que je suppose aux Boches, puis un doute me venant, je règle mon tir sur la lisière du bois derrière la ferme.

A ce moment, un mouvement se produit à droite et au centre. Toute la ligne de tirailleurs se lève et marche à l'assaut, baïonnette au canon. De mon côté, personne ne

bouge. Comment comprendre un ordre aussi fou, que celui d'un assaut à la baïonnette à six ou sept cents mètres de l'ennemi, ou même davantage? D'ailleurs, presqu'aussitôt, ils font demi-tour, et toute la ligne retraite, le mouvement se propageant de droite à gauche; je me retire donc le dernier, mais par la raison unique que j'étais le dernier à gauche, et par conséquent le dernier à partir. Ce mouvement a été produit par la mort du colonel et du commandant du 6e bataillon, tués tous les deux devant leurs hommes [1].

Les balles tombent de plus belle; quelques hommes sont atteints autour de moi, plus que lors du mouvement en avant.

Arrivée à 100 mètres en arrière de la route passant par le deuxième *s* de *sous* dans *Laître-sous-Amance*, la gauche se rallie avec force hurlements des chefs, et se reporte en avant derrière le talus de cette route, pendant que la droite va se reformer plus en arrière.

Toute la journée, nous restons derrière les peupliers de cette route, les obus et les marmites tombant autour de nous; la plus grande partie des marmites va sur Amance.

---

[1] Mon pauvre Pierre, lorsqu'il est venu chez nous, blessé, et des officiers que j'ai rencontrés successivement beaucoup plus tard, m'ont dit la raison de cet assaut :

Le colonel, officier très capable, voyant que les Allemands étaient en force et munis de plusieurs mitrailleuses, les attaqua avec de grandes précautions, afin de s'assurer le succès. Ceci lui valut l'observation que *il manquait de mordant*. Et alors, il attaqua *avec mordant* et avec le résultat qu'on vient de lire. Ce malheureux colonel s'appelait Venot.

Pierre m'a aussi manifesté avec véhémence, au sujet de cette affaire, qu'on faisait attaquer par l'infanterie, sans préparation par l'artillerie, d'où pertes énormes de l'infanterie. Le lendemain, la position a été copieusement canonnée et, ensuite, enlevée par la même infanterie, presque sans pertes.

Les pertes du 206e dans ces combats de Champenoux, depuis le 7 septembre, relevé dressé le 12 au matin, sont : tués, 46 — blessés, 244 — disparus, 134. Mais étant donné que les Allemands n'ont probablement pu faire aucun prisonnier, les 134 comprennent presqu'uniquement, beaucoup de morts trouvés quelques jours plus tard, et des blessés qui ont été évacués par les soins d'un autre corps.

Je ne perds qu'un homme blessé jusqu'à 8 heures du soir, tandis que sur une soixantaine, une dizaine ont été tués ou blessés le matin.

Dans l'après-midi, quelques hommes isolés vont en avant; les Allemands ont évacué la lisière du bois. On ramène ainsi des blessés français et allemands, et le corps du colonel, à qui avec deux ou trois officiers, je rends les derniers devoirs.

A la nuit noire, nous allons cantonner à Laneuvelotte. Triste cantonnement sous des toits percés le matin même par les obus. Après deux heures de repos, repos de gendarme, alerte; il est 1 heure du matin, et le 8 septembre. Nous finissons la nuit en ligne de section par quatre, au milieu d'un champ plein de trous d'obus.

Au jour, nous marchons sur la halte de la Bouzule. Ma compagnie passe dans les champs à gauche de la route de Château-Salins. Arrivés sur la crête, qui domine le ruisseau et le chemin de fer, devant la lisière du bois, les marmites nous saluent. Tout le monde se terre; je viens à peine de dépasser une tranchée; ma section y disparaît, ainsi que celle d'un de mes camarades. Les marmites redoublent : cinq ou six fois la terre saute dans la tranchée. Nous y restons une heure.

La gauche du régiment est rentrée dans la forêt sans difficultés, l'artillerie, au contraire de ce qui s'est passé la veille, ayant copieusement arrosé le bois et ses lisières. La droite, dont je fais partie, avance alors. Nous descendons jusqu'à la ligne du chemin de fer, que nous suivons jusqu'à la station de la Bouzule; des cadavres partout : à droite dans les prés, des Français — autour de la gare, des Boches. Les layons de la forêt sont également pleins d'Allemands morts. Nous déjeunons sur le quai de la gare, au milieu de ce triste tableau, qui laisse d'ailleurs tout le monde complètement indifférent; le repas est arrosé par une bouteille d'excellent vin, trouvée dans un café dont le

toit flambe ; on entend les tuiles se briser en crépitant. A gauche, dans le bois, le sac d'un Boche brûle ; comme il y a des cartouches dedans, on entend une détonation de temps à autre.

Vers 2 heures de l'après-midi, nos patrouilles signalent des Boches, à quelque distance dans le bois. Je me mets devant ma section, et à peine dans le bois, je veux armer mon revolver ; le coup part et me traverse le bras gauche.

On me ramène en arrière, et après deux jours à Nancy, qui fut bombardé pendant la nuit du 9 au 10, et où pendant le bombardement, je jouais aux dominos avec une infirmière russe, tous les blessés furent évacués le 10. Dans le train, nous apprenons la victoire de la Marne et peu après la prise de la forêt de Champenoux.

Après la guerre, je compléterai tout cela, avec un petit aperçu des opérations de septembre. Il y a des critiques à faire, qu'il vaut mieux ne faire que plus tard. Un détail : 21 pièces lourdes allemandes se trouvaient à Lanfroicourt, entre la Seille et la route de Lanfroicourt à Manhoué, près de Lanfroicourt. D'autres pièces se trouvaient entre Lanfroicourt et Bey. Nos artilleurs cherchaient tous ces canons à 10 ou 11 kilomètres, dans la forêt de Gremecey (1).

---

(1) [Ses lettres du 28 novembre et du 8 décembre 1914 :]

« En parcourant toute cette région on se rend compte du terrible effort de l'Allemagne sur Nancy. L'ennemi en est venu rudement près. La gloire de l'avoir repoussé revient à l'infanterie (la 68e division de réserve à Champenoux et autour d'Amance). L'artillerie et le service des renseignements ont été bien inférieurs ; nos artilleurs cherchaient les pièces qui nous envoyaient les grosses marmites à 12 kilomètres, alors qu'elles se trouvaient au plus à 5 ou 6. Ce qui a fait filer l'ennemi, c'est la retraite de la Marne, ainsi que les attaques de l'infanterie, qui, soutenue par les batteries de 75, montait tous les jours à l'assaut des Allemands, comme nous à Champenoux. Dans ces attaques, outre ce que j'ai dit plus haut, l'infanterie et l'artillerie ont souvent manqué de liaison. J'ai déjà vu plusieurs articles sur ces combats ; ils sont radicalement faux et pour les dates et pour les faits.

« Le 20e corps n'a pas paru directement devant Nancy ; il était plus au sud. Ce sont les divisions de réserve qui se sont battues autour d'Amance et de Champenoux. »

II

GUERRE DE TRANCHÉES

1

EN AVANT DE BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES (1)

(Bonnes positions, protégées par le très gros ruisseau La Seille.)

SAINTES, 30 septembre 1914.

Je pars ce soir à 16 h. 7 pour Nancy, via Angoulême.

4 octobre 1914.

Je suis toujours dans la même région, et j'ai retrouvé avec plaisir mon régiment après quatre jours de voyage. Tout se borne maintenant à des nuits et des jours de tranchée; on prend 48 heures d'avant-postes, et on se repose en arrière pendant les 48 heures suivantes.

---

(1) Carte de l'État-Major : Feuilles 53, quart sud-ouest et 52, quart sud-est.

10 octobre 1914.

Comme un nom connu de 70, finissant par des arbres. [Je traduis : Pierre est à Bouxières-aux-Chênes.]

11 octobre 1914.

Avant-hier, nous avons eu un petit combat qualifié de reconnaissance offensive. On a pris un village où il n'y avait personne, et nous avons reconnu qu'un second était occupé par des forces ennemies évaluées par les uns à un peloton, par les autres à un bataillon.

Un pont sur la rivière commandé par une mitrailleuse allemande était sur la gauche. C'était l'objectif qui m'était désigné; je me suis établi derrière un assez bon abri, à un kilomètre environ de l'entrée du village. Laissant mes hommes couchés, je suis allé un peu en avant pour faire reconnaître le cours de la rivière à gauche du pont. Ma patrouille, dont l'élément principal était un volontaire espagnol d'Oviédo, nommé Palacio, ne pouvant passer la rivière trop profonde, a traversé le pont, Palacio en tête, grimpé sur la crête, et est revenue sans avoir reçu un coup de fusil, après être allée à 500 mètres des maisons.

De l'autre côté, une autre compagnie était engagée, et après une vive fusillade, se retirait avec quelques blessés. Partis à 2 heures du matin, nous sommes rentrés à 2 heures de l'après-midi, avec un fort appétit.

A part cela, c'est la vie d'avant-postes, dans des fermes démolies par les obus français et allemands, ou dans des bois terriblement touffus.

Tous les deux jours, notre bataillon est remplacé par l'autre, et nous revenons au village pour nous reposer. Ce qui me fait le plus de plaisir, c'est de boire de l'eau au retour. Sur la ligne des grand'gardes, les Allemands ont jeté des cadavres dans les puits avant de rentrer chez eux.

Bois des Charbonniers (Bey, Meurthe-et-Moselle),
23 octobre 1914.

Nous sommes toujours en avant-postes dans les bois, ce qui est très agréable quand le soleil brille; les colorations d'automne sont délicieuses dans ces forêts composées d'arbres d'essences très différentes. Malheureusement il y a souvent un brouillard très froid et très humide, surtout le matin. Quand la nuit vient, vers 5 heures et demie, on rentre dans les abris-canon, où des cheminées sont installées de telle sorte que la fumée sort sans pouvoir être vue de l'ennemi, et on s'étend sur le peu de paille qui couvre le sol. Le bois n'est pas cher et d'ailleurs, ces trous dans la terre glaise se chauffent facilement; aussi n'a-t-on pas froid, surtout quand on est près du foyer. Les sentinelles rentrent transies, et se chauffent avec un vif plaisir. Cette scène se reproduit toutes les deux heures, toujours identique; rien n'est plus monotone et moins accessible à l'imprévu que cette vie des bois.

Quant à moi, je ne quitte les abris, que pour faire des rondes; si je me mouille un peu, je ne souffre pas du froid. Les sentiers ne sont éclairés que par des souches de hêtre phosphorescentes. Aussi, avons-nous établi tout un réseau de ficelles pour nous guider la nuit. On prend la ficelle d'une main, quand la nuit est trop noire, et de l'autre on tient une canne, pour tâter le sol, et éviter de buter sur des souches ou de tomber dans des trous. Avec un peu d'habitude, on devient très habile; je ne suis plus l'homme de la montagne, mais bien l'homme des bois [1].

Demain matin, vers 4 heures et demie ou 5 heures,

---

[1] Mon pauvre Pierre était enthousiaste pour les ascensions dans les Pyrénées françaises et, surtout, espagnoles.

l'autre bataillon nous relève, et nous revenons dans notre cantonnement de Moulins, à 7 ou 8 kilomètres en arrière.

Après quatre jours de creusement de tranchées et autres travaux, coupés d'un peu d'exercice, nous repartirons passer quatre jours en grand'garde à la ferme de Quercigny, avec avant-postes à Lanfroicourt et Bey. Ensuite, repos derechef, et avant-postes à un autre endroit. Il y a en tout quatre grand'gardes où l'on va successivement.

Lanfroicourt, 29 octobre 1914.

Je suis actuellement dans le village de Lanfroicourt, en petit poste à 800 mètres du village d'Aboncourt, de l'autre côté de la Seille, où les Allemands sont établis en un petit poste vraisemblablement identique au nôtre. Comme c'est surtout le matin qu'il faut veiller, après avoir plus ou moins dormi dans un fauteuil, je me suis assis à ma table à 3 heures du matin, et j'en profite pour t'écrire. La nuit, quoique pluvieuse, est assez claire, et mes sentinelles avancées sont sur les bords de la rivière. Les Allemands font de même sur la rive en face de moi. On s'observe, et de temps en temps quelques coups de fusil retentissent.

C'est assez drôle de commander à tout un village, car la population civile dépend du chef de poste. Je signe des laissez-passer pour aller arracher des patates à la vue des sentinelles, en collaboration avec le sympathique M. Larminois, conseiller municipal, remplaçant le maire emmené comme otage par les Allemands. La poste avec un village voisin est faite par une patrouille. Les habitants vous respectent beaucoup, car d'un instant à l'autre, on peut les forcer à travailler à des tranchées, ou les empêcher de circuler, les arrêter comme espions, les enfermer dans les caves en cas de bombardement. Sitôt la

nuit, personne ne doit sortir, et il n'y a plus que quelques rares sentinelles à se promener.

Avant dîner, j'ai été rapporter à M. Larminois un journal qu'il m'avait prêté, et j'ai trouvé autour de la lampe toute la famille Larminois, composée de M. Larminois qui est toujours triste, de Madame Larminois et des deux demoiselles Larminois. M. Larminois a déversé d'abord dans mon sein les plus vives doléances sur le ravitaillement de son village, qui se fait d'une façon insuffisante. Mais Madame Larminois a rapidement pris la parole, et n'a consenti à l'abandonner qu'après m'avoir expliqué comment l'empereur Guillaume est venu à Lanfroicourt avec 10 000 hommes et 30 canons, et comment tous ces Prussiens repartirent tout d'un coup avec des mines longues d'une aune. Pendant ce temps, son mari débouchait une bouteille de Bordeaux, déterrée à mon intention; est-ce le passage des Prussiens, le vin était abominablement piqué, catastrophe pour un militaire. Une des demoiselles Larminois a clôturé la conversation en me disant qu'elle avait visité Bordeaux en allant à Lourdes. A Bordeaux, une chose l'avait frappée, le bateau-soupe Osiris.

Demain, je vais à Bey, poste semblable à celui de Lanfroicourt.

Le rébus est Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

Moulins (Bouxières-aux-Chênes), 1er novembre 1914.

Mon bataillon est au repos depuis ce matin, et tout le monde lézarde sous un soleil magnifique, pendant que quelques délégations sont allées à Champenoux porter des fleurs sur les tombes de nos morts.

Hier, j'étais dans le petit village de Bey, commune de Lanfroicourt. Les sentinelles allemandes sont à toucher

les nôtres; quelquefois à trois ou quatre cents mètres, on voit leur relève, la nuit on surprend l'éclair d'une lanterne paraissant sous un manteau entr'ouvert, ou la lueur d'une pipe qui s'allume.

MOULINS, 4 novembre 1914.

Demain, je prends les avant-postes au bois de la Haute-Côte et la ferme de la Candale.

MOULINS, 12 novembre 1914.

Le combat dont j'ai parlé dans ma dernière lettre a eu lieu le 5 novembre. Lanfroicourt surpris a été enlevé le matin par les Allemands, et repris le soir par le 206e. Quelle canonnade les Boches ont reçue; évidemment on en a tué, mais, hélas! plusieurs maisons ont été démolies ou incendiées par nos obus. La maison des Larminois a le toit percé; celle de cette brave Madame Rapp, dont la fille Juliette faisait un si bon chocolat, a été brûlée. Les deux femmes sont parties sans emporter autre chose que l'argent.

Je suis revenu à Lanfroicourt, il y a deux jours, avec ma compagnie, car l'effectif a été renforcé. Quelle nuit; c'était ma cinquième sans me déshabiller, et il fallait que personne ne dorme. Il faisait un brouillard très froid, et les hommes descendant de faction avaient hâte de prendre la pelle pour creuser des tranchées, afin de se réchauffer.

Ce qu'il y a de plus ennuyeux, c'est la longueur des nuits aux avant-postes. Demain, je reviens au bois des Charbonniers pour quatre jours.

———

2

EN AVANT D'ERBÉVILLER (1)

(Bonnes positions, protégées par le ruisseau La Loutre-Noire.)

15 novembre 1914.

Nous étions hier bien tranquillement installés dans le bois des Charbonniers, toujours dans les mêmes abris-canon, en face des mêmes crêtes, derrière les mêmes villages. Tout d'un coup, au moment de nous mettre à table, paraît un officier d'une brigade voisine, qui nous annonce qu'il précède son régiment chargé de nous relever. Un moment après, ses hommes sont venus, on leur a expliqué la défense du bois, montré les directions dangereuses en cas d'attaque ; j'ai également indiqué au chef de popote un petit village abandonné autour duquel abondent les choux et les choux de Bruxelles, et où on arrive sans trop se faire voir.

Il pleuvait à verse, et le vent soufflait violemment ; sur le sol, une boue affreuse. Nous avons quitté avec regret ces bois que nous commencions à connaître merveilleusement, à tel point que les ficelles ne nous servaient presque plus la nuit ; nous tournions à point nommé sans aucune hésitation, au milieu de la plus profonde obscurité. Nous sommes passés devant la villa des Roses, la villa des Charbonniers, la villa La Monise, la villa Yvette, et après avoir suivi un moment l'avenue du lieutenant Fontenelle (un lieutenant du régiment qui rit toujours), la compagnie a quitté le bois par le chemin

(1) Carte de l'État-Major : Feuille 53, quart sud-ouest et aussi, 70, quart nord-ouest.

du petit poste n° 2, et le cours de l'Intendance (*quantum mutatus ab illo*) (¹).

Pour l'instant, le régiment est en réserve à une certaine distance en arrière de la première ligne, et notre cantonnement n'est pas trop mauvais, quoique le village ait été horriblement bombardé.

18 novembre 1914.

Nous sommes toujours au repos, ce qui est une manière de parler, étant donné que nous faisons l'exercice le matin et l'après-midi. Nous sommes à Haraucourt, près de Saint-Nicolas-du-Port, toujours dans la même région. Les obus allemands ont fait dans les villages de cette région des dégats inimaginables; églises, châteaux, maisons, tout est ruiné, incendié. Nous sommes logés dans les quelques maisons qui restent debout; encore les toits des granges et des habitations sont-ils troués comme des écumoires par les shrapnels. Des réquisitionnés, venus de Nancy, réparent peu à peu ces toitures.

Les Prussiens ont subi de véritables hécatombes près du village. Ils sortaient des bois, et s'avançaient en masses compactes dans la plaine. Les feux d'artillerie et d'infanterie les fauchaient comme le blé mûr.

23 novembre 1914.

Nous quittons cette nuit Haraucourt pour aller prendre les avant-postes sur la rive gauche de la Loutre, devant Moncel et Bezange. Cette nouvelle nous a fait bien plaisir, car elle signifie suppression des manœuvres assommantes où on s'évertuait à appliquer les théories des grands chefs

---

(¹) Le Cours de l'Intendance est, parmi les rues de Bordeaux, l'une des plus luxueuses et les plus fréquentées par le beau monde.

sur la marche à l'ennemi ; comme ces théories ne concordent pas toujours, ce n'était pas facile. Heureusement qu'au combat, on se débrouille et que le bon sens règne seul.

25 novembre 1914.

Je suis actuellement dans un petit bois, le bois d'Erbéviller, à un kilomètre environ nord-est d'Erbéviller, à droite de la route d'Erbéviller à Sornéville, et tout près de celle-ci, à la limite des deux communes. Le reste de ma compagnie est à droite, dans un bois, non nommé sur la carte, connu dans le pays sous le nom de bois de Faulx. Mon poste est un peu en seconde ligne, les Allemands étant de l'autre côté de la Loutre, quoique Moncel et Bezange nous appartiennent.

Le temps est plus doux, mais il neige, et cela paraît vouloir continuer. La nuit, la blancheur de la neige permet de se diriger assez facilement.

Le village d'Erbéviller a été dévasté à un tel point, que le colonel n'a pu trouver un lit, et qu'il couche sur la paille.

Erbéviller, 28 novembre 1914.

L'autre jour, Palacio m'a confié la chose suivante : « La prochaine guerre sera la vraie. » Il se prépare pour la prochaine guerre carliste, et j'ai cru comprendre que son père avait ardemment combattu pour Don Carlos, il y a 35 ans. Si tous les carlistes sont comme lui, je plains les alphonsistes.

Pendant les deux jours de repos, on a fouillé les décombres pour trouver des poêles et des tuyaux pour nos abris des bois.

HARAUCOURT, 2 décembre 1914.

Je vais essayer de t'envoyer une ogive d'un obus allemand de 130 m m. Cette ogive me servait de chandelier au bois d'Erbéviller.

Le 257e nous a relevés ce matin ; nous voici de nouveau à Haraucourt, au repos pour quelques jours... Les territoriaux n'ont pas donné de bons résultats ; on en adjoint une compagnie à chaque bataillon, pour les entraîner peu à peu à la guerre.

HARAUCOURT, 6 décembre 1914.

Je vais t'envoyer un obus de 130 m m allemand. Mes hommes me l'ont rapporté ce matin du bois de Laforêt, au sud-est d'Haraucourt. C'est une pièce magnifique, ayant conservé sa peinture ; elle est rare en si bon état ; généralement, les obus sont tout rouillés. L'ogive est celle qui me servait de bougeoir au bois d'Erbéviller et c'est une grande chance qu'elle soit du même calibre, de la même couleur et en même état de conservation que l'obus, bien que venant d'un autre endroit, de sorte que tu pourras compléter l'obus par l'ogive.

MOULIN DE MONCEL, 16 décembre 1914,
9 h. du soir.

Nous avons quitté Haraucourt hier soir à 9 heures, et après avoir fait 16 kilomètres dans l'eau et dans la boue, nous avons abouti à Moncel. Le poste qui m'a été donné est le moulin de Moncel, en amont du village. Je me suis installé là avec 25 hommes vers 2 heures et demie du matin, pour y passer trois jours.

Comme tu pourras te rendre compte sur la carte, c'est un poste assez avancé. En effet, les Allemands tiennent la

rive droite de la Loutre-Noire, et leurs sentinelles sont tout près de nous. Heureusement que je suis parvenu à très bien me garder, et à trouver de bonnes positions de combat. On jouit ici au suprême degré de la tranquillité inhérente aux avant-postes. Le jour, il ne faut pas mettre le nez dehors, sous peine de recevoir des coups de fusil ; on ne sort pas, on dort, et tout se passe bien. La nuit, comme le chemin d'accès est fort mauvais, on se borne à envoyer quelques hommes de liaison. Personne ne vient me rendre visite.

D'un autre côté, les bords de la Loutre sont plus ou moins inondés, et tes patrouilles font un chahut terrible ; c'est te dire que l'ennemi en ferait au moins autant.

Aujourd'hui, notre artillerie a bombardé avec persistance, mais avec un succès que je n'ai pas vérifié, la ferme de Rozebois et celle des Ervantes. Les Allemands ont envoyé quelques obus sur la gare de Moncel, mais rien de mon côté.

Comme tout le monde est obligé de veiller, on cherche à se distraire. En fouillant dans la maison, j'ai découvert une lanterne magique, et, après avoir guetté les Boches sur les rives de la Loutre-Noire, les hommes viennent rigoler devant l'écran où dansent des bonshommes grotesques.

Moulin de Moncel, 18 décembre 1914.

Pendant la nuit du 16 au 17, l'artillerie a continué à cogner sur les Boches, et elle a dû les toucher, car on a tout d'un coup entendu leurs hurlements dans la nuit.

La danse a continué hier, et bientôt les Allemands s'en sont mêlés. La première marmite est tombée près de mon poste. J'ai remarqué à quelle distance considérable parviennent les éclats d'obus ; un éclat est

tombé près de moi, provenant d'un éclatement distant de trois ou quatre cents mètres.

Le soir à 10 heures, un avis me parvient : « La division prévient qu'une attaque sur Moncel est imminente. Redoubler de vigilance. » Il est à remarquer que jamais les nuits ne sont plus tranquilles aux avant-postes que lorsqu'une attaque est imminente. Bien entendu, il en a été de même cette fois-ci ; pas un coup de canon, pas un coup de fusil, sauf au lever du jour, deux coups de fusil tirés par les Allemands sur deux sangliers qui se promenaient près d'un de leurs postes.

Malgré tout, j'ai multiplié les patrouilles et les rondes.

Champenoux, 20 décembre 1914.

Nous sommes au repos ici pour trois jours après quatre nuits blanches, inutile de te dire que nous avons rudement dormi.

Figure-toi que le bombardement de Moncel nous a valu les félicitations du chef de bataillon. On arrive à une extrême indifférence pour les obus. Quand le bombardement a commencé, et que le premier obus est tombé tout près de mon poste, je jouais à la manille. Eh bien, avant d'aller dans la cave, j'ai attendu le second obus, et comme les coups se sont un peu éloignés, nous sommes restés au même endroit. Aucun homme n'avait interrompu l'occupation à laquelle il se livrait. Un peu plus tard, les marmites se rapprochant, j'ai jugé prudent de faire mettre tout le monde dans la cave. Les cuisiniers se sont fait répéter l'ordre, objectant que les pommes de terre n'étaient pas pelées, et que la soupe pourrait être en retard. Évidemment, cela prouve un bon moral.

On a rudement rigolé à la fin du bombardement. Figure-toi que le colonel téléphone au capitaine : « Allo ! Allo ! Le bombardement est-il terminé ? » Réponse du capitaine :

« Il me paraît du moins suspendu. Je vous préviendrai dans le cas contraire. » Cette histoire fait la joie du régiment.

FERME SAINT-JEAN, 22 décembre 1914.

Avant-postes derechef, mais avant-postes de seconde ligne, à la ferme Saint-Jean, près de Mazerulles. C'est une grande ferme, qui appartenait avant la guerre à des Allemands. Le service est presque nul, ce qui nous change de Moncel.

A la suite du bombardement de Moncel, chaque chef de poste a fait un rapport. Voici celui d'un caporal, qui montre le calme des vieilles troupes, et l'importance de la soupe et du café surtout. J'en détache seulement deux phrases :

« Vers midi, nous commencions à finir de déjeuner, deux obus tombaient tout près de la maison où se trouvait le Poste. Il y eut quelques secondes de tressaillement, mais j'ordonne aux hommes de continuer à manger, ce que chacun fit... Peu après le bombardement a cessé, puis environ une heure après, un obus tombait près du mur de la maison face à l'ouest ; à ce moment, j'ai cru que notre Poste était repéré pour subir un bombardement sérieux. A tous mes hommes, je fais mettre sac au dos, nous prenons notre café, chacun fait preuve de courage et de sang-froid. Tout le monde est prêt, et je les fais installer dans un petit réduit de la maison paraissant le plus en sécurité... »

Cette année, ma nuit de Noël se passera à faire la relève d'un poste plus avancé que celui-ci, et qui se trouve dans le bois de la Grande-Goutte.

BOIS-MOREL, 27 décembre 1914.

Depuis ma dernière lettre, j'ai été en petit poste au bois de la Grande-Goutte.

Ma canfouine n'était pas mal : c'était un abri-canon d'un modèle un peu ancien, que les constructeurs ont fait trop étroit et trop bas sans savoir pourquoi. La cheminée était bonne ; seulement le tuyau était placé de travers, pour éviter les pieds d'un Boche qui se trouvait sur son tracé primitif. C'est dire si ces bois sont pleins d'Allemands, morts fort heureusement. J'étais venu par là au mois d'août, le 28, et j'avais écrit que j'avais vu des quantités de morts wurtembergeois. Or, depuis, il y a eu tous les combats du début de septembre, où il en est tombé des masses.

Au Bois-Morel, on est un peu en arrière ; je suis encore seul, et ma cahute est toute petite ; heureusement qu'elle se chauffe bien. Je la quitte d'ailleurs dans la nuit pour aller passer deux jours au moulin de Moncel.

Champenoux, 2 janvier 1915.

Nous avons eu la chance de passer le premier jour de l'an au repos, ce qui a permis à tout le monde de le fêter comme il convient. Le gouvernement a bien fait les choses : jambon, fruits, fromage, un cigare individuel, une bouteille de champagne pour quatre, biscuits, etc. Comme d'autre part, il est arrivé des envois de la Charente, adressés au régiment par diverses personnalités, la joie la plus pure et la plus militaire a régné sans partage dans Champenoux. J'ai entendu un homme crier : « Vive la guerre ! jamais je n'ai fumé tant de cigares à l'œil. » Il n'y a pas eu d'excès, et par conséquent personne à mettre en prison.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les Boches de Rozebois et des Ervantes se sont mis à chanter le *Wacht am Rhein*, et à danser au son du fifre. Mon ami, le capitaine Valade, qui se trouvait à Moncel, a fait monter un phonographe sur un toit, et leur a joué la Marseillaise

et Sambre-et-Meuse, le tout souligné des applaudissements et des hourras des soldats. On avait commencé par quelques coups de fusil et de canon échangés dans l'après-midi.

A 3 heures et demie, départ pour le bois Morel pour deux jours, puis un jour à la Grande-Goutte, trois jours à la Ferme Saint-Jean, trois jours au Moulin de Moncel, trois jours à Champenoux, et puis on recommencera, jusqu'à nouvel ordre.

CORNE NORD-EST DU BOIS-MOREL, 4 janvier 1915.

Il a plu toute l'après-midi d'hier, les troupes sont fraîches. C'est qu'hélas! les abris du Bois-Morel ne sont pas des plus étanches. On va les recouvrir avec du papier goudronné. Le toit de mon abri personnel est en feuillage recouvert de terre; cependant il n'est pas trop tombé d'eau du toit, mais une petite source s'est fait jour dans la cheminée. Un puisard et une boîte de petits pois vide pour y puiser l'eau m'ont permis de ne pas être submergé. J'ai commencé en même temps un plancher en rondins. Mon abri a 2m50 sur 1m65 et 2 mètres de haut, et encore un tiers est occupé par une sorte de lit de camp, où je m'appuie des nuits de neuf à dix heures.

FERME SAINT-JEAN, 7 janvier 1915.

Il pleut à verse, le plateau de Saint-Jean devient un véritable lac d'eau et de boue. Les uns après les autres les abris se démolissent ou se remplissent d'eau.

Le 206e est dans un état sanitaire de premier ordre. Je crois que nous allons être bientôt vaccinés contre la fièvre typhoïde, qui n'a pour ainsi dire pas existé dans le régiment, et semble même maintenant avoir complètement disparu.

Une chose dont je commence à être lassé, c'est de boire du vin pur. Je ne tiens pas à abuser du café. Quant au thé, nos cuisiniers opposent une force d'inertie vraiment remarquable, quand je réclame cette boisson, que je n'aime d'ailleurs pas. Je pense quelquefois aux eaux des Pyrénées, à la Hount-Sant, à la source de l'Astazou fermé ou à celle de Campo-Plano. Le Charentais n'a aucun goût pour l'eau ; c'est, je crois, ce qui nous a préservés des maladies.

Moulin de Moncel, 10 janvier 1915.

La nature a charitablement augmenté les défenses depuis ma dernière faction. Il a tant plu que la Loutre a débordé et atteint devant le moulin une largeur de 50 mètres. En amont dans les prés, il y a de véritables lacs, et en aval de Moncel au confluent de la Seille, c'est la mer. C'est mieux de loin que de près, malgré la sécurité que cela vous donne ; le sol est tellement humide que pour patrouiller il faut enfoncer dans l'eau jusqu'au mollet ou même parfois davantage.

Hier soir, à 6 heures, j'envoie une patrouille de liaison à 1 200 mètres du moulin, à un poste du 323e, placé à l'intersection de la route Moncel-Bezange et de l'embranchement sur Sornéville. Lors de mon dernier passage au moulin, j'avais fait moi-même un soir cette liaison ; quel calme, quelle tranquillité sur cette route et le long de la Loutre, et pourtant nous étions à toucher l'ennemi.

Ma patrouille revient, mais augmentée d'un soldat et d'un sous-lieutenant du 323e. Ce dernier est mon vieil ami Palmade que je n'ai pas vu depuis la fin de juillet [1]. Tu juges de ma surprise et de ma joie. Nous avons bavardé

---

[1] Dans la vie civile, Professeur (chargé de cours) à la Faculté de Droit de Poitiers.

un bon moment, pendant que je lui faisais visiter mes réseaux de fil de fer, mes tranchées, l'île du moulin, et la passerelle qui mène dans l'île. On n'a pas enlevé la passerelle parce qu'elle se trouve sur la retenue d'eau du moulin, mais c'est très bien arrangé; même lorsqu'on est prévenu, il est très difficile de ne pas mettre les pieds dans l'eau, et surtout de ne pas faire sonner la sonnette, attachée à un savant système de fils de fer. J'y ai fait passer Palmade, qui a sauté en l'air quand la sonnette a sonné; je l'ai arrêté au moment du bain de pieds. Nous nous sommes souvenus d'un déjeuner bien gai, fait ensemble deux jours avant la mobilisation, et nous sommes tombés d'accord pour dire que nous ne nous doutions pas que notre prochaine rencontre serait au moulin de Moncel. Je l'ai accompagné jusqu'à la frontière de nos secteurs; c'était moins pittoresque que par clair de lune, étant donné qu'on n'y voyait pas à trois mètres. Quand j'ai quitté Palmade, j'ai eu les plus grandes difficultés à trouver sa main, pour la serrer.

Lors de mon dernier séjour à la ferme Saint-Jean, nous avons inventé un jeu très amusant. Il consiste à supposer qu'un officier de la société est sourd, et la conversation continue comme s'il l'était en effet. Cela est extrêmement drôle, surtout quand il y a un étranger qui n'est pas au courant. On lui dit alors que le malheureux sourd a contracté cette infirmité à la bataille de Champenoux par suite de l'éclatement d'une marmite tout contre lui. L'autre jour, le sourd était un médecin auxiliaire, et le médecin du 6e bataillon s'est plaint amèrement auprès du nouveau venu, le médecin du 5e bataillon, de la situation qui lui était faite : « On n'ose pas lui révéler sa surdité, dont il ne s'est pas rendu compte, et pourtant la situation devient intenable. Il veut toujours ausculter les malades, et entendant toujours des bruits suspects, il évacue tout

le monde. Vous m'avouerez que la situation est des plus délicates. » Tout le monde opinait gravement du bonnet. J'ai rarement ri comme ce jour-là.

FERME SAINT-JEAN, 18 janvier 1915.

Après-demain nous irons à Laneuvelotte pour y être vaccinés [contre la fièvre typhoïde].

LANEUVELOTTE, 23 janvier 1915.

La vaccination [contre la fièvre typhoïde] m'a un peu fatigué. Maintenant, une agréable nouvelle : je vais partir demain suivre à Essey un peloton d'instruction sur les enseignements de la guerre. Cela ne durera que six jours, mais j'espère bien aller tous les soirs à Nancy me retremper un peu dans la vie civilisée. On verra autre chose que des ruines, des tas de fumier, et on ne passera plus des quinze jours de rang sans voir un civil.

Aujourd'hui, nous avons fait une marche militaire, à travers les champs de bataille de notre régiment en septembre. La Bouzule tout d'abord, la forêt de Champenoux, les champs devant La Fourasse. Une chose qui m'a étonné, c'est de constater que dans ces bois et ces champs que j'avais vus couverts de cadavres, on ne voyait qu'un nombre relativement restreint de tombes. J'avais déjà fait la même remarque au Bois-Morel. Cela vient en partie du grand nombre de morts mis dans une seule tombe ; mais bien d'autres ont dû être brûlés, ou enterrés dans des trous d'obus. Dans le bois les arbres sont couverts d'écorchures provenant de balles, d'éclats d'obus. Beaucoup sont rompus. J'ai vu dans un arbre un obus de 75 m m non éclaté, enfoncé aux trois quarts.

En passant dans les champs devant La Fourasse, la compagnie a rendu les honneurs aux tombes du 206e, trop nombreuses hélas.

Essey-les-Nancy, 26 janvier 1915.

Le séjour à Essey est commencé depuis avant hier soir. Les cours sont loin d'être fatigants.

Essey, le 29 janvier 1915.

Rien de bien nouveau ici, sinon que malheureusement notre peloton finit demain. Le soir, nous allons dîner à Nancy, ce qui nous retrempe un peu dans la vie civilisée. J'ai descendu un escalier de quatre étages, et j'ai eu une drôle de sensation dans les jambes ; il y a si longtemps que nous ne descendons jamais plus de trois ou quatre marches de rang.

Laneuvelotte, 2 février 1915.

Nous voilà revenus à Laneuvelotte, ayant quitté le séjour enchanteur d'Essey. Ce cours a été une semaine de vacances ; tous les soirs à Nancy où l'on se serait cru à cent lieues de la guerre, si de temps à autre un taube n'avait jeté quelques bombes sur la ville. C'est un événement qui arrive deux ou trois fois par semaine, mais les résultats sont presque nuls.

[Il est interdit à tout officier, sous des peines sévères, de faire venir sa femme ou de la voir, ne serait-ce qu'un instant.]

Pendant le séjour à Essey, deux de mes camarades, l'un du 206e, l'autre du 212e, avaient fait venir à Nancy leurs épouses légitimes, et ont pu ainsi les voir pendant trois ou quatre jours. Ils couchaient à l'hôtel Thiers. Un soir, vers 10 heures, Gros, l'officier du 212e, passant dans un couloir, veut sonner une femme de chambre. Il presse un bouton et illumine toute la façade de l'hôtel ; l'officier du 206e, un peu bedonnant, sort à moitié habillé,

son képi sur la tête ; le patron de l'hôtel, les garçons et les femmes de chambre, et enfin le commissaire de police, tout ce monde se retrouve réuni dans le couloir de l'hôtel, autour de Gros, tout confus d'avoir donné si malencontreusement un point de mire aux avions et aux zeppelins boches. Le commissaire était bon enfant, et l'incident n'eut pas d'autres suites.

Nous partons cette nuit pour les avant-postes ; je reprends au bois d'Erbéviller.

Bois d'Erbéviller, 4 février 1915.

La grange du moulin de Moncel a reçu des obus il y a quelques jours ; le feu a pris et elle a brûlé entièrement. Il ne reste plus que le bâtiment principal, intact sauf les meurtrières et les communications qu'un officier du régiment, architecte de son métier, y a percées sans compter, au risque d'enrhumer la garnison par l'abus des courants d'air.

Bois d'Erbéviller, 10 février 1915.

. . . .

Et puis, il y a le train, le train dont tous les soirs on attend le passage vers 3 h. 15. Il suit la ligne de Château-Salins à Delme par Fresne-en-Saulnois. Voilà mon observation du bois d'Erbéviller. Ceux du bois de Faulx, placés à un point plus haut, prétendent avoir vu un train sur la ligne de la Seille, près de Chambrey. Cela me paraît difficile, mais pas impossible ; d'autres, plus élevés en grade, ont nié le fait. On mélange les deux trains, et les observateurs sont accusés d'avoir eu la berlue ; mais personne ne vient vérifier.

Hier après-midi, je me trouvais au bois d'Erbéviller pour des travaux, quand un capitaine et un sous-lieute-

nant d'artillerie arrivent et me demandent où passe exactement ce fameux train. « Juste au-dessus de la ferme de Rozebois, un peu au-dessous de la crête qui limite l'horizon. » Et j'ajoute : « Il est trois heures, si le train n'est pas en retard, il doit passer dans un quart d'heure. » Là-dessus, le général de division vient inspecter les défenses. On causait depuis trois minutes des travaux en cours, quand j'aperçois le train à droite de Rozebois ; il passe derrière la ferme et remonte derrière la forêt de Gremécey. Comme le temps était superbe, on voyait parfaitement la fumée blanche à l'œil nu. L'existence du train de 3 h. 15 était donc officiellement constatée. « Il est à 9 kilomètres au moins, déclare le capitaine d'artillerie, cela regarde la lourde » ; il était content d'être débarrassé de ce but difficile à atteindre.

Bois d'Erbéviller, 11 février 1915, au soir.

J'étais à l'observatoire du bois de Faulx, pour le train de 3 h. 15, qui est passé à 3 h. 16, à l'endroit où la ligne coupe la Vieille Route de France. La question est tranchée ; c'est bien le train de Château-Salins à Delme que l'on voit.

Bois d'Erbéviller, 23 février 1915.

Hier, la pièce de marine, car nous en avons une par ici, a tiré sur le train de 3 h. 15, qui passait à 3 h. 24, deux obus qui paraissent être restés sans effet. Mais, que de légumes près de mon poste ; à part la fumée du train, on n'a rien vu.

3

DEVANT LE BOIS DE MORT-MARE [1]

(Mauvaises tranchées, sans protections.)

Bois d'Erbéviller, 6 mars 1915.

Nous prenons le train demain pour un petit déplacement.

9 mars 1915.

Comme je vous l'écrivais l'autre jour, nous sommes partis par le train. Le régiment avait l'air d'écoliers en vacances ; on voyait des civils enfin. Le soir du 7 nous avons couché dans une caserne.

12 mars 1915.

Depuis notre départ d'Erbéviller, et notre voyage pour nous rendre en Woëvre, nous sommes en réserve d'avant-postes, et pas trop mal installés. Demain, cela changera ; nous irons passer trois jours dans les tranchée**s**, **de** vra**i**es tran**chée**s humides, **par**ait-il ; **e**t on **y** est parfois à cinquante mètres des Boches. Inutile de dire qu'on ne regarde pas beaucoup par la fenêtre.

[Pierre avait marqué par un point les lettres que j'ai mises en caractères gras, nous apprenant ainsi que ces tranchées sont à Seicheprey. C'est entre Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson.]

---

[1] Carte de l'État-Major : Feuille 52, quart sud-est et quart sud-ouest.

15 mars 1915.

Je t'écris dans une position vraiment peu confortable. La cantonine où je me trouve est tellement basse, qu'il est impossible de s'y asseoir complètement droit sur son séant. Je suis donc moitié assis, moitié couché, mon porte-carte sur les genoux.

Les tranchées, où nous nous trouvons ici, n'ont que de lointains rapports avec les travaux d'art de notre précédent secteur. Il y a entre les deux modèles à peu près autant de différence qu'entre un type super-chic des Chartrons et un mendiant qui tend la main à la porte d'une église [1].

La première ligne des Boches était composée de tranchées où nous sommes maintenant. Quand on s'en est emparé, on les a rafistolées tant bien que mal, en faisant de petits abris pour les hommes, de distance en distance. Mais, comme on ne peut travailler que la nuit, et encore à condition de ne pas faire de bruit, le résultat n'est pas très brillant. Nous sommes en effet dominés par un dôme de 380 mètres d'altitude, le Montsec. Ce Montsec contient des observatoires d'artillerie, et de tout le jour, on ne met le nez dehors. La nuit, je chausse des bottes d'égoutier, et je reste encore presque tout le temps étendu, sauf quand il y a alerte, ce qui est assez fréquent.

Tout d'un coup les canons tonnent, les balles sifflent par centaines; en cas que ce soit une attaque, on tire aussi. Au bout d'un quart d'heure tout rentre dans le silence, et on continue à monter la faction. Ma tranchée est à trois cents mètres des Boches; c'est une des plus éloignées. Le seul avantage est de recevoir davantage d'obus.

Tu me demandes si nous avons un manuel comme le

---

[1] Les Chartrons sont un quartier de Bordeaux renommé pour les gens super-chics qui y habitent.

Kriegsbuch allemand. Un manuel de ce genre est impossible chez nous ; nous avons un Code militaire, et c'est tout. Au commencement de la campagne, un de mes caporaux voulait égorger tous les Boches qui lui tomberaient sous la main ; je lui avais promis un coup de revolver dans le cas où il mettrait son projet à exécution. Le premier blessé ennemi rencontré par lui dans la forêt de Champenoux ne fut pas égorgé, mais reçut le contenu de son bidon, et ce fut mon propre bidon qui permit au caporal de boire à son tour. Tous sont comme cela, et jamais aucune cruauté ne sera commise sur l'ordre d'un chef ; bien rarement par un soldat, de crainte de ses camarades ou de ses chefs.

18 mars 1915.

La campagne continue toujours monotone, et un peu plus sérieusement qu'à Champenoux. Mon camarade Robert a été blessé par un obus, pas trop gravement par bonheur ; mais je perds un bien bon compagnon (1).

Comme incident de tranchée, je te citerai le passage, il y a deux jours entre nos lignes et celles des Boches, d'un vol de grues, qui a déchaîné une vive fusillade ; deux grues sont tombées dans les lignes boches.

Il est très difficile de se diriger dans le dédale de ces tranchées ; un sergent et une escouade de ma compagnie [la 21e], lors de la dernière relève, sont allés chez les Boches. En arrivant devant une tranchée, le sergent soulève une toile de tente et dit : « Est-ce la 21e ? » Les Boches l'ont happé tout d'un coup ainsi qu'un homme ; les autres ont filé tant bien que mal, échappant aux balles.

---

(1) Dans la vie civile, le lieutenant Robert est courtier en vins à Mortagne-sur-Gironde.

De la tranchée, 21 mars 1915.

Il faut de la guigne pour être touché, comme mon pauvre ami Robert. Voici comment cela s'est passé. Sur les trois jours de repos de Mandres, ma compagnie est venue passer le 18 à Seicheprey, sorte de réserve d'extrême avant-postes. Le capitaine, lui et moi prenions tranquillement le café dans la cave du château, quand quelques obus éclatent au dehors. Robert sort dans le couloir pour voir, et je m'apprêtais à le suivre, lorsqu'un obus éclate dans la cour du château. C'était un percutant de 77 m/m, qui par malheur tombe sur la partie empierrée de la cour; un mètre plus loin, il tombait sur le fumier, et au lieu de s'étaler, les éclats auraient volé en l'air. L'obus éclate juste devant la porte du couloir, à sept ou huit mètres, blessant quatre hommes, dont un mortellement, et Robert.

Hier matin, au lever du jour, quatre perdrix se promenaient à quelque vingt mètres de la tranchée. En trois coups de fusil, trois sont tuées et une blessée. On a été les chercher le soir; mais la blessée a couru vers les Boches, et naturellement, personne ne s'est soucié de courir après. J'ai déjeuné aujourd'hui avec un excellent rôti, ainsi que l'escouade qui avait fait la chasse.

Comme dans le village de Seicheprey, on ne peut faire de feu pendant le jour, la cuisine commence à la tombée de la nuit; la soupe arrive dans la tranchée vers 4 heures du matin; on la fait réchauffer sur de petits réchauds au charbon de bois.

Pour éviter les voyages chez les Boches, nous avons mis partout des rangées de piquets, avec une main-courante en fil de fer; on arrive ainsi directement à domicile.

Profitant d'un clair de lune, tamisé par les nuages, je me suis promené avant-hier soir autour de ma tranchée, pour démêler un peu le dédale des tranchées et boyaux

de communication qui m'entourent. Ces Boches sont d'extraordinaires remueurs de terre. Pour qu'avec cela il ne nous aient pas battus, il faut que les Français leur soient vraiment supérieurs comme soldats.

31 mars 1915.

L'obus qui a blessé Robert à Seicheprey avait blessé en même temps quatre hommes, dont un mortellement. On avait transporté Robert au poste de secours; mais les autres étaient restés dans la cave, où on les soignait. Vers 6 heures et demie, comme l'heure de la relève approchait, je viens dans la cave trouver le capitaine. Nous ouvrons une boîte de pâté, pour nous permettre d'attendre le dîner, que nous ne devions prendre qu'à 10 heures du soir. A peine avions-nous commencé à manger, que l'infirmier nous prévient que le mourant va passer. Deux bougies éclairent la cave; nous voilà tous, blessés et bien portants, le képi ou la calotte à la main, nos ombres se confondant sur les coins sombres de la cave. Puis, le caporal et deux hommes de l'escouade du mort viennent lui présenter les armes, et tout le monde recommence à dîner. C'est que la relève arrive; c'est elle qui enterra le malheureux ; pour nous, nous allons ailleurs.

Mandres, 24 mars 1915.

Nous entendons très bien tout ce qui se passe au bois Le Prêtre et au bois d'Apremont. Avant hier soir, à l'heure de notre relève, une contre-attaque boche a été repoussée de ce dernier côté. Tout d'un coup, un chahut terrible, fusils, mitrailleuses, canons, le tout sous une pluie de fusées éclairantes. Au bout d'un quart d'heure, silence complet; plus rien que le calme d'une belle nuit

de printemps, et les soldats circulant sans bruit au milieu des ruines de Seicheprey, qui se détachent sur le ciel sous la lueur de la lune.

TRANCHÉE DE REMIÈRES, 28 mars 1915.

J'ai changé de tranchée, en allant un peu à l'est, devant le bois de Remières. Le changement m'a fait plaisir ; on était très mal devant Seicheprey. Les tranchées y sont très mauvaises, et on ne pouvait mettre le nez dehors ; de plus, coups de canon journaliers. Ici, les tranchées sont profondes et nous nous promenons debout ; avec quelques petits travaux, ce sera presque confortable. De plus le canon nous laisse tranquilles, vu que nous sommes à 80 mètres des Boches, et que les artilleurs ne tiennent pas à tirer sur les leurs. Autour de nous, nombreuses traces du combat du 12 décembre, où ces tranchées ont été prises, sans pouvoir emporter cependant la deuxième ligne des Boches, leur première maintenant.

31 mars 1915.

Notre dernier séjour dans les tranchées a été glacial, et hier soir, deux heures avant la relève, il est tombé une petite couche de neige. Comme les nuages sont partis aussitôt, dégageant la lune, on y voyait presque comme en plein jour. J'ai vu arriver les fractions de relève à une distance de trois ou quatre cents mètres. Heureusement que le terrain descend juste derrière notre tranchée, si bien que les Boches qui sont à 80 mètres de nous ne nous voient pas circuler. Ceux que nous craignons lors de notre relève se trouvent à 400 mètres de nous, en haut du vallon qui passe devant le bois (ma tranchée est à 100 mètres au nord de la corne nord-est). Leurs feux enfilent le vallon ; mais je crois qu'à raison d'un léger accident de terrain,

leurs balles passent trop haut. Inutile de dire que le vallon est traversé à toute vitesse ; on plonge ensuite dans le bois pour aboutir à la sortie sud de Seicheprey.

Devant ma tranchée et les tranchées voisines, il y a environ deux ou trois cents cadavres, du combat du 12 décembre. Les plus rapprochés de nos lignes ont été enlevés il y a longtemps et enterrés juste derrière les tranchées. Bien souvent, aucune croix ne marque l'emplacement, si bien que, lorsqu'on creuse, on est obligé de faire des tracés bizarres pour éviter ces cadavres, sur lesquels on tombe au moment où on s'y attend le moins ; ainsi l'autre jour, j'ai dû faire couder un boyau à cause d'un Boche qu'on a rencontré. Dans le fond de l'abri que j'habite est enterré un officier français, dont on voit une partie de la culotte rouge à bande noire. Quand je dors, ma tête est à trente centimètres au-dessous ; mais j'ai garni la paroi de carton bitumé. Toutes ces visions de guerre n'impressionnent plus personne depuis longtemps.

3 avril 1915.

Me voilà de nouveau dans la tranchée depuis hier soir. La canonnade est terrible à une certaine distance sur notre droite. Pour nous, toujours la tranquillité relative, les obus passant au-dessus de nous, pour aller tomber sur les gens éloignés de la ligne de feu.

6 avril 1915 [reçue le 15].

Depuis peu de grandes ou tout au moins de sérieuses opérations sont engagées autour de nous. Cela paraît aller bien, et peut-être avant longtemps apprendrez-vous que les Français ont remporté un gros succès. Mon régiment, ne sera sans doute pas exposé d'une façon spéciale. Hier, la ration d'obus tirée sur nos tran-

chées a été sensiblement augmentée, sans résultat bien notable. Quant à la canonnade française, elle est tout simplement formidable; le canon gronde de tous côtés. J'étais à un kilomètre et demi en côté d'un secteur où une tranchée a été prise par nous; j'ai vu très bien la préparation d'artillerie, puis les Boches filer; les Français sont arrivés derrière une petite crête, et n'étaient pas visibles de ma tranchée. Pendant ce temps nous tirions de nos tranchées des coups de fusil pour attirer l'attention de l'ennemi. Aujourd'hui repos, pour trois jours comme d'habitude sans doute. Temps exécrable.

Embrasse je te prie Maman de ma part et reçois mes meilleurs et plus affectueux sentiments.

[Et puis : Plus de lettre !]

4

SA MORT [1]

Lettres de plusieurs Officiers.

Citations a l'Ordre de l'Armée

Ordre du 4 mai 1915

(*Journal officiel*, samedi 29 mai 1915, page 3417.)

Harlé (Pierre-Gaëtan), lieutenant au 206e régiment d'infanterie : officier de première valeur. Le 8 avril, a enlevé brillamment sa section à l'attaque des tranchées ennemies dans lesquelles il a pénétré un des premiers. A été tué d'une balle au front en donnant ses ordres pour l'organisation de la tranchée conquise.

---

(1) Carte de l'État-Major : Feuille 52, quart sud-est.

En campagne, le 8 mai 1915.

Le 7 avril au soir, le 6e bataillon du 206e reçoit l'ordre pour la journée du lendemain d'attaquer les tranchées allemandes, au sud du bois de Mort-Mare, entre la voie ferrée et la route de Flirey-Essey.

Après une préparation intense d'artillerie notre infanterie, sortant de ses tranchées, bondit vers les Allemands et en quelques secondes franchit le court espace (70 mètres) qui la sépare de l'ennemi. Les Allemands, devant une telle attaque se replient et nous sommes maîtres de leur tranchée.

C'est à ce moment que votre fils fut frappé d'une balle en plein front. Quelques minutes après, et sans avoir repris connaissance, il rendait son âme à Dieu.

A la tombée du jour, ses camarades, ses hommes, placèrent son pauvre corps sur un brancard pour le porter dans une carrière où reposent déjà de nombreux officiers. Mais une contre-attaque allemande (qui échoua) les empêcha de porter vers l'arrière ce qui restait de leur chef. Cependant, ignorant à ce moment le résultat de la contre-attaque et ne voulant pas que le corps de leur chef et ami fut foulé par la botte allemande, ses hommes lui rendirent les derniers honneurs sur le bord même de la tranchée où il avait versé son sang pour la France.

3 mai 1915.

Vous savez que c'est à l'attaque d'une tranchée que son régiment a su prendre et garder, qu'il a trouvé la mort. C'est quelques instants après avoir pris pied dans la tranchée allemande où il avait entraîné vaillamment ses hommes, qu'il a été tué d'une balle au front. J'ai su par son chef de bataillon quelles hautes qualités d'organisation et de courage il avait montrées dans la prépa-

ration et la réalisation de cette attaque qu'un plein succès a couronnée. Son corps repose à quelques mètres de la tranchée conquise.

3 mai 1915.

Il est tombé le 8 avril après l'attaque par le 6e bataillon du 206e d'une tranchée allemande devant le bois de Mort-Mare, en Woëvre.

Après plusieurs régiments qui n'avaient pu réussir, le 206e, dans un bel élan, s'est emparé de la tranchée ennemie, convoitée par nos généraux. Le plus difficile a été de se maintenir sur la position prise. Organiser une tranchée dont les flancs sont occupés par l'ennemi, travailler fiévreusement sous les balles et les grenades, repousser des contre-attaques multiples et violentes, sont des choses pénibles et dangereuses. Pierre Harlé, avec courage circulait dans la tranchée où il était rentré avec ses hommes, travaillait à l'organisation et encourageait ses soldats. A un moment donné, il agita lui-même un drapeau-signal pour notre artillerie. Sa tête dépassa la tranchée. Elle fut frappée aussitôt par une balle. Il a vécu une demi-heure, sans conserver du reste sa connaissance.

La relève eut lieu le lendemain après une nuit très dure ; les boyaux étaient très étroits ; on ne put ramener les cadavres.

Le 163e d'infanterie a relevé le 206e et c'est un capitaine de ce régiment qui s'est chargé d'inhumer le corps de notre ami. Il doit être enterré en avant de Flirey, près de la ligne de tranchées, tout près de la voie ferrée qui pénètre dans le bois de Mort-Mare.

C'est là que vous retrouverez après la guerre celui qui fut un officier endurant, courageux et gaiement déterminé, digne amplement du corps dont nous sommes et dont on peut être fier. Nous conservons pieusement son souvenir.

Le 6e bataillon du 206e a été cité ce jour-là à l'ordre de la division. Il a payé la rançon du sang : 200 blessés et près de 70 tués.

[Lettre de Jacques Harlé, sous-lieutenant d'artillerie, au sujet de la mort de son frère Pierre.]

25 avril 1915.

Il faut parler franchement : depuis le début de la guerre, j'ai été dans deux divisions particulièrement éprouvées, la 14e et la 48e. Pendant les repos que nous avons eus, nous avons souvent fêté les officiers de nos fantassins. Au repos suivant il n'y avait plus ceux qu'on avait vus la fois précédente ; presque tous étaient morts ; heureux ceux qui n'étaient que blessés. Et alors tu comprends avec quelles angoisses je pensais à Pierre. Il y a bien un ou deux capitaines qui ont fait la campagne depuis le début sans manquer une seule des grosses affaires, mais on peut dire que ce sont des phénomènes. J'espérais que Pierre en serait un, puisqu'il avait déjà échappé au bois de Champenoux. Hélas ! Dieu en a voulu autrement. Mais il faut voir l'esprit admirable de tous dans ces régiments si éprouvés et ceux qui viennent boucher les vides ne demandent qu'à se faire tuer comme leurs prédécesseurs.

2 novembre 1916.

Je me suis rendu hier à Flirey pour rechercher la tombe du lieutenant Harlé ; à mon grand regret je n'ai pu en trouver aucune trace.

L'endroit indiqué sur le croquis que vous m'avez remis est tout à fait en première ligne, derrière la tranchée la plus avancée. Or, cet emplacement a été bouleversé

maintes fois par les torpilles depuis que le lieutenant Harlé a été enterré et il arrive souvent de trouver des ossements, que l'on ensevelit dans un petit cimetière a proximité. J'ai eu la chance de pouvoir causer avec un prêtre-brancardier qui est dans le secteur depuis plusieurs mois et qui s'occupe d'identifier les tombes isolées. Il n'a pu me fournir aucun renseignement. Il est d'autant plus difficile d'en obtenir que l'on ne peut monter pendant le jour sur le parapet de la tranchée, les Boches étant à 150 mètres à peine de nos lignes.

[Aussitôt après la mort de Pierre Harlé, son bataillon nous avait envoyé un calque d'un plan au cinq millième, en y indiquant la sépulture. La superposition de ce calque sur ce plan mis à jour le 15 juillet suivant, permet de préciser : elle montre que, à cette dernière date, l'emplacement de la sépulture était dans le réseau de fils de fer de la première tranchée allemande.]

JACQUES HARLÉ

mon plus jeune fils,

tué à l'ennemi, dans la Grande Guerre,

le 23 mai 1917.

JACQUES HARLÉ

DANS LA GRANDE GUERRE

Jacques Harlé venait de sortir de l'École polytechnique depuis moins d'un mois quand la guerre a éclaté avec l'Allemagne; il y a pris part, dès le début, dans des combats continuels, jusqu'au jour où il a été frappé. Né à Toulouse le 3 avril 1891, il est mort à peine âgé de 26 ans.

Trop jeune encore pour avoir produit comme son frère Pierre, il a cependant publié, en collaboration, dans les *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, 6 novembre 1916 et 2 janvier 1917, deux notes qui font connaître la question, jusque là bien ignorée, des Dunes des landes et du rivage maritime de la Gascogne. La première a été reproduite par le *Journal Officiel*, pages 9561 et 9562. Il avait exploré, en tous sens, ce pays dont il aimait, avec passion, l'immense forêt : « Dans les rues de Paris où il y a tant de monde, me disait-il, je suis seul; — dans nos landes et sur nos dunes, les pins, les fougères, les ajoncs aux fleurs d'or, tout me parle. » Jacques était modeste et profondément religieux.

La carrière militaire du pauvre Jacques a été singulièrement remplie et, s'il nous avait écrit comme son pauvre frère Pierre, ses lettres auraient présenté un un grand intérêt. Mais Jacques était un scientifique, et non un littéraire comme son frère; il n'a pas pris la peine de bien rédiger, ni même trop souvent celle de noter. Je vais donner et la liste des actions militaires auxquelles il a participé, et quelques passages de ses

lettres qui m'ont paru mériter d'être reproduits. On remarquera que ces extraits, d'abord rares, cessent tout à fait dans les derniers temps. C'est que des prescriptions ont de plus en plus imposé aux combattants d'être discrets dans leurs lettres, mais c'est aussi que Jacques, à force de tant voir, ne trouvait plus rien de nouveau : « La guerre, nous écrivait-il le 19 avril 1916, commence à être pour moi comme un pays que j'ai rincé à force d'y faire des courses. » Je déplore d'autant plus cette abstention, que les récits qu'il m'a faits au cours de ses permissions, témoignent de cet esprit d'observation qui a marqué ses études sur les Dunes.

« C'était (a écrit un de ses camarades de régiment dans une lettre qui nous a été communiquée) un des rares survivants des officiers partis à la mobilisation. Il avait beaucoup d'énergie et beaucoup de cran; avec cela, un excellent caractère. » J'ajoute que le pauvre Jacques était un homme splendide, fait tellement marqué que sa Citation à l'Ordre de l'Armée le mentionne.

Sous-Lieutenant, puis Lieutenant, au 5e d'Artillerie de Campagne, 6e batterie.

(Canons de 75 m.m.)

Campagne d'Alsace (Mulhouse) : Combats de Heimsbrunn, le 10 août 1914, de Lutterbach le 19, de Dornach le 20.

« BELLEMAGNY, 2 kilomètres en Alsace,
Samedi 8 août 1914.

« Aujourd'hui nous avons franchi la frontière à 2 heures de l'après-midi. Le poteau était jeté par terre et brisé. Mon

échelon est arrêté près d'une ferme dont les petits enfants sont très occupés à donner des bouquets tricolores à mes hommes; ils m'ont donné un énorme bouquet tricolore et, par eux, notre colonne est fleurie d'un bout à l'autre aux couleurs françaises. »

« Vendredi, 21 août 1914.

« Hier, étant en position sur le bord de la route, aux portes de Mulhouse, j'ai vu, pour la première fois, de nombreux cadavres. Il y avait une batterie allemande qui a été complétement anéantie (moins un homme qui s'est sauvé, affolé, dans une cave) au moment où elle mettait en batterie sur la route. Nous avons trouvé un petit ruisseau littéralement engorgé de cartouches allemandes et de fusils brisés. Les morts français étaient tous des fantassins qui ont pris d'assaut le faubourg de Dornach; parmi eux, un sergent avait conservé un geste et une expression de commandement et d'entrain magnifiques. Dans la région, les Allemands ont fait tout ce qu'il faut pour se faire bien voir; à Reiningen, ils ont mis le feu à une vingtaine de maisons et dans un grand nombre d'autres endroits ils en ont fait autant. A Mulhouse, beaucoup de civils étaient épouvantés parce qu'ils s'imaginaient que nous allions les traiter comme les Prussiens l'avaient fait. J'ai vu une jeune femme qui pleurait à chaudes larmes parce que les chasseurs à pied avaient réquisitionné son mari pour faire le fossoyeur pendant une heure; on ne pouvait pas lui faire comprendre que ce n'était pas pour le fusiller. Sur la route, il est passé de très nombreuses autos bondées de prisonniers qui manifestaient la jubilation la plus exubérante. »

Bataille de la Somme : Morcourt et Bayonvillers, le 29 août 1914.

Bataille de l'Ourcq : Oissery le 6 septembre 1914; Brégy les 6, 7, 8, 9.

« Les Allemands sont passés à toute vitesse dans leur marche sur Paris, entassant tout ce qu'ils pouvaient emporter sur des voitures qu'ils réquisitionnaient. Après leur défaite sur la Marne, ils ont dû presque tout abandonner. Nous avons

ainsi trouvé sur le bord de la route, un piano mécanique qu'un homme remontait chaque fois qu'il était arrêté ; il a joué pendant tout le passage de la colonne. »

« En arrivant le 6 septembre [1914] vers 10 heures dans le village de Brégy, nous nous sommes arrêtés un instant dans la rue. Il y avait là un boulanger tout tremblant de peur qui nous disait : « Ah ! si vous étiez venus trois heures plus tôt, vous les preniez tous ; ils étaient saouls comme des bourriques. » Dans la salle de la mairie, il y avait une bouteille de champagne, le café et les liqueurs tout servis, et que le général prussien avait dû abandonner sans avoir le temps de boire, tant la surprise avait été vive. Les Prussiens, arrivés la veille, étaient tellement affamés qu'ils avaient défourné la pâte à peine chaude pour l'avaler ; mais ils ont pris du savon noir pour de la confiture et fait d'énormes tartines qu'ils ont naturellement jetées aussitôt après y avoir mordu. Le boulanger croyait sa dernière heure arrivée ; ils lui mettaient leur fusil ou leur revolver sous le nez en réclamant du pain. Dans les boutiques à côté, tout était éventré, démoli, dans un état invraisemblable. »

« Le 10 septembre [1914] nous avons passé toute la matinée au repos, dans un champ en arrière de Brégy. Vers 4 heures nous nous sommes mis en marche pour aller cantonner au Fresnoy en passant par Bouillancy. C'est là que nous avons eu l'incident comique du piano mécanique abandonné le long de la route ; chaque fois qu'il s'arrêtait, vite un servant descendait, le remontait et courait reprendre sa place. En sortant de Bouillancy, nous avons laissé sur notre gauche un grand champ tellement couvert de bouteilles vides qu'on n'en voyait plus la terre : c'était le dernier exploit des Allemands. »

Bataille de l'Aisne : Ambleny, du 12 au 25 septembre 1914.

En position à Ambleny, du 25 septembre 1914 au 23 février 1915, avec l'Affaire de Soissons les 13 et 14 janvier.

« Samedi 10 octobre 1914.

« Ces pauvres fantassins me font pitié; des deux côtés c'est une vraie boucherie; c'est presque à croire que le combat cessera faute de combattants.

« Avant-hier, nous avons subi quelques rafales d'obus, ce qui n'empêchait pas les hommes de continuer tranquillement à jouer au sou [au bouchon] pendant que des chevaux tombaient autour d'eux. »

La première offensive de Champagne : Mesnil-les-Hurlus, 10 au 26 mars 1915.

« Mardi, 23 mars 1915.

« Dimanche, j'ai été près d'ici, à Saint-Jean-sur-Tourbe. Il faisait un beau soleil et la boue qui avait gelé pendant la nuit dégelait en grand. De ce village, ne restent que l'église et trois ou quatre maisons; tout a été brûlé et rasé et l'emplacement est occupé par des baraques et des tentes. Il n'y a naturellement plus un arbre aux alentours, mais rien que de molles ondulations de boue, car il y converge tant de colonnes de chevaux pour l'abreuvoir, que le terrain, continuellement piétiné, n'a pu sécher comme dans le reste du pays. La croupe immédiatement à l'ouest du village avait été organisée par les Allemands et couverte de tranchées dont la plus importante a été utilisée par nous comme cimetière, et maintenant il y a une file ininterrompue de croix s'étendant à plus d'un kilomètre. Je suis rentré dans l'église. Elle était pleine de blessés; dans les chapelles, on faisait les pansements et les opérations. Dans le chœur, séparé du reste par une toile d'emballage, l'aumônier militaire disait la messe sur le rebord d'un dressoir, avec sa chapelle de campagne, et, sur un brancard, devant le maître-autel, était étendu le corps du général Delarue, commandant notre division, tué la veille d'une balle en plein front, en inspectant les positions depuis les tranchées de première ligne. Il était enveloppé d'un suaire; sur la poitrine, son képi où la balle avait fait une énorme ouverture, à gauche des deux étoiles. Auprès de lui, un petit piquet d'honneur composé de deux chasseurs et d'un officier d'État-major. Il avait une belle tête de commandement,

très calme. Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi impressionnant que ce village dévasté, avec ces baraques au milieu des décombres, dans la boue du dégel, et cette pauvre petite messe, sur le rebord d'une bibliothèque, dans cette église pleine de blessés, à côté du corps de ce général qui avait l'air de dormir et de commander malgré tout. Je pensais à ce sergent que j'ai vu à Dornach, le 20 août, et qui, tué le bras levé, continuait toujours de commander. Le soleil, radieux, doublait cette impression de tristesse, loin de l'amoindrir. J'aime cent fois mieux être dans mon bois que dans un village comme celui-là. »

« 14 avril 1915 [au repos à Courtisols, Marne].

« [Les Allemands ont incendié beaucoup de villages aux environs.] Notre village [Courtisols] n'a pas souffert. Il faut dire que c'était là que logeait le duc de Wurtemberg pendant la bataille de la Marne. »

« 19 avril 1915 [au repos à Courtisols, Marne].

« Le notaire du village [de Courtisols], un gros monsieur ventripotent, nous a raconté beaucoup d'histoires curieuses sur l'occupation allemande. Il logeait alors le duc de Wurtemberg et son état-major; ils étaient polis et bien, sauf l'officier *prussien* qui se trouve dans tous les états-majors des états confédérés; ce prussien était atrocement dur; il s'appelait Rémy et descendait d'un émigré après la révocation de l'édit de Nantes. On avait l'impression que l'incendie des villages était exécuté d'après un plan établi longtemps à l'avance. Dans un village voisin, deux propriétaires ont convenu de 3 000 francs avec les Boches pour qu'on ne brûle pas leur maison; l'un d'eux paye 1 500 francs et pendant qu'il le faisait, un soldat lui tape sur l'épaule en lui disant : « Retourne-toi donc mon vieux. » La grange flambait de toutes parts. Il a protesté; les autres voulaient le fusiller; mais comme c'était la nuit tombante, il a réussi à s'échapper par des chemins de traverse et à se cacher dans les bois jusqu'au retour des Français. Des deux fils du duc, il y en avait un qui était fort gentil garçon, mais il mélangeait le vin rouge avec le champagne, et il professait une haine féroce pour M. Alfred Capus [le rédacteur en chef du journal *Le Figaro*], parce que, disait-il, *Le Figaro* était le journal qui avait le plus mal parlé

des Allemands. « Quand nous serons à Paris, dans huit jours, disait-il, je bondis telle rue, tel numéro, je demande M. Capus, je l'attache par le cou à mon auto et je pars en 4e vitesse. » « Oui, mais, lui dit le notaire, vous avez oublié une chose, c'est qu'il sera peut-être parti pour Bordeaux. » Cela a paru le vexer énormément. Il y avait aussi un médecin, inspecteur général, qui, lui, appréciait le champagne et disait des autres qui y mêlaient du vin rouge : « Ce sont des enfants, ils ne savent pas ce qui est bon. » Le notaire avait posé les scellés sur sa cave et, tous les jours, le médecin inspecteur, Herr Landgraff, allait les vérifier de peur que les ordonnances n'en prennent. Les Allemands sont restés trop peu de temps pour user de la cave du notaire, car auparavant ils avaient commencé à user de celle du médecin du village, lequel était parti. »

En soutien aux Eparges, près Verdun, du 28 avril au 4 mai 1915.

En position au Mort-Homme, près Verdun, du 7 au 13 mai 1915.

Bataille d'Artois : Bully - Grenay, du 19 mai au 5 juillet 1915.

« Vendredi 23 juillet 1915 [en repos à la ferme d'Édrolles, Aisne].

« Il ne faut pas s'imaginer que l'on ait la pensée de l'imminence de la mort plus présente à l'esprit que pendant une course de montagne. Au bout d'un certain nombre de bombardements on arrive vite à cet état d'esprit que si un obus *doit* vous tomber dessus, il n'y a rien à faire et que par conséquent ce n'est pas la peine de se tourmenter en attendant.

« Cet après-midi, revue de la division par le général Joffre en personne, suivi d'une harka [troupe] d'attachés militaires de toutes espèces dont la grande occupation est de prendre des photographies instantanées, à tous moments. »

En position à Vingré, près Vic-sur-Aisne, du 29 juillet au 18 septembre 1915.

« Samedi 4 septembre 1915.

[S'est toujours plaint, avec la plus grande vivacité, des paperasseries administratives.]

« Partout, sur le front, il n'y a qu'un cri : Le papier, voilà l'ennemi ! »

Bombardement pour préparation d'attaque à Grivillers, en Picardie, les 23, 24, 25, 26 septembre 1915.

La seconde offensive de Champagne : Au nord de Souain, du 30 septembre au 15 octobre 1915.

En position à la ferme des Wacques, en Champagne, du 17 octobre au 17 novembre 1915.

Bataille de Verdun, rive gauche de la Meuse : A Charny, tirant sur la côte du Poivre et la côte de Talou, du du 24 février au 16 mars 1916.

« Quand je pense à la journée du 25 février [1916], maintenant, il me semble que j'ai rêvé. Le matin, avant le lever du jour, nous étions sur le bord d'une route, ayant passé deux nuits à rouler sur des routes tellement gelées que, même à pied, on tombait constamment. Comme réconfort, on croisait des débris de batteries qui filaient à l'arrière et, toutes les cinq minutes, on entendait un [obus de] 380 [allemand] partir, *glisser* au-dessus de nos têtes et éclater sur Verdun où il y avait un énorme incendie. Nous avions dû nous mettre en position à moitié vus, tirant à peu près au hasard et, dans la brume qui s'élevait de cette vallée gelée et couverte de neige, on voyait la côte du Poivre recevoir un bombardement comme jamais je n'en avais vu, même le 6 octobre [1915]. Le soir, nous avions reçu une mission tellement désespérée que je ne me donnais pas douze heures à vivre.

« Deux jours après, les Boches n'avaient toujours pas avancé; nous avions dormi, nous avions mangé chaud en abondance; le moral était absolument intact; l'on sentait que nous reprenions le dessus sur les Boches. »

Bataille de Verdun, rive droite : Près du fort Saint-

Michel, tirant sur le bois de la Caillette, du 28 avril au 20 mai 1916.

En position à Puisieulx, en Champagne, du 8 au 18 juin 1916.

Bataille de la Somme : En position à Curlu, du 27 juillet au 4 août 1916; à Herbécourt, du 4 août au 5 septembre; à la ferme Monacu, du 5 au 19 septembre.

En position au bois de la Fourasse, près de Pont-à-Mousson, du 28 septembre 1916 au 4 janvier 1917 et du 31 janvier au 4 avril 1917.

La troisième offensive de Champagne : A 2 kilomètres en aval de Prosnes, au sud du Mont-Cornillet, depuis le 12 mai 1917. Blessé le 21 (gros éclat d'obus au côté droit, dans le foie). Mort à l'hôpital de Bouy (Marne), le 23. Inhumé au cimetière militaire de Bouy.

CITATIONS

A L'ORDRE DU CORPS D'ARMÉE

« Le Général Blondlat Ct le 2e Corps d'Armée colonial, cite à l'Ordre du Corps d'Armée le Lieutenant HARLÉ, Jacques Paul.

« Le 6 octobre [1915] a accompagné l'attaque de l'Infanterie sur la tranchée des Vandales. A recherché les postes d'observation permettant de régler le tir d'allongement des batteries et n'a abandonné son poste qu'avec le dernier fantassin à la tombée de la nuit. »

A L'ORDRE DE LA DIVISION

66e Division. Le 20 septembre 1916.

« Le Lieutenant HARLÉ, Jacques Paul.

« D'un sang-froid et d'une bravoure remarquables. S'est très bien acquitté du commandement de la batterie dans des circonstances très dures pendant l'absence de son Capitaine. S'est fait particulièrement remarquer pendant les attaques du mois d'août comme observateur par son coup d'œil et son absolu mépris du danger. »

A L'ORDRE DE LA IVme ARMÉE

« Lieutenant HARLÉ, Jacques Paul, du 5e Régiment d'Artillerie.

« Excellent Officier à tous les points de vue. Observateur d'un coup d'œil et d'un sang-froid remarquables. Beau soldat et modèle de science technique. Déjà deux fois cité à l'ordre. Blessé le 21 mai 1917 à son poste de combat à sa batterie. Mort des suites de ses blessures.

« Au Quartier Général, le 22 juin 1917.
« Le Général Gouraud, Commandant la IVe Armée.
« [Signé] GOURAUD »

(*Journal Officiel* du 2 octobre 1917, p. 7801.)

PARENTS ET ALLIÉS

tués, blessés, disparus, prisonniers,

dans la Grande Guerre.

PARENTS ET ALLIÉS

tués, blessés, disparus, prisonniers, dans la Grande Guerre.

(Liste incomplète.)

SECONDE PARTIE

FAMILLE DE MA MÈRE

TOMES I et II.

PIERRE HARLÉ (T. II, p. 141).
Lieutenant au 206e d'Infanterie.
Blessé à la bataille de Champenoux, le 8 septembre 1914.
Tué au bois de Mort-Mare, en Woëvre, le 8 avril 1915.

JACQUES HARLÉ (T. II, p. 141).
Lieutenant au 5e d'Artillerie de campagne, 6e batterie.
Blessé le 21 mai 1917 à Prosnes, en Champagne, et mort le 23.

PAUL SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (T. II, p. 141).
Capitaine du Génie. Blessé en Argonne, octobre 1915.

CHARLES PARTIOT (T. II, p. 139).
Commandant au 163e d'Infanterie.
Blessé à Tagolsheim, en Alsace, le 19 août 1914.

PIERRE PARTIOT, fils de Charles (T. II, p. 139).
Sergent à la 61e Compagnie d'aérostiers.
Le ballon où il observait, à Hans, en Champagne, a été emporté dans les lignes allemandes par la bourrasque du 5 mai 1916, qui nous a emporté 24 ballons.

Il a atterri près de Cologne, après avoir monté à plus de 4 000 mètres. Prisonnier.

GÉRARD PARTIOT (T. II, p. 139).
Soldat Pilote-Aviateur.
Tué, d'une chute d'aviation, le 5 octobre 1915.

MAURICE MELCHIOR (T. II, p. 57 et 139).
Enseigne de Vaisseau. Blessé à Dixmude, en Flandre, le 10 novembre 1914. Mort des suites, le 2 mars 1917.

LOUIS HUTTEAU D'ORIGNY (T. I, p. 241).
Lieutenant-Colonel, commandant le 259e d'Infanterie.
Tué à Aix-Noulette, en Flandre, le 16 juin 1915.

JACQUES HUTTEAU D'ORIGNY (T. I, p. 241).
Sous-Lieutenant au 59e d'Artillerie.
Disparu à Marcheville, le 16 octobre 1914.

LARIVIÈRE (T. II, p. 5).
Capitaine au 265e d'Infanterie. Blessé septembre 1914.

LE SUR (T. II, p. 5).
Commandant au 284e d'Infanterie. Blessé avril 1915.

EDMOND-CHARLES-CLINTON GENET (T. II, p. 301).
Citoyen des États-Unis.
Sergent Pilote-Aviateur, Escadrille n° 124, dite Escadrille La Fayette, formée de citoyens des États-Unis.
Blessé, en combat aérien, le 19 mars 1917, près de Ham (Somme). Tué, en combat aérien, le 16 avril 1917, près de Ham (Somme).
Les États-Unis avaient déclaré la guerre à l'Allemagne le 6 avril, et l'Escadrille La Fayette avait de suite arboré leurs couleurs : Genet est leur premier citoyen tué à l'ennemi.

TROISIÈME PARTIE

FAMILLE DE MA FEMME

PIERRE HARLÉ (p. 65).

JACQUES HARLÉ (p. 65).

EMMANUEL FONADE (p. 65).

Sous-Lieutenant au 60e d'Infanterie. Blessé à Saint-Eloy, près Neuville-Saint-Waast, le 11 octobre 1915. Tué au bois de Hem, offensive de la Somme, le 11 août 1916.

MARC PHILIPPON (p. 65).

Sergent au 151e d'Infanterie.

Blessé au bois de la Gruerie, en Argonne, janvier 1915.

Tué à Auberive-sur-Suippe, offensive de Champagne, le 25 septembre 1915.

DANIEL LATRILLE (p. 67).

Blessé 1918.

JEAN LAFON (p. 67).

Blessé 1918.

HENRI POUGNET (p. 67).

Capitaine d'Infanterie.

Tué à Corbeny (Aisne), le 14 septembre 1914.

HENRI COLLOMB (p. 69).

Capitaine au 9e d'Infanterie.

Tué à Chatel-Raould, près Vitry-le-François, le 8 septembre 1914.

ERRATA

SECONDE PARTIE

TOME I.

P. 79. Il faut écrire *Emangart de Bournonville*, car c'est ainsi qu'il a signé au bas de l'acte de baptême d'Edmond Charles Genet, que j'ai donné p. 161.

OBSERVATION. Le *Genet de Belle-Ile*, officier en Espagne, p. 7, figure, comme témoin, dans l'acte de baptême de 1757, que j'ai donné p. 160-161.

TOME II.

P. 207-210. Il faut écrire *De Résigny*.

J'avais écrit *Resigny*, sans accent, parce qu'il figure ainsi sur les diverses pièces plus souvent qu'avec un accent. Mais, depuis, j'ai vu l'original d'un acte qu'il a signé comme témoin : il a signé *Résigny*, avec un accent. Appliquant le principe, que j'ai toujours suivi, de choisir pour l'orthographe du nom de chacun, celle qu'il a lui-même adoptée, je suis d'avis d'écrire *Résigny*.

TROISIÈME PARTIE

P. 64. Au lieu de :

« Leur sœur, Mme Colignan » ;

il faut :

« Leur tante, Mme Colignan ».

P. 65. PAUL GLOTIN est né le 18 mai 1870 (et non le 10).

Table des Matières

DE LA 2me PARTIE

TOME I

TOME II

